POINT DE MIRE

Stratégie de la Marine pour 2020

Défense nationale National Defence

Canada

Direction de la stratégie maritime
QGDN/Chef d'état-major des Forces maritimes
Édifice Mgén George R. Pearkes.
101, promenade Colonel By
Ottawa, Ontario K1A 0K2

ISBN 0-662-86139-6 N° de cat. DB3-22/2001F
Direction artistique par DGAP Services créatifs : 2000CS-0758

Chief of the Maritime Staff

Chef d'état-major des forces maritimes

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Le 18 juin 2001

AVANT-PROPOS

Le document intitulé *Point de mire : Stratégie de la Marine pour 2020*, est publié avec mon autorisation en tant que Chef d'état-major des Forces maritimes et commandant du Commandement maritime. Destiné principalement à l'usage du personnel de la marine et de l'aéronavale, ce document pourrait intéresser également le milieu de la défense et de la sécurité dans son ensemble, ainsi que tous les Canadiens qui s'intéressent aux questions de défense nationale et de sécurité internationale.

Nous vivons une époque intéressante, marquée par une évolution phénoménale sur le plan international. Cette évolution est présage d'incertitude pour les décennies à venir. Dans le monde entier, les forces armées adaptent la structure de leurs forces au contexte toujours changeant sur le plan de la sécurité. Les Forces canadiennes et le Commandement maritime ne font pas exception. En juin 1999, le Chef d'état-major de la Défense et le sous-ministre publiaient conjointement un document intitulé *Façonner l'avenir de la défense canadienne : Une stratégie pour l'an 2020 (Stratégie 2020)*. Ce document sert de point de départ à toute initiative de développement de la force au sein des Forces canadiennes (FC) et du ministère de la Défense nationale (MDN).

Point de mire est le lien crucial vers le cadre de planification axé sur la capacité dont la *Stratégie 2020* avait jeté les bases. Alors même que le processus continue d'évoluer, *Point de mire* analyse les principes de stratégie navale essentiels à une puissance moyenne telle que le Canada. En tant que plan stratégique, il justifie (le pourquoi) les capacités (le quoi) nécessaires pour assumer les rôles et les fonctions qui seront ceux de la marine en 2020 et au-delà. La mise en oeuvre de cette stratégie (le comment) fera l'objet d'un document de suivi qui contiendra des instructions concrètes à partir desquelles les états-majors pourront établir les besoins.

La raison d'être de la marine est d'assurer la sécurité du Canada et des Canadiens au moyen de ses navires. Tant que le Canada voudra tenir sa place sur le plan international, il aura besoin d'une force maritime capable de fonctionner efficacement avec les autres forces nationales et alliées. *Point de mire* fournit la référence qui permettra d'orienter le développement et l'utilisation d'une structure rationnelle pour la force navale canadienne dans les décennies à venir.

Afin de pouvoir atteindre un public aussi large et diversifié que possible, on a publié une version condensée de *Point de mire* sous la forme d'une brochure facile à lire. Cette version abrégée attire l'attention du lecteur sur les principaux concepts et arguments présentés dans le document principal.

G.R. Maddison
Vice-amiral
Chef d'état-major des Forces maritimes

Point de mire

Stratégie de la marine pour 2020

point de mire *n. (navigation) point de référence fixe qui se trouve devant soi et sur la trajectoire choisie et qui guide un navire pour qu'il puisse évoluer en toute sécurité; outil qui sert à suivre cette trajectoire. Le* point de mire *sert également à établir la position de bancs non cartographiés et d'autres dangers.*

Acronymes
et Abreviations

AAA	Alerte aérienne avancée
ADM	Armes de destruction massive
ALP (M)	Armée de libération populaire (marine)
ALSC	Capacité de soutien logistique en mer et de transport maritime
ALSS	Site de soutien logistique avancé
APATMAR	Aéronef de patrouille maritime
ARC	Aviation royale du Canada
BPR	Bureau de première responsabilité
C2	Commandement et contrôle
C4ISR	Commandement, contrôle, communications, informatique, renseignement militaire, reconnaissance, surveillance
CADRE	Projet de remplacement des matériels de défense aérienne C2
CANUS	Canada-États-Unis
CE	Concept d'emploi
CEMA	Chefs d'état-major des armées
CEMAT	Chef d'état-major de l'Armée de terre
CEMD	Chef d'état-major de la Défense
CEMFA	Chef d'état-major de la Force aérienne
CEMFM	Chef d'état-major des Forces maritimes
COCIM	Coopération civilo-militaire
COMAR	Commandement maritime
CPDNAC	Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants
D strat mar	Directeur – Stratégie maritime
DAD	Directeur – Analyse de défense

DD/DDE	Destroyer/destroyer d'escorte
DDG	Destroyer lance-missiles
DDH	Destroyer porte-hélicoptère
DGPS	Directeur général – Planification stratégique
É.-U.	États-Unis d'Amérique
FC	Forces canadiennes
FCP	Force de contingence principale
FDA	Force de défense australienne
FELEX	Projet de prolongation de la vie de l'équipement des frégates
FFH	Frégate porte-hélicoptères
FMAR(A)	Forces maritimes de l'Atlantique
FMAR(P)	Forces maritimes du Pacifique
FOI	Force opérationnelle interarmées
FRI	Force de réaction immédiate
FSD	Forum sur la défense stratégique
GAA	Guerre antiaérienne
GASF	Guerre antisurface
GASM	Guerre anti-sous-marine
GE	Guerre électronique
GO	Groupe opérationnel
GOCA	Groupe opérationnel du Canada
GPCCM	Guide de la planification de la capacité du COMAR
GPD	Guide de planification de la défense
GRC	Gendarmerie royale du Canada
ICBM	Missile balistique intercontinental
IEM	Impulsion électromagnétique
LAAZ	Lutte antiaérienne sur zone
LTCI	Liste canadienne de tâches interarmées
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

MDC	Mesures de confiance
MDN	Ministère de la Défense nationale
Ministre de la DN	Ministre de la Défense nationale
MOAN	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
MR	Marine royale
MRC	Marine royale du Canada
NBC	Nucléaire, biologique et chimique
NCSM	Navire canadien de Sa Majesté
NDC	Navire de défense côtière
NMD	Système national de défense antimissile
NORAD	Défense aérospatiale du continent nord-américain
O et M	Opérations et maintenance
OHG	Opération hors guerre
OI/GI	Opérations informationnelles/guerre de l'information
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PA	Propulsion anaérobie
PCFM	Plan de la capacité des Forces maritimes
PCS	Plan de capacités stratégiques
PIB	Produit intérieur brut
PILT	Plan d'immobilisations à long terme
QG	Quartier général
QG RESNAV	Quartier général de la Réserve navale
QGDN	Quartier général de la Défense nationale
QGFI	Quartier général de la force interarmées
QV	Qualité de vie
R et D	Recherche et développement
R.-U.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

RAM	Révolution dans les affaires militaires
RAN	Marine royale austalienne
RDOS	Radar décamétrique à ondes de surface
RH	Ressources humaines
RMRC	Réserve de la marine royale du Canada
RNCan	Ressources naturelles Canada
RNZN	Royal New Zealand Navy (marine royale néo-zélanise)
RVMRC	Réserve volontaire de la Marine royale canadienne
S et T	Science et technologie
SAR	Recherche et sauvetage
SCEMD	Sous-chef d'état-major de la Défense
SELEX	Prolongation de la vie de l'équipement des sous-marins
SFNH	Soutien fourni par la nation hôte
SLA	Site de logistique avancé
SM	Sous-ministre
SPF	Scénarios de planification de la force
SNLE	Sous-marin nucléaire lanceur d'engins
SSGN	Sous-marin nucléaire lance-missiles
SSK	Sous-marin diesel-électrique conventionnel
SSN	Sous-marin nucléaire d'attaque
STANAVFORLANT	Force navale permanente de l'Atlantique
STANAVFORMED	Force navale permanente de la Méditerranée
UNCLOS	Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
USFC	Unité de soutien des Forces canadiennes
USN	United States Navy
UTA	Unité tactiquement autonome
VCEMD	Vice-chef d'état-major de la Défense
ZEE	Zone économique exclusive

Table
des matières

Acronymes/Abréviations .....iv to vii

Partie 1 : Orientation générale.....1

Partie 2 : Sélection d'un point de mire 9

Planification de la capacité stratégique des FC.....11

Hypothèses.....20

Concepts, rôles, tâches, capacités et compétences 21

Processus de développement des forces navales.....23

Sommaire 28

Partie 3 : Rassembler les instruments.....31

Les rôles des forces navales 34

Approches de la stratégie navale.....46

Une typologie des forces navales 49

Quelques principes d'une stratégie navale
de puissance moyenne 52

Conclusion.....54

Partie 4 : Point de repère pour 2020.....55

La marine canadienne, les cent premières années 56

Les premières années.....58

La Seconde Guerre Mondiale 61

La guerre froide 63

De l'après-guerre froide au temps présent
– la marine d'aujourd'hui.....69

Développements courant – la prochaine marine.....74

Sommaire 76

Partie 5 : Relèvement de garde : L'environnement de sécurité futur.....79

Les Forces canadiennes et le futur programme de sécurité 81

Analyse des tendances 84

Défis à venir en matière de sécurité 86

Scénarios de planification des forces 96

L'environnement futur en matière de sécurité maritime 97

Sommaire.....100

Partie 6 : Point de mire : Mission, vision et stratégie de la marine canadienne.....101

Rôles et fonctions de la marine canadienne.....103

Principes liés à la stratégie navale du Canada 111

Compétences fondamentales de la marine canadienne 130

Conclusion 132

Partie 7 : Rédaction du carnet : Besoins futures en capacités navales.....135

Besoins futurs.....142

Principales composantes de compétence 142

C4ISR *142*

Auto-défense *148*

Constitution d'une force (acquisition de ressources) *153*

Soutien (maintien de ressources) *158*

Soutien (opérationnel) *161*

Force aérienne organique *164*

Composante de compétence de multiplication de la force 165

Défense de la force *166*

Appui aux autres forces.....*173*

Capacités adaptées aux OHG *182*

Sommaire.....*184*

Partie 8 : Garder le point de mire 185
Sélection bibliographique 189
Hommages 193
Annexe A Choix de textes A-1
Annexe B Scénarios de planification des forces.....B-1
Annexe C Opérations maritimes canadiennes, 1945-2000.....C-1
Annexe D Évaluation des forces navales futures.....D-1
Lexique.....L-1

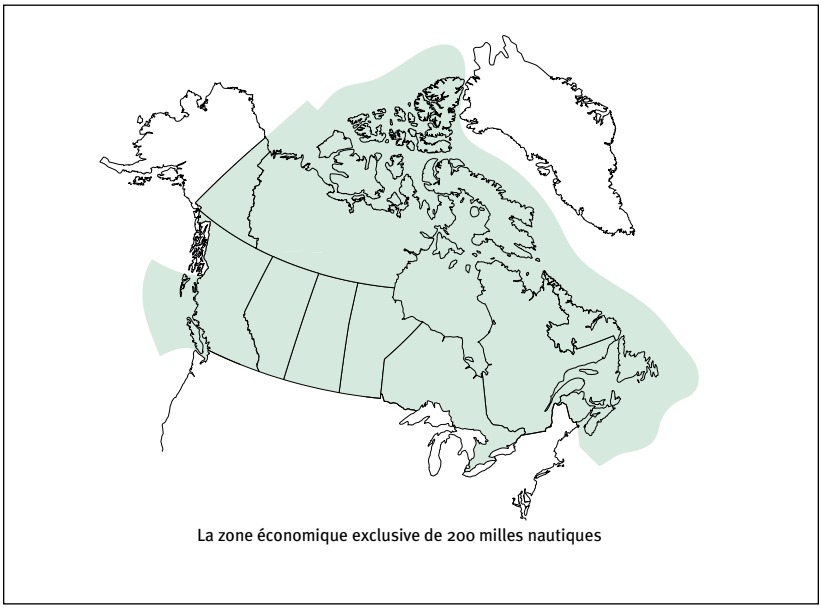

Carte 1

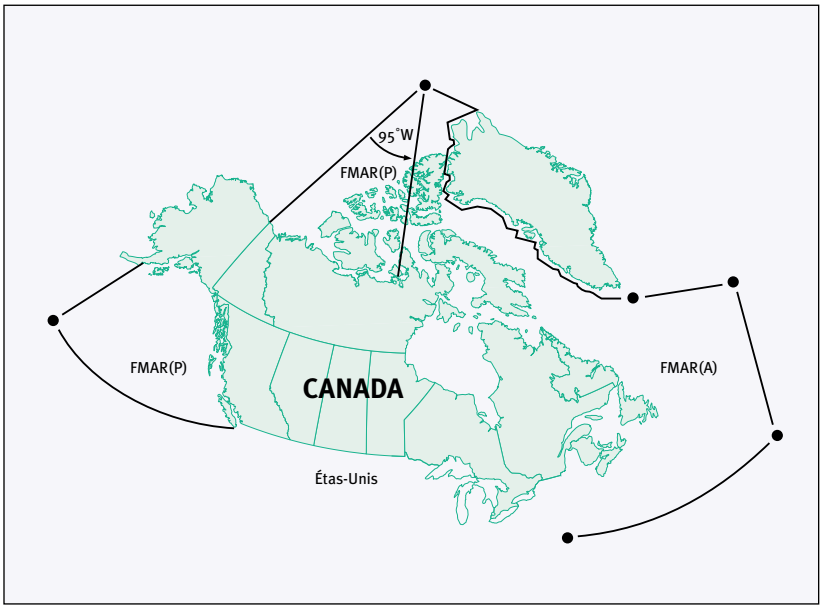

Carte 2

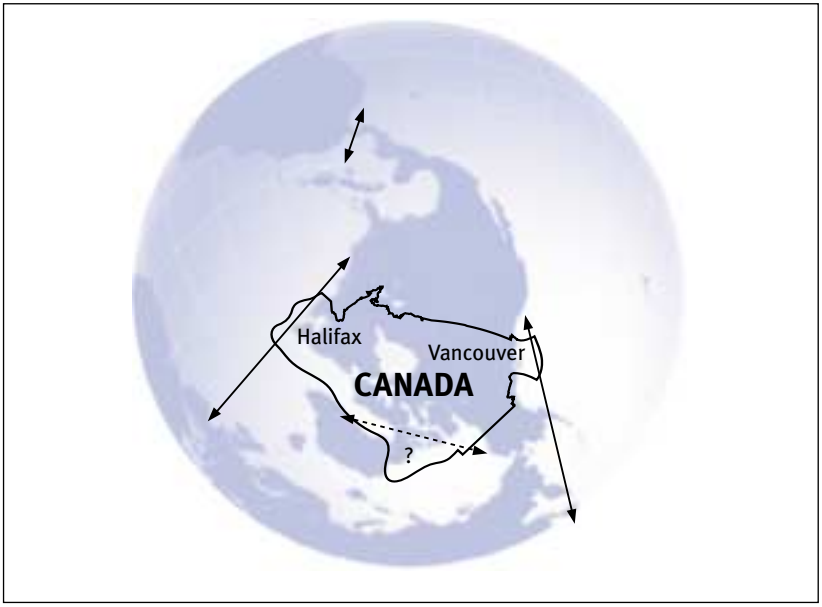

Carte 3

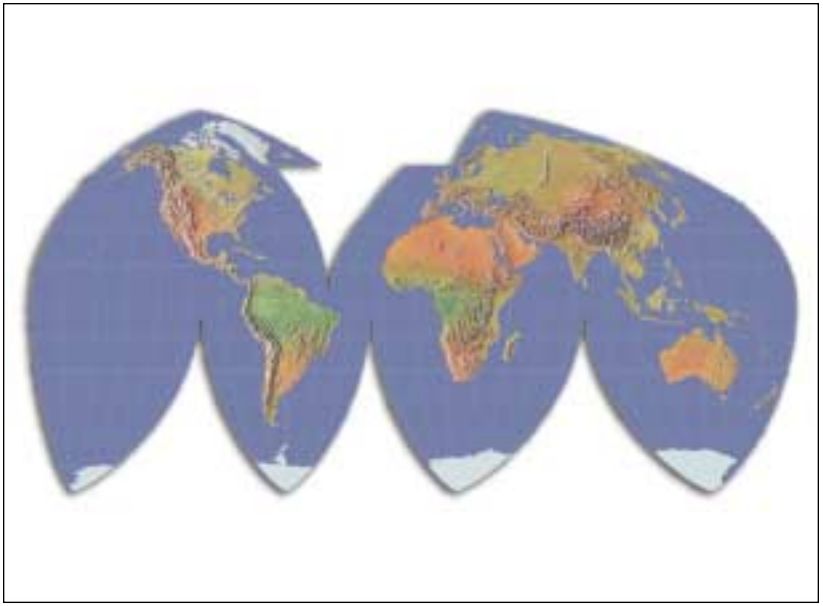

Carte 4

1

Orientation *générale*

1

Orientation *générale*

En tant que membre actif de la communauté internationale, le Canada compte des intérêts maritimes importants. Malgré la force des influences continentales, la mer demeure une partie intégrante de son identité nationale. C'est notre passerelle vers le monde.

Le Canada possède le plus long littoral de tous les pays du monde, son territoire étant baigné par les océans Atlantique, Pacifique et Arctique[1]. L'étendue de la zone économique exclusive (ZEE) du Canada représente un territoire extracôtier dont la superficie est supérieure aux deux tiers de sa masse continentale et qui renferme de nombreuses ressources minérales et biologiques (voir la carte 1). En raison de ses responsabilités en matière de défense à l'égard de ses alliés, le Canada doit veiller sur un territoire aggrandi qui s'étend jusqu'au pôle Nord et qui couvre la moitié des océans Atlantique et Pacifique (voir la carte 2)[2]. Près des trois quarts du produit intérieur brut (PIB) du Canada dépendent du commerce international, ce qui en fait l'un des principaux pays commerçants du monde. Les ports à conteneurs de Vancouver, de Halifax et de Montréal sont liés aux autres ports d'outre-mer de ce genre par les voies mondiales de trafic maritime (voir la carte 3). Par conséquent, le monde entier – le « village planétaire » – revêt une dimension maritime importante (voir la carte 4) :

> *Plus de 70 pour cent de la surface de la Terre est recouverte d'eau, 80 pour cent des pays ont un littoral et la plupart des habitants de la planète vivent à 500 kilomètres (300 miles) ou moins de la côte. Seuls les secteurs situés profondément dans le territoire de la Russie ainsi que certaines régions de l'Afrique centrale, du nord du Canada, du*

1 La preuve que le Canada est un pays maritime et le bien-fondé de la création d'une force maritime nationale ont déjà été établis; *Point de mire* considère qu'il s'agit là de principes acquis. Toutefois, les lecteurs qui désirent en savoir plus sont invités à consulter les documents suivants : Glen J. Herbert, *Canada's Oceans Dimension: A Factbook* (Halifax, N.-É., Maritime Affairs Press, 1999, Niobe Papers, Vol. 11); ainsi que Fred W. Crickard et Peter T. Haydon, *Why Canada Needs Maritime Forces* (Nepean, Ontario, Napier Publishing pour l'Association des officiers de la marine canadienne, 1994).

2 Comme le montre la carte 2, au-delà des compétences des mers territoriales et des zones économiques exclusives, des sphères de responsabilité ont été établis entre le Canada et les États-Unis pour la défense continentale, ainsi qu'au sein du Groupe de planification régionale pour l'Amérique du Nord de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

> *Groenland et des États-Unis sont situés à plus de 1000 kilomètres (650 miles) d'un littoral [...]* [traduction][3]

Les océans, en plus d'ouvrir les portes du monde au Canada, contribuent à assurer sa défense. L'environnement vaste et inhospitalier que constituent les eaux du Nord et la certitude de rencontrer de l'opposition en chemin ont historiquement incité les ennemis éventuels à renoncer à tout assaut soutenu lancé à partir d'un océan.

Le présent document examine la situation géostratégique, les intérêts et l'histoire du Canada, ainsi que les changements d'envergure survenus au cours des dernières années au sein du système international et l'incertitude à l'égard des prochaines décennies. Dans un tel environnement de sécurité où le changement est constant, il est essentiel d'établir un point de repère afin d'orienter les activités future de la marine canadienne. *Point de mire* est ce point de repère. Il formule une stratégie en vue de l'élaboration d'une structure pertinente permettant l'utilisation optimale de la force navale du Canada. Bien qu'il soit avant tout destiné au personnel de la marine et de la force aéronavale, il saura intéresser l'ensemble des milieux canadiens de la sécurité et de la défense, ainsi que les autres Canadiens qui s'intéressent aux questions de défense nationale et de sécurité internationale.

C'est pourquoi, afin de rendre le texte plus accessible, nous avons pris certaines libertés quant à la terminologie employée. Par exemple, le nom véritable de la marine du Canada est le Commandement maritime (COMAR). Dans les milieux de la sécurité et de la défense, cependant, le terme « maritime » a un sens plus large, et couvre généralement d'autres questions, par exemple les politiques nationales de construction navale, la gestion des océans, le recours à la marine marchande et le droit maritime international. Pour éviter la confusion, nous utiliserons les expressions « forces navales » et « marine ». Ces termes englobent aussi les éléments du Commandement aérien ayant des responsabilités maritimes (les Composantes aériennes maritimes ou CAM). Dans le même ordre d'idée, nous avons tout fait pour traiter des capacités en des termes généraux; lorsque des mentions de types précis d'unités sont inévitables, on comprendra que des termes tels que « navires de guerre » incluent toutes les plates-formes navales.

3 *Jane's Amphibious Warfare Capabilities* (Coulsdon, Grande-Bretagne : Jane's Information Group, 2000), « Foreword », p.1. Il n'existe aucune unanimité sur la portée du terme « littoral ». *Point de mire* utilise la définition suivante (toutes les définitions figurent également dans le Lexique joint en annexe [la source des définitions apparaît à la fin de chaque entrée]):

> ***littoral*** *– Zones côtières et terrestres susceptibles à être influencées de la mer. On entend généralement par zone littorale la zone qui couvre 100 km à terre et 200 milles marins (NM) en mer et qui, sur le plan vertical, s' étend de l' espace au sol et au fond de l' océan* (fondé sur BR1806 et USN Oceanographic Command).

Le *NCSM Preserver* lors de l'exercise Ice Edge 1988. *(Photo des FC)*

En 2010, la marine canadienne célébrera son premier centenaire d'existence en tant que fière istitution nationale. Les changements prévus durant le premier quart du XXIe siècle mettront en lumière diverses questions à caractère maritime, qui poseront pour la marine de nouveaux défis à relever. La fonte de la calotte glacière de l'Arctique pourrait permettre, dans un avenir rapproché, la navigation commerciale dans le passage du Nord-Ouest. L'appauvrissement des ressources océanographiques ailleurs dans le monde pourrait augmenter l'importance de la demande exercée par d'autres sur nos propres ressources. La piraterie et la montée déstabilisatrice d'États hors-la-loi menacera le libre passage de biens par voie maritime. Le Canada a des intérêts mondiaux importants, et l'accès maritime à de vastes étendues de la surface planétaire comptera plus que jamais dans la résolution de conflits. Le fait de protéger les ressources maritimes du Canada, de maintenir notre liberté de mouvement sur les eaux et d'exploiter nos moyens naturels de défense côtière sont autant d'arguments en faveur du maintien en puissance d'une force navale robuste.

La protection du territoire du Canada en mer, la défense collective et la contribution au maintien de la paix et de la stabilité internationales demeureront les priorités de la marine canadienne. La géographie, l'économie, les données démographiques et la transition vers l'ère de l'information indiquent toutes que la collaboration avec nos alliés traditionnels servira au mieux les intérêts mondiaux du Canada. Cette collaboration sera réalisée par l'intermédiaire d'institutions internationales comme l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ainsi que les ententes Canada-États-Unis (CANUS) pour la défense de l'Amérique du Nord, à une époque où le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) évolue. En même temps, le XXIe siècle laisse entrevoir l'arrivée de nouveaux concepts et technologies de commandement et contrôle qui permettront aux capacités

propres à la marine de s'intégrer aux capacités de l'armée de terre et de l'aviation avec une efficacité encore jamais vue. L'amélioration de l'interopérabilité entre les éléments des Forces canadiennes se traduira par la mise en place de capacités interarmées et interalliés[4] qui permettront de bénéficier d'une indépendance accrue en matière de politique de défense et de politique étrangère. Cette stratégie passe nécessairement par une force navale robuste.

Le présent document n'est pas le premier produit de l'État-major des Forces maritimes à se servir des principes établis dans le Livre blanc sur la défense de 1994[5] pour orienter le développement futur et l'utilisation potentielle de la marine canadienne. Le document *Point de mire*, qui est le dernier de cette évolution, précise l'orientation établie dans deux documents sur la marine parus au cours de la dernière décennie. Le document *Regard sur l'avenir de la marine du Canada*[6], publié en 1994, démontrait que la marine est un investissement à long terme dans la sécurité et expliquait pourquoi le Canada a besoin de telles forces même s'il n'est pas en situation de guerre. Le document *Changement de cap : Une stratégie navale pour le Canada*, publié en 1997, allait encore plus loin. Ce document décrit le futur environnement stratégique qui résulte du climat d'instabilité mondiale et tente d'indiquer la voie que devrait suivre notre marine :

> *La fin de la Guerre froide a mis fin aux certitudes stratégiques qui marquaient depuis longtemps notre horizon. Nous avons un défi à relever, celui d'adopter une position vraiment canadienne sur la scène internationale, une position qui soit exempte de notre bagage colonial et qui dépende moins des considérations relatives aux alliances.... [*Changement de cap*] présente [le] consensus professionnel [de l'État major des Forces maritimes] et fournit un cadre de référence commun pour l'étude de questions maritimes. Il est à espérer qu'il incitera à la réflexion*[7].

4 Dans le présent document et d'autres documents, le lecteur verra les termes « interarmées » et « interalliés ». Ces termes se définissent comme suit :

> **interarmées** – *dénote les activités, opérations, organisations, etc. auxquelles participent des éléments de plus d' un service (une armée) d' un même pays (*PSC*);*
>
> **interalliés** – *dénote les activités, opérations, organisations, etc. entre deux ou plusieurs forces ou organismes de deux ou de plusieurs alliés (*PSC*).*

L'expression « interarmées » et « interalliés » font en sorte que la marine canadienne soit prête à exécuter des opérations, non seulement en collaboration avec les autres services des Forces canadiennes, mais, comme c'est plus souvent le cas, avec toutes les marines, les armées ou les armées de l'air de nos principaux alliés.

5 Livre blanc sur la défense de 1994 (Ottawa : Groupe Communications Canada, 1994).

6 *Regard sur l'avenir de la marine du Canada : Bâtir les Forces maritimes canadiennes du XXIe siècle* (Halifax (N.-É.) : Groupe Communication Canada, 1994).

7 *Changement de cap : Une stratégie navale pour le Canada* (Ottawa : Groupe Communication Canada, 1997), p. iii.

L'hypothèse avancée par *Changement de cap* selon laquelle notre marine, dans le contexte de l'après-guerre froide, était en grande partie sur la bonne voie et ne nécessitait que des changements mineurs, a été confirmée. Toutefois, *Changement de cap* a aussi été élaboré en dehors de tout cadre de référence ministériel et, même si le document ne date que de quelques années, beaucoup de changements sont survenus depuis sa publication. Mentionnons d'abord la publication, en juin 1999, de *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020*[8]. Ce document, souvent appelé *Stratégie 2020*, a été publié conjointement par le chef d'état-major de la Défense et le sous-ministre. Il sert maintenant de référence à la plupart des initiatives de développement des forces entreprises au sein des Forces canadiennes (FC) et du ministère de la Défense nationale (MDN). En définissant un cadre de référence commun, *Stratégie 2020* indique quelle voie devraient suivre les Forces canadiennes dans les premières décennies du XXIe siècle.

Avec ce nouveau cadre de référence en place, l'orientation générale de l'avenir des Forces canadiennes est maintenant établie. Le moment est revenu d'effectuer une réévaluation périodique des développements stratégiques navals. En se fondant sur *Changement de cap* et sur *Regard sur l'avenir de la marine du Canada*, *Point de mire* établit un cadre de référence qui permet d'orienter la mise en œuvre et l'application proposées d'une structure rationnelle à la force navale canadienne pour les décennies à venir. Les autres parties de ce volume sont divisées ainsi : (prenez note que ces parties constituent un tout cohérent tout en constituant des sections individuelles qui traitent de sujets particuliers de façon autonome) :

- La partie 2, *Choisir un point de mire*, décrit les politiques, les hypothèses, les concepts et les processus utilisés dans la rédaction de *Point de mire*.
- La partie 3, *Rassembler les instruments*, constitue un examen théorique des rôles des forces navales et du concept de la stratégie navale.
- La partie 4, *Point de repère pour l'an 2020 : la marine canadienne, les 100 premières années*, examine les retombées de *Point de mire* pour ce qui est de l'utilisation historique actuelle de la flotte.
- La partie 5, *Relèvement de garde : l'environnement de sécurité de l'avenir*, examine les tendances mondiales selon un point de vue portant précisément sur les défis que doit relever l'environnement de sécurité naval.

8 Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020 (Ottawa : Défense nationale, 1999).

- La partie 6, *Point de mire : mission, vision et stratégie de la marine canadienne*, présente en termes clairs les principes à adopter afin de mettre en œuvre la vision stratégique de la marine.
- La partie 7, *Rédaction du carnet : besoins futurs en capacités navales*, définit les capacités nécessaires à l'exercice des fonctions et des rôles prévus.
- La partie 8, *Garder le Point de mire*, reviendra sur les principaux points et permettra d'établir certaines conclusions.

Point de mire ne constitue pas une liste d'épicerie. Ce document stratégique décrit la justification (le *pourquoi*) des capacités (le *quoi*) nécessaires pour accomplir les tâches navales prévues, et ce faisant, pour établir un lien cohérent avec *Stratégie 2020*. *Point de mire* est un document descriptif et non normatif. Bien que ce document procure l'encadrement nécessaire pour les futurs développements navals, la mise en œuvre de cette stratégie (le *comment*) sera orientée à l'aide d'un document opérationnel successeur[9]. Intitulé provisoirement le *Guide de planification stratégique des capacités du Commandant maritime*, ce document établira le lien entre la définition du *Point de mire* des capacités conceptuelles qui seront examinées pour la marine de 2020 et la méthode la plus efficace d'appliquer ces dernières au contexte canadien. Ce document qui accompagne *Point de mire* fournira des directives concrètes que le personnel chargé des exigences pourra utiliser afin de poursuivre les objectifs énoncés dans le document *Stratégie 2020*.

Le processus servant à déterminer les capacités nécessaires à la marine canadienne de 2020 et les années suivantes est dynamique et diversifié; *Point de mire* est le fondement intellectuel de ce processus. Il constitue un point de repère pour la prise des décisions concernant la structure de la marine canadienne et le recours à cette dernière aux fins de la défense du Canada et de son ouverture sur le monde pour l'avenir.

9 La « *planification opérationnelle* » ... concerne la *façon* dont il faut faire le travail, tandis que la planification stratégique concerne ce qui doit être fait ». Voir le document *Applied Strategic Planning: A Comprehensive Guide* de Leonard D. Goodstein, Timothy M. Nolan et J. William Pfeiffer, (San Diego : Pfeiffer & Co, 1992), p. 4. À noter que l'utilisation du terme « opérationnel » dans ce contexte renvoie à la méthodologie de la planification des activités (telle qu'utilisée au Quartier générale de la Défense nationale) par opposition au contexte doctrinaire de la « planification des opérations ».

2

Sélection

d'un point de mire

2

Sélection
d'un point de mire

Pour le navigateur, la sélection d'un point de mire est un processus rigoureux tout comme l'a été l'élaboration de ce document. La planification du *Point de mire* a débuté à l'automne de 1999 sous la direction du Chef d'état-major des Forces maritimes (CEMFM) dans le but de constituer le complément naval à la publication *Stratégie 2020*. Le défi, qui fut formidable, consistait à faire en sorte que le *Point de mire* soit solide du point de vue académique tout en constituant un guide pratique pour l'avenir. Grâce à l'inestimable contribution des membres actifs et des membres retraités des Forces canadiennes, ainsi que de la communauté académique, on a pu relever ce défi de façon efficace[1]. Par conséquent, même si *Point de mire* est un document d'état-major, il n'a pas été conçu dans l'isolement. On y retrouve des travaux effectués par d'autres institutions officielles, que ce soit ici ou dans des pays alliés. (L'annexe A présente un précis de la documentation pertinente produite au pays et par les alliés.)

Même si certains de ces travaux sont abordés plus en profondeur dans les parties subséquentes de *Point de mire*, cette partie présente aux lecteurs la logique derrière ses développements. Elle commence par un résumé de la **politique** ministérielle et on y explique comment, pour la première fois, un cadre commun oriente le développement stratégique des Forces canadiennes. Les principales **hypothèses** de ce développement y sont également présentées. Les **concepts** navals de base sont ensuite introduits, suivis de l'explication de la terminologie qui s'y rapporte. Enfin, on y établit le processus de développement de la force navale, ainsi que la place de *Point de mire* dans ce processus.

1 Certains de ces documents de base rédigés par des universitaires et des membres de l'état-major ont été publiés dans l'ouvrage d'Edward L. Tummers (éd.), *Maritime Security Occasional Paper no. 11* [appelé ci-après MSOP 11] (Halifax, N.-É. : Dalhousie University Centre for Foreign Policy Studies, 2000) (voir la liste à l'annexe A).
Il est pertinent à ce stade de faire état de la relation spéciale que l'état-major des Forces maritimes entretient avec le *Centre for Foreign Policy Studies* de la Dalhousie University. Sans les efforts déployés au cours de la dernière décennie par la CFPS à l'étude de l'aspect maritime de la sécurité du Canada (voir les références dans ce document), la production de *Point de mire* dans un délai si restreint aurait été impossible. Cette relation englobe maintenant le Centre for Military and Strategic Studies (CMSS) de l'University of Calgary, où a eu lieu, au mois de mars 2001, une conférence portant sur le thème : « The Canadian Navy in the Post Cold War Era: New Roles, New Requirements and New Thinking ». Le compte rendu officiel de cette conférence sera publié en 2002. Celui-ci et le *MSOP 11* sont tous deux très utiles lorsqu'ils accompagnent *Point de mire*.

Planification stratégique des capacités des Forces canadiennes

L'aspect le plus fondamental de la préparation des Forces canadiennes (FC) et du Ministère de la défense nationale (MDN) afin de répondre aux défis du XXIe siècle a probablement été le passage d'une politique d'approvisionnement basée sur le remplacement biunivoque des systèmes existants à un processus fondé sur la capacité. Dans cette période d'après-guerre froide et en l'absence d'une « menace » clairement identifiée, il existe toutefois une reconnaissance que les besoins de souveraineté nationale doivent être satisfaits et que des questions de sécurité surviendront. La planification fondée sur les capacités prévoit la mise en place de mécanismes permettant d'assurer un niveau de capacité militaire suffisamment indépendant des alliés ou partenaires de la coalition, mais qui permettrai également de mener des opérations avec ceux-ci.

Le document intitulé ***Stratégie 2020*** constitue la pierre angulaire de ce nouveau processus, qui met de nouveau l'accent sur les trois piliers de la sécurité canadienne que doivent assurer les FC en vertu du *Livre blanc sur la défense de 1994*[2] :

- défendre le Canada;
- participer à la défense de l'Amérique du Nord;
- contribuer au maintien de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale.

Celui-ci débute par un énoncé clair et bref de la mission des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale :

> **Mission de la défense** : Défendre les intérêts et les valeurs du Canada et des Canadiens tout en contribuant à la paix et la sécurité internationales.

2 Ces trois piliers ont constitué l'essentiel des diverses prescriptions de la politique de défense du Canada énoncées au cours du demi-siècle passé, même si leur ordre de priorité a été modifié à l'occasion. En effet, le *Livre blanc de la défense de 1994* s'est remarquablement adapté à l'environnement stratégique changeant de l'après-Guerre froide en grande partie en raison de son uniformité du point de vue historique. La collection complète des Livres blancs de la défense du Canada depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale se trouve dans l'ouvrage de Douglas Bland, *Canada's National Defence, Volume I: Defence Policy* (Kingston [Ontario]) : School of Policy Studies de la Queen's University, 1997). Bland énonce l'avant-propos de la collection en faisant l'observation suivante (p. viii) : « S'il existe une stratégie canadienne durable pour la défense nationale, elle est exprimée dans ces documents de base. » [*traduction*].

Révolution dans les affaires militaires (RAM).

Par la suite, *Stratégie 2020* souligne l'importance de l'examen des questions émergeantes en matière de défense, dont les deux plus importantes sont les suivantes :

> **Révolution dans les affaires militaires (RAM)** – un changement majeur des affaires militaires qui résulte du progrès de la technologie en matière d'armes et d'équipement, ainsi que de la transformation des concepts opérationnels (doctrine) et des méthodes organisationnelles militaires. En général, les RAM prennent quelques décennies pour se produire, et elles touchent profondément, et parfois remplacent, les pratiques de combat existantes[3].

3 Vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD), « La Révolution Dans Les Affaires Militaires (RAM) », à l'adresse **http://www.vcds.dnd.ca/dgsp/dda/rma/primer_f.asp**

> **Guerre asymétrique** – terme utilisé pour décrire les tentatives de se soustraire aux forces d'un adversaire ou de les miner tout en exploitant leurs points faibles à l'aide de méthodes qui diffèrent grandement du mode d'opération habituel de l'adversaire[4].

Les Forces canadiennes et le MDN sont profondément conscients des répercussions considérables de la RAM sur le Canada et sa défense[5]. D'une part, la RAM offre la possibilité aux FC et au MDN d'appuyer les efforts du gouvernement visant à permettre au Canada de figurer parmi les pays les plus innovateurs au monde, en encourageant la recherche et le développement en techniques de pointe. D'autre part, la RAM pose des défis indéniables. Il sera de plus en plus coûteux de suivre de près l'évolution technologique rapide. Le Canada n'étant pas en mesure de fournir les mêmes ressources que les États-Unis, il devra définir les capacités militaires essentielles au maintien par les Forces canadiennes de l'interopérabilité avec ses alliés, principalement les États-Unis. Ce dont il faut également tenir compte dans toute discussion portant sur la RAM, c'est que l'évolution technologique rapide a également ces mauvais côtés. Ces mêmes innovations technologiques facilitent également l'exploitation de menaces asymétriques par les adversaires éventuels. Afin de prévenir les perturbations attribuables à de telles attaques, le gouvernement charge le ministère de la Défense nationale d'orienter les efforts de collaboration des autres ministères en vue d'assurer la protection de l'infrastructure essentielle du Canada.

Le Canada n'est cependant pas replié sur lui-même. Le risque accru d'attaques asymétriques contre le Canada rend d'autant plus pertinente la notion que certains universitaires ont qualifiée grande stratégie nationale canadienne, soit la sécurité avancée. Bien qu'elle n'ait jamais été officiellement codifiée, la notion soutient que le Canada, puisque ses frontières territoriales sont protégées contre les attaques militaires directes, sera plus en sécurité s'il veille à la résolution des problèmes mondiaux à la source, avant qu'ils ne puissent dégénérer et menacer le pays de façon directe[6]. Cela explique la raison pour laquelle, malgré le truisme qui affirme que « le Canada est à la fois indéfendable et inattaquable », il a assumé un rôle responsable dans la collectivité mondiale (aussi appelé « internationalisme engagé »). Cette idée a subi une certaine évolution, de la réaction circonspecte à l'idée de la défense impériale à l'application efficace de la sécurité

4 « Capacités exigées du MDN : menaces asymétriques et armes de destruction massive » (QGDN, SCEMD/DNBC, 3000-1, mai 2001. Cette étude ministérielle sur les menaces asymétriques a permis de définir trois catégories générales de menaces asymétriques : l'utilisation des opérations d'information (OI), des armes de destruction massive et des opérations non conventionnelles.

5 Ce paragraphe est adapté du *Rapport de 2001-2002 sur les plans et les priorités de la défense nationale* (Canada, MDN, 2001), pp. 13-14.

6 Sean M. Maloney, « Helpful Fixer or Hired Gun: Why Canada Goes Overseas », Policy Options Politiques (Journal de l'Institut de recherche en politiques publiques [IRPP]), vol. 22, no 1 (janvier-février 2001), pp. 59-65. Au sujet de la notion d'une culture stratégique canadienne, voir la notion « Canada » dans The Defense Policies of Nations: A Comparative Study, de Douglas J. Murray et Paul R. Viotti (Baltimore, The Johns Hopkins University Press, [3e éd.] 1994), pp. 57-93.

collective pendant la Guerre froide, cette notion constitue maintenant la motivation directrice des initiatives en matière de sécurité humaine et présente une contre-proposition logique à l'intégration continentale et à l'isolationnisme[7]. Puisque cette notion ne suppose que l'engagement des forces militaires de soutien du pays (c'est-à-dire les forces n'ayant pas à assurer la défense directe du Canada), le Canada peut se permettre d'être sélectif dans son application[8].

Les abords maritimes du Canada sont les mêmes que les abords aériens, abstraction faite du territoire des États-Unis. L'assurance de la souveraineté des territoires du Canada et de ses abords maritimes demeurera la principale priorité des Forces canadiennes. Bien qu'il soit impossible de faire fi des menaces asymétriques, l'évaluation militaire et l'aperçu stratégique ministériel les plus récents prévoient qu'une menace militaire directe et sérieuse envers le Canada dans un avenir rapproché est peu probable[9], ce qui signifie qu'étant donné que

Opérations expéditionnaires – le *NCSM Protecteur* soutenant la force terrestre canadienne au Timor oriental (OP TOUCAN), 1999-2000. *(Photo des FC)*

7 David G. Haglund, dans son ouvrage intitulé « What Missions for Canada's Armed Forces in the 21st Century? » (document présenté dans le cadre de la Security and Defence Forum Consultation, Montréal, décembre 2000), présente une appréciation complémentaire de la « sécurité coopérative » comme fondement de la grande stratégie canadienne. Pour ce qui est de l'autre concept, le texte provient du document Canada and "Imperial Defense": A Study of the Origins of the British Commonwealth's Defense Organisation, 1867-1919, de Richard Preston, (Durham, Caroline du Nord, Duke University Press, 1967).

8 Joseph Jockel et Joel Sokolsky, dans leur ouvrage « Lloyd Axworthy's Legacy: Human Security and the Rescue of Canadian Defence Policy », *International Journal*, hiver 2000-2001 (LVI:1), pp. 1-18, concluent que « le gouvernement [canadien] peut se permettre de choisir le moment et le lieu d'engagement de l'armée canadienne en vue d'appuyer les valeurs canadiennes et, si celle-ci choisit de participer, de décider du niveau d'engagement ».

9 Aperçu stratégique 2000 (Ottawa, Direction de l'analyse stratégique, 2000); Évaluation militaire 2000 (Ottawa, Direction de l'analyse de la défense, Ministère de la défense nationale, 2000).

notre continent est en fait une île, les opérations militaires futures menées par les Forces canadiennes contre une force ennemie auront lieu au-delà de nos frontières maritimes. En effet, les ***opérations expéditionnaires*** sont au cœur de la tradition de la sécurité canadienne et constituent l'évolution logique du concept d'emploi des Forces canadiennes (même si ce terme n'est plus dans l'usage courrant au Canada, ceci est largement attribuable au manque de flexibilité de la planification au temps de la Guerre froide et des obligations liées à la structure des forces alliées)[10] :

> **Opérations expéditionnaires** – Opérations militaires qui peuvent être entreprises rapidement. Il s'agit de forces d'intervention lointaine, qui peuvent être déployées rapidement, de forces autonomes conçues pour atteindre des objectifs précis à l'étranger (BR 1806).

La voie de l'avenir des Forces canadiennes telle qu'articulée dans *Stratégie 2020*

> ***... consiste essentiellement à positionner la structure des FC pour doter le Canada de forces modernes aptes au combat et adaptées à leurs tâches, qui pourront être déployées dans le monde entier et intervenir rapidement en cas de crise, tant au pays qu'à l'étranger, dans le cadre d'opérations interarmées ou interalliées. Cette structure doit être viable, réalisable et à la mesure de nos moyens.***

Stratégie 2020 part du principe qu'on ne peut s'attaquer aux défis de l'avenir aux dépens des défis actuels. Pour assurer l'équilibre entre la *continuité* et le *changement*, *Stratégie 2020* définit un certain nombre d'objectifs stratégiques à long terme qui servent de base à la propre stratégie de la marine pour 2020 :

Objectif n° 1 : **Une voie innovatrice.** « Tracer une voie propice, adaptable et innovatrice vers l'avenir. »

Objectif n° 2 : **Des chefs déterminés.** « Créer et entretenir un climat de leadership qui favorise l'initiative, l'esprit de décision et la confiance, tout en améliorant l'aptitude de nos chefs à diriger et à gérer efficacement. »

10 Le concept fondamental est énoncé dans les articles 3.5 et 3.6 de la Planification stratégique des capacités des Forces canadiennes, document publié par le Vice-chef d'état-major de la Défense (cité officiellement ci-dessous). La position des Forces canadiennes en Europe et l'évolution des opérations de maintien de la paix étaient conformes à cette tradition.

Objectif n° 3 : **La modernisation.** « Aligner une structure de forces viable à la mesure de nos moyens, qui sera instruite et équipée de façon à posséder des aptitudes supérieures au combat axées sur la doctrine et les technologies de pointe appropriées à l'espace de bataille du XXIe siècle ».

Objectif n° 4 : **Des forces déployables dans le monde entier.** « Renforcer la préparation au combat de nos forces navales, aériennes et terrestres ainsi que leur capacité de déploiement et leur soutenabilité dans le monde entier ».

Objectif n° 5 : **Des forces interopérables.** « Renforcer nos relations d'armée à armée avec nos principaux alliés afin d'assurer l'interopérabilité des forces, de la doctrine et du C4I (commandement, contrôle, communications, ordinateurs et renseignement) ».

Objectif n° 6 : **Carrière de choix.** « Faire de la Défense un milieu de travail enrichissant, flexible et progressif où se constituent des équipes professionnelles d'hommes et de femmes innovateurs et extrêmement compétents déterminés à remplir leur mission ».

Objectif n° 7 : **Des partenariats stratégiques.** « Nouer des partenariats externes stratégiques bien définis afin de faciliter à la Défense la réalisation des objectifs nationaux ».

Objectif n° 8 : **Gestion des ressources.** « Adopter une conception globale de la planification, de la gestion et du contrôle axée sur les besoins opérationnels, qui nous préparera à faire face rapidement et efficacement aux changements ».

Le document intitulé ***Planification stratégique des capacités des Forces canadiennes (PSC)***[11], qui s'appuie sur le modèle proposé dans *Stratégie 2020* en ce qui concerne l'orientation de la planification fondée sur les capacités au sein du MDN et des FC, a été approuvé par le vice-chef d'état-major de la Défense. Ce document présente les concepts-clés suivants :

- Concept d'emploi des FC en 2020[12] – Les FC doivent avoir la capacité d'évaluer la nécessité de déployer des forces, de planifier des déploiements, puis de soutenir les forces déployées et d'en assurer le commandement (suivant le cas), au pays comme à l'étranger, ce qui exige de disposer de moyens pertinents pour commander et

11 Vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD), (1950-1, DDA 3-2), *Planification stratégique des capacités des Forces canadiennes*, [ci-après appelé sous le titre *PSC*], 13 juin 2000.

12 Cela a été promulgué à l'origine dans la PSC à titre de « concept des opérations (CONOP) » pour les FC.

exploiter l'information et le renseignement au niveau stratégique militaire. Sur le plan opérationnel, les FC n'ont pas besoin de capacités étendues – sauf dans certaines situations nationales – puisqu'elles participent normalement à des opérations internationales dans le cadre de coalitions. À l'échelle internationale, les trois armées des FC sont peu souvent appelées à mener des opérations interarmées ensemble en tant que force interarmées indépendante, vu leur petite taille, ce qui fait en sorte que l'accent est mis sur leur interopérabilité avec les forces américaines. Étant donné que la plupart des opérations auxquelles les FC sont susceptibles de participer seront de moyenne envergure, la *PSC* définit ce concept comme suit :

> **opérations de moyenne envergure** *: opération militaire faisant appel à la plupart, sinon à l'ensemble des forces disponibles d'une nation et pouvant exiger la mobilisation de ressources supplémentaires. On recourt à la force mortelle, bien que l'on puisse imposer des restrictions sur les types d'armes ou la zone géographique dans laquelle on s'en sert. L'activité militaire se déroule avec rapidité et violence mais elle peut être intermittente et localisée dans une zone d'opérations.*

- Liste canadienne de tâches interarmées (LCTI) – Modèle conceptuel qui décrit les tâches qu'une force militaire peut être appelée à réaliser. La LCTI permet de décrire et de faire correspondre les nombreux types de capacités qui pourraient être requis dans certaines mesures, pour les FC. La LCTI offre également un lexique ou un langage commun pour les responsables du développement des Forces au sein des FC et du MDN. La LCTI met en lumière les principaux secteurs de capacités (et définit chacun d'eux sur les plans stratégique militaire, opérationnel et tactique – voir le lexique pour prendre connaissance des définitions) :

  Secteur de capacité 1 : **Commandement**

  Secteur de capacité 2 : **Information et renseignement**

  Secteur de capacité 3 : **Conduite des opérations**

  Secteur de capacité 4 : **Mobilité**

  Secteur de capacité 5 : **Protection de la force**

  Secteur de capacité 6 : **Maintien en puissance**

  Secteur de capacité 7 : **Constitution de la force militaire**

  Secteur de capacité 8 : **Stratégie et politique ministérielles**

La dimension navale de ces secteurs de capacités sera décrite à la Partie 7. L'élaboration d'une liste canadienne des tâches maritimes dans le cadre du processus de suivi de *Point de mire* est en cours.

- Unités tactiquement autonomes (UTA) – L'élément fondamental dont les FC ont besoin pour participer à des opérations internationales (et qui jouera également un rôle important dans le cadre des opérations au pays). Les UTA doivent être en mesure de s'intégrer à une force interalliés en tant qu'élément adapté à une tâche précise. Même si ce terme est nouveau pour les FC, le concept ne l'est pas pour la marine canadienne. En effet, un groupe opérationnel naval constitue un bon exemple de type d'UTA. Dans un groupe de ce genre, divers navires, sous-marins et aéronefs possédant des capacités uniques sont combinés, tout dépendant de la mission, afin de créer un effet synergique qui multiplie leur efficacité. (Il faut cependant préciser que, tout dépendant des circonstances, lorsqu'un groupe opérationnel constitue par définition un regroupement de plates-formes – que ses capacités soient semblables ou diversifiées – une UTA pourrait consister en un seul navire, sous-marin ou aéronef. De plus, en raison de l'universalité du terme descriptif « groupe opérationnel » au sein des forces navales du monde, *Point de mire* continuera de façon générale d'employer ce terme plutôt que UTA.)

- Primauté de la capacité de combat – les forces qui sont entraînées en vue d'opérations militaires peuvent être utilisées à l'échelle nationale, mais l'inverse n'est pas vrai. Les unités des FC qui sont en mesure d'entreprendre des opérations expéditionnaires seront également en mesure, selon la souplesse inhérente des unités militaires bien équipées et disciplinées, de s'acquitter de la plupart des responsabilités nationales qu'elles peuvent être appelées à assumer. Par conséquent, les FC doivent d'abord se concentrer sur les unités aptes au combat dans le cadre d'opérations de moyenne envergure à l'occasion d'une guerre inter-États.

- Scénarios de planification de la force (SPF) – Les besoins de capacités et les options de structure des forces seront évalués par les FC dans le contexte de onze scénarios de planification. Ces scénarios

figurent dans l'édition actuelle du *Guide de planification de la Défense (GPD)*[13], publié à tous les ans suivant l'approbation du vice-chef d'état-major de la Défense. Ils constituent des situations fictives ayant pour but d'illustrer la variété et la complexité des opérations militaires relatives à la « gamme des conflits » (voir figure 1; de courtes descriptions figurent à l'annexe B). Les scénarios évolueront au besoin afin de garantir qu'ils traduisent toujours le contexte stratégique et les priorités du Canada en matière de défense. Étant donné qu'il est difficile de prévoir les événements à venir, PCS recommande d'utiliser ces scénarios uniquement en tant que points de repère en vue de la planification stratégique.

Figure 1

Scénarios de planification de la force et gamme de conflits

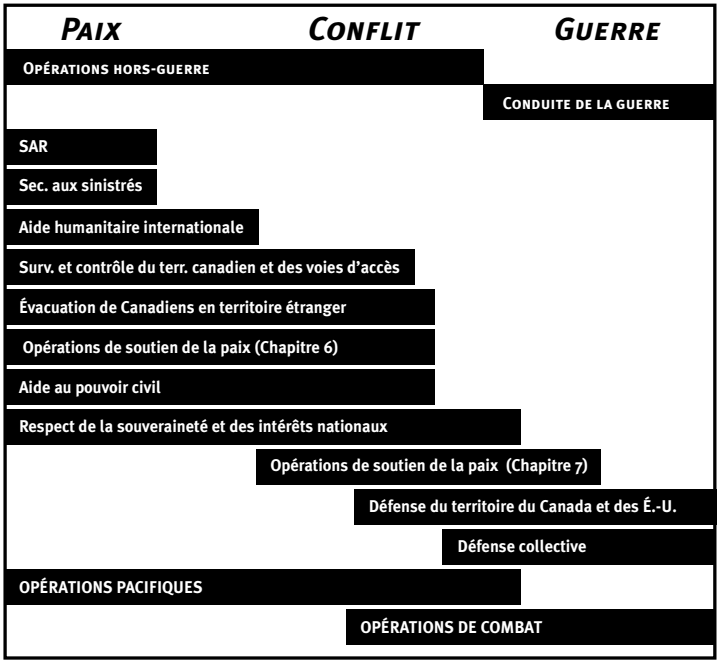

13 Le *Plan de la Défense*, qui a remplacé le *Guide de planification de la Défense* en 2001, sera lui-même remplacé en 2002 par le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Hypothèses

Stratégie 2020, la *PSC* et les autres publications décrites à l'annexe A mettent en lumière les nouvelles tendances qui pourraient avoir une incidence sur les opérations navales de l'avenir : elles seront interarmées et interalliés et se dérouleront sur les grands littoraux du monde. Alors qu'on étudiera la validité de cette hypothèse dans les parties suivantes de *Point de mire*, il est pertinent d'évaluer les facteurs qui orienteraient le développement de cette tendance.

En tentant de définir le rôle de l'intervention militaire en cas de crise au XXIe siècle, ces diverses publications font également ressortir que le Canada, tout comme ses alliés, a besoin de mieux comprendre les tendances qui pourraient se dessiner dans l'avenir. Les expériences passées démontrent la nécessité de faire preuve d'humilité et de prudence lorsque vient le temps de faire des prévisions. L'humilité est nécessaire puisqu'il est arrivé que les analyses passées n'aient pas été justes : souvent, les menaces ne se sont pas matérialisées comme prévu, ont évolué dans des directions inimaginées, alors que d'autres menaces imprévues se sont concrétisées. Ces situations se sont produites à de nombreuses reprises et se répéteront vraisemblablement. Néanmoins, aussi incertain que puisse être l'avenir, il est inévitable de tenter de le prédire. Selon une étude, la prévision de l'avenir « est nécessaire, puisque les enjeux sont si importants et que même un effort imparfait est préférable à l'absence totale d'efforts »[14] [*Traduction*]. En effet, lorsqu'il est question d'enjeux comme la paix et la sécurité du Canada, il est entièrement justifié de tenter de prévoir l'avenir.

Il est toujours possible de s'attendre à ce que l'avenir soit différent, mais il convient de définir certaines limites. Toutes les publications citées en annexe A et ci-dessus, qu'elles proviennent du Canada ou de nations alliées, présentent un certain nombre d'hypothèses communes. Bien qu'elles puissent être remises en question, elles sont de nature délicate en elles-mêmes, fondées sur des preuves et la logique, et constituent un résumé convenable des attentes des Canadiens en matière de sécurité. Certaines d'entre elles seront présentées ou illustrées tout au long de *Point de mire*, mais pour en faciliter la consultation, nous avons décidé d'inclure ici la liste de ces hypothèses et de les placer dans le contexte canadien, le cas échéant :

- Les États-Unis demeureront la puissance militaire dominante.
- Le Canada demeurera engagé dans les affaires internationales et ne peut se passer de ses forces armées.

14 Gouvernement américain, US Commission on National Security/21st Century. *New World Coming: American Security in the 21st Century* (Washington DC: Commission on National Security/21st Century, 1999), p. 3.

- Les Forces canadiennes peuvent prendre part à des opérations dans le cadre de conflits de faible envergure et de moyenne envergure.
- Le Canada continuera de promouvoir la sécurité par des efforts collectifs et coopératifs – principalement avec les É.-U. et les autres partenaires de l'OTAN, du Pacifique et de l'hémisphère.
- Le Canada devra préserver sa capacité indépendante d'affirmer sa souveraineté.
- Bien que les méthodes de guerre pourraient évoluer (RAM), leur nature fondamentale ne changera pas.
- On n'assistera à aucun changement important au contexte financier des Forces canadiennes.

Concepts, rôles, tâches, capacités et compétences

Les travaux portant sur les concepts militaires ont généralement en commun l'hypothèse selon laquelle la terminologie employée est comprise de tous. Dans les faits, l'utilisation fréquemment interchangeable des termes tels que ceux énumérés ici, qui ne comportent parfois que des différences subtiles quant à leur signification et qui souvent dépendent entièrement du contexte, peut créer une certaine confusion, non seulement chez les profanes mais également chez les professionnels militaires. (Par exemple, le rôle de base des marines, qui sera décrit à la partie 3, pourrait dans certains cas être appelé « mission » ou « tâche ».) Cette situation s'explique en partie par le fait que tous ces termes présentent deux sens, soit un sens *descriptif* ou de catalogage (« ce que nous faisons ») et un sens *opérationnel* ou de procédé (« comment nous le faisons »). L'introduction au sein du MDN et des FC d'un processus de développement des forces fondé sur leurs capacités jette une lumière nouvelle sur les différences subtiles entre les significations sous-jacentes relatives à la stratégie. Voici d'ailleurs une description de leur utilisation générale au sein de *Point de mire* :

- **Mission, rôle et fonction** (*sens descriptif*) – termes définissant le but ou les fonctions de base d'une organisation, des forces armées, de chaque armée, des groupes d'unités ou de chaque unité. Exemples : 1. La mission de la Défense consiste à protéger le Canada et à défendre ses intérêts et valeurs tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales. 2. Le rôle policier. 3. La fonction de contrôle sur la mer – Déploiement préventif – Aide au pouvoir civil.

- **Mission et tâches** (*sens opérationnel*) – termes employés dans les opérations militaires, notamment au moment de formuler des ordres d'opération et des scénarios de planification des forces, afin de définir l'objectif précis qu'on doit viser. Les unités ou les groupes d'unités entreprennent une mission et des tâches secondaires qui contribuent ensemble à la réussite de la mission. Exemples : Mission – Effectuer la surveillance des pêches dans la zone XYZ pour aider le ministère des Pêches et des Océans. Tâches (liste partielle) – 1. Effectuer la surveillance et imposer sa présence dans la zone XYZ. 2. Déployer une patrouille aérienne dans la zone XYZ. 3. Aborder et arraisonner des navires selon les ordres d'un agent supérieur des pêches.

- **Tâche** (*sens descriptif*) – terme utilisé pour définir la nature précise d'une opération qu'on doit effectuer pour remplir une mission qu'on nous a confiée ou un objectif. Exemples : 1. Escorte des bâtiments détenus. 2. Transport de personnel. 3. Alimentation électrique.

- **Capacité** (*sens descriptif*) – la capacité quantitative et qualitative pour une force de planifier à l'avance une mission. Il s'agit généralement d'une fonction de structure des forces. Exemples : les huit secteurs des FC en matière de capacités.

- **Capacité** (*sens opérationnel*) – disposer de la puissance, des compétences et de la capacité de remplir une activité, une mission ou une tâche civile ou militaire en particulier. Exemples. 1. Autodéfense. 2. Lutte antiaérienne de zone. 3. Surveillance de zone.

- ***Compétences essentielles*** – (*opérationnel et descriptif*) capacités essentielles communes en tout temps à toute force navale et nécessaires pour remplir les missions, les rôles, les fonctions ou les tâches qui lui sont confiés. Les diverses forces navales de par le monde se distingueront par la mesure dans laquelle ces compétences essentielles (et leurs éléments) seront nécessaires et déployées selon les besoins de la situation locale.

Les circonstances particulières à la défense aux relations extérieures d'un État, influencées par sa situation économique et sa dépendance envers la mer, dicteront sa capacité d'exercer son pouvoir sur la mer et influenceront la stratégie navale que cet État adoptera. (Les différences entre les marines du monde entier seront examinées à la partie 3, et les circonstances particulières au Canada seront abordées à la partie 6). Dans le cas de la marine canadienne,

les concepts navals de base (***flotter – mouvoir – combattre***) correspondent à ses compétences essentielles, qui peuvent être liées directement aux secteurs de capacités définis pour les Forces canadiennes (nous aborderons plus en détail à la partie 7 la façon dont ces compétences navales particulières et leurs sous-éléments peuvent être adaptés en domaines de capacité des FC) :

Figure 2

Concepts navals de base, compétences essentielles et domaines de capacité des FC

Concepts navals de base	*Compétences navales de base*	*Secteurs de capacités des FC*
Flotter	• Constituer et maintenir des forces de combat crédibles.	• Constitution de la force
Mouvoir	• Fournir une coordination et un soutien logistique maritimes.	• Soutien • Stratégie et politique ministérielles Mouvoir • Mobilité
Combattre	• Savoir ce qui se passe en temps réel et être en mesure d'agir au moyen de diverses options de force.	• Commandement • Information et Renseignements • Conduite des opérations • Protection de la force • Stratégie et politique ministérielles

Processus de développement des forces navales

Au cours des dernières années, les militaires canadiens, tout comme ceux des autres pays occidentaux, ont profité de l'adoption des pratiques de gestion actuellement utilisées dans le secteur privé (et qui, ironiquement, ont souvent été inspirées des modèles militaires). Un aspect de cet environnement de prise de décisions inspiré de l'entreprise illustre les relations entre la mission, la vision, les valeurs et la stratégie au moyen de la série de questions qui suit (et qu'on peut voir à la figure 3)[15] :

- **Mission** – concerne la raison d'être de l'institution. Il s'agit d'un énoncé général qui précise la raison d'être de l'organisme : *quel est notre but à long terme?*

15 Fry, Joseph N. et Killing, J. Peter, *Strategic Analysis and Action*, Scarborough (Ontario) : Prentice Hall, 4e éd., p. 8.

- **Valeurs** – Les valeurs visent également le long terme et sont générales de par leur nature. Elles servent à décrire la façon dont l'institution doit fonctionner. Les valeurs portent sur les croyances et les comportements : *que préconisons-nous dans notre comportement de tous les jours?*
- **Vision** – La vision est axée sur les caractéristiques précises que devrait acquérir l'organisme au fil des ans. La vision propose un but raisonnablement précis et tangible ou un objectif que les membres de l'institution peuvent tenter d'atteindre : *où désirons-nous que l'organisme se trouve d'ici dix à trente ans?*
- **Stratégie** – Il s'agit de la marche à suivre pour réaliser la vision : *comment tentons-nous de réaliser notre mission et notre vision tout en renforçant nos valeurs?*

FIGURE 3
MISSION, VISION, VALEURS ET STRATÉGIE

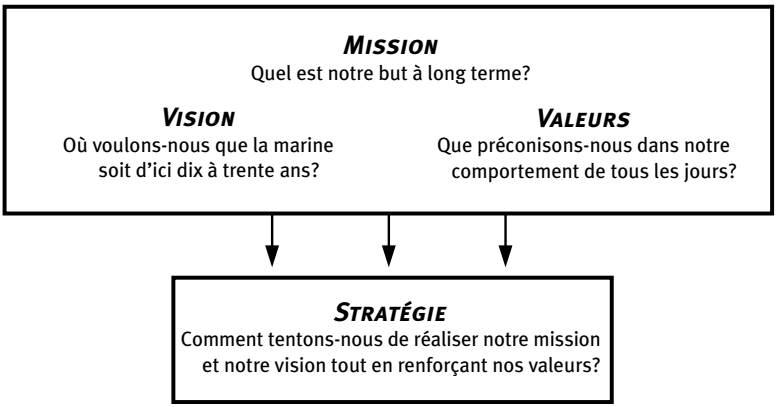

Les énoncés correspondants à chacun de ces éléments et recommandés pour le Commandement maritime seront décrits à la partie 6. En élaborant une stratégie sur la façon dont la marine canadienne devra tenter de remplir sa mission et sa vision tout en renforçant ses valeurs dans le XXIe siècle, *Point de mire* repose sur une méthodologie de planification proactive « selon laquelle l'avenir n'est

pas réglé d'avance et les organisations peuvent façonner leur propre avenir »[16]. Les capacités navales requises en 2020 pourraient être une version modernisée de celles qui sont en place actuellement ou qui le seront bientôt. Cependant, si ce n'est pas ce qui se produit, *Point de mire* décrira les fondements qui permettront d'entreprendre les changements nécessaires en toute confiance.

Rappelons que, bien que le but de *Point de mire* soit de tracer la voie que devra suivre la marine canadienne, les activités de développement sont divisées en trois phases de planification menées simultanément, ce qui donne lieu au concept de trois marines[17] :

- **La marine d'aujourd'hui** – gérée actuellement et projetée sur une période de un à quatre ans (premier horizon), (cycle de planification actuelle du *Plan de la Défense [PD]* et du *Guide de planification des capacités maritimes [GPCM]*). Les activités de développement dans ce contexte consistent avant tout dans l'allocation et la gestion des ressources. Il s'agit de notre marine actuelle.

La marine d'aujourd'hui – l'actuel groupe opérationnel naval canadien. *(Photo des FC)*

16 Goodstein *et coll.*, *Applied Strategic Planning*, p. 45-47, définit quatre approches distinctes de la planification pour les organisations dans lesquelles une transformation s'impose, et précise que la quatrième approche est la plus ambitieuse et la plus exigeante, mais également la plus prometteuse :

réactive, *soit la planification par le rétroviseur;*
inactive, *ou « qui suit le courant »;*
préactive, *qui consiste à se préparer à l' avenir;*
proactive, *qui consiste à établir une vision pour l' avenir et à faire en sorte que cette vision se réalise.*

17 Ce modèle de développement est utilisé par d'autres services, et ces descriptions proviennent d'une publication de l'armée canadienne intitulée *Le contexte de sécurité futur*, p. 1. La marine américaine utilise une approche semblable avec ses concepts de « Current Navy » (marine actuelle), de « Programme Navy » (marine prévue) et de « Navy of Tomorrow » (marine de demain). Les horizons de planification sont décrits dans le PD publié une fois l'an. Voir le *PD* 2001, pp. 4-20.

- **La prochaine marine** – cette marine est en cours de conception et d'élaboration en vue de sa mise en place d'ici cinq ou dix ans environ (deuxième horizon). Le processus de planification de la prochaine marine est axé sur l'élaboration d'un programme qui produira une marine modernisée, et ce dans les limites imposées par les politiques et les contraintes en matière de ressources. Il n'est pas possible de définir avec précision la date où prendra fin cette période, puisque celle-ci dépend de nombreux facteurs, y compris les dates de mise en service et de retrait de l'équipement et la mise en place de la marine à venir.

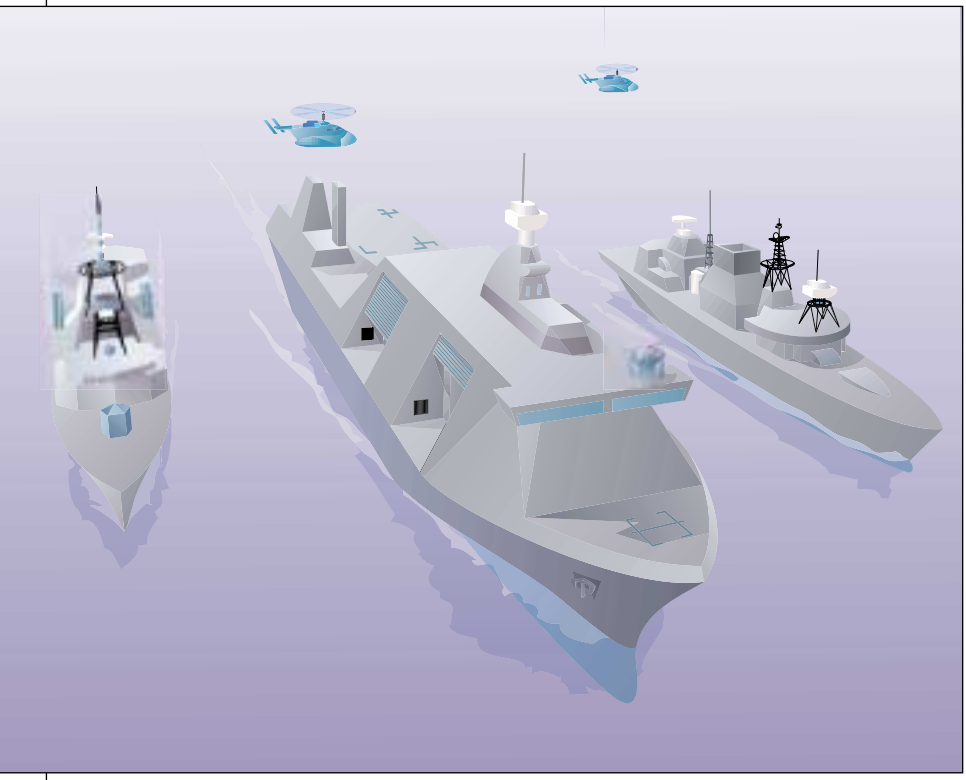

La prochaine marine.

- **La marine à venir** – cette marine demeurera toujours à l'état de concept et, par conséquent, n'existera jamais réellement. Le processus de planification de la marine à venir porte sur les vingt années qui suivront la prochaine marine, c'est-à-dire de 10 à 30 ans d'ici (troisième horizon). Cette période se situe au-delà des contraintes fiscales et politiques actuelles (même si elle bénéficiera évidemment de l'expérience actuelle), mais elle se situe à l'intérieur de la période pour laquelle il est possible de prédire les développements technologiques. La marine à venir est axée sur le développement relativement libre d'un modèle conceptuel d'une marine de l'avenir, modèle qui porte sur le personnel, la doctrine et les capacités matérielles.

En tant que partie intégrante de ce processus, *Point de mire* aborde les besoins de la marine à venir. Les documents décrits précédemment dans cette partie et dans l'annexe A constituent le cadre des ouvrages de référence utilisés dans sa production. Cependant, *Point de mire* se veut plus qu'une simple compilation des principes directeurs. Ce document stratégique constitue la première étape d'un processus de développement de la force navale ayant pour but d'orienter la marine canadienne du point de vue conceptuel pour l'aider à réaliser les buts fixés dans *Stratégie 2020* et élaborés dans la *PSC*. En se fondant sur l'orientation décrite dans ces documents du MDN/FC, *Point de mire* établit des liens pour l'élaboration rationnelle des composants maritimes du plan des capacités à long terme (PCLT) conforme au concept d'emploi des FC, à la Liste canadienne des tâches interarmées et à la Liste canadienne des tâches maritimes. Ces listes sont les outils qui permettent de définir la série de tâches que la marine (ou ses éléments) pourrait devoir exécuter.

De plus, *Point de mire* n'est pas un document autonome. L'élaboration éventuelle du *Guide de planification des capacités stratégiques du commandant de la marine* au niveau opérationnel établira un lien entre les concepts stratégiques présentés dans *Point de mire* et les instructions concrètes destinées aux planificateurs des forces. Bien que la définition du processus de développement d'une force maritime (ainsi que le processus des FC) soit toujours en cours, celui-ci englobera un certain nombre de documents, faisant tous intégralement partie du lexique et des principes de la planification des capacités, dont le but est :

- d'établir le type et les niveaux de capacités exigés par la prochaine marine;
- de définir clairement les limites pour chacune des plates-formes et capacités essentielles qui ont été définies (p. ex. le CE de la capacité de soutien logistique à la mer et de transport maritime(ALSC));

- d'évaluer les écarts qui existent entre les niveaux de capacités recherchés et les niveaux actuels;
- de prédire les innovations technologiques ainsi que les questions ayant trait au personnel et aux instructions qui pourraient avoir une incidence sur chaque domaine de guerre au cours de la prochaine décennie;
- d'effectuer des analyses d'options détaillées sur la façon, dans un contexte canadien, de tirer profit au maximum des diverses capacités;
- de fournir des plans en matière de capacités qui précisent la voie à suivre et qui visent à réduire les écarts concernant les capacités;
- de déterminer la série complète des activités nécessaires à la mise en œuvre des plans en matière de capacités (y compris l'équipement, le personnel et la doctrine).

Sommaire

Cette partie a permis d'expliquer les politiques et les hypothèses qui ont orienté la rédaction de *Point de mire*. Les concepts navals de base ont été présentés et les éléments du processus de développement de la force ont été établis. La place qu'occupe *Point de mire* dans la création de la marine à venir a été définie. Dans les deux parties suivantes, nous décrirons les concepts stratégiques communs aux marines occidentales, et nous verrons la façon dont ces concepts ont été appliqués à l'emploi et aux opérations de la marine canadienne depuis sa création. Ces concepts sont utilisés au sein de la marine d'aujourd'hui dans la planification de la prochaine marine, et il est tout à fait raisonnable de s'attendre à ce que ces concepts demeurent pertinents encore longtemps.

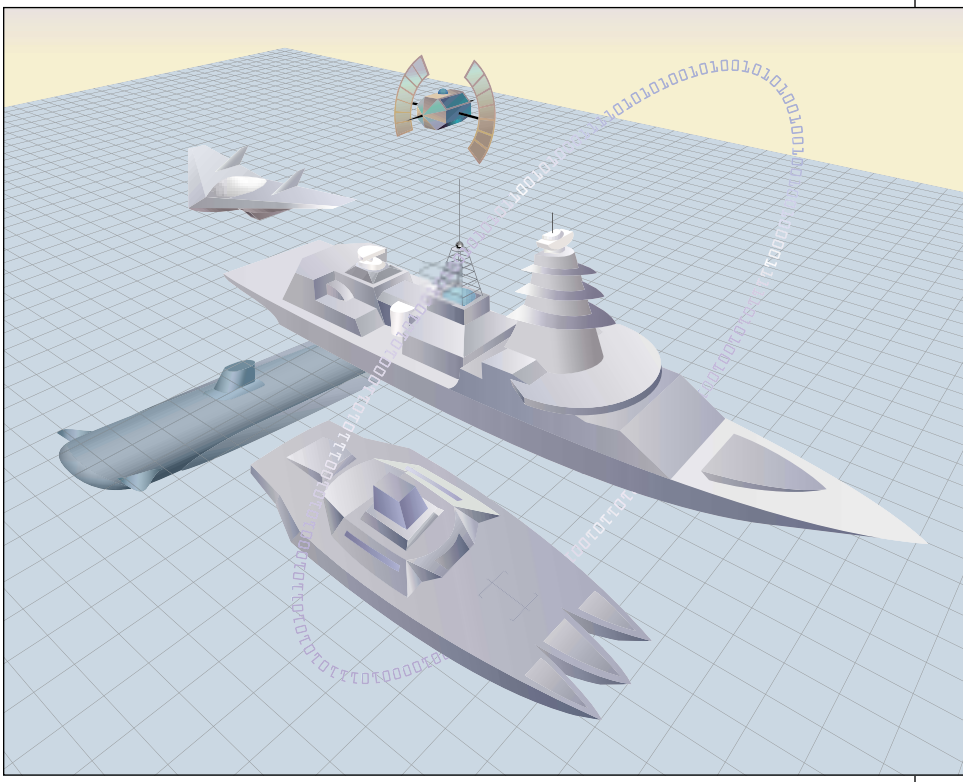

La marine à venir.

3

Rassembler

les instruments

3

Rassembler *les instruments*

> *Les grandes puissances ou les coalitions maritimes ont été victorieuses [ou] à tout le moins n'ont pas été vaincues lors de toutes les guerres importantes de l'histoire moderne. […] Ces succès répétés suivent un schéma historique […] qui ne peut tout simplement être écarté comme un simple hasard….*
>
> *La géographie, la technologie et les tactiques ont évolué de façon radicale au cours des siècles, mais les options stratégiques théoriquement disponibles pour une puissance maritime… ont permis aux États disposant de ce type de puissance de former des coalitions dont le poids stratégique est grandement supérieur à celui des coalitions où domine la force continentale.*
>
> *La puissance [maritime] permet de contrôler les paramètres géostratégiques de participation à une guerre. Selon les forces qui contrôlent la mer, l'eau peut servir d'autoroute ou d'obstacle….* [traduction]
>
> Colin S. Gray,
> *The Leverage of Sea Power (1992)*[1]

Le Canada est un membre fondateur de la coalition des nations maritimes occidentales qui se battit victorieusement pour la démocratie lors des deux guerres mondiales et de la paix armée qui domina la politique internationale de la dernière moitié du XXe siècle. Même si l'environnement mondial du XXIe siècle évoluerait (comme le montrera la partie 5), d'éminents penseurs stratégiques ont démontré que les éléments de la puissance maritime capables d'agir sur cet environnement sont très durables. Cependant, leurs diverses recommandations reposent habituellement sur l'expérience des grandes puissances navales et, pour cette raison, elles ne conviennent pas toutes à la situation d'une puissance moyenne telle le Canada. Cependant, avant de tenter de décrire une stratégie navale canadienne pour le XXIe siècle, on se doit premièrement de comprendre les éléments d'une puissance maritime efficace et la manière dont ces éléments s'appliquent à un pays de taille moyenne.

1 Gray, Colin S., *The Leverage of Sea Power: The Strategic Advantage of Navies in War*, Toronto, Maxwell Macmillan Canada, 1992, p. ix-xii.

Comme c'est le cas pour toute manifestation de puissance, les notions de puissance « moyenne » et de puissance « maritime » ne sont pas faciles à définir. Ces concepts seront passés en revue de façon détaillée dans le reste de cette partie. Il est cependant utile de comprendre d'abord le sens donné dans la présente étude aux notions suivantes :

> **Puissance moyenne** – Il s'agit du comportement d'un État qui prend part, en général, de façon responsable et efficace aux événements mondiaux dans le cadre d'un partenariat entre pays d'optique commune. Cette puissance existe lorsqu'un certain nombre de paramètres – économiques, culturels, intellectuels, militaires, géographiques – pointent tous dans la même direction, soit vers une autonomie marquée et une capacité d'autoprotection dans la préservation de l'identité nationale et des intérêts vitaux[2].
>
> **Puissance maritime** – Il s'agit de la puissance militaire qu'on déploie en mer, c'est-à-dire sur l'eau, sous l'eau ou dans l'espace aérien au-dessus de la mer. La puissance maritime d'une nation dépend non seulement des armes et des forces armées lui permettant d'influer sur les événements en mer, mais également de sa marine marchande, de ses flottes de pêche et d'océanographie, ainsi que de sa perspective sur les questions maritimes et de sa tradition dans ce domaine[3].

En se fondant sur ces définitions, on peut affirmer que le Canada est une puissance moyenne, mais il est peu conscient de sa puissance maritime, même si sa capacité de l'exploiter est très réelle. La réalisation de cette capacité peut s'effectuer en comprenant les réponses aux deux questions fondamentales suivantes : comment une marine peut-elle contribuer à l'exercice de la puissance maritime et quels sont les principes d'une stratégie navale de puissance moyenne?

2 Adapté de Haydon, Peter T., Sea Power and Maritime Strategy in the 21st Century: A "Medium" Power Perspective. Halifax, N.-É., Dalhousie University Centre for Foreign Policy Studies, Maritime Security Occasional Paper No 10, 2000), p. 3; et Hill, J.R., Maritime Strategy for Medium Powers. Annapolis, MD, Naval Institute Press, 1986, p. 218.

3 Adapté de Bull, Hedley, « Sea Power and Political Influence », Power at Sea – 1. The New Environment. Londres, International Institute for Strategic Studies, 1976, Adelphi, document no 122, p. 1, cité dans Haydon, Sea Power and Maritime Strategy in the 21st Century, p. 29.

3

Les rôles des forces navales

> *La marine est le principal outil dont peut se servir un État afin d'exercer une force maritime. Ce qu'elle doit faire, sa doctrine, les navires qu'elle déploie et ses méthodes de combat dépendent tous de choix pratiques et politiques en fonction des besoins nationaux. Les choix se font en fonction des objectifs de l'État, de la menace perçue, des possibilités d'actions maritimes, des capacités technologiques, de l'expérience pratique et, enfin, de la façon dont l'État se définit lui-même et dont il définit ses méthodes de guerre* [traduction].
>
> George Baer,
> *One Hundred Years of Sea Power* (1993)[4]

Cette description, qu'on retrouve dans l'introduction d'une histoire générale de la marine des États-Unis (USN), s'applique aussi à tout service naval, peu importe sa taille. Les marines font partie du cadre de la politique maritime générale d'un État. Plus précisément, elles permettent à l'État d'utiliser la mer à ses propres fins tout en empêchant les autres de l'utiliser d'une manière qui lui nuise. Les politiques maritimes contemporaines sont fondées sur le concept de liberté des mers, qui est codifié en droit international. La liberté des mers[5] donne aux marines le droit de mener des opérations dans les trois dimensions – au-dessus de l'eau, sous l'eau et en surface – en haute mer. La liberté des mers donne aux marines la mobilité et la capacité nécessaires pour l'application de force en surface, au-dessus de l'eau, sous la surface et à partir de la mer, partout dans le monde. Il n'y a pas de droits correspondants qui concernent le territoire ou les eaux territoriales d'un autre pays.

Dans son ouvrage définitif sur le rôle des marines, Ken Booth conçoit que **l'utilisation de la mer** sous-tend trois rôles – militaire, diplomatique et policier (voir la figure 4) – qui interviennent dans toute la gamme des conflits (voir la figure 1). Malgré qu'elle ait été élaborée au cours de la Guerre froide, son œuvre demeure une théorie acceptée à l'échelle universelle[6] :

- Le **rôle militaire** des marines est à la base du triangle formé par les trois rôles, puisque leur caractère est essentiellement militaire. La violence réelle ou latente est leur but. C'est l'habileté de la marine à menacer de recourir à la force et à y recourir qui donne une signification à ses autres moyens d'action. Son impact diplomatique

4 Baer, George W., *One Hundred Years of Sea Power: The US Navy, 1890-1990*. Stanford, Stanford University Press, 1993, p. 1, cité dans Haydon, *Sea Power and Maritime Strategy in the 21st Century*, p. 36.

5 Liberté des mers – comprend, entre autres choses, la liberté de navigation (y compris le transit en plongée), la liberté de pêche, la liberté de poser des câbles et des pipelines sous-marins et la liberté de voler au-dessus de la haute mer. UNCLOS, articles 87 et 90; voir aussi le lexique.

6 Booth, K., *Navies and Foreign Policy*. Londres, Croom Helm, 1977, p. 15 et s.

découle de la façon dont son caractère militaire est perçu. Il est évident qu'elle devient utile lors de conflits en raison de sa capacité d'utiliser la force avec succès.

- Le **rôle diplomatique** des marines se rapporte à la gestion de la politique étrangère sans recours réel à la force. Les applications diplomatiques appuient la politique d'un État lors de négociations précises ou dans les relations internationales en général.
- Le **rôle policier** est dirigé vers l'intérieur autant que vers l'extérieur. Ce rôle se rapporte rarement aux forces des autres États; il concerne principalement la souveraineté d'un État en-deçà de ses frontières maritimes.

Figure 4
Rôles des forces navales (modèle de Booth)

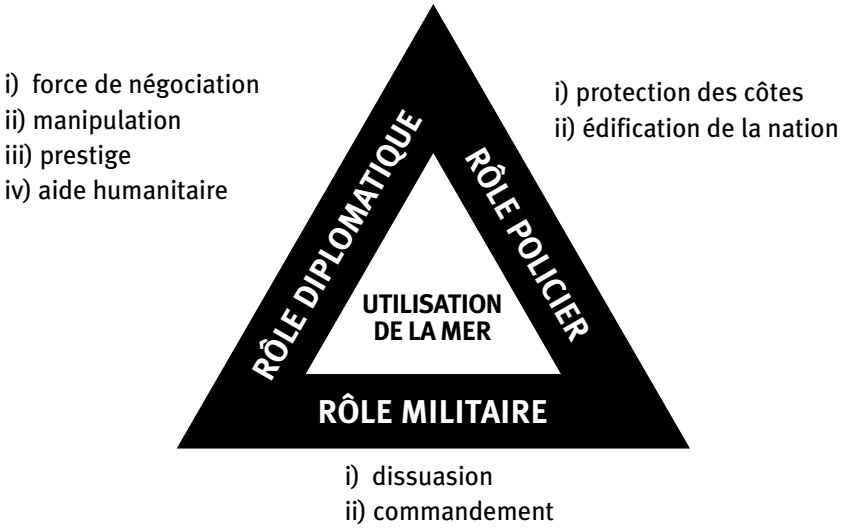

Il existe évidemment une interrelation entre ces trois rôles de base qui présentent un niveau de synergie qu'on ne retrouve habituellement pas dans les autres services armées. En dernière analyse, bien que les plates-formes navales et les équipages soient destinés au combat en mer et sur les côtes et formés à cette fin, ils peuvent en réalité être employés à bien d'autres fins. Les marines ne peuvent tenir le terrain dans la même mesure qu'une armée. De plus, elles ne peuvent rejoindre les endroits éloignés aussi rapidement que ne le fait l'armée de l'air. Cependant, la capacité de la marine à demeurer à une certaine distance d'un littoral étranger pour une durée indéterminée tout en demeurant en

La Force navale permanente de l'Atlantique à Halifax, N.-E. *(Photo des FC)*

mesure de combattre est sans égal. Tout concept d'opérations expéditionnaires interarmées des Forces canadiennes doit être élaboré en tenant compte des attributs uniques de chacune des armées. La marine permet plusieurs applications directes et immédiates. Selon un analyste, « la flexibilité inhérente des forces navales fait qu'elles sont parfaitement adaptées à une grande variété de missions et de tâches… en situations de gestion de crises délicates du point de vue politique[7] » *[traduction]*. Les forces navales possèdent notamment les caractéristiques stratégiques suivantes :

- Elles présentent la capacité unique de se déployer rapidement et de demeurer dans la région pour de longues périodes sans l'accord des États voisins et n'ont pas besoin de systèmes de soutien logistique complexes à terre sur le théâtre des opérations;
- Elles sont caractérisées par une flexibilité inhérente, qui leur permet de changer rapidement de rôle sans perdre leur efficacité ou sans devoir retourner au pays pour se reconfigurer;
- Elles peuvent se sortir de façon relativement facile des situations menaçantes, mais sont également capables de fonctionner en présence du danger et d'assurer leur propre protection ainsi que celled d'autres navires;

7 Haydon, *Sea Power and Maritime Strategy in the 21st Century*, p. 38 et 63, d'où ont été adaptées les caractéristiques qui suivent.

- Les navires de guerre ont une valeur symbolique en ce sens qu'ils sont un prolongement juridique de la mère-patrie et, en ce sens, la présence d'un navire de guerre constitue un signal clair de l'intérêt d'un État (ou d'un groupe d'États dans le cas d'une force multinationale) face à une situation. Cette habileté unique découle des aspects suivants du droit maritime :
  - Haute mer – Englobe toutes les parties de la mer non comprises dans les eaux intérieures ou dans les eaux territoriales (normalement, au delà de la limite de douze milles) des États. Les navires de guerre de tous les États peuvent naviguer librement ou se livrer à d'autres activités, sous réserve de certaines restrictions, en haute mer[8]. En tant que tel, il n'existe aucun équivalent de la « permission de survol » (en fait, les navires de guerre peuvent traverser les eaux territoriales en invoquant leur « droit de passage inoffensif ») et peu de restrictions légales limitent le droit d'avoir une base de départ en mer. Malgré les revendications de zones exclusives de divers types, près de la moitié de la surface du globe n'appartient à aucune zone de compétence officielle.
  - Immunité du souverain (extraterritorialité) – En vertu du droit international, l'exception à la juridiction territoriale locale, telle qu'accordée aux souverains étrangers, aux représentants diplomatiques, etc., s'applique également aux navires de guerre. Bien que les ambassades et les navires de guerre ne fassent pas partie du territoire de l'État étranger auquel ils appartiennent (contrairement à la croyance populaire), la règle de l'immunité signifie qu'aucune des procédures judiciaires ordinaires ne peut être entreprise contre le navire (par exemple, on ne peut le saisir par suite de réclamations découlant d'une collision ou d'un sauvetage, et personne ne peut y monter sans la permission du capitaine)[9].

Bien que le triangle de Booth illustre que les rôles diplomatique et policier doivent s'appuyer sur une base militaire solide, les marines exécutent rarement leurs fonctions quotidiennes dans un seul domaine, particulièrement en temps de paix. Pour illustrer le chevauchement des divers rôles qui survient en pratique, Eric Grove, dans son ouvrage fondamental intitulé *The Future of Seapower*, ajoute de chaque côté du triangle de Booth un cercle représentant une sphère

8 La définition de *hautes mers* est tiré du BR 1806. Pour une discussion sur le « *Droit (des conflits armés) concernant la conduite des hostilités en mer* », voir « Le droit des conflits armés (Ottawa: QGDN, Bureau du Juge-avocat général, B-GG-005-027/AF-021, 2001). Disponible à l'adresse **www.dnd.ca/jag**. Mentionnons aussi James J. Busutti, Naval Weapons Systems and the Contemporary Law of War (Oxford : Clarendon Press, 1998).

9 Smith, H.A., *The Law and Custom of the Sea*. Londres, Stevens & Sons, 1950 [déjà adopté sous le numéro BRCN 306], p. 26 et s.

d'activité correspondante, soit, la confrontation Est-Ouest (rôle militaire), l'intérêt national (rôle diplomatique) et la loi et l'ordre (rôle policier). Grove a raffiné le schéma de Booth en reconnaissant que les activités nécessitant le recours à la force ne se rapportent pas toutes au rôle militaire. Par exemple, « les tâches policières des marines doivent inclure un certain recours à une force réelle, quoique toujours limitée. Cela nous force ainsi à faire la distinction entre des opérations de niveaux supérieur et inférieur, entre la paix et la guerre[10] » *[traduction]*.

Figure 5

Rôles des forces navales (le modèle Point de mire)

GESTION DE CRISE

- déploiements préventifs
- coercition
- opérations d'interception maritime
- opérations de soutien de la paix
- opération d'évacuation des non-combattants
- Coopération civilo-militaire
- usage symbolique
- présence
- aide humanitaire
- instauration de la confiance
- Diplomatie de deuxième niveau

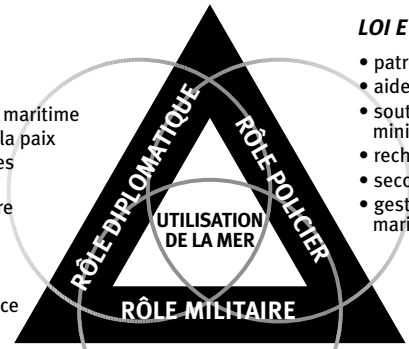

LOI ET ORDRE

- patrouilles de souveraineté
- aide des autorités civiles
- soutien aux autres ministères
- recherche et sauvetage
- secours d'urgence
- gestion de l'espace maritime

AFFRONTEMENT MONDIAL/RÉGIONAL

- maîtrise de la mer
- contrôle de l'espace maritime
- interdiction de l'espace maritime
- domination de l'espace de bataille
- parc naval
- projection de puissance maritime
- manœuvres maritimes

10 Grove, Eric, The Future of Sea Power. Londres, Routledge, 1990, p. 235 et 236. Il est à noter que, même si l'environnement de sécurité commençait à changer lorsque Grove a formé son modèle, il s'agit essentiellement d'un construit de la guerre froide. Un affinage du modèle de Grove a été entrepris par la suite par Geoffrey Till dans son article « Maritime Strategy and the Twenty-First Century », publié dans G. Till (ed.), Seapower : Theory and Practice (London ; Frank Cass, 1994), pp. 176-199. Till a choisi de ne pas utiliser le triangle standard, adoptant plutôt un modèle vertical qui fait mieux ressortir ce qu'il a identifié comme étant le rôle naval principal (la capacité de confronter tout adversaire) et les échelles d'intensité croissante et de fréquence décroissante. Voir aussi Brooke Smith-Windsor et Richard H. Gimblett, « Canada's Navy After Next : Roles and Functions » (communication présentée lors de « La marine canadienne à l'ère de l'après-guerre froide », une conférence tenue à l'Unversité de Calgary en mars 2001, et dont les actes seront publiés bientôt.

On peut illustrer la complexité des opérations navales en mer et à partir de la mer en indiquant des activités auxiliaires ou *fonctions* à l'intérieur de chacun des cercles[11]. À la figure 5, *Point de mire* présente une version raffinée du modèle de Booth-Grove, mis à jour pour l'après-guerre froide, qui illustre mieux le contexte dans lequel on fera appel aux trois rôles de la marine au cours des premières décennies du XXIe siècle. Non seulement a-t-on procédé à la mise à jour des cercles (rôles ou domaines généraux d'activités), mais on y indique également les activités secondaires ou *fonctions* correspondantes pour refléter les concepts communs aux principales puissances maritimes. Ces fonctions du XXIe siècle sont définies ci-dessous[12]. Après avoir exploré (à la partie 5) les tendances socio-économiques et militaires à venir, *Point de mire* raffinera ce modèle pour l'adapter au cas plus spécifique de la marine canadienne du futur (voir la figure 6 à la Partie 6).

Le rôle militaire – Le *NCSM Victoria*. *(Royal Navy)*

11 Le terme fonction opérationnelle s'utilise dans le SCP, p. 23 article 5.4. Comme on l'a vu à la partie 2, les définitions présentées dans Point de mire renvoient au sens descriptif plutôt qu'au sens opérationnel. Pour éviter la confusion, on n'utilisera que le terme fonction.

12 Lorsqu'approprié, les définitions proviennent des publications des Forces canadiennes et du Glossaire OTAN des termes et définitions de l'OTAN – AAP 6. Cependant, on a élaboré plus en détail certains concepts de guerre interarmées et interalliés dans les autres pays, le principal exemple étant celui du BR 1806 de la Royal Navy qui puise en partie dans les manuels de doctrine de la marine américaine (US NDP1), dans le UK Joint Warfare Command du Royaume-Uni (JWP 0-10), ainsi que dans le document intitulé Australian Maritime Doctrine (RAN Doctrine 1, 2000) de la Royal Australian Navy. L'élaboration d'une doctrine interarmées canadienne distincte et d'un manuel complémentaire sur la doctrine navale canadienne sont en cours.

Rôle militaire – Affrontement mondial/régional

Bien qu'en théorie la guerre ait été interdite par la Charte des Nations Unies, la réalité est fort différente. La planification des forces doit tenir compte du fait que la guerre existe toujours. Il semblerait, d'une part, que «la guerre » soit une définition d'un acte politique d'une extrême violence qui autorise l'État à agir et à dépenser son capital au-delà des contraintes normales de sa politique de défense. D'autre part, il s'agit d'une définition d'un acte ou d'une série d'actes d'une extrême violence qui se déroulent sans tenir compte du droit international humanitaire. Alors que la Charte de l'ONU interdit effectivement la guerre totale (comme les deux guerres mondiales) et toute agression visant l'expansion territoriale (telle l'invasion du Koweit par l'Iraq), elle permet tout de même l'autodéfense individuelle et collective et le recours à la force lors d'une intervention visant à rétablir la stabilité régionale. Par conséquent, lorsque vient le temps de planifier l'utilisation de leurs forces militaires, les chefs politiques et militaires doivent comprendre les concepts opérationnels en rapport avec une utilisation rigoureuse des forces navales. Voici quelques *fonctions* secondaires du rôle militaire :

- **Maîtrise de l'espace maritime** – capacité d'utiliser en tout temps l'espace maritime en totalité à ses propres fins et d'en interdire l'emploi par un adversaire. (*BR 1806*)
- **Contrôle de l'espace maritime** – condition qui prévaut lorsqu' un État jouit de la liberté d'action nécessaire pour utiliser la mer durant un certain temps à ses propres fins sous la surface, en surface et dans l'espace aérien au-dessus. (*BR 1806*)
- **Interdiction de l'espace maritime** – situation de quasi-contrôle de l'espace maritime dans laquelle un adversaire se trouve empêché d'utiliser une zone maritime à ses fins. (*BR 1806*)
- **Domination de l'espace de combat** – degré de contrôle sur les dimensions de l'espace de combat [voir ci-dessous] qui augmente l'autonomie d'action des forces alliées et limite celle des forces ennemies. Elle permet la projection de puissance et le soutien opérationnel ainsi que la réalisation de la gamme complète des missions potentielles. (*BR 1806*)
- **Parc naval** – utilisation des options offertes par l'existence d'une flotte permanente pour limiter les options dont dispose la force ennemie dans l'utilisation de sa propre flotte. (*BR 1806*)
- **Projection de puissance maritime** – Capacité de projeter, de maintenir et de déployer une force maritime efficace en mer pour influer sur les événements terrestres. (*Doctrine RAN 1, 2000*)

- **Manœuvre navale** – Il s'agit de la capacité d'utiliser l'accès unique d'une mer afin d'imposer sa force ou pour influer sur les événements terrestres[13]. (*Point de mire*)

Rôle diplomatique – Gestion de crise et diplomatie navale

Il existe plusieurs façons légitimes de recourir à la force navale pour soutenir la politique étrangère d'une nation – c'est à dire sans recourir à la guerre. La diplomatie consiste par définition dans « l'administration des affaires internationales[14] », et la **gestion moderne des crises** fait souvent appel à la capacité de violence contrôlée (ou la menace d'utilisation de la violence) de la flotte – s'échelonnant de l'influence, qui est une action relativement bénigne, jusqu'aux déploiements préventifs, qui dénotent l'usage d'une plus grande fermeté – afin de réaliser les objectifs du gouvernement. Les États faisant traditionnellement appel à leur marine en tant qu'outils diplomatiques sont souvent accusés de faire la « diplomatie de la canonnière[15] », mais le recours à la marine afin de résoudre une crise internationale fait appel à un éventail d'options plus vaste. Il convient mieux de parler de **diplomatie navale**, soit « le recours à la force navale au secours de la diplomatie afin de soutenir, persuader, décourager ou contraindre » (*BR 1806*). La notion **d'opérations hors guerre (OHG)** constitue une autre expression permettant de comprendre le recours à une force navale limitée dans un contexte international lors de situations sans conflit ouvert. Lors de telles opérations, il est probable que les activités militaires soient étroitement subordonnées aux exigences politiques de la situation dans son ensemble, et elles seront conçues de façon à éviter un conflit, à rétablir la paix en résolvant un conflit ou en y mettant fin avant l'escalade des hostilités, ou encore à contribuer au rétablissement de la paix après un conflit ou une guerre[16].

13 Cette idée est étroitement reliée à de la théorie de *guerre de manœuvre*. Ce dernier concept sert de pilier à la théorie militaire américaine actuelle et on la présente comme une alternative à l'ancienne théorie qu'on pourrait qualifier de « guerre d'usure ». En raison de la prépondérance croissante de ce terme dans la pensée militaire occidentale, sa définition est présentée dans le lexique.

14 *Le Petit Robert 1*. Paris, Dictionnaires Le Robert, 1989, p. 545, utilisation autorisée pour les Forces canadiennes.

15 Cable, James, *Gunboat Diplomacy: Political Applications of Limited Naval Force*, Londres, Macmillan, 1994, p. 14, présente la définition suivante : « l'utilisation ou la menace d'une force navale limitée, autre que pour un acte de guerre, dans le but d'assurer un avantage ou de prévenir une perte, lors de l'intensification d'un conflit international ou contre des ressortissants étrangers sur le territoire ou dans la zone de responsabilité de leur propre État ».

16 Cette définition provenant de *BR 1806* est plus complète que celle du *PD*; concernant cette dernière, voir le lexique. Plotz, Jason, « OOTW versus OOTC: Criteria for Decision-Making », étude préparée pour la Direction de l'analyse de défense, 31 mars 2000, prétend que le terme « opérations hors combat (OHC) » est plus approprié que le terme OHG (voir le texte), pour décrire la préparation théorique et pratique et l'exécution des missions des Forces canadiennes de l'après-guerre froide. Cette opinion n'est aucunement incompatible avec la distinction préconisée dans la gamme des conflits tel qu'utilisée par les FC/MDN (voir figure 1).

Le rôle diplomatique – une équipe d'abordage canadienne appuye les opérations d'interception maritime de l'ONU dans la mer Adriatique (1995). *(Capf C Gunn)*

Si vraiment « la guerre est une simple continuation de la politique par d'autres moyens[17] », il s'ensuit que les outils de guerre ont ultimement une fin politique et qu'on peut réaliser des gains importants en alliant les actifs navals et les objectifs politiques. La distinction entre les OHG et la notion traditionnelle de **diplomatie navale** devient de plus en plus faible dans le contexte en évolution de la sécurité au XXIe siècle. Et pourtant, ce sont là des dimensions de plus en

17 Clausewitz, Carl Von, *De la guerre* [traduit par le Denise Naville], Les Editions de Minuit, 1955, p. 67.

plus importante des types d'opérations qui impliqueront les Forces canadiennes. Pour en faciliter la compréhension, *Point de mire* regroupe les diverses fonctions suivantes dans les grandes catégories de la gestion des crises et de la diplomatie navale :

- **Déploiements préventifs** – déploiement de forces afin d'empêcher l'apparition d'une crise ou la dégradation d'un conflit en général. (*MS/MCP 1*)
- **Coercition** – le recours à la force ou la menace d'usage de la force à l'endroit d'un pays ennemi afin qu'il adopte un type de comportement contre sa volonté. (*BR 1806*)
- **Opérations d'interception maritime** – Surveillance, interdiction et, lorsque la situation l'impose, abordage et arraisonnement de navires commerciaux pour vérifier, rediriger ou saisir leurs cargaisons afin d'appliquer les sanctions économiques. (*Point de mire*)
- **Opérations de soutien de la paix** – Terme générique, qui décrit les opérations visant non pas à mettre un agresseur en échec, comme dans le cas d'une guerre, mais plutôt à appuyer les activités d'ordre diplomatique et humanitaire en vue d'un règlement politique à long terme. Les cinq types d'opérations de soutien de la paix sont : la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, l'imposition de la paix, la consolidation de la paix après le conflit. (*PD 2001*)
- **Opérations d'évacuation des non-combattants** – opération visant l'évacuation et le transport en lieu sûr de non-combattants menacés en pays étranger. (*BR 1806*)
- **Coopération civilo-militaire** – Ensemble des mesures prises par un commandant militaire concernant les rapports entre les forces armées et le gouvernement, les organismes civils ou la population civile dans les secteurs de stationnement ou d'emploi des forces militaires. (*B-GG-005-004/AF-000*)
- **Usage symbolique de la force** – Forme de diplomatie maritime selon laquelle les forces maritimes peuvent avoir pour seule mission d'envoyer un message à un gouvernement spécifique sans menacer un adversaire ni offrir une aide militaire importante à une nation alliée. (*BR 1806*)
- **Présence** – Exercice général de la diplomatie navale comportant des déploiements, des visites de ports, des exercices et des manœuvres de routine dans des zones d'intérêt pour manifester son intérêt, pour rassurer des amis ou des alliés et par mesure de dissuasion. (*BR 1806*)

Aide humanitaire – des marins canadiens et des citoyens timorais chargent une camionnette de vivres destinées aux réfugiés, livrés du *NCSM Preserver* par hélicoptère – 1999. *(Photo des FC)*

- **Aide humanitaire** – Activités des forces militaires, le plus souvent en situation d'urgence, visant à atténuer les souffrances humaines, surtout dans les cas où les autorités locales ou gouvernementales ne sont pas en mesure de fournir une assistance adéquate à la population ou encore qu'elles ne souhaitent pas le faire. L'aide humanitaire peut prendre les formes suivantes : protection contre les épidémies, fourniture d'aide alimentaire, de soins médicaux ou d'aide aux services de santé publique (par exemple, la restauration des infrastructures essentielles). Le consentement de l'État en conflit n'est pas requis pour fournir l'aide sanctionnée par une résolution de l'ONU. (*PD 2001*)
- **Mesures de confiance (MDC)** – Mesures prises par des adversaires passés, présents ou éventuels afin d'instaurer un changement positif dans leurs relations de sécurité et, par le fait même, d'établir une relation de confiance et de réduire les risques inhérents à un malentendu ou à une erreur de calcul. Par exemple, mentionnons les ententes visant à prévenir les incidents en mer, telle l'entente de 1972 entre les É.-U. et l'URSS (suivie en 1989 d'une entente distincte entre le Canada et l'URSS) les avis préal-

ables à la tenue d'activités militaires importantes, l'invitation d'observateurs à assister à des exercices militaires et, en bout de ligne, d'une collaboration active[18]. (*Point de mire*)

- **Diplomatie de deuxième niveau** – Interaction officieuse entre personnes provenant de groupes ou de pays opposés, qui vise à se pencher sur les problèmes et à y trouver des solutions. En règle générale, ces rencontres s'effectuent sous la forme de conférences théoriques auxquelles prennent part, notamment, des officiers militaires, des représentants gouvernementaux et des intervenants du milieu universitaire, qui participent à titre personnel plutôt qu'à titre de représentants officiels[19]. (*Point de mire*)

Rôle policier – La loi et l'ordre

Malgré que la plupart des pays disposant d'une façade maritime aient mis sur pied une garde côtière indépendante, plusieurs de ces organismes (telle la Garde côtière canadienne) ne sont ni armés ni équipés pour mettre en application toutes les dispositions de la loi. Voilà la raison pour laquelle ils doivent se tourner vers leur marine afin d'obtenir un soutien dans le cadre des *fonctions* policières de la marine :

- **Patrouilles de souveraineté** – forme précise de *présence* [voir ci-dessous, sous la rubrique Rôle diplomatique] dans un champ de responsabilité maritime d'un pays par souci d'édification de la nation afin de

Le rôle policier – une équipe d'abordage canadienne saisit le cargo *GTS Katie* – 2000. *(Photo des FC)*

18 Voir David N. Griffiths, « Confidence Building at Sea », dans Griffiths, Ann, Peter Haydon et Richard Gimblett (éd.). *Canadian Gunboat Diplomacy: The Canadian Navy and Foreign Policy*, Halifax, NS, Dalhousie University Centre for Foreign Policy Studies, 2000, p. 313-334. L'Accord sur la prévention des incidents en mer constitue peut-être le meilleur exemple d'une MDC maritime contemporaine. L'accord de 1972 entre les É.-U. et l'URSS fut la première entente du genre entre deux marines, mais plusieurs variantes sont présentement en vigueur ou font l'objet de négociations dans le monde.

19 Adapté de Montville, Joseph V., « The Arrow and the Olive Branch: A Case for Track Two Diplomacy », dans McDonald, John W. et Diane B. Bendahmane (éd.). *Conflict Resolution: Track Two Diplomacy*, Département d'État américain, 1987, p. 7. Voir Griffiths, David N., « Confidence Building at Sea ».

donner du poids aux revendications dans les eaux contestées ou pour simplement « montrer l'étendard » dans un contexte national. (*Point de mire*)

- **Aide au pouvoir civil** – Assistance fournie par les Forces canadiennes, par suite d'une demande (au Canada) formulée par le procureur général d'une province ou d'un territoire, dans les cas où une émeute ou des troubles de l'ordre public dépassent le contrôle des pouvoirs des autorités civiles. (*PD 2001*)
- **Assistance aux autres ministères** – Aide offerte à d'autres ministères fédéraux ou à d'autres paliers de gouvernement pour la protection de la souveraineté et des intérêts nationaux du Canada et la tenue d'opérations intérieures dans des domaines comme la protection des zones de pêche, la lutte contre le trafic de stupéfiants et la protection de l'environnement. (*PD 2001*)
- **Recherche et sauvetage** – Mise en œuvre d'aéronefs, d'embarcations de surface, de sous-marins, d'équipes de sauvetage et d'équipements spécialisés pour rechercher et secourir le personnel en détresse sur terre ou en mer. (*AAP-6*)
- **Secours d'urgence** – mesures prises par des forces militaires, en collaboration avec les autorités civiles, pour apporter de l'aide à la population après une catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire canadien (inondation, feu de forêt, déversement de produits chimiques et accident nucléaire). (*Changement de cap*)
- **Gestion des océans** – Ensemble supérieur de mesures interministérielles et interorganismes, officielles ou non prises à la fois dans des situations nationales et internationales, dont l'objectif consiste à régir les activités menées en mer, sous la mer et dans l'espace aérien situé au-dessus de la mer. (*Point de mire*)

Approches de la stratégie navale

Le concept de stratégie se rapportait à l'origine exclusivement à l'art de la guerre, mais a plus récemment acquis le sens de plan d'action ministériel, comme on l'a vu dans la Partie 2. Ces deux sens se complètent et la notion de stratégie navale pour le Canada présentée dans *Point de mire* intègre le sens plus conventionnel du terme. Le gouvernement fournit une orientation **stratégique à l'échelle mondiale ou nationale** : « ce sont les dirigeants politiques d'un pays qui définissent le type et la quantité des ressources qui seront consacrées à la poursuite des objectifs vitaux pour la sécurité nationale[20] ».

20 *PSC*, p. 28.

Il s'ensuit que la **stratégie militaire** est cette composante de la stratégie nationale « qui consiste à définir les objectifs et l'état final ainsi que les mesures militaires requises, à allouer les ressources et à faire observer les contraintes imposées par les dirigeants politiques[21] ». Ces considérations mènent à une définition plus précise du concept de stratégie navale :

- **Stratégie navale** – La stratégie navale vise à définir la façon dont la marine entreprend son mandat politique. Non seulement doit-elle constituer le plan de base de l'élaboration, de l'entretien et de l'utilisation générale de la flotte, mais elle doit également justifier l'existence d'une telle flotte. Cette stratégie concerne principalement le recours aux forces navales pour réaliser les politiques nationales intérieures et étrangères[22].

La culture stratégique au sein de laquelle la marine canadienne évolue est largement constituée de l'héritage reçu de la Marine royale (MR) et qu'elle partagee avec la marine américaine (USN). Il y a au moins un siècle que les célèbres théoriciens de la puissance maritime, soit l'officier de marine américain Alfred Thayer Mahan (1840-1914)[23] et l'historien britannique Sir Julian Corbett (1854-1923)[24], ont tenté pour la première fois de codifier les traditions gagnantes de ces deux grandes marines. Les tentatives de simplifier leurs théories ont mené à la confusion. *Point de mire* propose ici un résumé de leur point de vue respectif en tenant compte de cette réserve :

- **Mahan** « ne préconisait rien de moins que le commandement de la mer en tant qu'objectif propre de la puissance navale », auquel on parvenait par « l'action offensive » d'une « flotte en état de supériorité numérique »[25]. Malgré qu'on ait qualifié Mahan du « Clausewitz[26] de la stratégie navale », ses théories dérivent davantage de celles de Jomini, philosophe militaire du XIXe siècle[27].

21 *PSC*, p. 28.

22 Abrégé de Haydon. *Sea Power and Maritime Strategy in the 21st Century*, p. 32.

23 Hattendorf, John (éd.). *Mahan on Naval Strategy: Selected Excerpts from the Writings of Rear Admiral Alfred Thayer Mahan USN with a Commentary*, Annapolis, MD, Naval Institute Press, 1991.

24 Corbett, Sir Julian. *Some Principles of Maritime Strategy, introduction et notes par Eric J. Grove*, Annapolis, MD, Naval Institute Press, 1988.

25 Keegan, John et Andrew Wheatcroft (éd.). *Who's Who in Military History: From 1453 to the Present Day*, Londres, Routledge, 1996, p. 181.

26 Von Clausewitz, Karl Maria (1780-1831), philosophe de guerre ayant combattu pour la Prusse contre Napoléon. Célèbre pour avoir décrit la guerre comme un prolongement de la politique d'État « par d'autres moyens » et pour avoir délinéé les principes de la guerre.

27 Jomini, Baron Antoine Henri (1779-1869), théoricien militaire et général suisse ayant combattu sous Napoléon. Il croyait « que le secret de Napoléon » résidait dans le choix judicieux d'une « ligne d'opérations » qui permettrait à un général en campagne de dominer le théâtre de la guerre; l'importance de l'initiative stratégique; la surprise; et la concentration des forces contre un seul point faible. [*Routledge Who's Who*, p. 147 et 148.]

- Il revient davantage à **Corbett** d'être reconnu comme le « Clausewitz de la stratégie navale ». Il n'était pas aussi catégorique que Mahan (et Jomini) dans ses opinions, insistant sur l'interaction et l'interdépendance nécessaires des opérations maritimes et terrestres (« il est presque impossible que le sort d'un guerre ne soit décidé que par l'action navale »). Il a également admis que le commandement de la mer pouvait n'être que local et temporaire, ce qui suffit pour le déroulement des opérations[28].

Bien que les adeptes des deux écoles aient longtemps argumenté sur la supériorité de leurs positions respectives, des éléments de chacune ont joué un rôle au cours du dernier siècle. Plusieurs de leurs intuitions relatives à la stratégie demeurent valables de nos jours et elles ont toutes deux été reprises[29] et ce, même lorsque le débat n'avait plus sa raison d'être. Puisque la marine américaine n'a aucun compétiteur en vue pour ce qui est de la maîtrise des mers, la compétition potentielle pour les littoraux veut dire que les conditions actuelles et prévisibles ressemblent le plus à celles qu'a décrites Corbett[30]. Des tentatives plus modernes ont été réalisées dans le but d'actualiser la pensée stratégique navale. Parmi celles-ci, l'œuvre de Colin Gray (citée au début de cette partie) poursuit essentiellement l'étude de la stratégie navale telle que pratiquée par les grandes puissances. D'autres auteurs ont pour leur part commencé à indiquer des possibilités d'application de la stratégie navale par des puissances « moindres[31] ». Les Canadiens ont également contribué dans une certaine mesure à l'élaboration et à la formulation de la pensée stratégie maritime[32]. Plus que

28 Grove, « Introduction » à Corbett, *Some Principles*, p. xxv et s.

29 Goldrick, James et John B. Hattendorf (éd.). *Mahan is Not Enough: The Proceedings of a Conference on the Works of Sir Julian Corbett and Admiral Sir Herbert Richmond*, Newport, RI, Naval War College Press, 1993; et Jon Tetsuro Sumida, *Inventing Grand Strategy and Teaching Command: The Classic Works of Alfred Thayer Mahan Reconsidered*, Baltimore, MD, The Johns Hopkins University Press, 1997.

30 Capc I.C.D. Moffat. « Corbett: A Man Before His Time », in Journal of Military and Strategic Studies : the Electronic Journal for the Centre for Military and Strategic Studies (hiver 2000/printemps 2001) disponible à l'adresse **http://www.stratnet.ucalgary.ca/journal/article2.html**.

31 Voir particulièrement : Hill, *Maritime Strategy for Medium Powers*; et Pugh, Michael (éd.). *Maritime Security and Peacekeeping: A Framework for United Nations Operations*, Manchester, University Press, 1994.

32 Les historiens Donald Schurman et Barry Hunt du Collège militaire royal du Canada ont suivi les progrès des théoriciens britanniques et canadiens de la puissance maritime dans *The Education of a Navy: The Development of British Strategic Naval Thought, 1867-1914*, Londres, Cassell, 1965 et *Sailor-Scholar: Admiral Sir Herbert Richmond, 1871-1946*, Waterloo, ON, Wilfrid Laurier University Press, 1982. Au début de sa carrière professionnelle, Colin Gray a étudié les forces maritimes du Canada (Toronto, Institut canadien des affaires internationales, Wellesley Paper N° 1, 1973). Après s'être retiré du service actif, le contre-amiral Fred Crickard a poursuivi sa carrière en élaborant une politique canadienne interdisciplinaire et interministérielle sur les océans; voir Crickard, Fred W. et Glen J. Herbert (éd.). *Canada's Oceans Strategies Project – The Atlantic. Final Report* Halifax, N.-É., Dalhousie University Centre for Foreign Policy Studies, 1997 (bien que son titre indique qu'il traite de la côte est, ce rapport renferme bien des renseignements applicables aux zones océaniques du Canada en général). Peter Haydon, un autre officier de marine à la retraite, a couronné ses années d'étude de la stratégie maritime par la publication récente de son ouvrage définitif intitulé *Sea Power and Maritime Strategy: A "Medium" Power Perspective.*

jamais, on a insisté dans le cadre de ces ouvrages plus récents sur l'importance des coalitions de nations collaborant en vue du bien commun[33].

Une typologie des forces navales[34]

La difficulté de définir le terme « puissance moyenne » se reflète sur les tentatives visant à catégoriser une « marine de puissance moyenne », surtout en raison du fait que les deux termes ne sont pas nécessairement apparentés. Il existe des équivalents modernes des « grandes » puissances continentales de l'histoire qui ont opté pour ne disposer que d'une marine limitée (dynastie Qing du XVIIe siècle) et de puissance terrestres « moindres » qui ont exercé une influence disproportionnée en raison de la vitalité de leur marine (les Pays-Bas, également au XVIIe siècle). De même, puisque chaque État définit ses besoins navals, toute tentative de hiérarchisation fait appel à un ensemble complexe de circonstances propres à la défense de l'État, à ses relations extérieures, à sa situation économique et à sa dépendance vis-à-vis la mer, celles-ci étant d'une certaine façon mises en rapport avec les capacités opérationnelles réelles. De plus, un classement quantitatif basé sur le nombre total de navires doit être considéré en fonction d'une analyse qualitative de la façon dont on utilise ces flottes. De plus, on a suggéré que le classement soit fonction de la capacité d'agir de façon indépendante, en adoptant les différents rôles et fonctions d'une marine, et à une certaine distance des eaux territoriales (opérations « hors zone »)[35]. Par conséquent, un tel classement comparatif des forces navales en termes de puissance et de capacité globales n'a pas une valeur absolue bien qu'il soit utilisé à titre de référence dans le cadre de discussions.

Pour toutes ces raisons, la liste présentée ci-dessous doit être utilisée avec prudence. Les éléments ne sont fournis qu'à titre d'exemple; cette liste ne se veut pas exhaustive, mais plutôt une illustration de la « place » du Canada par rapport aux autres pays. En outre, la situation de chacune peut varier dans le temps, modifiant par là le rang auquel elle est classée. De plus, le critère distinctif utilisé dans *Point de mire* ne vise pas simplement à établir un classement en fonction de la puissance inhérente, mais plutôt à refléter les différences entre les États quant à leur volonté politique d'utiliser leurs flottes d'une façon particulière.

33 Hore, Peter (éd.). avec un avant-propos de Eric Grove, *The Genesis of Naval Thinking Since the End of the Cold War*, Maritime Strategic Studies Institute (MSSI) Paper N° 2, Londres, HMSO, 1999.

34 On a rédigé cette section à partir d'un modèle décrit dans l'ouvrage d'Eric Grove, *The Future of Sea Power*, p. 236-240. À son tour, il s'est basé sur les ouvrages d'autres auteurs, en l'occurrence Morris, M.A., *Expansion of Third World Navies*, Londres, Macmillan, 1987.

35 Haydon. *Sea Power and Maritime Strategy in the 21st Century*, p. 75-81 présente cette typologie.

Marine du premier rang – porte-avions, croiseur lance-missiles et sous-marin américains. *(US Navy)*

Premier rang : Marine de projection mondiale majeure (complète) – Une telle marine est en mesure de remplir tous les rôles militaires des forces navales à l'échelle mondiale. Elle possède toute la gamme des capacités de transport et amphibies, des forces de contrôle de l'espace maritime, ainsi que des sous-marins nucléaires d'attaque et des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et cela, en nombre suffisant pour entreprendre des opérations majeures indépendantes. Les États-Unis en sont le seul exemple actuel.

Deuxième rang : Marine de projection mondiale majeure (partielle) – Il s'agit là de marines possédant la plupart sinon toutes les capacités de projection de puissance d'une marine « complète » à l'échelle mondiale, mais en nombre lui permettant de n'entreprendre qu'une opération majeure « hors zone ». La Grande-Bretagne et la France en sont des exemples.

Troisième rang : Marine de projection mondiale moyenne – Il s'agit de marines pouvant ne pas détenir toutes les capacités, mais possédant une crédibilité et une capacité dans certains de ces domaines et faisant régulièrement preuve de leur détermination à l'exploiter à certaine distance des eaux territoriales, en collaboration avec d'autres marines de projection de puissance. Le Canada, les Pays-Bas et l'Australie en sont des exemples.

Quatrième rang : Marine de projection régionale moyenne – Il s'agit de marines capables d'une projection de puissance dans le bassin océanique voisin. Bien qu'il leur soit possible d'exercer leur influence au-delà de cette zone, elles ne le font pas de façon régulière pour une raison quelconque.

Cinquième rang : Marine de projection extra-côtière – Il s'agit des marines possédant une certaine capacité de projection de puissance bien au-delà de la zone côtière, mais incapables d'effectuer des opérations navales de haut niveau à l'échelle océanique.

Sixième rang : Marine de défense extra-côtière — Il s'agit de marines possédant des capacités de niveau relativement élevé pour les opérations défensives (et policières) jusqu'à environ 200 milles de leurs côtes, dont la soutenabilité tient à des frégates ou des grandes corvettes et (ou) à une force sous-marine compétente.

Septième rang : Marines de défense côtière – Ces marines disposent avant tout d'une capacité de défense territoriale côtière, ce qui leur permet de mener un combat côtier plutôt que de se contenter de jouer un rôle policier. Cela suppose une force comprenant des vedettes lance-missiles rapides, une aviation à court rayon d'action et une force sous-marine limitée.

Huitième rang : Marine policière – Il s'agit de flottes importantes dont le but n'est pas de combattre, mais plutôt de ne jouer qu'un rôle policier.

Neuvième rang : Marine symbolique – Ces marines présentent une capacité quelconque, mais celle-ci consiste fréquemment surtout en une structure organisationnelle officielle et en quelques navires côtiers. Les États possédant de telles marines, soit les plus petits et les plus faibles, ne peuvent aspirer à rien de plus qu'à des fonctions policières des plus limitées.

Marine du deuxième rang – porte-avions, ravitailleur et porte-hélicoptères amphibie d'assaut britanniques. *(Royal Navy)*

Quelques principes d'une stratégie navale de puissance moyenne

La classification du Canada au troisième rang en tant que marine de projection de puissance mondiale de taille moyenne n'est nullement arbitraire et elle correspond au statut que détient le Canada sur l'échiquier mondial. Comme on le verra dans les parties suivantes de *Point de mire*, cette classification relativement élevée découle directement des capacités de la marine canadienne et de la volonté démontrée par le gouvernement canadien de la déployer à l'étranger. Entre-temps, une discussion plus poussée s'impose sur la façon d'en faire le meilleur usage. Malgré toute la théorie générale entourant les notions de puissance moyenne et de puissance en mer, il n'existe pas, dans la stratégie navale, la moindre recommandation relative aux puissances moyennes. Cette situation s'explique par les innombrables variables attribuables à la géographie, à la structure politique, à la volonté nationale, aux valeurs, à la capacité économique et même au passage du temps. Cependant, il est possible de distinguer des principes fondamentaux qui devraient servir de base à l'élaboration d'une stratégie spécifique pour la période de 2020 et au-delà. Ces principes comprennent, entre autres, les éléments suivants[36] :

- **Influencer à distance le cours des événements** – l'essence de la puissance maritime consiste à éliminer ou, du moins, à réduire la menace directe pour le territoire de l'État et les zones littorales immédiates en influençant les événements qui se produisent à distance. En cas d'échec, ou ci cela se révélait impossible, la capacité d'influencer les événements de façon décisive dans les eaux territoriales constituerait la première ligne extérieure d'une défense nationale rapprochée par couches.
- **Liberté des mers** – Le contexte dans lequel les forces maritimes évoluent est nettement international, puisqu'on ne peut raisonnablement gérer l'exploitation des mers que par les efforts concertés des États qui les utilisent[37]. La liberté d'accès aux mers est indispensable au système commercial dont dépend l'économie mondiale et pour les États d'optique commune, c'est-à-dire d'assurer, comme le dit la prière des marins, « une sécurité pour ceux qui passent sur la mer de bon droit[38] ».

36 Ce tableau a été compilé en partie à partir de Haydon, *Sea Power and Maritime Strategy in the 21st Century*, « Summary and Conclusions », p. 119-128, et Hill, *Maritime Strategy for Medium Powers*, « Towards a General Theory », p. 218-227.

37 Pugh. *Maritime Security and Peacekeeping*, p. 1.

38 *Divine Service Book for the Armed Forces (with Music)*, Minister of National Defence, 1950 [traduction].

- **Le catalyseur interarmées** – Bien que l'exercice de la puissance maritime tende à accorder à ceux qui l'exercent la capacité de contrôler les conditions géostratégiques de leur participation à la guerre, la stabilité dans la plupart des conflits (qui ont tendance à se produire sur la terre ferme) ne peut être assurée que par la présence d'unités armées sur la terre[39]. Cependant, la marine peut jouer un rôle essentiel en permettant à l'armée de se rendre sur place et lui offrant tout le soutien logistique et l'appui-feu dont elle a besoin. « La capacité de projeter une puissance militaire supérieure par la mer constitue un élément essentiel de la diplomatie moderne[40]. »
- **Opérations diverses** – Les intérêts globaux d'un État dans l'environnement maritime sont mieux servis lorsque celui-ci demeure pleinement capable d'accomplir toutes les tâches de contrôle de l'espace maritime et d'interdiction de l'espace maritime dans les eaux nationales, de saisir une grande diversité de possibilités en matière de gestion des crises et de diplomatie navale et de collaborer dans une certaine mesure aux opérations de projection de puissance.
- **Polyvalence et capacité de combat** – Il s'ensuit que les États ayant investi dans des forces maritimes polyvalentes et aptes au combat continueront de considérer que ces forces constituent la meilleure façon de répondre aux crises dans le cas où cela s'imposerait. Les forces navales organisées pour mener des opérations de combat de moyenne envergure ont la capacité de jouer un rôle policier, mais le contraire n'est pas vrai.. Un vaste éventail de capacités constitue la garantie la plus sûre de disposer de flexibilité quant à la réponse à y apporter, d'une indépendance d'action en cas de crise et de la possibilité de gérer la réponse à cette crise.
- **Alliances/coalitions** – Avec la réduction des effectifs des forces occidentales par rapport aux niveaux de la Guerre froide, aucun État (ni même les États-Unis) ne peut prédominer en toute situation. Seule une action combinée de plusieurs États peut produire une force ayant le poids nécessaire. Cependant, de tels arrangements entraînent des coûts politiques et financiers, c'est-à-dire qu'un État désirant intervenir dans les délibérations ayant lieu

39 En observant que la puissance maritime est invariablement un agent « habilitateur » plutôt qu'un « terminateur de guerre», Colin S. Gray a donné corps au concept dans « Sea Power : The Great Enabler » (*Naval War College Review*, hiver 1994, p. 18). Cet article traite sommairement de ce thème et d'autres développés dans son livre *Leverage of Sea Power*.

40 Haydon. *Sea Power and Maritime Strategy in the 21st Century*, p. 28 et 126.

dans le cadre d'une alliance doit fournir des forces en nombre suffisant. Par contre, une participation importante d'un nombre d'États partageant les mêmes idées permet de tempérer toute tentative d'action unilatérale de la part des membres les plus puissants.

- **Interopérabilité** – Il s'agit ici du corollaire de l'action collective selon lequel les marines doivent être capables de collaborer de façon conjointe (opération interarmées) avec les autres armées de cet État et de façon combinée (opérations interalliées) avec leurs alliés. À cet égard, la marine des des États-Unis sera l'armée avec laquelle il est le plus probable que les États d'optique commune s'associeront et qui, en conséquence, définira la norme. Malgré que l'interopérabilié soit plus qu'une simple question de technologie (l'organisation et de la doctrine sont aussi des facteurs), il s'agit là d'une préoccupation majeure pour les partenaires éventuels. Il s'agira de déterminer les quantités qu'il est nécessaire d'acquérir, en fonction de sa capacité financière, pour assurer l'interopérabilité avec les forces navales des États-Unis à un certain niveau de force.
- **Capacité nationale** – Les meilleures marines au monde se distinguent par l'engagement fort et continu des ressources ministérielles et nationales, aux niveaux humain, matériel et politique. Un soutien d'une telle envergure et d'une telle importance rend possibles des actions indépendantes lorsque les alliés ne peuvent contribuer (par exemple dans des cas de souveraineté nationale, où une telle assistance serait inappropriée) et garantissent une réponse navale complète, immédiate et efficace.

Conclusion

Ces principes sont tout à fait conformes à ceux qui sous-tendent le processus de planification stratégique des capacités des Forces canadiennes, dont les principaux éléments sont passés en revue à la partie 2. Il est donc logique de conclure que la stratégie navale d'une puissance moyenne est une voie appropriée à suivre pour le Canada au XXIe siècle. Et comme l'indique les documents d'orientation de plus haut niveau, le principe primordial doit être la reconnaissance de la nature interarmées et interalliée de l'environnement militaire de l'avenir :

> *Parce que la stratégie doit être un tout, son aspect maritime doit servir ce tout et non le déformer indûment… Ceci étant dit, la puissance moyenne ne peut négliger la préservation de ses intérêts en mer ni la possibilité de sauvegarder et de promouvoir son intérêt plus général par la mer.*
>
> Contre-amiral J.R. Hill,
> *Maritime Strategy for Medium Powers* (1986) [41]

41 Hill. *Maritime Strategy for Medium Powers*, p. 218 et 219.

4

Le ***NCSM Rainbow*** **– 1910.** *(ANC)*

Le ***NCSM Toronto*** **– 2000.** *(Photo des FC)*

Point de repère *pour 2020*

Point de repère
pour 2020

La marine canadienne, les cent premières années

Pour l'étude de la stratégie dans l'histoire, il faut tenir compte des différentes périodes, des différentes perspectives, des différentes idées, des différents problèmes, des différentes attitudes, des différences capacités, des différentes structures de prise de décision et des différentes technologies. Toutes ces différences nous démontrent que souvent le passé ne constitue pas un modèle précis. Cependant, malgré les contrastes entre le passé et le présent, il est possible de déceler des caractéristiques, questions et problèmes généraux et récurrents dont les stratèges militaires doivent tenir compte lorsqu'ils envisagent des actions et des rôles. Ces données permettent d'élaborer un concept élargi de stratégie maritime …

John B. Hattendorf,
« What is strategy? »[1]

L'analyse de l'histoire de la marine canadienne entreprise dans l'ouvrage *Changement de cap* a permis de faire ressortir une tension sous-jacente à la question de la défense canadienne, laquelle est le résultat d'un désir réel de ne se concentrer que sur la défense du pays tout en étant conscient de la nécessité de contribuer à la défense collective[2]. Plus récemment, l'historien militaire Desmond Morton a résumé cette dynamique en expliquant que le Canada est en même temps « un fournisseur et un consommateur de sécurité »[3]. À cela s'ajoute le fait que le développement de la marine au cours du dernier siècle a suivi de près l'évolution de la politique étrangère canadienne, depuis les besoins

1 Hattendorf, John B., « What is a Maritime Strategy? », dans David Stevens (éd.), *In Search of a Maritime Strategy: The Maritime Element in Australian Defence Planning Since 1901*, (Canberra, Australie, Strategic and Defence Studies Centre, 1997, p. 5. Reproduit également dans Hattendorf, John B., *Naval History and Maritime Strategy: Collected Essays*, Malabar, Floride, Krieger, 2000, p. 229-240.

2 *Changement de cap*, p. 3-5.

reliés à l'édification de la nation, en passant par les alliances et les missions de maintien de la paix qui ont eu pour effet d'en favoriser la maturation, jusqu'à l'altruiste plateforme de la sécurité humaine[4]. Il est intéressant de noter la variété des capacités que la marine canadienne a dû mettre en pratique au cours de son histoire pendant que tous ces facteurs façonnaient la marine d'aujourd'hui et ouvraient la voie au futur. La partie 7 de *Point de mire* présente une description des capacités futures nécessaires, mais il deviendra évident, même après un bref tour d'horizon, que très peu de ces capacités sont vraiment nouvelles. L'expérience de la marine canadienne en tant que marine de projection mondiale moyenne affirme la validité du passé comme point de repère pour 2020[5].

Le croiseur garde-pêche Canada – 1908. *(ANC)*

3 Morton, Desmond, « Providing and Consuming Security in Canada's Century », *Canadian Historical Review*, vol. 81, n° 1, mars 2000, p. 1-28.

4 Gimblett, LCdr Richard H., « A Century of Canadian Maritime Force Development: A Re-Interpretative History », dans Tummers, *Maritime Security Working Papers n° 11*.

5 L'histoire officielle de la MRC ne couvre que la période de 1910-1945 et elle est dépassée. Les meilleurs compte-rendus d'ordre général proviennent de German, Tony, *The Sea is at Our Gates: The History of the Canadian Navy*, Toronto, McClelland & Stewart, 1990, et de Milner, Marc, *Canada's Navy: The First Century*, University of Toronto Press, 1999. Voir également Gimblett, « A Century of Canadian Maritime Force Development: A Re-Interpretive History », *op. cit*. Sauf indication contraire, le présent résumé provient de ces ouvrages.

Les premières années

Au cours des trois premières décennies après la Confédération, le Canada est demeuré dans un état semi-colonial. On vivait alors dans l'esprit du *Pax Britannica*, et les gouvernements successifs à Ottawa étaient heureux de laisser les relations externes aux bons soins de l'office des colonies. Cependant, le désir de la Grande-Bretagne de développer de bonnes relations avec les États-Unis signifiait que Londres n'était pas toujours prête ou capable d'intervenir dans l'intérêt particulier du Canada. Au moment où le retrait des garnisons britanniques a incité le Canada à se doter d'une milice professionnelle, les conflits au sujet des pêches et les intrusions américaines dans l'Arctique ont mené à la création d'un service paramilitaire de protection des pêcheries. Par la suite, au début du vingtième siècle, l'expérience des contingents canadiens dans la Guerre des Boers, en Afrique du Sud, s'est soldée par des appels en faveur d'une réforme militaire, et de la création d'une milice navale. Même si la Marine royale jouissait d'une très grande puissance en mer, le principe d'une force navale viable – agissant de concert avec la flotte de l'Empire, mais disponible également pour exercer un contrôle dans les eaux canadiennes – fut accepté en tant qu'attribut d'un État souverain.

En 1908, le premier ministre Sir Wilfrid Laurier a désigné le contre-amiral Sir Charles Kingsmill, un canadien ayant servi dans la MR, pour prendre la direction du développement des forces navales naissantes. Leur proposition de créer graduellement une flotte de défense côtière à partir du service des pêcheries a bénéficié du soutien général jusqu'à la crise des Dreadnought de 1909. L'Amirauté britannique a par la suite préconisé la création plus rapide d'unités de croiseurs cuirassés au sein de la flotte du Dominion[6]. Au moment où la Marine royale canadienne (MRC) fut créée le 4 mai 1910, le consensus national s'était dissous et la division régnait au sujet de la meilleure façon d'aider la MR à faire face à la menace allemande grandissante, sans toutefois se laisser entraîner dans les aventures de la Grande-Bretagne outre-mer. Deux croiseurs britanniques désuets furent prêtés au Canada (un pour chaque façade océanique) pour entreprendre la formation et faire des patrouilles de pêche

6 La crise des Dreadnought, au mois de mars 1909, alors que le Parlement britannique craignait que la Marine impériale allemande ne surpasse bientôt la Marine royale en construisant de puissants navires de guerre de type *Dreadnought*. Les unités de flotte proposées seraient chacune constituée d'un croiseur cuirassé de type Indomitable (navire hybride ayant la puissance de tir d'un cuirassé, mais moins blindé pour permettre la vitesse de croiseur), trois croiseurs standard, six destroyers et trois sous-marins. Bien qu'elle ait constitué un pas de géant en ce qui a trait à la capacité navale du Canada (qui n'avait pratiquement aucune capacité auparavant), la flotte présentait un problème en ce sens que l'amirauté avait proposé qu'elle soit basée sur la côte du Pacifique, même si la plupart des priorités canadiennes du moment concernaient la côte Atlantique. Voir Gimblett, Richard, « Reassessing the Dreadnought Crisis of 1909 and the Origins of the Royal Canadian Navy, » dans *The Northern Mariner / Le marin du nord*, vol. IV, n° 1, janvier 1994, p. 35-53.

occasionnelles et une école navale fut fondée à Halifax. Cependant, aucun progrès véritable n'eut lieu en raison d'une impasse politique persistant au sujet de l'orientation future des forces navales.

Les deux croiseurs, qui prirent la mer au mois d'août 1914, furent les premières unités canadiennes à prendre part à l'action après l'éclatement de la Première Guerre mondiale. Heureusement, aucun ne s'est buté à l'ennemi allemand, bien plus puissant, et ils servirent éventuellement de bâtiment-base. Cependant, le Canada ne disposait d'aucun autre navire de guerre pour faire face à la menace des sous-marins allemands qui était devenue bien réelle dans l'Atlantique Nord. Pour y répondre, la MRC s'est hâtée d'armer les navires du service des pêches et de mobiliser leurs équipages, a rapidement fait l'acquisition d'une série de yachts privés modifiés et construit un certain nombre de chalutiers anti-sous-marins. Deux sous-marins achetés par le gouvernement de la Colombie-Britannique ont été transférés à Halifax, mais n'ont pas joué un rôle opérationnel. Le Canada dut de nouveau se suffire à lui-même lorsque les Britanniques et les Américains se sont vus forcés de manquer à leur promesse de fournir des destroyers à la MRC[7]. En vue de remédier partiellement à la situation, le gouvernement autorisa la création d'un service aéronaval quelques mois avant la fin de la guerre. Puisque les forces aéronavales et navales n'ont revendiqué la destruction d'aucun sous-marin ennemi et que l'effort national s'est concentré en grande partie sur le Front occidental, l'histoire n'attribue généralement pas à la MRC de contribution matérielle à l'effort du Canada lors de la Grande Guerre.

Après la victoire, le personnel de la marine canadienne tenta une fois de plus de constituer une force viable. Un plan présenté en 1919 proposait la création d'une marine constituée de 46 navires, qui devaient être fabriqués dans le cadre de deux programmes d'une durée de sept ans chacun. À la fin des programmes en 1934, le Canada aurait disposé de sept croiseurs, douze destroyers, dix-huit patrouilleurs anti-sous-marins, six sous-marins et trois ravitailleurs. Cependant, en raison de conseils contraires de la part de l'amirauté (qui préconisait une fois de plus le concept d'unité de flotte), le Cabinet évoqua la Conférence de Washington sur la limitation des armements (qui limitait la construction navale par les grandes puissances) comme excuse pour réduire davantage le budget de la marine canadienne. En conséquence, le directeur de la marine réduisit la force permanente à 500 officiers et matelots, pour ne conserver que deux destroyers et quatre chalutiers, qui seront utilisés comme navires-écoles, ferma l'école navale et utilisa les ressources disponibles pour financer la création de la Réserve des Volontaires de la Marine royale canadienne. La marine continua d'exister grâce au maintien d'un noyau de personnel formé en vue d'expansion

7 Sarty, Roger, *Canada and the Battle of the Atlantic*, Montréal, Art Global, 1998, p. 22ss.

Une corvette de la classe Flower –Le *NCSM Arrowhead* en 1940. *(Photo des FC)*

future. L'efficacité opérationnelle à court terme se trouva grandement réduite et (puisque toute formation sérieuse devait se dérouler en Grande-Bretagne), la naissance d'une identité navale canadienne s'en trouva retardée.

Au cours de l'entre-deux-guerres, néanmoins, le gouvernement canadien en est venu à apprécier l'utilité de sa force navale. À l'occasion, on faisait appel à la MRC pour protéger les intérêts de l'Empire britannique en Amérique latine et dans les Caraïbes, le cas le plus notoire étant lorsque la compagnie de débarquement d'une paire de destroyers contribua à réprimer une insurrection en El Salvador en 1932[8]. Entre-temps, la menace croissante d'une guerre entre les États-Unis et le Japon rendit nécessaire une certaine expansion de la flotte de destroyers de façon à ce que la MRC puisse instaurer des patrouilles de neutralité sur la côte du Pacifique. Les tensions augmentant également en Europe, les politiciens étaient intéressés par la perspective que la flotte canadienne pourrait éviter les lourdes pertes caractéristiques de la guerre d'usure qui sévit sur le Front Occidental. Pour cette raison, la MRC devint la priorité du Canada en matière de réarmement[9]. Au mois de septembre 1939, la MRC disposait d'une flotte limitée mais efficace, fidèle a la politique de défense du gouvernement.

8 Durflinger, Serge, « In Whose Interests? The Royal Canadian Navy and Naval Diplomacy in El Salvador, 1932 » , dans Griffiths, Haydon et Gimblett, *Canadian Gunboat Diplomacy*, p. 27-44.

9 Sarty, Roger, « Mr King and the Armed Forces: Rearmament and Mobilization, 1937-1939 », dans *The Maritime Defence of Canada*, Toronto, Institut canadien des études stratégiques, 1997.

Cependant, en raison de sa petite taille – seulement une demi-douzaine de destroyers et cinq dragueurs de mines étaient en service – et de la vision doctrinale, la MRC ne demeura, à peu de choses près, qu'une escadre locale de la Marine royale[10].

La Seconde Guerre mondiale

Quand la Seconde Guerre mondiale éclata, la MRC fut de nouveau la première à être déployée. En effet, l'effort de guerre canadien, au cours des deux premières années, fut principalement articulé autour de la MRC. L'escorte de convois débuta immédiatement au mois de septembre 1939, et dès le printemps 1940, les destroyers de la MRC prirent part à des opérations au large de la côte française, incluant l'évacuation de Dunkerque. La marine de corvettes de la Réserve des Volontaires de la Marine royale canadienne et la Bataille de l'Atlantique contre les U-boots allemands sont considérés à juste titre comme d'importantes réalisations de l'expansion cinquantuple de la MRC (de quelque 2000 militaires de tous les rangs à près de 100 000 en 1945), mais ne représentait qu'une faible partie des réalisations de la marine. En 1941, le sort de

Un avion Liberator de la Coastal Command escorte un convoi – 1943. *(ANC)*

10 L'intensité du caractère anglo-saxon de la MRC demeure un sujet de débat au sein des historiens navals du Canada. Voir, par exemple, Whitby, Michael, « In Defence of Home Waters: Doctrine and Training in the Canadian Navy During the 1930s », dans *The Mariner's Mirror*, vol. 77, n° 2, mai 1991, p. 167-177, et Glover, LCdr William, « RCN: Royal Colonial Navy or Royal Canadian Navy? », dans *A Nation's Navy: In Quest of Canadian Naval Identity*, Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press, 1996, p. 71-90.

la Grande-Bretagne étant incertain et les É.-U. ne s'étant pas encore engagés, la possibilité qu'il devienne nécessaire de défendre les eaux territoriales et la compétence croissante de la MRC justifiaient la mise sur pied d'une marine nationale puissante. Par conséquent, alors que la victoire sur les U-boots demeurait une priorité, le gouvernement canadien ordonna l'acquisition, en parallèle, de croiseurs et de puissants destroyers de classe Tribal, qui allaient s'ajouter à la masse de corvettes anti-sous-marines et autres escorteurs de la marine. De plus, l'école navale fut rouverte pour assurer la formation des officiers au Canada. En 1943, la situation des alliés s'était améliorée de façon considérable, mais d'autres facteurs justifiaient le maintien d'une flotte canadienne viable. Le Ministère des Affaires extérieures, reconnaissant les limites de la politique d'isolationnisme de l'avant-guerre, élaborait un engagement envers la sécurité collective en tant que fondement de l'ordre international de l'après-guerre. À cette époque, seule une marine pouvait disposer d'une force militaire de portée mondiale et, en 1945, le plan de la MRC de l'après-guerre prévoyait une force opérationnelle aéronavale dans chacun des océans Pacifique et Atlantique.

Entre-temps, la MRC mettait à profit son vaste éventail de ressources. Au cours des deux dernières années de guerre, plus d'une centaine d'escorteurs se sont joints au combat dans l'Atlantique, la plupart étant des frégates nouvelles et améliorées commandées par des réservistes formés à la guerre. Il est important de rappeler que la Canadian Northwest Atlantic fut créée en tant que secteur distinct de la responsabilité conjointe de la MRC et de l'Aviation royale du Canada (ARC), commandée par un amiral de la MRC – le seul théâtre de guerre d'importance commandé par un Canadien. Les navires de classe Tribal prirent part aux convois de Mourmansk et aux patrouilles déployées subséquemment dans la Manche en soutien aux débarquements du jour J. Les dragueurs de mines canadiens aidèrent à frayer un chemin vers les côtes de Normandie, et les navires de débarquement et croiseurs antiaériens du Canada participèrent aux assauts dans les îles Aléoutiennes, en Sicile et en Italie, en Normandie, dans le sud de la France et en Grèce, ainsi qu'à la libération de Hong Kong. Des marins Canadiens fournirent les équipages de deux porte-avions d'escorte britanniques (la propre flotte de porte-avions légers de la MRC ne pourrait être prête qu'après le jour de la Victoire sur le Japon), et le premier des croiseurs se joint à la flotte britannique du Pacifique pour soutenir les opérations des porte-avions et prendre part au bombardement de Truk. La MRC termina la guerre au troisième rang en importance des flottes mondiales avec plus de 400 navires de combat de tous les genres (à l'exception des cuirassés et des sous-marins), ayant opéré dans la plupart des principaux théâtres et dans toutes les conditions[11].

La guerre froide

Le retranchement de l'après-guerre a perturbé la transition ordonnée vers une structure adaptée au temps de paix. Alors qu'elle faisait tout pour préserver une flotte imposante, équilibrée et capable, la MRC a frôlé l'effondrement en raison de déploiements excessifs. Cependant, la MRC eut tôt fait de confirmer au gouvernement qu'elle représentait précisément le type de force navale dont il avait besoin. La création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) au mois d'avril 1949 exigea un engagement sur le plan militaire, et le Canada n'ayant aucune unité de l'armée ou de l'aviation prête à être déployée en Europe, réserva le porte-avions *Magnificent* au commandement du secteur oriental de l'Atlantique. Un an plus tard, soit en juin 1950, lorsque la Corée du Nord attaqua la Corée du Sud, le Canada dépêcha dans un bref delai de quelques jours trois destroyers sur le théâtre. Une fois de plus, le gouvernement opta pour cette forme de représentation pour la seule raison que « ...parmi les trois armées,

Le *NCSM Nootka* exécute une mission d'appui-feu naval en Corée – 1951. *(ANC)*

11 On peut mieux apprécier l'étendue et la portée des opérations de la MRC en temps de guerre en consultant Fraser McKee et Robert Darlington, *The Canadian Naval Chronicle, 1939-1945: The Successes and Losses of the Canadian Navy in World War II*, St Catherines, Ontario, Vanwell, 1996.

seule la MRC était en mesure d'offrir une force de service active et disponible sur-le-champ »[12]. On pourrait ajouter que la MRC était aussi la seule des armées canadiennes déployable dans le monde entier (dans le contexte des lignes d'approvisionnement alliées). Plusieurs observateurs désignèrent la Guerre de Corée comme étant le prototype des futures opérations de gestion de crise et considérèrent l'expérience navale du Canada comme une expérience particulièrement instructive :

> L'expérience vécue par le *NCSM Athabaskan* [...] durant la première de ses trois missions en Corée est typique de cette période. Lors d'une même opération, il coordonne le débarquement de soldats sud-coréens, débarque des soldats canadiens, bombarde des positions nord-coréennes, éclaire des opérations nocturnes de ses fusées Starshell, intercepte des rafiots et autres petites embarcations, démolit une station radio et soigne des soldats sud-coréens et des civils blessés. L'emploi de ce navire repose sur sa capacité d'attaquer des objectifs sur le littoral, ce qui l'engage en retour dans toutes espèces d'autres activités sur des cibles côtières. S'y ajoutent notamment la destruction des installations portuaires de Chinnampo, de nombreux ponts ferroviaires et de huit des 28 trains revendiqués par le célèbre « Trainbusters Club »[13].

Au cours des années 50 et 60, la MRC disposait d'une flotte bien équilibrée, capable et innovatrice. Les destroyers, que la MRC a maintenus en Corée, tout au long de la guerre[14], collaboraient avec les forces opérationnelles de porte-avions de l'USN et de la MR et apportaient leur soutien aux opérations terrestres avec appui-feu naval. Avec un seul porte-avion en service, la MRC ne possédait pas la profondeur nécessaire pour envoyer sa propre force en Extrême-Orient; le *Magnificent* participa toutefois de façon intense aux exercices de l'OTAN, alors que les escadres aériennes de la MRC offraient une capacité robuste anti-sous-marine et de soutien aérien tactique.

La guerre navale a connu une évolution marquée à la fin des années 50 et au cours des années 60, en raison de la menace croissante que posaient les sous-marins nucléaires et l'aviation de longue portée des soviétiques. Pour contrer

12 Thorgrimsson, Thor et E.C. Russell, *Canadian Naval Operations in Korean Waters, 1950-1955*, Ottawa: King's printer, 1965, p. 3.

13 Capc Hansen, Kenneth P., « Cessez-le-feu ou arrêt permanent des missions? La décision du Canada d'abandonner l'appui-feu naval », *Canadian Military Journal / Revue militaire canadienne*, Automne 2000, (l: 3), p. 46.

14 Cela a constitué un effort majeur de la part de la MRC en raison des autres exigences placées sur la flotte de destroyers et du fait qu'il n'y en avait que huit en service. Voir Haydon, Peter T., « Canada's Naval Commitment to the Korean War: Prudent Employment or Opportunism? », dans Haydon, Peter T. et Ann L. Griffiths (éd.), *Canada's Pacific Naval Presence: Purposeful or Peripheral*, Halifax, N.-É., Dalhousie University Centre for Foreign Policy Studies, 1999, p. 110-131.

les sous-marins, les architectes navals de la MRC entreprirent la conception de destroyers escorteurs de la classe *Saint-Laurent* et furent les précurseurs d'innovations majeures pour la guerre maritime telles que le sonar à profondeur variable, l'hydroptère et le destroyer porte-hélicoptère (DDH). Alors qu'étaient élaborées les premières ententes canado-américaines de coopération navale, le Conseil de la marine fit preuve de clairvoyance en décidant que tous les navires, équipements et communications devraient être compatibles avec ceux de la marine américaine. Cela s'est révélé très judicieux lorsque la flotte Atlantique fut déployée conformément aux plans et procédures établis à l'occasion de la crise des missiles de Cuba au mois d'octobre 1962, en réponse à une menace directe et importante pour la sécurité du continent. Entre-temps, le *Bonaventure*, qui remplaçait le *Magnificent*, fut mis en service pour assurer la couverture aérienne de la flotte. Il était doté d'un pont d'envol oblique et son escadre aérienne comportait des chasseurs à réaction. Pour soutenir les opérations en mer, des navires de ravitaillement (pétrolier ravitailleur d'escadre) furent commandés en 1962; ils offraient une capacité minimale de transport maritime (le *Magnificent* avait servi au déploiement des forces de maintien de la paix de l'Armée canadienne à Suez en 1956, tout comme l'avait fait le *Bonaventure* à Chypre, en 1964). Après avoir retenu les services du Sixth Submarine Squadron de la Royal Navy pour la prestation de services de soutien de l'instruction durant les années 50, on s'est penché sur l'acquisition de sous-marins d'attaque nucléaires au début des années 60 (l'idée a été rejetée en raison des coûts d'infrastructure trop élevés). Par la suite, on a fait l'acquisition des sous-marins de la classe Oberon,

Groupe opérationnel canadien – 1968. *(Photo des FC)*

qui servirent dans l'Atlantique à compter de 1965, et qui s'ajoutèrent aux anciens sous-marins de la US Navy sur la côte ouest de 1961 à 1974. Dans cette période de l'après-guerre, la marine était pleinement consciente de l'importance croissante de l'Arctique pour la sécurité canadienne. Le brise-glace *Labrador*, mis en chantier en 1948, réalisa de nombreux voyages dans l'Arctique, assurant ainsi une présence militaire visible avant son transfert au ministère des Transports.

Avec la création de la Commission maritime canadienne en 1947, le gouvernement instaurait une politique maritime nationale visant à maintenir une marine marchande viable, une force navale capable de la défendre et une industrie pouvant leur fournir des navires[15]. C'est à ce moment que le Canada a été le plus près d'articuler formellement une stratégie maritime nationale. Cependant, il est devenu plus difficile de maintenir les politiques navales et industrielles connexes au cours des années 60, de sorte que la politique a été abandonnée et la Commission maritime démantelée en 1965. De plus, malgré la croissance constante qui avait caractérisé la MRC au cours des années 50 et au début des années 60, il était difficile de soutenir les capacités croissantes de la marine. Celle-ci présentait des problèmes de main-d'œuvre constants, en particulier lorsqu'il s'agissait de retenir les officiers formés et les officiers supérieurs, et les nouveaux projets se trouvaient étouffés par la montée en flèche des coûts de production. Bien que les circonstances particulières de l'annulation du programme de construction des frégates polyvalentes (par le gouvernement libéral nouvellement élu en 1963) aient été différentes de celles qui avaient provoqué la mise au rancart du projet de l'Avro Arrow (ce chasseur de l'ARC dont la production fut annulée par le gouvernement Conservateur en 1959), il s'agit là de deux exemples de la détermination du gouvernement à réduire le budget de la Défense et à « faire les choses différemment »[16]. Ainsi, le nouveau ministre de la Défense ordonna alors aux trois armées de réévaluer leurs estimations. Au début de 1964, la marine proposa un nouveau modèle de flotte optimisé pour la lutte anti-sous-marine, mais suffisamment flexible pour lui permettre de s'acquitter du nouveau rôle consistant à soutenir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le plan faisait état de nouveaux chasseurs d'attaque au sol polyvalents pour le porte-avions, de l'acquisition de deux porte-hélicoptères LPH (héli-plate-forme) de type *Iwo Jima*, nouveau type de bâtiment en construction pour la marine américaine, et de trois destroyers lance-missiles pour appuyer la

15 Hennessy, Michael A. « The Rise and Fall of a Canadian Maritime Policy, 1939-1965: A Study of Industry, Navalism and the State », Université du Nouveau-Brunswick, thèse de doctorat non publiée, 1995, p. ii.

16 Les circonstances politiques de l'annulation du projet des frégates polyvalentes furent très différentes de celles de l'abandon du projet de l'Avro Arrow, mais il s'agit d'un épisode tout aussi complexe dans l'histoire. La seule narration complète des événements est celle de Peter T. Haydon, *When Military Plans and Politics Conflict: The Case of Canada's General Purpose Frigate Program*, Institut canadien des études stratégiques, document McNaughton n° 2/91.

puissance de feu. Malgré qu'il ait été soigneusement mesuré pour répondre à tous les critères du gouvernement, le plan de la marine se perdit rapidement dans l'acrimonie qui mena à l'unification des armées[17].

L'avenir de la MRC se trouvait également miné par ses propres succès passés. La reconnaissance de la contribution unique du Canada à l'OTAN grâce à son talent en matière de guerre anti-sous-marine mena à la concentration des ressources limitées dans le développement de cette compétence tactique spécialisée. Le concept du DDH, qui consistait à utiliser un gros hélicoptère (le nouveau Sea King) à partir d'un pont réduit, s'est révélé fort intéressant, tandis qu'un porte-avions sans aéronef moderne devenait un engagement de plus en plus dispendieux. Pendant même que les navires de la classe *Saint-Laurent* furent convertis en DDH pour que leur existence soit prolongée, le *Bonaventure* fut retiré du service sans être remplacé. Et peu de temps après, une réévaluation par le gouvernement du rôle de la MRC – la guerre stratégique anti-sous-marine – conclut que ce rôle était déstabilisant. Soudainement, la marine se trouvait donc sans raison d'être sur le plan politique. Les destroyers de la classe *Iroquois* (les DDH 280) et les pétroliers ravitailleurs d'escadre de la classe *Protecteur* ayant tout juste fait leur entrée en service, il ne faut pas se surprendre que la marine ait constitué la moindre des priorités selon la Révision de la structure de la Défense effectuée au milieu des années 70[18]. Malgré que le Cabinet ait approuvé l'achat de navires de guerre à usages multiples en 1977, il faudra encore une douzaine d'années avant qu'on assiste au lancement des premières frégates canadiennes de patrouille (FCP).

En 1984, après un remaniement du personnel au Quartier général de la Défense nationale, un nouveau plan de flotte, le *Maritime Force Production Guidance*, fut élaboré. On y soulignait les capacités polyvalentes des nouvelles frégates et on y prévoyait la modernisation des capacités de commandement et contrôle et de lutte antiaérienne sur zone des destroyers de la classe *Iroquois*. On commanda également de nouveaux patrouilleurs pour la Réserve, les navires de défense côtière (NDC), mais le programme de remplacement des sous-marins fut mis de côté en raison de la controverse entourant l'acquisition de navires à propulsion nucléaire. Cette enquête n'a fait que confirmer les conclusions de la première soumission selon lesquelles leur capacité de consolider la présence canadienne dans l'Arctique ne compenserait pas les coûts d'infrastructure et de personnel du programme et l'impopularité de cette idée au sein du public.

17 Au sujet du rapport Burchell de 1964 (à ne pas confondre avec le rapport Brock de 1962 cité précédemment) et d'autres initiatives de l'état-major de la marine du milieu des années 60, voir Peter Haydon , « Canadian Amphibious Capabilities : Been there, Done it, Got the T-shirt », *dans Maritime Affaires* (Hiver 2001), p. 14-19.

18 Dan Middlemiss et Peter Haydon, « The 1975 Defence Structure Review: The Naval Dimension » (document rédigé pour le colloque d'histoire militaire, Ottawa, mai 2000 [publication en instance]).

L'existence de la flotte canadienne, cependant, était pleinement justifiée au cours du demi-siècle qu'a duré la Guerre froide et la période qui a suivi. Selon une étude, en plus de répondre aux obligations de l'alliance au sein de l'OTAN, les forces navales canadiennes ont pris part à quelque 100 opérations entre 1945 et 2001, couvrant ainsi tous les types de conflits. Un résumé (la liste complète est présentée à l'annexe C, intitulée « Opérations maritimes canadiennes, 1945-2001 ») révèle l'application directe de chacun des trois rôles élémentaires des marines et la plupart des fonctions auxiliaires identifiées à la partie 3[19]:

- contrôle de l'espace maritime (crise des missiles de Cuba en 1962, guerre du Golfe en 1991);
- projection de puissance maritime (guerre de Corée, 1950-1953);
- présence de la marine (visite de ports partout au monde durant cette période);
- opérations de soutien de la paix (Corée en 1953-1955, Vietnam en 1954 et 1973, Amérique centrale en 1989-1994, Cambodge en 1991-1993);
- évacuation des non-combattants (nombreux cas dans les Caraïbes au cours de cette période);
- secours d'urgence et aide humanitaire (les diverses inondations lors de la crue de la rivière Rouge; aide à la lutte contre des incendies; aide aux victimes d'un tremblement de terre au Chili en 1960; reconstruction en Floride à la suite d'un ouragan en 1993; opérations de récupération lors de l'écrasement d'un avion de la Swissair en 1998);
- patrouilles de souveraineté (déploiements dans l'Arctique, patrouilles de pêche et interceptions de drogues au cours de cette période);
- aide au pouvoir civil (Jeux olympiques de Montréal en 1976, patrouilleurs à Oka en 1990).

De plus, lorsque l'Irak a envahi le Koweit au mois d'août 1990 et que le Canada s'est retrouvé de nouveau en guerre, la nation s'est adressée une fois de plus à la marine pour orchestrer sa réponse. Aucune des nouvelles frégates de patrouille ou des destroyers modernisés de la classe *Iroquois* n'était prêt pour ces opérations. Cependant, un groupe opérationnel constitué de trois navires (l'*Athabaskan*, le *Terra Nova* et le *Protecteur*) et un groupe de Sea Kings furent rapidement modernisés grâce à l'équipement « emprunté » aux nouveaux programmes. Moins de deux semaines suivant l'appel, ils se dirigeaient vers le

19 Maloney, Sean M. « Canadian Maritime Operations, 1945 à 2001 » (document non publié préparé pour le Directeur -Stratégie maritime, mars 2001 (publication en instance).

golfe Arabo-Persique. Bien que les limitations de l'équipement par rapport aux autres partenaires de la coalition signifiaient que le groupe opérationnel ne pouvait prendre position sur les lignes de front, la combinaison unique d'équipement de commandement et de contrôle, de compétences en matière de leadership et la réputation du Canada ont permis au commandant du groupe opérationnel canadien d'assumer une responsabilité importante dans la guerre maritime menée par la Coalition. Il fut le seul officier n'appartenant pas à la marine américaine à occuper un tel poste[20].

De l'après-guerre froide au temps présent – la marine d'aujourd'hui

Beaucoup de choses se sont passées depuis la guerre du Golfe il y a dix ans. La marine canadienne a profité des divers programmes approuvés avant la fin de la guerre froide, qui entraîna une limitation des budgets consacrés à la défense partout au monde. Le Canada a tiré parti de cette situation en voyant son statut à l'échelle internationale rehaussé. Le pays a été en mesure de fournir une flotte moderne présentant une vaste gamme de capacités lors d'opérations de paix à une époque marquée par l'instabilité dans plusieurs États et l'incertitude à l'échelle mondiale. En fait, au début du XXIe siècle, le Canada disposait sans contredit de la marine la mieux équilibrée et la plus capable de son histoire. Le fait que la flotte actuelle soit essentiellement un héritage de la guerre froide qui s'est adapté de façon remarquable au nouvel ordre mondial illustre bien la flexibilité inhérente des forces navales[21]. Le pays a été capable de fournir une flotte moderne disposant d'une vaste gamme de capacités lors de nombreuses opérations de soutien de la paix à une époque marquée par l'instabilité de maintes pays et l'incertitude à l'échelle planétaire. Il est intéressant d'examiner les composantes de la marine d'aujourd'hui et la façon dont on l'utilise.

Les quatre destroyers de la classe *Iroquois* ont fait l'objet d'une modernisation au début des années 90 afin de les rendre conformes aux normes en matière de commandement et de contrôle et de lutte aérienne sur zone (ce qui leur valut d'être reclassifiés DDG – destroyer lance-missiles). Des navires de cette classe ont servi de navire amiral pour un commodore canadien qui commandait la Force navale permanente de l'Atlantique (STANAVFORLANT) de l'OTAN, y compris dans

20 Morin, Jean et Richard Gimblett, *Operation Friction: The Canadian Forces in the Persian Gulf, 1990-1991*, Toronto: Dundurn, 1997, p. 182ss. Voir également Miller, commodore Duncan et Sharon Hobson, *The Persian Excursion: The Canadian Navy in the Gulf War*, Clementsport, N.-É., Canadian Peacekeeping Press, 1995.

21 Au sujet de la continuité de la contribution navale à la politique étrangère du Canada, voir également Griffiths, Haydon et Gimblett, *Canadian Gunboat Diplomacy*.

le cadre du conflit en Bosnie de 1993 à 1995 et la campagne de 1999 au Kosovo[22], en plus d'avoir dirigé la STANAVFORLANT pour appuyer la lutte antidrogue menée par la US Drug Enforcement Agency dans le golfe du Mexique[23].

Le système de combat intégré de la classe *Halifax* des frégates de patrouille (FCP) fait l'envie des autres marines. Les douze navires de cette classe ont parcouru le monde afin de démontrer le savoir-faire technologique du Canada. Ces navires (à tour de rôle) se sont fréquemment intégrés facilement aux groupes opérationnels aéronavals (CVBG) américains déployées dans le golfe Arabo-Persique pour assurer l'application des résolutions des Nations Unies contre l'Irak.

Les sous-marins de la classe *Victoria* ont remplacé ceux de la classe *Oberon*, pour permettre au Canada de maintenir des capacités sous-marines modernes ainsi qu'une structure de la flotte équilibrée pour l'avenir. La classe *Oberon*, acquise à l'origine pour remplir un besoin d'appui à l'entraînement à la GASM de la flotte, était devenu au cours du milieu des années 70 un élément opérationnel important assigné à des missions de soutien national et à des engagements auprès de l'OTAN. Récemment, en plus de leurs rôles traditionnels, les sous-marins ont également contribué d'une façon unique à des activités de

Le ***NCSM Shawinigan*** **– Navire de défense côtière (NDC).** *(Photo des FC)*

22 STANAVFORLANT est une organisation militaire unique au monde en raison de sa composition multinationale, sa norme élevée de préparation opérationnelle et sa longévité. Pour de plus amples renseignements sur l'expérience antérieure des opérations impliquant l'ex-République de Yougoslavie, voir Maloney, Sean M., *The Hindrance of Military Operations Ashore: Canadian Participation in Operation Sharp Guard, 1993-1996*, Halifax, N.-É., Dalhousie University Centre for Foreign Policy Studies, document hors-série n° 7 sur la sécurité maritime, 2000.

23 Smith-Windsor, Brooke A. « Human Security: Canada's Role in a Globalizing World », dans The Global Century, Washington, DC, National Defence University, 2001.

renforcement de la souveraineté telles les patrouilles de pêche et les opérations antidrogues, en étant en mesure de s'approcher des contrevenants sans être vus. Lors de la crise du flétan avec l'Espagne en 1995, leur existence a constitué un effet dissuasif important.

Les navires ravitailleurs de la classe *Protecteur* (AOR), toujours indispensables au soutien opérationnel des flottes de combat canadiennes et alliées, ont été maintes fois utilisés à de telles fins lors des opérations dans le golfe Arabo-Persique, au large d'Haïti et dans la mer Adriatique. De plus, ces deux navires sont devenus les bêtes de somme de la flotte canadienne. Ils ont parcouru le globe et rempli des missions aussi diverses que de servir de premier quartier général interarmées en mer pour le contingent canadien en Somalie en 1993 et de fournir de l'aide humanitaire au Timor Oriental en 1999-2000.

Les douze navires de défense côtière (NDC) de la classe *Kingston* sont conçus pour accepter divers types de charges utiles de travail, dont la plupart servent aux divers aspects de la lutte contre les mines (LCM). Ces navires multifonctionnels ont également servi à la formation des officiers subalternes et aux missions de patrouille de souveraineté, et ils peuvent en outre apporter un soutien aux unités importantes de la flotte pendant des opérations. Ainsi, quatre navires de la classe *Kingston* ont pris à leur bord des équipements de LCM pour faciliter la recherche, l'identification et la récupération des débris de l'avion lors des opérations de sauvetage ayant suivi l'accident de la Swissair en 1998. Avec des équipages formés principalement de membres de la Réserve (auxquels viennent s'ajouter des membres de la Force régulière), ils représentent un excellent exemple de la mise en oeuvre du concept de la Force totale.

Un aéronef de surveillance à long rayon d'action CP140 Aurora. *(Photo des FC)*

Les plates-formes aériennes maritimes ont été de plus en plus utilisées à d'autres fins que les tâches traditionnelles de lutte anti-sous-marine et de surveillance des océans. Les aéronefs de patrouille à long rayon d'action Aurora et les hélicoptères maritimes Sea King soutiennent également les forces nationales et les forces de coalition (interarmées et interalliées), ainsi que les autres ministères par un vaste éventail d'opérations comprenant l'application de sanctions, la surveillance du territoire, le transport tactique, les opérations d'appui terrestre, les opérations de maintien de la paix, les opérations de lutte antidrogue, le contrôle de l'immigration illégale, la lutte contre la pollution, la protection de l'environnement et la recherche et le sauvetage.

Au cours de la dernière décennie du XXe siècle, la marine canadienne, tout comme les Forces canadiennes en général, a participé activement à une plus grande diversité d'opérations partout dans le monde qu'à toute autre période de son histoire en temps de paix (voir la carte No. 5). Un examen de l'utilisation de la marine après la guerre froide confirme la valeur d'une approche équilibrée pour définir les besoins d'une puissance navale. Il est également important de mentionner que ces capacités sont actuellement présentes sur un nombre suffisant de plates-formes pour qu'il soit possible de les répartir équitablement entre les côtes du Pacifique et de l'Atlantique. Pour la première fois de son histoire, la marine canadienne est capable de maintenir un groupe opérationnel viable sur chaque côte. Même si les circonstances n'ont pas permis le déploiement d'un groupe opérationnel maritime durant les opérations en Somalie, dans l'Adriatique ou au Timor oriental, des navires ont su se distinguer dans chacun de ces théâtres. Leur capacité de collaborer efficacement avec des forces d'autres nations étaient directement attribuables à l'entraînement de haut niveau qu'ils avaient reçu dans le cadre de leur participation à des exercices de groupes opérationnels[24]. En tant que tel, le concept de force opérationnelle demeure le précepte fondamental de l'utilisation de la flotte canadienne à des fins opérationnelles, abstraction faite de l'autosuffisance tactique des plates-formes individuelles. Préserver la marine comme une force crédible et utile et étendre sa portée jusque dans l'océan Arctique constituent les principes sous-jacents guidant l'organisation en cours de la prochaine marine.

24 Laura Higgins, « The Canadian Task Group Concept : Future Application from Past Successes? » (communication présentée lors de « The Canadian Navy in the Post Cold War Era », une conférence tenue à l'university of Calgary), mars 2001, actes en instance de publication.)

L'hélicoptère maritime CH124 Sea King (HM). *(DGAP)*

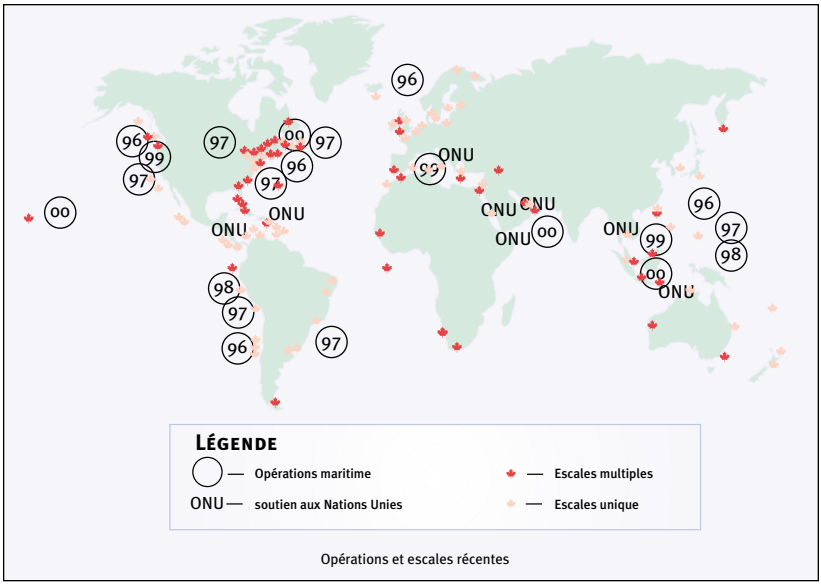

Opérations et escales récentes

Développements actuels – La prochaine marine

La conception de la prochaine marine canadienne est déjà bien avancée. Étant donné que son développement s'étend sur le deuxième horizon de planification (de cinq à quinze ans), on comprendra que l'état de la prochaine marine s'inspirera de l'expérience de la première décennie de la période de l'après-guerre froide. Elle repose aussi sur les principes de la planification fondée sur les capacité, avec une importance particulière accordée à l'amélioration de l'interopérabilité interarmées et interalliées.

La marine répond au besoin grandissant d'une capacité indépendante de transport pour les troupes canadiennes et l'équipement et elle projette la construction d'un navire à usages multiples. La tâche première du projet de capacité de soutien logistique à la mer et de transport maritime (ALSC) consiste à s'assurer qu'un soutien logistique continu en mer sera disponible pour les navires de guerre et les détachements d'hélicoptères embarqués. Pour tirer un profit maximum de ce navire, on prévoit également l'équiper de façon à ce qu'il puisse acheminer les éléments-clés d'un corps expéditionnaire dans presque tous les endroits du monde accessibles par la mer. De plus, il pourrait s'acquitter d'autres rôles tels que le soutien à l'aviation, l'aide lors de crises humanitaires et servir de quartier général pour les forces interarmées et/ou interalliés.

Reconnaissant le besoin de remplacer les capacités de défense aérienne et de commandement et de contrôle des destroyers de la classe *Iroquois*, la marine élabore présentement son programme de remplacement des matériels de défense aérienne (CADRE). Puisque la tendance est à la guerre de littoral et que les Forces canadiennes doivent pouvoir être déployées partout au monde, les implications d'un tel remplacement excèdent les fonctions traditionnelles de défense aérienne qui prévalaient pendant la guerre froide. Ces fonctions pourraient englober la capacité de faire face à la menace posée par les missiles (balistiques et de croisière) de théâtre, les armes cinétiques et à faisceau (d'énergie) ainsi que les armes à terre. Le programme CADRE devrait permettre de soutenir les forces interarmées et interalliés à terre.

Puisque les frégates de la classe *Halifax* ont été mises en service dans la première moitié des années 90, elles doivent faire l'objet d'un programme de modernisation afin de conserver leur viabilité opérationnelle tout au long de la durée de vie prévue de leur coque, qui est de 30 ans. En plus d'évaluer les besoins de nouveaux dispositifs de commande, de contrôle et de communication et de nouveaux radars, capteurs et systèmes d'armes, le Projet de prolongation de la vie de l'équipement des frégates (FELEX) devra également examiner le

travail nécessaire pour radouber et/ou réviser la coque et la machinerie. Il n'est pas certain qu'à la fin du projet FELEX, la flotte des frégates canadiennes préservera sa configuration uniforme et les capacités que nous lui connaissons aujourd'hui. Les besoins et les budgets peuvent favoriser l'émergence de nouvelles sous-classes de navires.

De même, les sous-marins de la classe *Victoria* devront également faire l'objet d'une modernisation puisqu'ils datent des années 80 et qu'ils avaient à l'origine été fabriqués pour la MR. Le Projet de prolongation de la vie de l'équipement des sous-marins (SELEX) devra étudier la question de la modernisation et du rajeunissement des plates-formes, de nouveaux systèmes de commandement, de contrôle et de communication, et peut-être même un nouveau système de capteurs et d'armement. Cependant, le système de propulsion anaérobie présente l'une des possibilités les plus intéressantes pour les sous-marins conventionnels. L'ère des sous-marins diesel-électrique est presque terminée, et les derniers sous-marins non nucléaires offrent une forme ou une autre de propulsion anaérobie. Ainsi, l'un des critères prépondérants stipulés lors de l'acquisition de la classe *Victoria* était la possibilité d'installer en rattrapage un système de propulsion anaérobie.

En raison de la possibilité d'utilisations multiples des navires de la classe *Kingston*, il n'est pas nécessaire de procéder à des modifications majeures lorsqu'un nouveau système d'armes est installé (les conteneurs munis d'un nouvel équipement peuvent être installés à trois emplacements sur le pont arrière). Le système télécommandé de chasse aux mines semble prometteur et il est possible qu'il permette d'effectuer la chasse aux mines à distance grâce à un système télécommandé et d'utiliser un système de dragage de mines contrôlé à distance. Le développement d'une telle capacité sous forme modulaire permettrait son utilisation à bord de toute une gamme de plates-formes au besoin, et améliorerait considérablement la capacité des navires de se défendre contre les mines tout en réduisant les risques que celles-ci posent pour les plates-formes et le personnel.

Les programmes d'investissement dans les appareils aéronavals sont gérés par le Commandement aérien en fonction des exigences opérationnelles de la marine. L'acquisition d'un nouvel hélicoptère maritime à usages multiples pour remplacer le Sea King permettra finalement à la marine de réaliser tout le potentiel des frégates de la classe *Halifax*. Le programme de mise à jour de l'aéronef maritime CP-140 (Aurora), qui a été approuvé, permettra de remplacer les systèmes de communications et de traitement des données, de mettre à jour les radars et

les autres systèmes de détection par moyens non acoustiques et d'installer un système acoustique aéroporté actif et passif multistatique.

Les acquisitions navales ne sont pas toutes centrées sur les navires, les sous-marins et les aéronefs. Le projet de recherche et développement du radar haute fréquence à ondes de surface (HFSWR), exécuté conjointement avec l'industrie, a mené à l'installation de deux sites d'expérimentation à Terre-Neuve. Ce projet de recherche et développement à long terme examine le potentiel de l'énergie radar à haute fréquence propagée en surface pour la détection à longue portée des aéronefs volant à basse altitude et des navires. Si ce projet remporte le succès espéré, une chaîne de radars pourrait permettre la surveillance continue d'une grande partie de la zone économique du Canada en mer de façon bien plus rentable que par les capteurs aéroportées ou basées dans l'espace. À un stade bien antérieur du processus expérimental se trouve une proposition visant à développer un système de surveillance à déploiement rapide pour offrir une capacité adaptée aux différents types de crises et de situations.

La marine n'est pas qu'un ensemble de plates-formes et d'équipement de haute technologie; elle repose sur les personnes qui en font partie. Les Forces canadiennes ont déterminé que l'élaboration d'une stratégie des ressources humaines était le dossier prioritaire à court terme. La marine participera activement à l'élaboration d'un plan ministériel et à sa mise en oeuvre dans le contexte naval. La qualité de la vie et celle de la vie au travail doivent prédominer lorsqu'il s'agit de planifier les capacités de la prochaine marine. La marine doit favoriser la formation continue grâce à l'apprentissage à distance et au remboursement des frais d'éducation, et promouvoir des mesures favorisant une approche holistique pour répondre aux besoins professionnels, familiaux et personnels des marins. Le marché du travail canadien présente une main-d'œuvre en constante décroissance courtisée avec une ardeur de plus en plus vive par les employeurs. Il sera crucial de faire de la marine un « employeur de choix pour les Canadiens » afin d'être en mesure de recruter et de retenir les services d'officiers et de marins possédant les habiletés et les compétences essentielles pour manipuler les nouveaux équipements complexes, et oeuvrer de façon efficace dans l'environnement de sécurité plus complexe de l'avenir.

Sommaire

Tout au long de son existence, soit depuis près d'un siècle, dans les deux guerres mondiales et dans les opérations des Nations Unies menées de la Corée jusqu'au golfe Arabo-Persique, la marine canadienne a toujours été la première

à répondre à l'appel aux armes du gouvernement canadien. Sur les deux côtes, un groupe opérationnel est toujours prêt à intervenir. En temps de paix, cependant, même si la marine a rendu des services inestimables, son rôle a trop souvent été réduit. La marginalisation n'a pu être évitée qu'au moyen de la flexibilité inhérente aux navires de guerre de taille moyenne et à l'innovation des officiers et des marins canadiens. Des plans de flotte successifs – ceux de 1909, 1919, 1945 et 1964 – n'ont pu se matérialiser, mais les événements ont prouvé qu'il s'agissait précisément des flottes qu'il nous fallait. Le plan de la flotte de 1984 ne fait que commencer à se réaliser près de deux décennies plus tard.

Cela arrive à un bon moment. On pourrait soutenir que la marine d'aujourd'hui représente la flotte la plus apte de l'histoire canadienne. Ce n'est peut-être pas la plus imposante ni celle qui possède la plus vaste gamme de navires et d'équipements, mais il s'agit de la flotte la plus équilibrée en termes de capacités pour mener tout l'éventail de la guerre maritime, et son niveau d'instruction correspond à ces capacités. La flexibilité inhérente aux forces navales a permis à la marine canadienne, conçue pour des opérations dans les eaux ouvertes des océans, de participer efficacement à toute une gamme d'opérations côtières au pays et à l'étranger. Dans un environnement de sécurité sans cesse changeant, les opérations de ce type seront de plus en plus nombreuses.

Dans le *Livre blanc sur la défense de 1994*, le gouvernement exigeait des forces canadiennes polyvalentes, aptes au combat et capables de veiller à la sécurité du Canada, au pays comme à l'étranger. La marine d'aujourd'hui répond à cette attente. Ainsi, la composition de la flotte actuelle est le fruit du virage opportun de la stratégie d'approvisionnement qu'employait le QGDN par défaut laquelle a mis en place des plates-formes à la recherche de capacités à offrir. Cette flotte, conçue et mise en place pour répondre aux exigences de la Guerre froide s'est avérée extrêmement pertinente – même après le changement en profondeur de ces exigences – en raison de la flexibilité d'emploi qui lui procure sa polyvalence et son aptitude au combat. Même si les activités de conception de la prochaine marine ont débuté il y a plusieurs années, il ne s'agit pas de produire des simples « plates-formes de rechange » en vue d'un emploi viable. Cette marine est plutôt gérée minutieusement pour assurer la mise en place des forces qui répondront à des besoins spécifiques en matière de capacités. La ***marine de projection mondiale moyenne*** remplit ses tâches aujourd'hui et continuera d'apporter une contribution viable à la sécurité canadienne à court et à moyen terme. L'évaluation de l'environnement de sécurité futur faite dans la prochaine partie montrera comment on peut positionner la marine à venir le mieux possible pour lui permettre de continuer à apporter cette contribution à long terme.

5

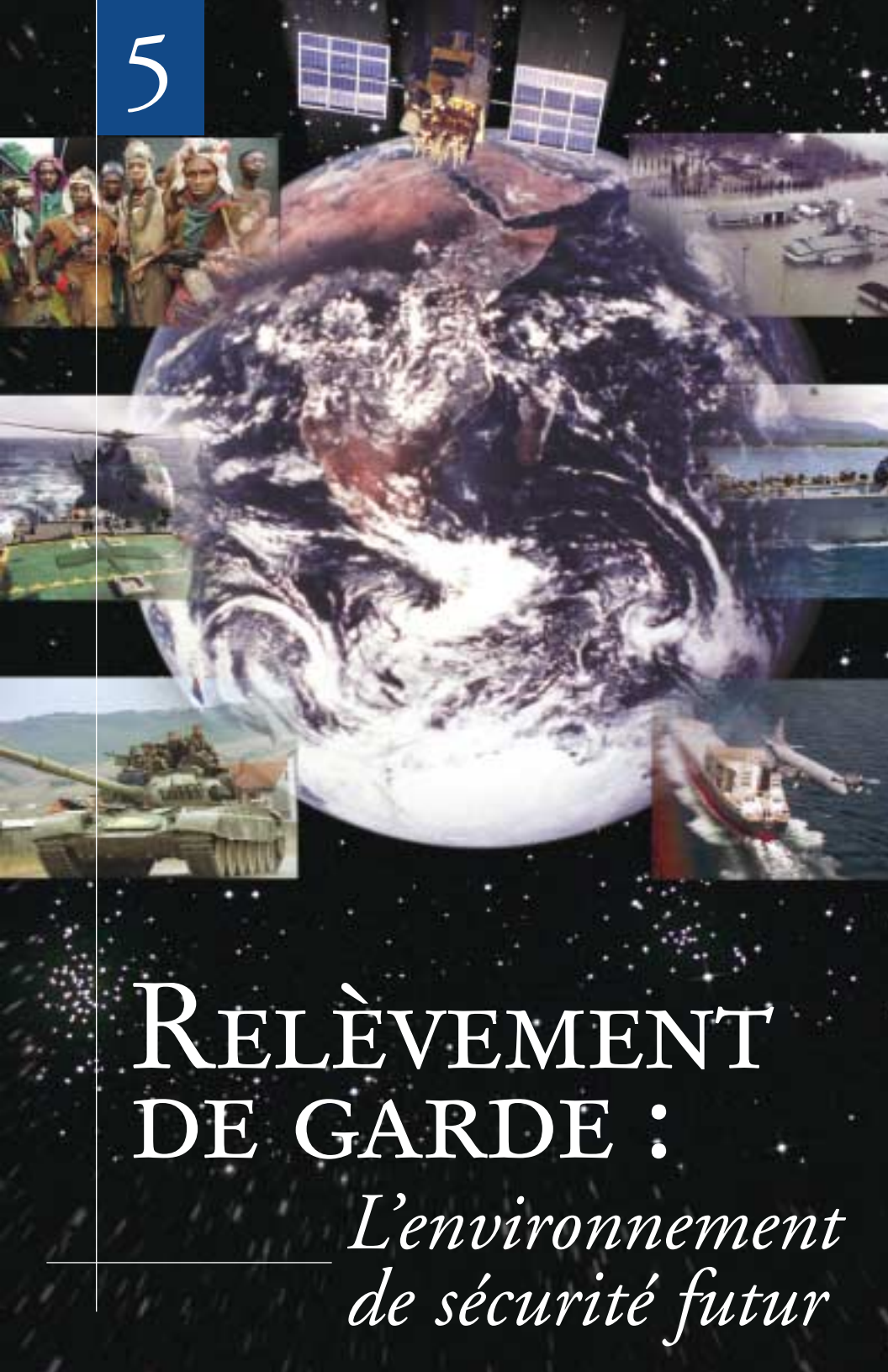

Relèvement de garde :

L'environnement de sécurité futur

5

Relèvement de garde :

L'environnement de sécurité futur

Puisque *Stratégie 2020* et *Planification stratégique des capacités des Forces canadiennes (PCS)* portent principalement sur les processus axés sur les capacités et sur la transformation du plan d'investissement à long terme, il est possible de rationaliser le développement des Forces canadiennes tel que mentionné dans le *Livre blanc de la Défense de 1994*. La logique du PCS consiste en l'élaboration d'une structure de force expéditionnaire interarmées pour les Forces canadiennes. On s'attend à ce que la marine et ses éléments maritimes et aériens, en tant que prolongement maritime, apporte une contribution essentielle (en matière de capacités) à cette structure. Pour éviter la mauvaise utilisation des ressources limitées consacrées à la défense, la mission, la vision, les rôles et les fonctions à venir de la marine à venir du Canada (présentés à la Partie 6), et les capacités nécessaires pour y donner suite (énoncées à la Partie 7) doivent être établies à partir d'une évaluation raisonnée de la place des Forces canadiennes dans l'environnement de sécurité futur et des défis d'ordre maritime qui pourraient en découler.

Avant d'entreprendre une telle évaluation, il vaut la peine de reconnaître la nature ambitieuse, quoique incertaine, des analyses futures. Prenons l'exemple souvent donné par les responsables actuels de la planification stratégique qui rappellent qu'en 1980, peu se seraient imaginés que deux décennies plus tard, l'Union soviétique aurait disparu et que l'OTAN aurait participé à des opérations de combat en Europe, non contre les pays du Pacte de Varsovie, mais contre la Yougoslavie. Ou encore, sur le plan naval, qu'une décennie plus tard (en 1990), une force constituée de six groupes aéronavals serait massée non près du

Cap Nord contre l'Union soviétique, mais dans le golfe Arabo-Persique contre l'Iraq. Il est facile de citer d'autres exemples montrant à quel point le cours des événements peut être imprévisible. Puisqu'il est question des enjeux de taille que constituent la paix et la sécurité au Canada, il est important de planifier relativement à la force navale 2020 de façon à offrir à la population canadienne une certaine protection contre les surprises.

La tâche qui consiste à consolider la place des Forces canadiennes dans l'environnement de sécurité futur ressemble à celle visant à définir les « relèvements de garde », puisque le point de mire peut être utilisé comme point de référence pour créer une zone écartée des dangers à l'endroit choisi. Dans ce cas, les « dangers » représentent les nombreux défis relatifs à la sécurité qui pourraient émerger, et le cadre prévu en ce qui concerne la mission, la structure et la planification des forces des FC permet d'établir le degré de « sécurité » nécessaire. Le processus comprend les étapes suivantes, qui seront examinées dans la présente partie :

- clarifier la mission et la structure des FC que suppose *Stratégie 2020*;
- examiner les défis liés à la sécurité que les FC devront vraisemblablement relever en 2020, ainsi que les tendances sociales et économiques dont ils pourraient découler;
- confirmer la pertinence pour cet environnement de sécurité des onze scénarios de planification des FC présentés dans le *Plan de la Défense (PD)*;
- procéder à une évaluation de l'environnement futur de sécurité maritime avec lequel la marine à venir devra composer.

Les Forces canadiennes et le futur programme de sécurité

Afin de progresser, il est parfois nécessaire de faire un pas en arrière. Tel est le cas lorsqu'il s'agit de prévoir le type de forces armées nécessaires au Canada. Pour ce faire, il vaut la peine de s'attarder sur l'image de la sécurité aux yeux des Canadiens au cours de l'histoire. Depuis 1648, moment où les États-nations ont émergé en Europe en tant que principe d'organisation politique dominant, la sécurité était, de façon générale, considérée comme « la protection contre la violence organisée provoquée par les étrangers armés[1] ». Être exempt de la

1 Del Rosso, S. Jr, *The Insecure State: Reflections on 'the State' and 'Security' in a Changing World*, Dœdalus, 124, n° 2, p. 23-53.

menace de violence provenant des étrangers signifiait en être protégé. Les forces armées de ces États ont assuré cette protection. Lors de la Guerre froide, cette conception de la sécurité a incité les Forces canadiennes à maximaliser leur rôle de protecteur du territoire canadien et allié contre toute agression armée par les pays du Pacte de Varsovie, dirigés par l'Union soviétique. Cela ne signifiait pas que les Forces canadiennes menaient uniquement des opérations de protection de la souveraineté dans les théâtres d'opérations du Canada et de l'OTAN. Comme le laisse entendre un analyste, le désir de protéger le Canada contre les effets d'un conflit d'envergure mondiale opposant les deux superpuissances correspondait à sa fière tradition de maintien de la paix à l'échelle internationale. L'objet du déploiement de forces outre-mer était souvent d'éviter la transformation de conflits régionaux (comme ceux au Moyen-Orient) en affrontements entre superpuissances où les armées ou armes étrangères pourraient menacer les côtes du Canada et de ses alliés[2].

Dans les années 1990, au moment où la rivalité d'après-guerre entre les superpuissances était sur le point de s'estomper, la notion traditionnelle de sécurité a dû être réévaluée. Libérés des contraintes intellectuelles découlant de la politique de l'abîme caractéristique de la Guerre froide et forcés de définir le soi-disant nouvel ordre mondial, les gouvernements ont entrepris de redéfinir la notion de sécurité de façon à ce qu'elle englobe non seulement les menaces d'ordre militaire à l'endroit d'un état, mais également les menaces d'ordre militaire et non militaire à l'endroit des particuliers, où qu'ils soient. En plus de la menace traditionnelle d'agressions armées par des étrangers, il a été reconnu que le crime international, la maladie, le réchauffement de la planète, ainsi que la violence ethnique, culturelle et religieuse au sein des États constituent des menaces desquelles il faut protéger la population canadienne et mondiale. Dans le contexte canadien, le terme « sécurité humaine » est souvent utilisé pour décrire cette nouvelle notion de sécurité, telle que redéfinie[3]. Un programme plus vaste en matière de sécurité suppose non seulement une vigilance continue de la part des Forces canadiennes à l'égard de toute menace d'agression armée provenant de l'étranger et visant les territoires du Canada et de ses alliés, mais le déploiement outre-mer suivi des Forces canadiennes dans le cadre de conflits régionaux. Lorsqu'il est question d'opérations de soutien de la paix et d'opérations humanitaires d'envergure internationale, le fondement n'est pas tant celui de la Guerre froide, soit de prévenir une agression armée contre l'État canadien dans le cadre d'un affrontement d'ampleur mondiale

2 Delvoie, L. « Le Canada et les opérations internationales de sécurité : recherche de justification des politiques », *Revue militaire canadienne*, vol. 1, n° 2, p. 13-24.

3 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *La sécurité humaine : La sécurité des individus dans un monde en mutation*, Ottawa, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 1999, **http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreignp.HumanSecurity.htm**.

entre superpuissances, mais plutôt le désir d'empêcher que les conflits régionaux ne menacent le système économique mondial sur lequel dépend en grande partie le bien-être du Canada. De plus, ces opérations visent à appuyer les valeurs canadiennes, dont le respect de la démocratie, de la primauté du droit, de droits de la personne et de l'environnement. Les interventions internationales au nom des particuliers plutôt que de l'État, dans des endroits tels que le Kosovo et la Bosnie, ont fait en sorte que le rythme selon lequel les Forces canadiennes ont mené leurs opérations au cours des années 1990 a été l'un des plus rapides depuis des décennies. De plus, la nature de ces opérations – menées dans le cadre de coalitions – était telle que les forces déployées ont dû faire preuve d'une interopérabilité avec les alliés comparable à celle de la guerre de Corée[4].

Ainsi, comment les conceptions passées et actuelles de la sécurité contribuent-elles à déterminer quel sera le rôle des FC lorsqu'il s'agira de donner suite aux préoccupations de la population canadienne en matière de sécurité en 2020? Ces conceptions permettent d'affirmer qu'il est fort probable que la population canadienne continuera de s'attendre à ce que ses forces armées participent à la résolution des conflits régionaux à l'étranger et aux opérations de défense sur les théâtres d'opérations du Canada et de ses alliés. Il en sera ainsi, peu importe que le monde multipolaire actuel dominé par les États-Unis (ou *Pax Americana*, comme il est souvent nommé[5]) subsiste jusqu'en 2020, ou qu'un opposant de même calibre se dresse contre les États-Unis et fasse renaître la menace d'affrontement mondial entre superpuissances. Bien que les fondements en matière de politiques seraient différents, le besoin en 2020 de Forces canadiennes en mesure d'effectuer des déploiements à l'échelle mondiale et d'exécuter des tâches diverses semble bien réel.

C'est dans cet esprit d'internationalisme engagé que, traditionnellement, le Canada a déployé ses forces militaires outre-mer, non pas à la demande de ses grands alliés, mais dans l'intérêt national. L'établissement de la pertinence d'une force militaire jouant un rôle international et national en 2020, et ce, peu importe l'environnement stratégique, est important. Cependant, les renseignements disponibles ne permettent pas de donner une image précise de la marine canadienne à venir. Il demeure important de déployer un effort concerté afin de prévoir la nature la plus probable de l'environnement de sécurité futur. Un environnement semblable à celui de la Guerre froide pourrait exiger d'accorder

4 Smith-Windsor, *Human Security: Canada's Role in a Globalizing World*.

5 Koburger, Charles W. Jr., *Sea Power in the Twenty-First Century: Projecting a Naval Revolution*, Londres : Praeger, 1997, p. 6-7. Précisons que certains analystes interprètent cette prédominance comme la preuve d'un contexte stratégique unipolaire.

davantage d'importance aux interventions de dissuasion stratégique et de soutien de la paix plus bienveillantes, à l'image de celles menées dans les années 70 et 80. Autrement, un contexte comparable à celui des années 90 nécessiterait sûrement de disposer de forces en mesure de mener des opérations de soutien de la paix fréquentes, exigeant des déploiements rapides et supposant des affrontements de grande intensité (souvent à l'intérieur même des États plutôt qu'entre ceux-ci), sans compter la possibilité accrue de devoir mener des opérations humanitaires et de lutte contre le crime. *Point de mire* confirme l'hypothèse énoncée dans *Stratégie 2020* selon laquelle, au cours des vingt prochaines années, aucun opposant de même calibre ne se dressera contre les États-Unis et aucune diminution notable du programme de sécurité du Canada, qui s'est élargi dans les dernières années, n'aura lieu. Par conséquent, l'analyse prochaine des menaces futures à la sécurité de la population canadienne est fondée sur l'orientation spécifique énoncée à l'origine dans le *Livre blanc de la Défense de 1994*. *Stratégie 2020* réitère le fait que les Forces canadiennes fourniront des « forces d'une grande qualité qui seront aptes au combat, adaptées à leurs tâches, interopérables et rapidement déployables » prêtes à « défendre le Canada, ses valeurs et ses intérêts, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales ». Pour les raisons présentées au paragraphe précédent, cela suppose d'être relativement certain que même si le monde devait prendre une tournure bipolaire en 2020, le type de forces préconisé pour un contexte unipolaire conviendrait tout de même très bien à l'environnement stratégique.

Analyse des tendances

Pour évaluer plus en détail les défis liés à la sécurité qui concerneront sûrement la population canadienne en 2020, il est utile d'examiner dans leur ensemble les tendances sociales, économiques et politiques dont ceux-ci pourraient découler. Par souci de concision, *Point de mire* relève quatre moteurs de changement qui façonneront l'environnement mondial de 2020 :

- **L'économie mondiale** – Les efforts visant à décrire le phénomène qui façonne l'organisation économique mondiale au moment où débute le XXIe siècle se sont fréquemment soldés par des discussions au sujet de la mondialisation, qui fait en sorte que les économies nationales sont de plus en plus intégrées. Les frontières des États et leurs zones de responsabilité n'ont pas véritablement été franchies ou ouvertes, mais plutôt transcendées, tant sur le plan commercial (marketing à l'échelle mondiale des produits et services) que financier (les fonds et les instruments financiers

peuvent, par voie électronique, se rendre en un clin d'œil à tout point du globe)[6]. Dans un effort visant à faciliter et à réglementer cette intégration, que bon nombre perçoivent comme un moyen de créer la richesse, les États procèdent conjointement à l'établissement d'un réseau de traités et d'institutions supranationales.

- **Technologie de l'information** – La technologie représente une autre source de changement mondial en apparence irréversible. La technologie de l'information, plus particulièrement, continue de progresser de façon considérable, transformant les sociétés industrielles en sociétés axées sur la connaissance. Grâce aux moyens de communication nouveaux et améliorés (tels le courriel, la téléphonie par satellite, l'univers télévisuel à canaux multiples), les gens sont de plus en plus en mesure d'établir instantanément des liens les uns avec les autres, et ce, en tout lieu et en tout temps.
- **La démographie** – On s'attend à ce que la population mondiale atteigne 7,2 milliards d'ici 2015, comparativement à 6,1 milliards en l'an 2000[7]. Cependant, il est prévu que les pays développés ne constitueront pas le théâtre de cette croissance. La population occidentale est vieillissante (19 pour cent des Canadiens feront partie du groupe des personnes du troisième âge en l'an 2025, par opposition à 12,5 pour cent en 2000) et diminue en nombre (à moins que les taux de fertilité ne remontent, les populations totales du Japon et de l'Europe de l'Ouest diminueront de moitié au cours des 100 prochaines années). Par contraste, « dans bon nombre des pays en développement, le taux de fertilité total demeure très élevé (7,3 pour cent dans la bande de Gaza comparativement à 2,7 en Israël), la plupart des gens sont très jeunes (49 pour cent ont moins de 15 ans en Ouganda) et la population croît très rapidement (elle double à tous les 26 ans en Iran)[8] » [traduction].
- **L'environnement** – L'environnement naturel de l'humanité est également en pleine évolution. Que ce phénomène résulte de processus naturels ou qu'il soit provoqué par l'être humain, le réchauffement de la planète est une réalité. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a conclu que

6 Scholte, Jan Aart, « Global capitalism and the state », *International Affairs*, 73, n° 3, p. 427-452.

7 États-Unis, National Intelligence Council 2000-02, *Global Trends 2015: A Dialogue About the Future With Nongovernment Experts*, publié par le National Foreign Intelligence Board avec l'autorisation du Director of Central Intelligence, 2000, p. 6.

8 Petersen, Peter, « Gray Dawn: The Global Ageing Crisis », *Foreign Affairs*, 78, n° 1, p. 42-55.

« le réchauffement global accéléré pourrait avoir un impact important sur tous les écosystèmes terrestres[9] » [traduction]. Mis à part les changements climatiques, dans bon nombre de parties du monde, la pression exercée par la population, la mauvaise gestion de la part des gouvernements, la surconsommation et l'urbanisation croissante continuent de mener à l'épuisement des terres agricoles, des ressources de la mer, de l'eau potable et des autres ressources naturelles[10]. Ceci étant dit, il faut prendre en considération les améliorations du bien-être de l'être humain que rend possible l'arrivée de nouvelles bio-technologies (par exemple, les cultures génétiquement modifiées)[11].

Défis à venir en matière de sécurité

Ayant relevé les quatre principaux moteurs de changement qui façonneront l'environnement mondial de 2020, il est possible d'examiner comment ceux-ci pourraient, dans l'avenir, susciter ou exacerber les menaces à la sécurité du Canada et de la population mondiale dans son ensemble. *Point de mire* présente une analyse des défis à venir en matière de sécurité touchant à cinq domaines : les conflits transfrontaliers, les conflits intra-États, les désastres naturels, les conflits civils, le crime international et le terrorisme.

- **Les conflit transfrontaliers** – En ce qui concerne l'avenir, l'*Évaluation militaire 2000* des FC énonce que même si les conflits transfrontaliers peuvent s'avérer moins fréquents comparativement aux conflits inter-États (voir ci-dessous), rien ne laisse croire qu'ils disparaîtront[12]. Qu'est-ce qui pourrait engendrer un conflit transfrontalier violent? Il est évident que la mondialisation pourrait constituer l'un des éléments déclencheurs. Malgré l'augmentation du nombre de pays intéressés à s'intégrer à l'économie mondiale pour rehausser leur richesse et leur prospérité, les faits portent à

9 Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). *Troisième rapport d'évaluation du groupe de travail I du GEIC*. Contribution du groupe de travail I au Troisième rapport d'évaluation du GIEC, *Climate Change 2001: The Scientific Basis*, Shanghai : GIEC, le 21 janvier 2001, **http//:www.ipcc.ch/spm22-01.pdf**. Voir également Environnement Canada, *L'ABC du changement climatique : Prévoir l'avenir*, Ottawa : Environnement Canada, 1997, **http//:www.ec.gc.ca/climate/primer/sec-5.htm**.

10 « D'ici 2015, près de la moitié de la population mondiale – soit plus de 3 milliards de personnes – vivra dans des pays aux prises avec des contraintes hydriques – ce qui signifie qu'ils ont moins de 1700 mètres cubes d'eau par capita -situés pour la plupart en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie méridionale et dans le nord de la Chine. »[*traduction*], États-Unis, National Intelligence Council, p. 17.

11 Etats-Unis, National Intelligence Council, p. 21.

12 *Évaluation militaire 2000*, p. 24-25.

croire que les bienfaits engendrés par cette économie sont de plus en plus inégalement répartis. Dans un tel contexte, il faut être conscient de la menace de réaction violente de la part des pays en développement contre les pays développés et prospères de l'hémisphère nord, dont le Canada[13]. Les pénuries de ressources et la détérioration de l'environnement dans les régions populeuses du globe pourraient constituer des tendances à long terme susceptibles d'accroître l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, ce qui ferait en sorte que les intérêts et les citoyens de l'Occident seraient menacés par des peuples qui tentent désespérément de survivre[14]. La technologie de l'information peut également, dans ce contexte, entraîner le déclenchement d'un conflit. La culture occidentale se propage de façon rapide dans tous les coins de la planète grâce aux technologies de communication transfrontalière modernes, ce qui contribue à ce que les pays en développement constatent leur désavantage par comparaison aux pays occidentaux et à leurs alliés. Une telle prise de conscience peut, en bout de ligne, amener les États pauvres dont la culture est menacée à lutter pour obtenir la part qui leur revient et exercer leur vengeance, leurs sociétés débordant de frustration[15].

Quelle forme les attaques contre le Canada et ses alliés pourraient-elles prendre? La victoire rapide sur les forces armées de l'Iraq dans le cadre de l'opération Tempête du désert fut interprétée par de nombreux régimes opposée aux États-Unis et à leurs alliés comme un signe que les tentatives de créer une puissance militaire en fonction du modèle occidental étaient vouées à l'échec. Cette stratégie a rapidement été remplacée par l'investissement dans les capacités « asymétriques », soit des forces militaires conçues pour contrer plutôt que d'imiter les capacités occidentales[16]. Au nombre des méthodes de guerre asymétriques figurent : les opérations touchant à l'information (attaques contre la structure informatique, opérations de déception et opérations psychologiques), le recours à des armes de destruction massive (soit des armes biologiques, chimiques, radiologiques et nucléaires) et des opérations traditionnelles (le recours à

13 Organisation mondiale de la Santé, *Rapport sur la santé dans le monde, 1998 : La vie au 21e Siècle – une perspective pour tous* (New-York: Organisation mondiale de la Santé), 1998, p. 115.

14 Voir Williamson Murray, « Preparing to Lose the Next War », *Strategic Review*, 26, p. 51-62.

15 Peters, Ralph, « Constant Conflict », *Parameters*, Été 1997, p. 4-14.

16 Hanlon, E. Jr., « Taking the Long View: Littoral Warfare Challenges », dans *The Role of Naval Forces in 21st Century Operations*.

de nouveaux terrains ainsi qu'à de nouvelles tactiques et technologies, la perturbation économique, l'incitation à la désobéissance civile et le recours au terrorisme, notamment des détournements d'avions et des prises d'otages)[17]. Dans un contexte maritime, la guerre asymétrique serait plutôt axée sur les tactiques « d'interdiction d'accès » qui peuvent supposer le recours à une combinaison de capteurs à longue portée, de mines navales, de missiles de croisière, des vedettes et de sous-marins diesel classiques conçus pour empêcher les forces maritimes adverses de mener des opérations sur les eaux côtières[18]. La menace future que représente la guerre asymétrique est d'autant plus inquiétante du fait que la mondialisation facilite la diffusion de la technologie et la prolifération des armes à l'échelle mondiale. Les progrès continuels en matière de technologie de l'information contribuent à la diffusion de la technologie à double usage qui permet la fabrication d'armes modernes comme les armes nucléaires, chimiques et biologiques[19].

Cependant, la possibilité de violence transfrontalière en 2020 ne se limite pas aux conflits éventuels entre les pays développés et les pays en voie de développement. Que ce soit pour des raisons de prestige national ou en vue de l'obtention d'une part équitable des rares ressources disponibles, on ne peut faire fi du risque qu'un conflit transfrontalier éclate dans le monde en développement, compromettant ainsi la paix et le commerce à l'échelle internationale. Il n'y a qu'à songer, par exemple, à la tension entre l'Inde et le Pakistan découlant de questions d'ordre nucléaire ou au conflit de longue date au sujet des Iles Spratly situées dans la mer de Chine méridionale, qui pourraient s'avérer riches en pétrole. Pour les mêmes raisons que celles susmentionnées, la mondialisation et les progrès en matière de technologie de l'information augmenteront probablement le risque d'affrontement violent engendré par l'incapacité à résoudre des questions litigieuses.

En plus des risques de conflits transfrontaliers entre des pays en voie de développement ou entre les pays riches et les États pauvres, il est également possible que de tels conflits éclatent entre les puissances occidentales. Bien que cette éventualité soit peu probable – nombreux sont ceux qui affirment que les pays démocratiques se font rarement la guerre – on ne peut écarter d'emblée la possibilité que les luttes pour l'obtention d'une part équitable

17 Défense nationale. *Threat Definition: Asymmetric Threats and Weapons of Mass Destruction*, Ottawa : SCEMD, 2000.

18 Hanlon, « Taking the Long View ».

19 *Évaluation militaire 2000*, p. 14-15.

des rares ressources engendrent un conflit. Le grave différend de 1990 entre le Canada et l'Espagne au sujet de la pêche du flétan près des Grands Bancs vient à l'esprit. Le prolongement de la souveraineté économique du Canada au-delà de la zone exclusive de 200 milles marins (déjà la plus vaste au monde),[20] ferait en sorte que la perspective de conflits semblables fasse toujours partie des préoccupations en 2020. Puisqu'il pourrait être possible pour les navires d'emprunter le passage du Nord-Ouest dans aussi peu que 10 ou 15 ans, en raison du réchauffement de la planète, il est probable qu'il soit tout aussi facile d'atteindre le Nord canadien riche en ressources que les côtes est et ouest[21]. De plus, on ne peut considérer comme une simple fabulation le risque que le nationalisme ethnique renaissant s'ajoute à la concurrence économique pour entraîner les puissances occidentales dans un affrontement violent. Prenons par exemple la tension qui existe depuis longtemps entre la Grèce et la Turquie au sujet de Chypre et aux ressources limitées de l'Egée qui, si l'on ne remédie pas à la situation, pourraient avoir d'importantes répercussions sur la stabilité de l'Europe et le commerce à l'échelle mondiale.

- **Conflits intra-États** – De nombreux spécialistes des relations internationales sont d'avis que les conflits au sein même des États plutôt qu'entre deux États constitueront la source la plus fréquente de violence et d'instabilité dans les premières années du 21e siècle. Dans ce contexte, l'attention est avant tout portée sur ces soi-disant « États en déroute », dont le gouvernement et la structure sociale sont ébranlés lorsque leur légitimité est remise en question par la population même. De telles situations entraînent fréquemment de la violence, peu importe qu'elles soient fomentées par des groupes ethniques, religieux ou idéologiques nouveaux ou renaissants mécontents du statut quo, par des organisations criminelles ou simplement par des malfaiteurs et des voleurs. Il n'y a qu'à songer à l'utilisation de mines-sous-marines et de commandos suicides par les Tigres Tamouls pour détruire les canonnières de la marine sri-lankaise[22]. Les groupes

20 Le Canada, à partir de la date de ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, dispose de dix ans pour présenter une demande visant à accroître son ressort territorial au-delà de la ZEE actuelle de 200 milles marins à la Commission des limites de plateau continental.

21 GEIC. *Troisième rapport d'évaluation du groupe de travail I du GEIC*. Voir également GEIC, IPCC Special Report on the Regional Impacts of Climate Change: An Assessment of Vulnerability, *chapitre 3 :* The Arctic and Antarctic *à l' adresse* **http://www.usgcrp.gov/ipcc/SRs/regional/index.htm** *(n.d. 1997); Mitchell, Alanna, « The Northwest Passage Thawed »,* The Globe and Mail, *le 5 février 2000, p. A11; et Nickerson, Colin, « Girding for a Sea Change: With Ice Thinning, Canada Claims a Northwest Passage »,* Boston Globe Online, *le 21 mars 2000, à l' adresse* **http//:www.boston.com/dailyglobe2**.

de ce genre enclins à user de la violence pour contester l'autorité gouvernementale semblent être de plus en plus nombreux dans le monde, comme le démontrent les conflits internes en Afghanistan, en Bosnie, en Tchétchénie, en Somalie, en Colombie, au Rwanda, au Soudan et en Angola. Pourquoi en est-il ainsi ?

Les raisons de la désintégration d'un nombre grandissant d'États sont variées et complexes. Bon nombre des États créés après chacune des deux guerres mondiales sont aux prises avec des problèmes touchant à l'assimilation, à l'accès aux possibilités économiques, aux systèmes juridiques qui privilégient certains groupes ethniques ou religieux et à l'inégalité en général. « La probabilité que des différends d'ordre religieux ou ethnique engendrent un affrontement politique et à un conflit armé graves est de plus en plus forte puisque les problèmes à cet égard sont bien ancrés dans les structures politique, économique et sociale des États concernés[23] » [*Traduction*]. Bien que bon nombre de ces problèmes aient été maîtrisés ou encore éclipsés par l'affrontement entre superpuissances qui a caractérisé la Guerre froide, la fin de cette dernière a fait en sorte que ceux-ci sont remontés à la surface. La mondialisation et la révolution dans le domaine de l'information exacerbent également ces conflits internes. Puisque de nombreux régimes semblent incapables de partager la richesse qui s'étale sur les écrans de télévision ou d'ordinateur (sauf entre eux – la part de revenus des 20 % les plus riches parmi la population a augmenté dans presque tous les États depuis le début des années 80)[24], les éléments marginalisés des sociétés se tourneront fréquemment vers des affiliations et des allégeances non étatiques, ce qui donnera souvent lieu à de la violence. Les conflits futurs « découleront de l'incapacité des gouvernements à fonctionner en tant qu'organismes efficaces de répartition et de contrôle des ressources ainsi que de l'inaptitude de cultures entières à s'adapter à l'ère postmoderne »[25]. De même, on peut s'attendre à ce que la rareté des ressources et la dégradation de l'environnement, ce à quoi s'ajoutent la croissance des populations et la mondialisation du commerce des armes, augmentent les risques de conflits internes violents dans bon nombre d'États[26].

22 « Tamils sink gunboats after talks fail », *Jane's Defence Weekly*, 23, n° 17, p. 6.

23 Schultz, Richard H. Jr., « Crisis Response and Power Projection », dans *The Role of Naval Forces in 21st Century Operations*, p. 41-54.

24 *Rapport sur la santé dans le monde 1998*, p. 115.

25 Peters, Ralph, « The Culture of Future Conflict », *Parameters*, hiver 1995-1996, p. 18.

26 Au sujet des défis futurs que devra probablement relever l'Afrique à cet égard, voir Kaplan, Robert, « The Coming Anarchy », *Atlantic Monthly*, février 1994, p. 44-76.

En quoi les conflits intra-États concerneront-ils le Canada et ses alliés en 2020? En se fondant sur les années 90, la cruauté qui pourrait caractériser ces conflits, du viol jusqu'à l'assassinat aveugle de civils innocents en passant par la mutilation, constituerait un affront direct aux valeurs qui leur sont chères, soit les droits de la personne, la démocratie et la primauté du droit. On peut s'attendre à ce que les groupes qui useront de violence ne tiennent aucunement compte des Conventions de Genève de 1864, 1906 et 1947, du Code de Lieber de 1863 ou des Conventions de La Haie de 1899 et 1907 qui régissent le recours à la force. Certains observateurs mentionnent même le risque de retour aux pratiques du Moyen-Âge dans de telles circonstances[27]. Le Canada et ses alliés souhaiteront sûrement éviter que la situation évolue de la sorte. Il est raisonnable de prévoir que la fréquence accrue de retransmission dans les foyers canadiens d'images en temps réel des conflits sévissant dans les régions éloignées du globe pourrait inciter la population à demander à ce que des mesures soient prises en vue de la protection de ses valeurs et de l'allégement de la souffrance humaine. L'observation présentée dans une évaluation réalisée au milieu des années 90 par le ministère des Affaires étrangères s'avérera vraisemblablement tout aussi pertinente en 2020, celle-ci énonçant que « [l'adoption des valeurs canadiennes] au plan international sera aussi essentielle pour garantir leur viabilité dans notre propre pays. Le Canada ne pourrait s'isoler d'une communauté internationale faisant peu de cas de certaines valeurs qui fondent notre identité »[28]. De même, on doit tenir compte de la perturbation du système économique mondial et des migrations incontrôlées vers l'ouest – souvent par la voie maritime -auxquelles les conflits intra-États pourraient donner naissance. Prenons, par exemple, le risque que la stabilité du Moyen-Orient, fort de ressources pétrolières importantes, soit compromise si l'Égypte devait s'écrouler, comme certains analystes le prévoient[29], ou, en ce qui concerne les mouvements incontrôlés de populations, les inquiétudes de l'Occident à l'égard de pays tels que l'Algérie, le Kosovo et le Timor oriental.

27 Voir Shultz, « Crisis Response and Power Projection », p. 46-51.

28 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), Le *Canada dans le monde*, Ottawa : MAECI, 1995, p. 11.

29 Kaplan, Robert, « Eaten from Within », *Atlantic Monthly*, novembre 1994, p. 26-58.

Aide apportée au Manitoba par la Réserve navale lors des l'innondations de 1997. *(DGAP)*

- **Désastres naturels et conflits civils** – Alors qu'en 2020, certains États pourraient devoir composer avec une tension engendrée par le contexte socio-économique, d'autres subiront une pression découlant de désastres naturels et de conflits civils. Qu'il s'agisse de désastres sous la forme de tremblements de terre, d'inondations, de famines, d'épidémies, de catastrophes dans le domaine du transport ou de l'écroulement d'infrastructures importantes, ces crises constituent des menaces de longue date pour le bien-être des personnes. Certains de ces phénomènes sont plus susceptibles de se produire. Par exemple, Environnement Canada prévoit un certain nombre de désastres naturels découlant du réchauffement de la planète. Il pourrait s'agir, entre autres, d'incendies engendrés par la tendance au dessèchement des régions de latitude moyenne, de pénuries d'eau causées par les changements touchant les conditions de précipitations et d'inondations dans les pays qui se trouvent près du niveau de la mer provoquées par l'élévation de celui-ci. Au Canada seulement, cette élévation aura des répercussions sur la grande région de Vancouver, l'Île-du-Prince-Édouard, Halifax et Saint Jean. En plus des maladies tropicales qui progressent vers le nord, là où les populations pourraient ne pas être immunisées, les pays de l'hémisphère Nord pourraient devoir composer avec un nombre croissant de migrants tentant

30 Environnement Canada, *L'ABC du changement climatique :Prévoir l'avenir.*

31 Comparativement à la distance parcourue lorsque l'on emprunte le canal de Panama, un passage du nord-ouest navigable réduirait le trajet entre l'Asie et l'Europe de 4500 milles marins.

d'échapper – souvent par voie maritime – aux conditions climatiques qui deviendront éventuellement difficiles à supporter dans les régions du sud du globe[30]. Puisqu'il est possible que survienne, au cours des 20 prochaines années, une augmentation du trafic maritime engendrée par la possibilité d'emprunter le passage du Nord-Ouest, le risque de désastre humain sur l'océan Arctique augmentera vraisemblablement[31]. Il en sera également ainsi du risque de catastrophe aérienne majeure dans le nord du Canada si l'augmentation prévue des vols commerciaux se concrétise[32]. Même lorsqu'il s'agira de désastres naturels et de conflits civils touchant des régions éloignées, Internet et la télévision transmettront en temps réel des images de ces événements survenant loin du pays : la dévastation causée par un typhon en Asie méridionale, un ouragan en Amérique, la fusion du cœur d'un réacteur nucléaire vieillissant en ex-Union soviétique ou la famine et les ravages du SIDA (syndrome d'immuno déficience acquise) en Afrique[33]. Des scénarios de ce genre exigeront sûrement que le Canada offre son aide pour alléger la souffrance humaine et réduire l'incidence néfaste sur le commerce international.

- **Crime international** – Il n'est pas déraisonnable de prévoir qu'en 2020, les organisations criminelles internationales seront prêtes à tirer profit de chacune des menaces éventuelles pour la paix et la sécurité du Canada et du monde, et ce, par de nombreux moyens : en favorisant la prolifération des armes, en volant des armes pour ensuite les vendre à des groupes marginaux, ou en exploitant les États qui doivent supporter une grande tension, soit au moyen du commerce de biens divers sur le marché noir, du déversement illicite de déchets toxiques, de l'établissement de réseaux de prostitution, de l'extorsion ou du blanchiment d'argent. En raison, notamment, de la mondialisation et des technologies de communication qui rendent les frontières de plus en plus perméables, le crime international est en hausse depuis la fin de la Guerre froide.

32 À l'heure actuelle, entre 20 et 30 avions commerciaux par jour survolent l'Arctique canadien. On s'attend à ce que le nombre de vols en zones polaires connaisse une augmentation importante suivant la mise à niveau prévue du réseau de contrôle du trafic aérien de la Russie.

33 Selon certaines études, on prévoit qu'au cours des deux prochaines décennies, les pays en voie de développement devront composer avec une augmentation du nombre de maladies infectieuses et non infectieuses et que dans l'ensemble ils ne seront pas en mesure d'offrir les soins nécessaires. Plus particulièrement, on prévoit que le SIDA deviendra un problème majeur non seulement en Afrique, mais également en Inde, en Asie du Sud-Est, dans plusieurs régions de l'ex-Union soviétique et peut-être en Chine. « Le SIDA et les maladies connexes telles la tuberculose auront un effet destructeur sur les familles et la société. Dans certains pays de l'Afrique, la réduction de l'espérance de vie moyenne sera de l'ordre de 30 à 40 ans, faisant plus de 40 millions d'orphelins et aggravant la pauvreté, la criminalité et l'instabilité », National Intelligence Council, États-Unis, p. 16.

Du point de vue maritime, le crime international se traduit souvent par le trafic de personnes et de drogues, ainsi que par la piraterie. De plus, les méthodes employées pour perpétrer de tels actes deviennent de plus en plus sophistiquées et violentes. Il n'y a qu'à songer, par exemple, aux efforts déployés récemment par les barons de la drogue de la Colombie en vue de la construction d'un sous-marin capable de transporter 200 tonnes de cocaïne en Europe et en Amérique du Nord[34]. Ou encore, en ce qui concerne la piraterie, au cargo japonais *Alondra Rainbow* qui a été pris à l'abordage par des hommes masqués et fortement armés près de l'Indonésie vers la fin de 1999[35]. En plus de l'archipel indonésien, les zones côtières de la Somalie et du Brésil et celle qui s'étend du Sénégal au Nigeria font partie des eaux du monde où les actes de piraterie sont les plus fréquents[36].

Pourquoi est-ce que cette tendance vers l'activité criminelle internationale constituerait-elle une préoccupation pour le Canada et ses alliés en 2020? D'abord, parce que le crime international porte atteinte aux valeurs fondamentales inhérentes au maintien de la démocratie et de l'ordre au sein de la communauté internationale. « L'augmentation du nombre d'organisations criminelles internationales menace ce qu'ont défendu, aux fins de croissance et de prospérité, les alliés de l'Occident tout au long du siècle dernier, soit une structure civilisée, la primauté du droit et la démocratie. Les organisations criminelles sont autoritaires, impitoyables et clairement antidémocratiques »[37]. Lorsque des éléments criminels corrompent une société, la capacité de l'Occident à ratifier des traités fiables, à conclure des ententes internationales durables et à entretenir des relations avec des gouvernements qui contrôlent bel et bien leur situation est compromise. Dans un tel contexte, le crime international met non seulement en jeu l'application de la loi, mais également la sécurité nationale, notamment celle du Canada lorsque, par exemple, le commerce illicite d'armes de destruction massive compromet la paix internationale, lorsque des immigrants illégaux qui versent des milliers de dollars à des associations criminelles font leur entrée au Canada et lorsque

34 Selsky, Andrew, « Drug-smuggling sub awes police », *Ottawa Citizen*, le 8 septembre 2000, p. A18.

35 « The spread of piracy », *Foreign Report*, le 10 janvier 2000, n° 2576.

36 Capc Wood, I.D.H., « Piracy Is Deadlier Than Ever », *USNI Proceedings*, 126/1/1, n° 163, p. 60-63.

37 Dans l'ensemble, l'information figurant dans cette partie provient de Kerry, J. F., « International Criminal Organisations », dans *The Role of Naval Forces in 21st Century Operations*, p. 65-72.

l'héroïne et la cocaïne, dont le trafic se fait principalement par voie maritime, se mettent à ronger notre tissu social. Quoi qu'il en soit, la possibilité d'assister à de tels scénarios en 2020, ce qui est d'autant plus probable du fait que la frontière arctique pourrait être plus facile d'accès, est véritablement inquiétante[38].

Le terrorisme – l'USS Cole endommagé par une bombe terroriste – Octobre 2000. *(US Navy)*

- **Terrorisme** – Les organisations criminelles internationales ne sont pas les seuls éléments de ce genre susceptibles de représenter une menace pour l'Occident ainsi que pour la paix et la stabilité de la communauté internationale dans son ensemble. Les groupes et les mouvements animés par des idéaux religieux transcendants ou par des passions et des affiliations ethno-nationalistes, et qui ont recours au terrorisme pour faire valoir leur cause, pourraient également constituer une menace. L'exécution en 1994 par des fondamentalistes algériens de huit marins italiens, à bord de leur navire dans le port de Jijel, en est un exemple[39]. De même, on peut s'attendre à ce qu'aux actes de terrorisme les plus courants tels les bombardements, les détournements d'avion et les prises d'otages s'ajoutent d'autres méthodes de guerre asymétrique

38 Par exemple, voir Michael Petrou, « Ottawa fears influx of illegal migrants to Tuktoyaktuk », *National Post Online*, le 9 août 2000 à l'adresse **www.nationalpost.com/search/story.html?f=/sto.../365004.htm**.

39 Forster, Anthony, « An emerging threat shapes up as terrorists take to the high seas », *Jane's Intelligence Review*, 10, n° 7, p. 42.

semblables à celles qui devraient être employées dans les futurs conflits transfrontaliers (voir ci-dessus). L'attaque lancée contre le destroyer lance-missiles USS *Cole* alors que celui-ci faisait le plein de carburant dans le port d'Aden au Yémen[40], et les rapports faisant état d'Osama bin Laden et de sa quête d'armes de destruction massive sont des cas troublants[41]. De plus, on ne peut faire fi de la possibilité qu'en 2020, des attaques terroristes soient lancées contre le Canada et ses alliés[42]. Une fois de plus, cette possibilité découle de la mondialisation qui gagne de plus en plus de terrain et des progrès constants en matière de technologie de l'armement et de l'information. Ces phénomènes facilitent la prolifération des armes et favorisent non seulement la diffusion de l'information et du savoir-faire permettant de fabriquer des armes modernes, mais également le lancement de cyber-attaques contre les systèmes informatiques.

Scénarios de planification des forces

La partie précédente fait état des divers facteurs qui pourraient compromettre la paix et la sécurité au Canada et au sein de la communauté mondiale dans son ensemble. Qu'il s'agisse de désastres naturels et de conflits civils ou d'affrontements transfrontaliers, ces facteurs couvrent tout l'éventail de conflits dont il est question à la partie 2 (figure 1). C'est ce type de menaces pour la sécurité que des Forces canadiennes « d'une grande qualité qui seront aptes au combat, adaptées à leurs tâches, interopérables et rapidement déployables » pourraient devoir contrer en 2020. Pour faciliter la préparation des interventions, onze scénarios de planification pour les Forces canadiennes ont été élaborés dans le *PCS*, « Les scénarios de planification des forces [...] se situent dans le contexte de la gamme des conflits [...] Même s'ils ne couvrent pas tout l'éventail possible des opérations militaires futures des FC, ils fournissent un bon point de départ au développement des forces ». Les onze scénarios de planification des forces présentés ci-dessous sont décrits à l'annexe B :

1. Recherche et sauvetage au Canada
2. Secours d'urgence au Canada
3. Aide humanitaire internationale
4. Surveillance / contrôle du territoire canadien et de ses voies d'accès
5. Protection et évacuation de Canadiens en territoire étranger

40 « Attack on US ship shows vulnerabilities », *Jane's Defense Weekly*, le 12 octobre 2000; **www.janes.com/security/regional.../usscole001012_3_n.shtm**.

41 Leader, Stefan, « Osama bin Laden and the terrorist search for WMD », *Jane's Intelligence Review*, 11, n° 6.

42 *Évaluation militaire 2000*, p. 5-6.

6. Opérations de soutien de la paix (ONU, chapitre 6)
7. Aide au pouvoir civil
8. Respect de la souveraineté et des intérêts nationaux
9. Opérations de soutien de la paix (ONU, chapitre 7)
10. Défense du territoire du Canada et des États-Unis
11. Défense collective

L'environnement futur en matière de sécurité maritime

Les scénarios de planification des forces prévoient divers défis à venir en matière de sécurité qui pourraient occasionner pour les Canadiens et le Canada des dangers très réels et démontrables : les retombées des conflits transfrontaliers et des conflits intra-États, les désastres naturels, les conflits civils, le crime international et le terrorisme. Toutefois, pour toutes ces menaces, un paradoxe fondamental demeure pour les Forces canadiennes : les Canadiens ne sont toujours pas convaincus que l'une ou l'autre de ces menaces concerne directement le Canada. Une représentation du Canada au XXIe siècle, intitulée *The Next Canada: In Search of Our Future Nation*[43], se caractérise par ses conclusions remarquables, mais également par ce qu'elle omet d'aborder. Malgré la préoccupation générale à l'égard de l'effet d'homogénéisation de la mondialisation, la confiance règne pour ce qui est de la survie de la notion de « Canada » en tant qu'entité politique distincte et indépendante. Parallèlement, il est rare que des préoccupations soient soulevées concernant la sécurité du Canada dans l'avenir. Celles qui sont exprimées sont atténuées. Autrement dit, cette sécurité est tenue pour acquise.

Les conséquences pour les Forces canadiennes sont considérables. Bien que ce sentiment soit rarement exposé, on suppose que les nouveaux défis liés à la sécurité seront relevés rapidement et efficacement. Les Canadiens ont démontré une satisfaction générale à l'égard du rôle assumé par les FC au cours de plusieurs désastres naturels survenus vers la fin du XXe siècle – et, en particulier, à l'égard de l'aide apportée par la marine après l'écrasement d'un avion de la compagnie Swissair en 1998 – ce qui peut signifier que les Canadiens s'attendent à ce que leurs forces maintiennent les niveaux de capacité nécessaires pour assurer leur sécurité. Le défi que devra relever la marine à venir sera de satisfaire à cette attente. Elle doit demeurer en mesure de surveiller, de façon indépendante et efficace, le vaste territoire maritime du Canada. Lorsque celui-ci

43 Myrna Kostash, *The Next Canada: In Search of Our Future Nation* (Toronto : McClelland & Stewart, 2000).

est menacé – que ce soit à l'égard des ressources de la pêche ou d'autres ressources marines ou encore sous la forme du trafic d'étrangers en situation illégale ou de perturbations touchant l'infrastructure maritime fondamentale – la marine doit également être en mesure d'intervenir de façon indépendante et efficace avec un éventail diversifié et adéquat d'options de force. Dans la plupart de ces fonctions nationales, elle devra être apte à collaborer avec les États-Unis et d'autres partenaires de l'hémisphère selon un concept de défense par couches afin d'assurer la surveillance de zones d'intérêts partagées, comme le Bassin des Caraïbes, et de prendre les mesures qui s'imposent en ce sens.

En acceptant le fait que les attaques militaires directes contre le Canada sont peut susceptibles de survenir d'ici 2020, la notion de l'internationalisme engagé reconnaît que les attaques asymétriques éventuelles diminueront si les problèmes mondiaux sont résolus à la source. Pour élaborer un aperçu de l'avenir dans lequel la marine à venir pourrait devoir mener des opérations, il convient d'examiner en détail les difficultés d'ordre maritime avec lesquelles le Canada et ses alliés pourraient être aux prises, selon les circonstances. Une « Évaluation des forces navales » futures a été réalisée afin d'examiner les capacités éventuelles des forces maritimes dans les diverses régions du monde. L'espace restreint ne permet pas de les élaborer dans le texte principal, mais un résumé de cette évaluation figure à l'annexe D et les constatations en découlant sont, dans les paragraphes suivants, présentées dans le contexte de sécurité général.

Au cours de la Guerre froide, les forces navales de l'Occident s'efforçaient principalement de protéger les Lignes de communication maritimes (LCM) et le territoire des alliés menacés par la marine de l'Union soviétique qui projetait une forte puissance à l'échelle internationale. Au cours des deux prochaines décennies, il semble que les capacités en haute mer des pays autres que ceux de l'OTAN (sauf peut-être celles de l'Australie) se limiteront à un petit nombre de forces navales de projection à l'échelle régionale. Cela étant dit, les régions où ces forces devraient mener leurs opérations, notamment au Moyen-Orient et en Asie, demeureront importantes sur le plan stratégique pour l'économie mondiale et la stabilité internationale. Par le passé, le Canada et ses alliés ont mené dans ces théâtres des opérations, visant à faire respecter la loi internationale – en Corée au cours des années 50 et dans le Golfe Arabo-Persique au cours des années 90 – et on peut s'attendre à ce qu'ils fassent de même dans l'avenir si une crise devait survenir (c'est ce que laisse entendre le programme prévu en matière de sécurité avancée sur le plan international du Canada, décrit précédemment). Ainsi, bien que la mission principale demeurera celle de veiller à la sécurité et à la défense du Canada et de ses alliés, il sera nécessaire en 2020 que les forces navales des FC soient en mesure de mener des opérations à des milliers de milles marins des côtes canadiennes. De préférence, ces opérations

seront entreprises en collaboration avec des forces navales de haute mer capables de projection de puissance à l'échelle régionale, mais la marine canadienne doit être préparée à rencontrer de l'opposition en plusieurs situations.

De même, il semble que les marines côtières et les capacités militaires dans la zone rapprochée de haute mer, des plus rudimentaires aux plus sophistiquées, demeureront importantes aux yeux du Canada et de ses alliés dans le cadre des opérations menées à l'étranger. En fait, leur importance pourrait s'accroître en raison de la prolifération des armes qui a lieu depuis la Guerre froide et du grand nombre d'opérations expéditionnaires que devrait mener l'Occident au cours des deux prochaines décennies. Il en sera ainsi, peu importe que le gouvernement enjoigne les FC d'évacuer des Canadiens en territoire étranger, de procéder à des opérations de soutien de la paix ou d'offrir de l'aide humanitaire dans des environnements hostiles ou instables.

Quelle est la menace que représentent les régions littorales du monde pour les forces navales canadiennes? De façon générale, la prolifération des systèmes d'arme sophistiqués augmentera sans aucun doute la puissance offensive de bon nombre de petites flottes :

- Les missiles anti-navires supersoniques et subsoniques « furtifs » continueront de s'améliorer sur les plans de la vitesse, de la manœuvrabilité et d'autoguidage intelligent.
- Le nombre croissant de pays disposant de sous-marins (les pays de la Méditerranée, du golfe Arabo-Persique et de l'Asie du Sud-Est, par exemple) suscite de plus en plus d'inquiétudes.
- On peut s'attendre à ce que les missiles balistiques et les missiles de croisière de théâtre deviennent encore plus précis et destructeurs. La capacité des forces du Canada et de ses alliés à se défendre contre de tels missiles pourrait très bien déterminer si oui ou non elles seront en mesure d'exercer une influence et de mener des opérations dans une région donnée.
- L'éventail varié des missiles terrestres anti-navires et des systèmes d'artillerie fixe et mobile (par exemple, l'installation de tels missiles dans le détroit d'Ormuz) montre bien la portée accrue des forces terrestres.
- Outre les missiles anti-navires, les forces navales du Canada et de ses alliés qui participeront à des opérations côtières pourraient être soumises à des menaces provenant d'avions d'attaque au sol, d'hélicoptères armés et de véhicules aériens télépilotés de combat, qui seront directement proportionnelles à la proximité de la

côte, et à des menaces asymétriques telles des attaques de terroristes à partir de petites embarcations comme l'attaque qui a été lancée contre le USS *Cole*.

- En raison de leur coût peu élevé et puisqu'elles sont relativement faciles à déployer, les mines demeureront une option intéressante pour contrer les opérations navales dans les zones côtières.

Sommaire

La présente partie, appuyée par l'« Évaluation des forces navales » qui figure à l'Annexe D, a permis de confirmer le besoin énoncé dans le *Livre blanc sur la défense de 1994* et validé dans *Stratégie 2020* de disposer de forces d'une grande qualité qui seront aptes au combat, adaptées à leurs tâches, interopérables et rapidement déployables prêtes à défendre le Canada, ses valeurs et ses intérêts, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales. Pour de justes raisons, les Canadiens s'attendent toujours à ce que leur marine soit en mesure – de façon indépendante et efficace – de patrouiller le vaste territoire maritime du Canada et de réagir aux dangers qui le menacent. Dans le contexte d'un rôle expéditionnaire continu, sinon accru, pour les Forces canadiennes, l'accent a été mis sur le vaste éventail de défis liés à la sécurité du Canada et de ses alliés que les Forces canadiennes pourraient devoir relever. Les types de situations impondérables que pourraient entraîner de tels défis ont également été mis en lumière sous la forme de onze scénarios de planification des forces, qui figurent dans le *Plan de la défense*. De plus, un examen des types de forces – navales et terrestres – qui pourraient être utilisés dans le cadre d'opérations à l'étranger correspondent aux divers scénarios a été présenté. Il semble que la marine canadienne à venir devrait être prête à contrer de nombreuses menaces opérationnelles touchant à toute la gamme des conflits et ce, autant en haute mer et dans des zones littorales de plus en plus importantes. Ces différents scénarios font appel aux capacités inhérentes à une ***marine de projection mondiale moyenne***. Sur la base de ces considérations et des préceptes théoriques énoncés à la Partie 3, la Partie 6 est axée sur la formulation de la mission, de la vision, des rôles et des fonctions de la marine canadienne pour le XXIe siècle.

6

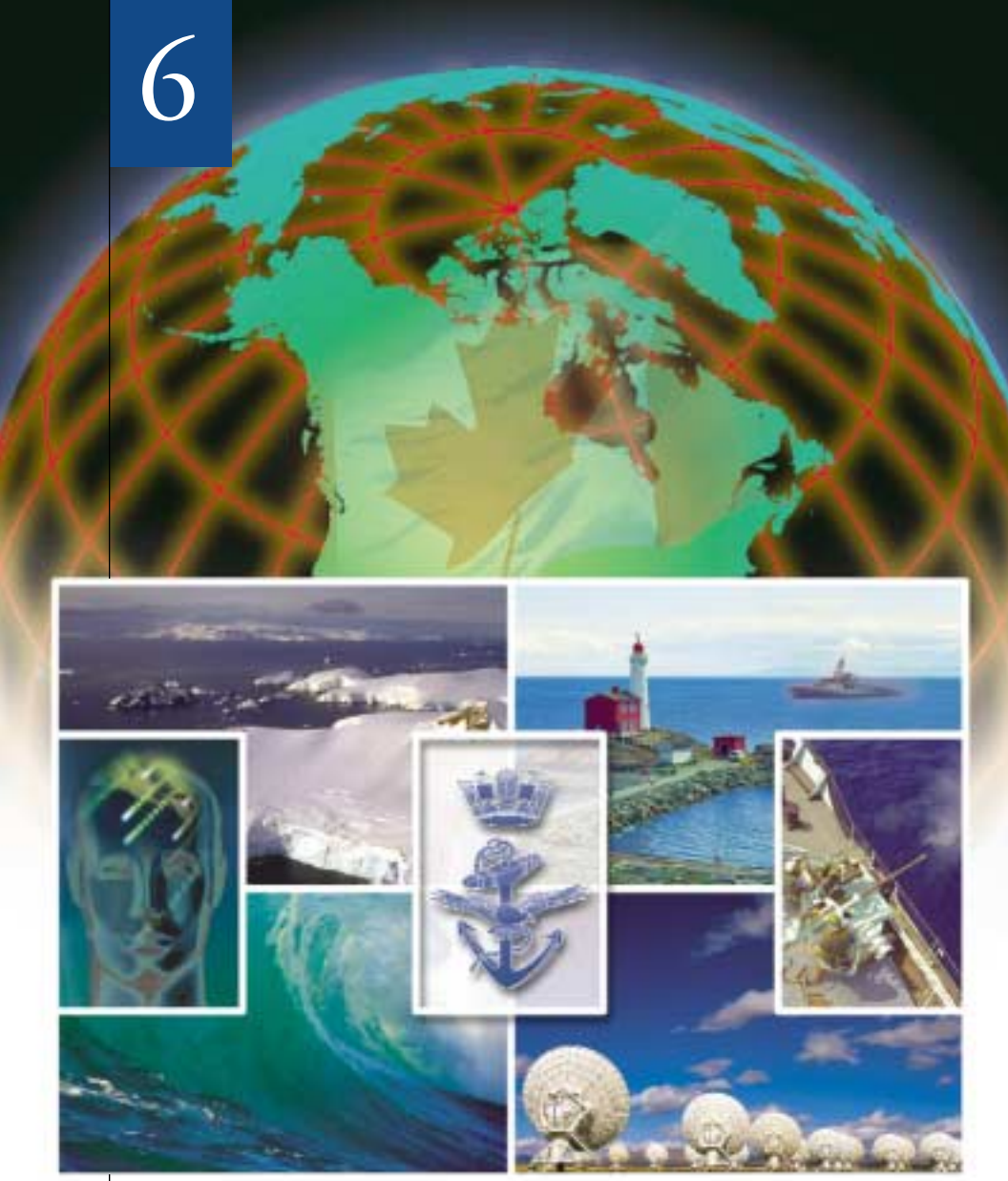

Point de mire :

Mission, vision et stratégie de la marine canadienne

6

Point de mire :

Mission, vision et stratégie de la marine canadienne

La marine canadienne s'est dotée des moyens nécessaires pour relever les défis qui attendent les Forces canadiennes au XXIe siècle. Au cours des années 90, la flotte a été reconstruite, ce qui a fait de la marine la mieux équipée des trois armées du pays. Le gouvernement du Canada a continué à utiliser sa marine de projection mondiale moyenne au meilleur de ses capacités, que ce soit aux Grands Bancs de Terre-Neuve, aux abords maritimes de la Colombie-Britannique, à Haïti ou dans le bassin des Caraïbes, dans le golfe Arabo-Persique, en mer Adriatique, en Somalie ou au Timor oriental. Cependant, il ne faut pas s'endormir sur ses lauriers. Peu importe les avantages que peut tirer le gouvernement de l'utilisation continue de sa flotte actuelle tant à l'échelle nationale qu'internationale, il faut encourager les planificateurs de force à optimiser le potentiel qu'il est possible d'obtenir des forces navales dans l'avenir. La marine devra toutefois suivre le rythme rapide des progrès technologiques et des changements de la société si elle veut conserver, au service du Canada, une structure de force fonctionnelle, efficace et à la mesure de ses moyens, ce qui ne sera pas chose facile.

S'inspirant de la section de la partie 2 qui porte sur la *mission*, les *valeurs*, la *vision* et la *stratégie*, cette partie énoncera clairement la façon dont la marine canadienne a l'intention de remplir sa mission et de réaliser sa vision, tout en renforçant les valeurs canadiennes au-delà de l'an 2020. La *stratégie* qui en découle permettra d'établir le ***point de mire*** qui guidera la marine canadienne dans son entrée dans le XXIe siècle. En tant que principes fondamentaux, la *mission*, les *valeurs* et la *vision* de la marine canadienne découlent directement de celles établies pour les Forces canadiennes dans le document *Stratégie 2020*. Elles ne nécessitent aucune élaboration et sont publiées afin d'orienter le commandement maritime :

> *La **mission** du commandement maritime : constituer et maintenir des forces maritimes aptes au combat et polyvalentes afin de répondre aux objectifs du Canada en matière de défense.*

*Les **valeurs** canadiennes à défendre sont les suivantes :*

- la démocratie et la primauté du droit;
- les droits et libertés de la personne décrits dans la Charte;
- la paix, l'ordre et une saine gestion publique, tels qu'ils sont définis dans la Constitution;
- un bien-être économique durable.

*La **vision** navale : la nouvelle marine – professionnelle, fière et toujours prête à exceller pour le Canada. Cette vision est mieux caractérisée par la devise traditionnelle « Toujours là, toujours prêt ».*

La *Stratégie 2020* insiste sur le fait que les Forces canadiennes doivent « doter le Canada de forces modernes aptes au combat et adaptées à leurs tâches, qui pourront être déployées dans le monde entier et intervenir rapidement en cas de crise, tant au pays qu'à l'étranger ». Cette orientation constitue la dernière étape de la transition de la marine canadienne, qui passera d'une force de la Guerre froide spécialisée dans la guerre anti-sous-marine à une force équilibrée, agile, adaptable et capable d'offrir au gouvernement diverses options d'intervention en cas de crise.

Rôles et fonctions de la marine canadienne

Bien que les énoncés précédents fassent état d'une orientation générale concernant le perfectionnement des forces maritimes canadiennes futures, l'élaboration d'une stratégie navale durable exige une plus grande précision. Mais pour ce faire, il faut au préalable définir clairement les *rôles* et les *fonctions*, tant au pays qu'à l'étranger, auxquels la marine canadienne à venir doit s'adapter. Pour accomplir cette tâche, il faut revenir au triangle de « l'espace maritime » du professeur Ken Booth ainsi qu'aux rôles et aux fonctions auxiliaires éventuels des forces navales du XXIe siècle, énoncés dans la partie 3 (figure 6). En effet, comme l'a déclaré Booth lui-même : « Avant de demander : « Quelle est [notre] stratégie navale? », il faudrait demander : « Quel est [notre] intérêt par rapport à l'espace maritime?[1] » [*traduction*].

Les États du monde entier reconnaissent de plus en plus la nécessité d'équilibrer leurs forces navales de façon à leur permettre d'utiliser l'espace maritime rapidement et efficacement afin de réagir aux nombreuses menaces nationales et internationales à leur sécurité, à leurs valeurs et à leurs intérêts. Pour une puissance moyenne comme le Canada, qui possède des ressources limitées,

1 Booth, *Navies and Foreign Policy*, p. 24.

mais qui souhaite néanmoins participer de façon responsable et efficace aux événements mondiaux, il faut donc définir les rôles et les fonctions qu'il entend assumer en mer, que ce soit de façon autonome ou en collaboration avec des États partageant la même idéologie, ainsi que les rôles et les fonctions qui seront assumés par d'autres nations. Les fonctions et les rôles que pourraient être appelées à assumer les forces navales canadiennes en 2020 varieront certainement quant au genre d'activités et au niveau du potentiel de force militaire nécessaire pour les mener à bien. En effet, la capacité de violence contrôlée dont dispose une flotte varie, de la présence et l'influence jusqu'au combat,

Le rôle militaire – le *NCSM Algonquin* lance un missile surface-air Standard.
(Photo des FC)

en passant par la cœrcition, le type d'intervention dépendant de la situation qui prévaut dans le contexte de la sécurité. Il est également à noter que la fréquence et l'intensité avec lesquelles les fonctions ou les rôles affectés sont assumés dépendront souvent du déroulement précis de la situation internationale, des variables géographiques d'une situation particulière et de la préférence nationale en tout temps.

Rôle militaire – DÉFENDRE les engagements du pays et des alliés

Bien qu'une menace militaire directe envers le Canada soit très peu probable dans un avenir rapproché, il ne faut pas l'écarter d'emblée[2]. Il faut faire preuve d'une vigilance de tous les instants. Par conséquent, la future marine canadienne doit être prête à assumer un rôle militaire en utilisant l'espace maritime comme ligne extérieure de défense de la mère patrie contre un ennemi armé. Au-delà des côtes canadiennes, les obligations de sécurité collective exigeront de la marine à venir qu'elle se prépare à la guerre moderne. L'accroissement prévu des missions expéditionnaires de gestion de crise le long des littoraux du monde exigera également que la marine soit en mesure non seulement de se déplacer sur mer et sur terre, mais également de se battre. Comme l'a observé un analyste, le risque de voir ces situations survenir de plus en plus fréquemment est toujours présent : « Le Canada s'engage dans le maintien de la paix et, avec ses alliés, accepte d'exécuter les tâches se rapportant à cet engagement. Il pourrait donc être entraîné dans une guerre importante de par ses alliances ou ses liens de coalition, comme ce fut le cas pour le conflit coréen[3] » [*traduction*]. Il est évident qu'il faut au préalable situer le rôle militaire des forces navales afin de bâtir la flotte canadienne de 2020. Rappelons-nous ces mots perspicaces tirés d'une étude bilan :

> *« Aussi improbable que la guerre puisse parfois sembler, c'est dans leur aptitude au combat que les navires de guerre prennent toute leur importance. En temps de paix, le potentiel des navires de guerre suffit à influencer la gestion des politiques entre les nations. De même, en temps de guerre, l'exécution de leur mission contribue à donner le contrôle de la guerre à leur pays ou, au contraire, à amener celui-ci à en subir les contrecoups, tout dépendant de leur efficacité[4] » [*traduction*].*

2 *Évaluation militaire 2000*, p. 3.

3 English, John A., « The Instrumentality of Armed Forces and the Role of Canada's Army », dans *National Network News*, vol.VII, n° 1 (printemps 2000), p. 7-10. C'est en tenant compte de cette possibilité d'escalade que la *PSC* pour les FC énonce que « Les FC doivent donc chercher avant tout à créer des unités qui sont aptes au combat dans le cadre d'opérations de moyenne intensité se déroulant dans un conflit inter-États ».

4 Booth, *Navies and Foreign Policy*, p. 24.

Toutefois, la définition du rôle militaire en tant que pierre angulaire de la marine canadienne à venir ne signifie pas qu'il faut exécuter toutes les fonctions auxiliaires associées à ce rôle. La défense de la mère patrie et l'esprit national de l'internationalisme engagé nécessiteront toujours l'utilisation d'une marine de projection mondiale moyenne, prête au combat, interopérable et en mesure d'assurer la projection de puissance maritime, l'utilisation des tactiques liées au parc naval, l'interdiction de l'espace maritime et le contrôle de l'espace maritime. Toutefois, certaines fonctions ne pourront pas être assumées par la future flotte en raison de leur importance vis-à-vis les ressources disponibles. Dans ce contexte, la marine à venir du Canada devra miser sur la collaboration avec les marines de projection mondiale majeures d'optique commune, soit les forces américaine, britannique et française, afin d'exécuter les autres fonctions essentielles au combat de guerre comme la manœuvre navale, la domination sur l'espace de combat et la maîtrise de l'espace maritime.

En résumé, la future marine de projection mondiale moyenne du Canada devra occuper l'espace maritime pour **défendre les engagements du pays et des alliés**. Pour ce faire, il est essentiel que la marine de 2020 soit prête à exécuter les *fonctions* suivantes :

- le contrôle de l'espace maritime;
- l'interdiction de l'espace maritime;
- le parc naval;
- la projection de puissance maritime.

Le rôle diplomatique – visite du *NCSM Vancouver* à Vladivostok – 1998. *(Photo des FC)*

Rôle diplomatique – APPUYER la politique étrangère du Canada

En partant du principe que le Canada tentera d'appliquer la même ligne de conduite qui consiste à influencer le contexte mondial de la sécurité en demeurant engagé à l'échelle internationale, il est logique que la marine à venir dispose du potentiel requis pour jouer un rôle important sur la scène mondiale en matière de gestion de crise et de diplomatie maritime, notamment en utilisant l'espace maritime pour atteindre des régions du monde secouées par des conflits ou potentiellement instables afin d'instaurer une diplomatie de deuxième niveau, un climat de confiance ou d'apporter une aide humanitaire. La présence ou l'utilisation symbolique de la flotte canadienne pour aider une force alliée ou décourager une force ennemie peut également représenter une option envisageable. La diplomatie navale, en soi, servira à influencer, non seulement les adversaires potentiels, mais aussi les forces amies et les partenaires. En tenant pour acquis que les États-Unis et les pays alliés conserveront, pour les deux prochaines décennies, la maîtrise de l'espace maritime qui lui est acquise, il est justifié de prévoir une utilisation accrue des littoraux des autres pays pour lancer des missions expéditionnaires de gestion de crise plus complexes et/ou robustes – que ce soit la coopération civilo-militaire (COCIM), les opérations de soutien de la paix ou les opérations de déploiement préventif[5]. Si le gouvernement décide de donner à la future marine un rôle dans la diplomatie navale afin d'assurer la paix mondiale, la stabilité et l'inviolabilité du droit international, l'expérience donne à penser que ces opérations seront probablement menées dans le cadre d'une coalition ou en collaboration avec les forces armées de pays alliés et de pays suivant une même idéologie. Il est important encore une fois de ne pas oublier que les fonctions liées aux opérations hors guerre (OHG) internationales décrites dans le présent document, malgré l'usage limité de la force avec lequel elles sont menées, comporteront également un risque d'escalade, lorsque le rôle et les fonctions diplomatiques sont temporairement remplacés par le rôle militaire et les fonctions subsidiaires.

En résumé, la marine de projection mondiale moyenne dont disposera le Canada devra utiliser la mer pour **appuyer la politique étrangère du pays**. Pour ce faire, il sera essentiel que la marine future soit prête à exécuter les *fonctions* suivantes :

- les déploiements préventifs;
- la coercition;
- les opérations d'interception maritime;

5 Consulter les documents *Forward ... From the Sea* des Forces navales des États-Unis et *Strategic Defence Review* du Royaume-Uni (1998) pour obtenir des exemples.

- les opérations de soutien de la paix;
- les opérations d'évacuation des non-combattants;
- la coopération civilo-militaire;
- l'usage symbolique;
- la présence;
- l'aide humanitaire;
- l'instauration de la confiance;
- la diplomatie de deuxième niveau.

Rôle policier – PROTÉGER la souveraineté du Canada

En 2020, les forces militaires du Canada auront selon toute vraisemblance des devoirs à remplir en matière de souveraineté nationale, indépendante de tout appui allié. En l'absence de toute menace militaire directe et sérieuse compromettant la sécurité de l'Amérique du Nord, la fonction principale des forces navales canadiennes en matière de protection de la souveraineté demeurera la conduite de patrouilles dans le vaste territoire que constituent les abords maritimes du Canada. Cette fonction pourrait inclure aider d'autres ministères à protéger et à gérer les ressources naturelles du Canada que renferment les océans Atlantique, Pacifique et Arctique, et à empêcher l'entrée illégale dans le territoire canadien, par voie aérienne ou maritime, de biens ou de personnes. De plus, la marine et les ressources aéronavales devront continuer à contribuer

Le rôle policier – un Aurora exécute une patrouille de souveraineté. *(Photo des FC)*

Un sous-marin surveille un bateau de pêche.

aux efforts nationaux en matière de recherche et de sauvetage ainsi que de secours d'urgence dans l'éventualité d'une catastrophe naturelle ou d'une calamité survenant en territoire canadien. À l'instar de l'armée de terre et des forces aériennes, la marine à venir devra être en mesure de donner suite aux demandes des provinces en matière *d'aide aux autorités civiles*.

Ainsi, la marine de projection mondiale moyenne dont disposera le Canada devra utiliser la mer pour **protéger la souveraineté du Canada**. Pour ce faire, la marine de 2020 devra être prête à exécuter les *fonctions* suivantes :

- les patrouilles de souveraineté;
- l'aide aux autorités civiles;
- le soutien aux autres ministères;
- les activités de recherche et sauvetage;
- les secours d'urgence;
- la gestion de l'espace maritime.

Les rôles et les fonctions de la marine future du Canada ayant été cernés, il convient de les illustrer en adoptant le modèle Booth-Grove présenté à la Figure 5, en l'adaptant toutefois à la réalité canadienne. Comme le laisse entendre ce qui précède, le rôle militaire a été placé intentionnellement à la base du triangle. D'une escadre *apte au combat, polyvalente, interopérable et déployable dans le monde entier* découle, en premier lieu, la protection dont doit absolument disposer le Canada contre l'imprévu et, par conséquent, la capacité d'exécuter toutes les fonctions supplémentaires qui contribuent à renforcer sa sécurité.

La validité des fonctions susmentionnées qui pourraient incomber aux forces navales du Canada est étayée par leur lien avec les onze scénarios de planification des forces énoncés à la Figure 1 et confirmés à la Partie 5 (voir le deuxième

Figure 6

Rôles et fonctions qui incombent aux forces navales du Canada au XXIe siècle

tableau de l'appendice B)[6]. Ce tableau vise à relever les responsabilités que le gouvernement pourrait confier à la marine et contribue à mettre en lumière le rôle qu'elle sera appelée à jouer dans l'avenir. La possibilité que ces rôles et fonctions soient bel et bien attribués à la marine est d'autant plus grande qu'au cours de ses cent années d'existence, elle a été appelée à exécuter (ou a dû se préparer à la possibilité de devoir exécuter) chacune de ces fonctions, tel qu'en fait mention la Partie 4. Les rôles et les fonctions éventuelles de la marine à venir étant clairement déterminés, il est possible de passer à la prochaine étape

6 Il convient de souligner que les seules fonctions omises à la Figure 7 ou au tableau présenté à l'appendice B sont la maîtrise des océans, la domination sur l'espace de combat et les manœuvres navales. Bien que la marine canadienne participera à l'exécution de fonctions « militaires » de ce genre en tant que membre d'une coalition regroupant des pays dotés d'un parc naval imposant, il a été jugé que la capacité de soutien qu'elle assumera à ce chapitre ne justifiait pas l'ajout de ces fonctions aux figures susmentionnées. En dépit du fait que la marine canadienne jouera probablement un rôle de soutien dans l'exécution de certaines des fonctions qui y sont mentionnées (notamment l'exercice de la coercition à des fins diplomatiques), il a été déterminé que ce rôle pourrait prendre une grande importance, à l'instar des déploiements maritimes du Canada visant à faire appliquer les résolutions de l'ONU à l'endroit de l'Irak.

de la définition de la stratégie maritime du Canada pour 2020, ce qui suppose la clarification des principes et des capacités navales principales qui contribueront à l'exécution de ces rôles et fonctions.

Principes liés à la stratégie navale du Canada

La mission, les valeurs et la vision du Commandement maritime, ainsi que ses rôles et fonctions éventuels, servent de fondement en vue de l'établissement d'une perspective stratégique plus large pour la marine canadienne. À la lumière de ce fondement et des principes généraux en matière de stratégie navale de puissance moyenne, il est maintenant possible de se pencher sur la question suivante : quelle serait la stratégie navale que devrait adopter le Canada au XXIe siècle[7]?

La marine est une composante essentielle des impératifs nationaux en matière de protection de la souveraineté, de défense continentale et d'internationalisme engagé. En tant qu'instrument de la politique canadienne, autant dans toute la zone économique exclusive (ZEE) qu'en haute mer, la marine doit d'abord et avant tout agir en fonction des intentions générales du gouvernement et suivre à la lettre les directives de celui-ci. Au cours du dernier siècle, les forces navales ont évolué de concert avec le pays. La marine a joué un rôle indispensable dans l'édification de la nation, une manifestation concrète de l'attribution des pouvoirs de la part de la Grande-Bretagne. Au départ, la marine devait simplement mener des opérations d'affirmation de la souveraineté dans les eaux territoriales du Canada, mais au fur et à mesure que les intérêts du pays ont pris de l'envergure à l'échelle internationale, le champ d'action de sa marine s'est élargi, autant en temps de paix qu'en temps de guerre. Vu l'engagement croissant en matière de sécurité collective, l'influence politique du Canada était évaluée en fonction de la crédibilité de sa contribution militaire spécialisée à la satisfaction des besoins de ses alliés en matière de défense de l'Amérique du Nord et de l'Europe. De nos jours, les responsabilités en matière de sécurité humaine, dont la portée est à la fois internationale et nationale, sont d'une ampleur telle que seules des capacités accrues et la garantie que la sécurité fondamentale du pays est assurée peuvent permettre de les assumer.

Influencer à distance le cours des événements – Il est essentiel de disposer de forces navales efficaces pour garantir la sécurité nationale, et non seulement pour assurer la présence d'une ligne extérieure de défense en haute mer. Bien que l'accès à des bases étrangères soit nécessaire au déploiement outre-mer

7 La présente section s'inspire en partie des différents documents d'information faisant partie de *MSOP 11*, de Edward L. Tummers, sans qu'aucune citation exacte n'en ait été tirée.

de l'armée de terre et des forces aériennes, seule une marine en mesure d'effectuer des déploiements d'envergure internationale donne au gouvernement du Canada la possibilité de participer à des opérations à court préavis et ce, où que ce soit (dans un territoire couvrant les trois quarts de la surface de la planète) et à quelque moment que ce soit, à son choix.

Le caractère mondial du champ d'action de la marine est directement lié à la nature des eaux territoriales du Canada dont elle doit assurer la défense. Les zones de responsabilité sur les océans Atlantique et Pacifique renferment certains des secteurs, parmi ceux du monde entier, où il est le plus difficile de mener des opérations, autant en haute mer que le long du littoral. Pour ce qui est de l'océan Arctique, le réchauffement de la planète et les progrès technologiques pourraient permettre d'y établir une présence plus importante. Toutefois, les conditions climatiques continueront d'avoir une grande incidence sur les opérations en surface. Ainsi, bon nombre de facteurs doivent être pris en considération en ce qui concerne l'évolution des forces chargées d'assurer la défense maritime du Canada, soit la distance importante entre les deux (et même les trois) côtes, la surface totale des zones extracôtières (un territoire qui équivaut aux deux tiers de la masse continentale), les conditions climatiques hostiles (les tempêtes et la glace en hiver et le brouillard épais en été) et les latitudes boréales (desquelles découlent de grandes variations magnétiques et des difficultés en matière de surveillance par satellite). Ces facteurs et d'autres inconvénients font en sorte que les forces navales du Canada, quelle que soit leur nature, doivent disposer d'un nombre de membres, d'une diversité et d'une envergure leur permettant d'assurer une surveillance appropriée et de contrer les menaces dans le cadre d'opérations en mer de longue durée. À cet égard, les zones économiques exclusives de la plupart des autres pays côtiers sont plus restreintes et les conditions y sont plus favorables à l'exécution d'opérations. Ainsi, il est possible d'y effectuer des patrouilles avec des navires de petite taille (dont le déplacement est inférieur à 2000 tonnes). En fait, bien que les navires de défense côtière du Canada conviennent pour effectuer certaines patrouilles de protection de la souveraineté et de surveillance des pêches, ils ont une autonomie limitée et ils ne sont pas faits pour affronter les dures conditions météorologiques aux abords des ZEE. Toutefois, la taille relativement grande des plus petits destroyers et frégates du Canada (le *NCSM Halifax* déplace environ 4750 tonnes) est attribuable à la nécessité de disposer de navires endurants (tenue de mer, capacité en matière de carburant interne et habitabilité générale) dont les capacités témoignent d'une grande polyvalence (appui aérien organique ainsi qu'un grand nombre de capteurs et d'armes). Les mêmes considérations s'appliquent dans le cas des aéronefs qui patrouillent les abords maritimes du vaste territoire canadien.

C'est cette combinaison d'endurance et de grande polyvalence qui font que les navires de guerre et les avions de patrouille canadiens soient si efficaces dans le cadre de déploiements outre-mer. Il ne faut pas non plus oublier un autre facteur important, soit le nombre et la variété de navires dont dispose la marine pour exécuter ses opérations. En vue de permettre une participation régulière à des opérations et de respecter les exigences en matière d'instruction, de maintenance et de congé, le *Plan de la Défense* recommande, pour ce qui est du taux de rotation des unités, « qu'en principe général, le taux de rotation des forces déployées est de 3:1, ce qui entraîne une structure de forces qui quadruple la taille des éléments éventuellement déployés[8] ». Cela signifie qu'en théorie, par exemple, une force contenant 24 navires[9] affecterait six navires de guerre à des rôles opérationnels, ce qui comprend les déploiements à l'étranger. Toutefois, dans la réalité, cette théorie se complique en raison de facteurs comme la dispersion côtière et la combinaison des types et des tailles des navires et des aéronefs de la flotte, chacun étant destiné à des types de déploiement spécifique. (En fait, la marine canadienne possède actuellement douze frégates, quatre destroyers, quatre sous-marins et douze navires de défense côtière, et elle déploie régulièrement des navires de tous genres.) Pour gérer avec le plus de latitude possible les crises au fur et à mesure qu'elles surgissent, la marine a pour principe de base de garder en état d'alerte un groupe opérationnel sur chaque côte, dont la responsabilité opérationnelle passe d'une côte à l'autre (une côte étant à un niveau de disponibilité opérationnelle inférieur). Fondamentalement, chaque groupe opérationnel comprend jusqu'à quatre unités combattantes principales – soit une combinaison de destroyers lance-missiles (DDG), de frégates (FFH) et de sous-marins (SSK) – un navire ravitailleur (AOR), jusqu'à sept hélicoptères et six avions de patrouille maritime et, selon les besoins, d'autres forces aéronavales[10]. Cette structure devrait convenir pour les années à venir.

8 *Plan de la Défense 2001*, p. 3-4.

9 Selon les recherches opérationnelles effectuées, il faut, au minimum, 24 frégates ou destroyers pour assurer une surveillance adéquate des zones de responsabilité et intervenir lorsque la situation l'exige. Ces chiffres ont été présentés au Cabinet, qui les a approuvés, au cours du processus de prise de décision concernant la construction d'une frégate canadienne de patrouille – voir « Besoins de la marine en matière de navires de surface » (Bureau du Conseil privé, Cab 545-77RD, le 22 décembre 1977). Ces chiffres ont été confirmés récemment, dans l'ouvrage du capc P.L. Massel *et al, L'étude 2015 sur les forces maritimes canadiennes, Phase II : Analyse des options en matière de structure de la force maritime au moyen du modèle de simulation de la flotte* (Ottawa : QGDN, rapport DRO R9903, juillet 1999). Il est intéressant de noter que ces chiffres sont demeurés constants au fil du temps, malgré les capacités de plus en plus nombreuses des navires de guerre modernes, puisque, principalement, le type et l'importance des missions ont connu une augmentation similaire.

10 GPCM 2001, article 106.10

L'étendue des ressources extracôtières du Canada qui, par sa position chevauche les voies maritimes et aériennes vers l'Europe et l'Asie, signifie que le Canada possède des intérêts maritimes en matière d'importation mondiale. En quelque sorte, les enjeux de sécurité aux abords des trois océans du Canada exigent du même coup le nombre et les types de forces navales permettant également une intervention canadienne efficace outre-mer. Dans des périodes prolongées de paix, lorsque la menace d'attaque classique directe est faible, le risque de menaces asymétriques contre le Canada peut être réduit en réglant à la source les problèmes relatifs à la sécurité mondiale. En fin de compte, il s'agit d'un concept de planification en temps de paix et il faut s'assurer qu'en temps de guerre les navires sont rationalisés entre les opérations expéditionnaires et les missions de sauvegarde de la sécurité des eaux canadiennes.

Liberté des mers – Le Canada occupe la moitié nord d'un continent pouvant être considéré comme une île. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) facilite le commerce transfrontalier interne, dont une grande partie est effectuée par voie maritime. En effet, toute quantité de produits importés et exportés provenant d'un autre continent doit, par définition, être transportée par voie maritime[11]. En outre, la défense continentale dépend de la maîtrise des abords du continent des océans Atlantique, Pacifique et Arctique. Ces deux éléments illustrent le principe sous-jacent selon lequel « l'utilisation des eaux » est essentielle à l'intérêt national.

Habilitateur interarmées – le *NCSM Magnificent* décharge des véhicules de l'Armée canadienne à Port-Saïd (Égypte) en 1957. *(Photo des FC)*

Cet élément essentiel est plus important pour les Canadiens qu'on serait porté à le croire. En effet, un grand nombre de thèses prétendent que les notions démocratiques fondamentales sont inextricablement liées à la suprématie maritime occidentale :

> *« (...) de la suprématie de la puissance maritime sur la puissance territoriale émane notre foi en la démocratie, en la liberté personnelle et en les « droits » humains ainsi que les autres concepts rassurants du credo de l'humanisme libéral. Il s'agit d'un processus naturel : le transport maritime et le commerce produisent des marchands, ceux-ci accumulent la richesse et font peser sur les monarchies héréditaires et les aristocraties foncières, habituellement pauvres par comparaison, les pressions de l'argent. Tôt ou tard, les valeurs de ces marchands prédominent au gouvernement*[12]*. » [*Traduction*]*

La protection de la liberté des mers, afin que celles-ci constituent des voies de transport et non des barrières, visant à sauvegarder les intérêts du Canada et des pays suivant une même idéologie, nécessite également l'apport de ressources militaires. Peu importe ce que l'avenir nous réserve, nous vivrons toujours dans un monde imprévisible où surviennent régulièrement des conflits locaux ou régionaux. C'est pourquoi, lorsqu'ils élaborent des plans en matière de sécurité pour l'avenir, les États qui recherchent la stabilité, dont le Canada – ou des changements évolutionnaires *plutôt que* révolutionnaires – devront demeurer engagés à l'échelle internationale. Puisque la conduite de la guerre expéditionnaire le long des côtes repose sur le principe de la liberté des mers, ces États auraient tout intérêt à tirer profit des avantages stratégiques que procure la puissance maritime. Si le Canada veut continuer à être actif et influent sur la scène mondiale, il devra se doter d'une marine de projection mondiale moyenne.

Le catalyseur interarmées – La liberté des mers, qui n'est généralement pas mise en doute, donne plus que jamais aux marines les moyens d'influer sur le

11 À cet effet, le président de l'Institut de la conférence des associations de la défense (ICAD)/Conference of Defence Associations Institute (CDAI), le lieutenant-général (ret) Charles Belzile, en a fait mention dans l'article « Les avantages d'investir dans le secteur de la défense », paru dans *En Voie* (Bulletin de l'ICAD/CDAI), vol. 5, no4 (le 29 décembre 2000), p. 23 :

> ***L' économie canadienne dépend plus que celle d' autres pays du commerce international. De fait, les exportations autant que les importations équivalent à 70 p. 100 du PIB, comparativement à 24 p. 100 aux É.-U. et à 21 p. 100 au Japon. De plus, quelque 85 p. 100 des échanges commerciaux du Canada se font avec les États-Unis. La prospérité du Canada est donc étroitement liée à celle des États-Unis et, par extension, à la stabilité mondiale.***

12 Padfield Peter, *Maritime Supremacy & The Opening of the Western Mind: Naval Campaigns that Shaped the Modern World* (New York : Overlook, 2000), p. 1-3. Gray s'est également inspiré de ce thème dans la théorie qu'il présente dans *The Leverage of Sea Power*. Voir également les quelques références à ce sujet dans *From Plato to NATO: The Idea of the West and its Opponents*, de David Gress (New York : The Free Press, 1998); et *Civilizations*, de Felipe Fernandez-Armesto (Toronto : Key Porter, 2000).

cours des interventions militaires sur terre. Bien qu'il ne faille pas rejeter d'emblée l'éventualité de conflits mondiaux, l'environnement stratégique prévisible donne à penser qu'il est peu probable que surgisse un conflit majeur inter-États conventionnel nécessitant l'apport de toutes les forces armées des pays impliqués, comme ce fut le cas lors des deux grandes guerres mondiales. Depuis l'instauration de relations plus détendues en Europe de l'Est, c'est principalement dans les régions difficiles d'accès et (ou) hostiles pour les forces terrestres expéditionnaires conventionnelles qu'il y a le plus de chances de voir des conflits survenir[13]. Le seul fait de reconnaître que les opérations militaires à grande échelle de l'avenir seront nécessairement de nature expéditionnaire a une incidence directe sur la structure de la marine. La capacité de projection de puissance, de la mer vers la terre, en sera certainement un point central et les marines de projection mondiale majeures élaborent actuellement des concepts de *manœuvres navales* (les assauts amphibie, en particulier) et d'*établissement de bases en mer* (bases mobiles de logistique en mer), dans le but de permettre l'emploi d'une force navale suffisante contre les puissances continentales[14]. Cependant, les marines de projection mondiale moyennes, comme celle du Canada n'auront probablement jamais besoin de déployer des forces de cette envergure (à moins que n'éclate une guerre totale) qui rendrait pratique l'acquisition de ces capacités. Elles devraient plutôt voir à ce que leurs forces soient en mesure de s'intégrer à des opérations interalliées de façon efficace en tant que membres d'une coalition.

Même les diverses opérations de soutien de la paix auxquelles le Canada peut choisir de participer sont essentiellement expéditionnaires. Cela ne fait que prouver davantage la nécessité d'utiliser l'espace maritime pour assurer le transport, la protection et l'approvisionnement des forces terrestres, (l'armée, l'aviation et, dans certains cas, les ONG), selon des capacités limitées dans un environnement de contrôle local de l'espace maritime. Dans les situations où une capacité expéditionnaire interarmées canadienne indépendante est jugée nécessaire, toutes les options peuvent être envisagées, que ce soit les déploiements, au besoin, de navires ravitailleurs simples modifiés dans les situations les moins graves, ou l'envoi d'une flotte d'assaut adaptée d'intervention rapide dans les situations de crise. Aucun de ces extrêmes ne convient aux besoins du Canada en matière de sécurité ou aux capacités qui devraient être développées. En effet, la première option ne permet pas d'apporter une contribution signifiante, tandis que la deuxième option, la capacité d'assaut amphibie,

13 Ce courant de pensée, qui est commun dans les documents d'information de Tummers, *MSOP 11*; Eliot Cohen l'a également exploré dans « Defending America in the 21st Century », *Foreign Affairs*, vol, 79, no6 (novembre/décembre 2000), p. 40-47ff.

14 Pour tenter de comprendre ces concepts, voir Amiral William A. Owens (USN, ret.), *The High Seas: The Naval Passage to an Uncharted World* (Annapolis, MD: Naval Institute Press, 1995), et, en particulier, le chapitre 8, « Force 2021 », p. 160-171.

exige des coûts prohibitifs. Autrement dit, il faut trouver un juste milieu et opter pour une structure adaptable de force interarmées constamment en état d'alerte et pouvant être déployée à l'échelle mondiale par des moyens de transport aérien et maritime stratégiques. En outre, cette structure devrait pouvoir être utilisée dans une partie du monde qui ne dispose pas d'installations de débarquement commerciales standards, mais qui néanmoins ne présente pas une menace militaire importante pour la force qui effectue un débarquement.

Une autre caractéristique conventionnelle des forces navales sera probablement de servir de catalyseur ayant une utilité différente et présentant un attrait politique accru. Les combats navals peuvent être sanglants et même entraîner des pertes considérables (on a qu'à se rappeler la bataille qui a opposé le croiseur cuirassé *Hood* contre le cuirassé allemand *Bismarck* en 1941, à laquelle ont survécu seulement trois membres de l'équipage du Hood). Mais, comme le disait l'historien militaire John Keegan, il convient cependant de noter qu' « aucun des massacres survenus en mer ne pouvait se comparer au pire des massacres survenu sur terre[15] » [*traduction*]. Qu'on soit d'accord ou non avec la notion voulant que « le Canada soit le premier État post-moderne[16] » [*traduction*], la conduite des opérations militaires depuis la fin de la guerre froide dénote une certaine réticence de la part des États industriels avancés à subir des pertes humaines au cours des opérations expéditionnaires, peu importe le bien-fondé reconnu de ces opérations. Au moins un analyste en vient à la conclusion qu'« ils seront réticents à envoyer des forces terrestres. Ce sera plutôt la marine qui sera déployée pour tenir l'engagement, qui est nécessairement limité, de ces États envers le monde qui l'entoure[17] » [*traduction*].

Opérations diverses – Que ce soit à la poursuite de nos valeurs ou de nos intérêts, le Canada jouera toujours un rôle actif sur la scène mondiale. Par conséquent,

15 Keegan John, *The Price of Admiralty: The Evolution of Naval Warfare* (New York: Penguin, 1989), p. 100. Keegan étaye sa théorie en comparant les pertes découlant de la victoire de Nelson à Trafalgar (8500 tués et blessés sur 50 000 combattants, ce qui correspond à 17 %) à celui de Wellington à Waterloo (55 000 tués et blessés sur 192 000 combattants, ce qui correspond à 29 %). L'histoire moderne ne réfute pas sa théorie : la perte du destroyer anglais Sheffield au cours de la guerre des Malouines de 1982 a coûté la vie à 24 marins sur un équipage total de 288 (ce qui correspond à 8,3 %). Consulter l'ouvrage de David Brown, *The Royal Navy and the Falklands War* (London : Leo Cooper, 1987), p. 144.

16 Gwyn Richard, *Nationalism Without Walls: The Unbearable Lightness of Being Canadian* (Toronto : MacMillan, 1996). Pour obtenir des renseignements sur les « États post-modernes », consulter l'ouvrage de Jason Plotz, *The Navy and the Post-Modern State: Maritime Security Occasional Paper N°. 9* (Halifax (N.-É) : Centre for Foreign Policy Studies de l'Université Dalhousie, 2000), p. 2-4ff. Il résume (p. 3) la documentation selon laquelle :

> ***« (...) le monde évolue vers un système composé de trois catégories différentes d' États : les États pré-modernes ou sans-gouvernement, les États post-modernes de l' hémisphère occidental industriel avancé et les autres États, qui se trouvent quelque part entre les deux, c' est-à-dire les États modernes qui appliquent toujours le modèle historique de Westphalie. Les États post-modernes sont prospères et sont moins enclins à prendre des risques à l' échelle internationale. Ils tentent plutôt de s' isoler par rapport aux conflits qui secouent les nations aux prises du développment historique. Ces États ne tentent même pas de défendre leurs intérêts, car ils refusent de payer le prix de l' engagement » [***traduction***].***

17 Plotz, *The Navy and the Post-Modern State*, p. v.

il est impératif que la marine canadienne soit constamment en état d'alerte afin de pouvoir être déployée à l'échelle mondiale sans préavis. Malgré les progrès de l'humanité, le monde est, et selon toute vraisemblance, demeurera toujours un milieu militarisé, imprévisible et potentiellement dangereux. Il y a beaucoup à faire pour rendre ce monde meilleur, et la marine offre de nombreuses solutions uniques en ce sens parmi l'ensemble des solutions d'intervention en cas de crise internationale, que ce soit des escales symboliques dans des ports, l'apport d'aide humanitaire, les opérations d'interception maritime, l'application de sanctions ainsi que les opérations de contrôle de l'espace maritime. Par conséquent, la marine canadienne doit être prête à rencontrer la violence d'autrui de manière à ce que les forces navales canadiennes puissent mettre à profit les capacités générales exigées par le concept des « forces polyvalentes aptes au combat ».

Parallèlement, certaines fonctions navales potentielles sont de nature policière ou, du moins, n'exigent pas de posséder des capacités de combat afin d'être exécutées. Dans de nombreux États, les corps policiers ou la garde côtière ont pour principal mandat d'exécuter ces fonctions. Cela étant dit, à moins que le Canada ne choisisse de cesser de participer aux opérations internationales, il est raisonnable de supposer que le pays aura besoin de forces navales en plus de ses forces policières. En outre, bien que les forces militaires et navales entraînées et équipées pour les tâches de combat puissent être utilisées dans des fonctions autres que le combat, l'inverse n'est pas vrai. Ainsi, une immense synergie peut être tirée de l'utilisation des forces navales dans l'exécution d'un grand nombre de ces fonctions.

Par ailleurs, les diverses capacités de la marine canadienne en font un outil particulièrement utile dans le cadre de diverses fonctions de souveraineté. Les ressources aéronavales peuvent couvrir un vaste espace maritime et sont capables de repasser fréquemment sur le même terrain. La présence en mer d'un navire de guerre porteur d'hélicoptères prenant part à une patrouille régulière permet, par exemple, d'effectuer rapidement des opérations de recherche et sauvetage en cas d'urgence en mer. Les installations de commandement et contrôle des navires de guerre et l'expertise organisationnelle de leurs équipages d'élite constituent des éléments très utiles pour la coordination des interventions en cas de catastrophe nationale. À lui seul, un sous-marin doté d'une flûte (un réseau remorqué) peut détecter des opérations à la surface et sous l'eau sur une vaste étendue d'eau. Un groupe opérationnel moderne est en mesure d'assurer une présence active sur une grande partie des eaux, tel qu'il est décrit dans une analyse :

> *« Un groupe opérationnel naval de surface composé de quatre frégates ou destroyers modernes et d'un navire de soutien opérationnel (pétrolier ravitailleur d'escadre), pouvant transporter en tout huit hélicoptères, assure une surveillance continue sur une surface d'environ 192 000 kilomètres carrés, soit une surface équivalente à près de la moitié de la mer Baltique ou de la surface totale des cinq Grands Lacs*[18] *» [*traduction*].*

En outre, lorsqu'elle mène des opérations nationales, la marine n'agit pas toujours seule, mais parfois en étroite collaboration avec d'autres ministères. Il existe entre autres des ententes de partenariat stratégique avec le ministère des Pêches et Océans (MPO), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le ministère de l'Environnement.[19] La complexité de ces relations ne fera que s'accentuer avec l'augmentation des pressions dans certains secteurs : détérioration de l'environnement, catastrophes climatologiques, exploitation de ressources marines, développement des voies maritimes vers l'Arctique et trafic illégal de stupéfiants, de personnes et d'autres types.[20]

Le *NCSM Protecteur* ravitaille une frégate de la marine australienne. – East Timor – 1999. *(Photo des FC)*

18 Crickard et Haydon, *Why Canada Needs Maritime Forces*, p. 23.

19 Pour avoir un bon aperçu, consulter Glen Herbert, *Maritime enforcement in Canada's Oceans, dans Maritime Affairs* (Automne 2000), pp. 11-16.

20 Outre les navires de la marine, le MPO peut compter sur la Garde côtière canadienne ainsi que sur une flotte de navires de diverses taille de pêches et océans. Ce faisant, et en raison du chevauchement et de l'étroitesse des diverses relations, des enquêtes visant à déterminer la faisabilité d'intégration ont été effectuées en vue d'un contrôle plus étroit et d'une rentabilité accrue. La plus récente enquête publiée, *All the Ships That Sail: A Study of Canada's Fleets* (Ottawa : Conseil du Trésor, 15 octobre 1990 [communément appelée le Raport Osbaldeston], énonce la conclusion suivante (pp. 55-59ff) :

> ***Le regroupement intégral ou l' option d' une seule flotte,, bien qu' en théorie réalisable, n' est pas une option viable et ne doit pas être envisagée. ...D' une façon générale, nous avons besoin d' une structure organisationnelle adaptée à l' utilisation efficace et rentable des ressources navales. ...En faisant une meilleure rationalisation de l' offre et de la demande ... des améliorations peuvent être apportées sans entraîner trop de coûts et de perturbations...***
>
> ***Par conséquent, on recommande la création d' un Comité interministériel de coordination et d' examen des programmes... à titre de tribune – un carrefour des idées – où les fournisseurs et les utilisateurs pourront soumettre leurs besoins et où on pourra faciliter l' assignation de navires non utilisés ou disponibles pour répondre aux demandes en suspens... [***traduction***]***

Polyvalence et capacité de combat – La structure de la marine canadienne lui permet d'apporter une contribution importante dans une foule de situations. Bien que les déploiements de navires, de sous-marins et d'aéronefs soient appropriés dans certains cas, il faut s'assurer au préalable que les forces déployées soient à tout le moins capables de se défendre elles-mêmes. En effet, les participants à une force multinationale doivent être en mesure d'apporter une contribution quelconque à la capacité opérationnelle collective. Il peut être nécessaire de déployer une force plus importante pour pouvoir jouer un rôle politique dans la gestion d'une crise. La marine canadienne doit pour cette raison maintenir sa compétence au sein des groupes opérationnels. Bien que la composition exacte de tout groupe opérationnel dépende de la mission qui lui est assignée, la composition générale des groupes opérationnels navals du Canada doit offrir une vaste gamme de capacités, tant du point de vue militaire que du point de vue politique dans l'environnement en évolution qui est prévu pour 2020 :

- Une capacité de commandement et de contrôle ne constitue pas que la base du succès des opérations nationales; il s'agit aussi d'un moyen qui permet d'exercer un commandement de forces multinationales. En ce qui a trait au personnel, les groupes opérationnels nationaux permettent aux futurs commandants canadiens de forces multinationales d'acquérir l'expérience qui leur sera nécessaire. D'un point de vue opérationnel, non seulement une telle capacité permet-elle de jouer un rôle dans le processus de prise de décision, mais elle constitue aussi un moyen d'apporter une contribution importante dans le processus de développement doctrinal des alliés.
- Tous les navires de guerre doivent, à tout le moins, être en mesure d'assurer leur propre défense, mais s'ils possèdent en plus la capacité d'étendre cette protection à une plus grande étendue océanique et, par le fait même, aux navires auxiliaires et aux navires de commerce, la force pourra adopter une attitude proactive au lieu de se limiter à réagir aux situations.
- La capacité d'approvisionnement d'une flotte constitue un multiplicateur de force de première importance. En effet, elle permet à la force navale de se déployer n'importe où dans le monde et distingue ainsi une marine côtière d'une marine d'importance internationale.
- La polyvalence des frégates leur vaut d'être de plus en plus appréciées à travers le monde. Elle explique que ce type de navire soit devenu prédominant au sein des grandes formations multinationales d'envergure des puissances maritimes modernes.

- Les sous-marins classiques font preuve d'une certaine polyvalence, mais ils sont particulièrement bien adaptés aux opérations côtières secrètes. Leur degré accru d'invulnérabilité et de furtivité en milieu littoral permet de mener des opérations dans des secteurs potentiellement inaccessibles à un groupe opérationnel de surface ou à des ressources aériennes.
- Les navires de défense côtière sont conçus pour effectuer tout un éventail d'opérations essentielles de protection de la souveraineté et d'entraînement. Ils ont par conséquent servi au développement d'une capacité limitée pour la guerre des mines. Au besoin, un système télécommandé de chasse aux mines peut être transféré d'un navire à l'autre.
- La flexibilité et l'effet multiplicateur de force des hélicoptères maritimes (MH) et des aéronefs de patrouille maritime (APM) permettent d'étendre la zone de surveillance et de diversifier les fonctions du groupe opérationnel. Les aéronefs et les sous-marins peuvent mener des opérations conjointes, seuls ou au sein d'un groupe opérationnel, créant ainsi une remarquable synergie des capacités maritimes.

Les opérations navales du XXIe siècle seront des opérations essentiellement multinationales et côtières. Ces concepts ne sont pas nouveaux dans la marine canadienne. En effet, elle a une longue expérience de coopération avec les forces alliées dans les zones côtières, depuis les plages de Normandie jusqu'à la Corée et au golfe Arabo-Persique (sans mentionner les ardueuses années de lutte anti-sous-marine dans les eaux difficiles et peu profondes du golfe du Saint-Laurent et dans les Grands Bancs). Les principaux alliés du Canada, qui comprennent plusieurs autres marines de puissance moyenne modifient présentement la vocation de leurs forces; en effet, celles-ci étaient exclusivement destinées aux opérations en haute mer et elles doivent maintenant pouvoir intervenir efficacement dans les zones littorales (voir les diverses publications étrangères citées à l'annexe A). Leur raisonnement à l'origine de cette transition est fondé sur deux facteurs, tous deux applicables au Canada : la conviction que les préoccupations relatives à la sécurité des populations motivent de plus en plus d'interventions politiques, diplomatiques et militaires en situation de crise internationale et une prise de conscience du fait qu'il n'existe que très peu d'endroits au monde qui ne sont pas accessibles depuis la mer (voir la carte 4).

La nature expéditionnaire des opérations militaires outre-mer fait ressortir un certain nombre de capacités que les Forces canadiennes se devraient d'étudier plus en profondeur :

- Un état-major interarmées embarqué – Le fait qu'un état-major interarmées soit initialement basé en mer fournit des installations sûres dans lesquelles le secteur administratif peut bénéficier des services « hôteliers » qui sont en général offerts sur tout navire, ce qui permet à une plus grande partie des troupes terrestres (la force de frappe) de se consacrer à la mission qui leur a été confiée.
- Renseignement, surveillance et reconnaissance – À l'arrivée dans une zone d'assaut, les connaissances relatives aux conditions locales précises sont souvent insuffisantes. Il s'avère essentiel, pour l'ultime réussite de la mission, de déployer des efforts pour recueillir ces connaissances et d'effectuer d'autres préparatifs dans l'espace de combat local.
- Protection des forces débarquées – Il faut être conscient que même un environnement de débarquement non restrictif peut rapidement se transformer en milieu hostile. En de telles circonstances, les forces navales peuvent intervenir de deux manières :
  - Zone de défense aérienne – L'écran de protection des forces navales en pleine mer est suffisamment vaste pour leur permettre de couvrir les forces débarquées dans une région instable.
  - Attaques de précision (appui-feu naval) – De telles attaques impliquent des tirs d'appui contre les forces terrestres d'un attaquant, soit en tant que capacité offensive en renforçant une position ou en tant que capacité défensive en couvrant un repli.
- Transport stratégique – Les forces terrestres et aériennes modernes ont besoin d'une grande quantité d'équipement technique lourd pour mener à bien leurs fonctions, sans compter qu'elles consomment beaucoup de carburant, de munitions et d'autres types d'approvisionnements lors des opérations. Le transport aérien permet un acheminement initial rapide de personnel et d'équipement en quantités très limitées, mais il nécessite des pistes d'atterrissage aménagées et sûres. Le transport par mer sera nécessaire pour approvisionner toute mission importante au point de vue opérationnel, d'autant plus qu'il permet une certaine autonomie du fait qu'aucun soutien de la part d'une nation hôte n'est nécessaire.

Alliances / coalitions – la Force permanente de l'Atlantique. *(Photo des FC)*

Alliances/coalitions – Les capacités énumérées ci-dessus seront nécessaires, que les Forces canadiennes interviennent seules ou avec d'autres forces. Il est possible, dans certaines circonstances, que le Canada désire – ou doive – agir seul sur la scène internationale. Cela suffit à justifier le maintien et le développement d'une vaste gamme de capacités. Même si l'on admet que le Canada est plus susceptible de mener des opérations militaires outre-mer avec d'autres pays d'idéologie commune, que ce soit en vertu d'une alliance ou dans un effort de coalition, il y a de bonnes raisons de privilégier une force possédant une grande gamme de capacités.

Tel qu'il a été mentionné précédemment, même les États-Unis réduisent la taille de leurs forces armées. Bien que ce pays demeurera sans conteste une superpuissance, il sera appelé à jouer un rôle moins interventionniste sur la scène mondiale. En effet, il est parfois avantageux, autant pour les États-Unis que pour leurs alliés, que ce pays n'agisse pas de façon unilatérale en tant que « justicier mondial ». S'il est possible de tirer des conclusions des récents événements, les forces navales de moyenne envergure telles que celles du Canada continueront à jouer un rôle décisif dans un certain nombre de situations en agissant de concert avec la marine américaine (USN) ou avec une autre force de moyenne envergure. Cependant, elles devront être capables de

s'intégrer harmonieusement et constituer une force d'envergure suffisante pour pouvoir apporter une contribution signifiante. En effet, les Forces canadiennes se sont toujours fait un devoir de mettre en place des formations dont l'importance justifiait un commandement autonome (notamment une brigade d'armée, une escadre aérienne ou un groupe opérationnel naval), ce qui a eu pour effet de consolider la représentation diplomatique – souvent disproportionnée – du Canada au sein des conseils de sécurité collectifs tels que l'OTAN et l'ONU. Par conséquent, ces formations militaires importantes doivent posséder une gamme de capacités qui leur permet de conserver la flexibilité qui leur est nécessaire pour mener une intervention indépendante dans l'espace de combat et de ne pas nuire aux efforts de leurs alliés. L'autre possibilité, soit celle d'assumer des fonctions spécialisées ou de soutien, pourrait limiter le degré d'autonomie, ce qui astreindrait le Canada à jouer un rôle d'intervention mineure dans une coalition multinationale tout en limitant considérablement ses options politiques et en l'empêchant d'affirmer de façon indépendante ses droits comme nation souveraine sur son propre espace maritime. Il est certain que les forces navales canadiennes se joindront aux opérations militaires extracôtières et outre-mer afin de mettre rapidement fin aux situations problématiques. Le gouvernement du Canada désirera cependant influencer la conduite des opérations et la façon dont ses forces armées seront utilisées. Dans les opérations multinationales, il est important de jouer un rôle de premier plan.

Étant donné que les principaux alliés du Canada sont les États-Unis, il est possible de cerner les considérations dont doivent tenir compte les responsables de la planification militaire du Canada. « Les États-Unis continueront de fixer les limites permettant de déterminer les dépenses que le Canada doit engager en matière de défense, autant en ce qui concerne les capacités technologiques que la portée des opérations menées[21] » [*traduction*]. Ils fixeront ces limites en fonction du contexte suivant : le fait que l'Amérique du Nord constitue une « communauté de sécurité » signifie que si le Canada devait être menacé sérieusement par un pays autre que les États-Unis, ces derniers contribueraient à la défense du Canada, ne serait-ce que dans leur propre intérêt. En réalité, le Canada se servira des États-Unis comme référence pour déterminer le montant minimal des dépenses qu'il doit engager à l'égard de la défense. La raison en est que la satisfaction des besoins de l'Amérique du Nord en matière de sécurité exigera de disposer de certaines capacités fondamentales permettant de contribuer à ce qui continuera d'être considéré comme la défense « commune », autant près du territoire canadien que dans le cadre de déploiements à l'étranger. Ainsi, en se dotant de groupes navals opérationnels

21 Haglund, *What Missions for Canada's Armed Forces in the 21st Century?*, p. 13 et 14 (énoncé modifié).

viables et efficaces aux capacités multiples, le gouvernement du Canada pourra profiter d'une certaine latitude au moment de déterminer l'importance des ressources allouées à la défense.

Intéropérable – le *NCSM Calgary* intégré à un groupe aéronaval américain – 1995.

Interopérabilité – Dans le domaine militaire, tout comme dans l'industrie, il est essentiel de disposer d'une norme. Pour les besoins des forces navales des autres pays, cette norme sera établie, dans un avenir prévisible, par la marine des États-Unis. L'interopérabilité comporte de nombreux avantages, de l'efficacité du recours à une doctrine commune dans l'espace de combat à la possibilité, pour les produits de haute technologie du Canada, d'entrer sur des marchés de grande envergure. Les opposants à une collaboration étroite entre les alliés affirmeront que l'intégration au sein des formations navales des États-Unis et de l'OTAN porte atteinte à la souveraineté du Canada. Ce n'est toutefois pas nécessairement le cas. Cette intégration, puisqu'elle s'inscrit dans le cadre de missions volontaires, tend plutôt à renforcer la souveraineté du pays. La question de l'incidence éventuelle sur la souveraineté de la coopération étroite entre alliés en est une de stratégie nationale. Cette question doit être prise en compte au moment d'accroître l'intéropérabilité de la marine, dont la nécessité est expliquée dans le document intitulé *Stratégie 2020*.

Toutefois, l'interopérabilité doit être efficace non seulement avec les alliés, mais également avec les autres services nationaux. Au moment de déterminer la meilleure façon pour la marine canadienne de faire en sorte que son degré d'interopérabilité avec les parties susmentionnées soit efficace, il est important de bien faire la distinction entre les *opérations interarmées* et les *opérations interalliées*. En termes simples, les opérations interalliées sont des opérations au cours desquelles l'un des trois éléments (armées) des FC mène des opérations en étroite collaboration avec un élément, équivalent ou non, d'un autre pays, ou plusieurs éléments provenant de divers pays. Par exemple, il peut

s'agir de l'intégration d'une frégate canadienne dans un groupe aéronaval des États-Unis (CVBG) ou d'un escadron multinational de la Force navale permanente de l'Atlantique de l'OTAN (STANAVFORLANT ou SNFL). Les opérations interarmées, pour leur part, sont des opérations au cours desquelles au moins deux des éléments canadiens, soit la marine, l'armée de terre et l'aviation, travaillent ensemble, comme dans le cas de l'intervention de secours menée lorsqu'est survenu le débordement de la rivière Rouge en 1997. À cette occasion, les trois éléments s'étaient regroupés en une force unifiée.

Un problème de concept surgit lorsque l'on confond ces deux termes, ce qui se produit fréquemment et crée de la confusion au moment de déterminer le degré de « concertation interarmées » auquel les FC doivent parvenir. La tendance à faire des comparaisons linéaires entre le degré de concertation interarmées que doivent atteindre les FC et le niveau de concertation interarmées dont nos principaux alliés ont besoin complique davantage la situation. Vu l'envergure des forces militaires des États-Unis, de leur investissement de capitaux et de leurs engagements sur la scène mondiale, il est extrêmement important pour les décisionnaires américains que leurs quatre éléments – la marine, l'armée de terre, l'armée de l'air et le Marine Corps – puissent travailler ensemble en tant que force interarmées unifiée. Cette capacité est d'autant plus importante que, selon toute vraisemblance, les forces des États-Unis pourraient intervenir dans un conflit d'envergure sans le soutien d'une quelconque alliance (il en va de même de la Grande-Bretagne ou de la France, mais dans une moindre mesure quant à l'envergure d'une opération éventuelle). Ce qu'il faut retenir est qu'en plus de se combiner aux niveaux stratégique et opérationnel, ces forces militaires doivent aussi acquérir une capacité leur permettant de mener des opérations interarmées au niveau tactique. Avec 60 000 militaires de la Force régulière au début du XXIe siècle, le Canada ne possède pas la masse critique qui permettrait aux FC de mener une opération interarmées sans appui, sauf au niveau le plus élémentaire, à l'extérieur du pays. Le concept changeant d'utilisation des Forces canadiennes en 2020 suppose que le développement d'une capacité globale au niveau opérationnel n'aura pas cours.

Ainsi, les comparaisons linéaires sur la nécessité pour le Canada de parvenir au même niveau et au même degré de concertation interarmées que ses principaux alliés ne peuvent s'appliquer. Ce genre de démarche ne peut mener qu'à des attentes irréalistes. Ces observations doivent être examinées en fonction du fait que la plupart des déploiements militaires à l'appui de la politique étrangère du Canada seront effectués non pas dans le cadre d'une entreprise uniquement canadienne confiée à une force interarmées des FC, mais plutôt d'une coalition (OTAN, ONU ou coalition adaptée aux besoins du moment). Par conséquent, pour contribuer d'une façon tout à fait pertinente à la réussite

de la politique gouvernementale, chacun des trois éléments doit principalement être axé sur ses capacités de mener des opérations et, au besoin, s'intégrer au sein des structures interarmées des principaux alliés du Canada. Ainsi, des unités tactiques autonomes (UTA) des FC affectées séparément pourront se rallier avec succès à une force interarmées de coalition dans le cadre d'opérations internationales.

La majeure partie des capacités interarmées des FC repose sur le fait que chacun des éléments des FC, conformément à un principe directeur de la *Stratégie 2020*, s'efforcera de parvenir à un degré élevé d'interopérabilité avec son équivalent américain. La marine canadienne continue de réaliser des progrès considérables à cet égard, en facilitant l'intégration continue des unités maritimes dans les groupes aéronavals des États-Unis. Lorsque la situation s'y prêtera, et puisqu'ils s'efforcent simultanément de parvenir au même degré d'interopérabilité avec l'armée et l'armée de l'air des États-Unis, chacun des services frères canadiens de la marine parviendra au degré de concertation interarmées visé.

Capacité nationale – équipe de sécurité portuaire de la Réserve navale – exercise canado-américain Northern Edge 1999. *(USNAVAK)*

Capacité nationale – Les FC doivent continuer d'organiser de façon indépendante des opérations nationales, même si les opérations expéditionnaires interarmées constitueront vraisemblablement la plus grande exigence dans l'avenir. Au XXIe siècle, les nouvelles technologies et les concepts changeants dans le domaine du commandement et du contrôle favoriseront une plus grande homogénéité des doctrines et des ententes organisationnelles à l'égard du soutien, ainsi que de plus grandes économies au chapitre du développement, de l'acquisition et

de l'utilisation de l'équipement. La capacité interarmées des Forces canadiennes sera par le fait même améliorée, sans compter le fait qu'elles seront en mesure d'organiser de façon indépendante des opérations interarmées qui seront menées au pays.

Parallèlement, le fait d'assurer des niveaux généraux de soutien national en matière d'infrastructure et de politique permettra de contrebalancer les tendances intégrationnistes de l'interopérabilité. L'étroite coopération au niveau opérationnel et tactique entre les divers ministères est assurée par le biais du Comité interministériel de coordination et d'examen des programmes. Elle pourrait être étendue d'une tribune de planification de bas niveau à un mécanisme d'élaboration d'une stratégie maritime nationale et servir à appuyer une approche coordonnée vers une stratégie de sécurité nationale. Ces partenariats stratégiques gouvernementaux pourraient être élargis au secteur privé. Le fait d'être en mesure, à l'échelle nationale, de développer des applications militaires à la fine pointe de la technologie et de réparer et d'entretenir des navires (ainsi que des aéronefs) est un élément essentiel pour assurer l'efficacité opérationnelle indépendante de la marine[22]. Par ailleurs, les programmes d'échange avec les marines alliées et les affectations dans les écoles alliées (particulièrement les collèges d'état-major) constituent des outils importants dans l'élaboration d'une doctrine opérationnelle commune. Cependant, l'omission de créer et de soutenir des institutions canadiennes d'éducation et de formation militaires pourrait entraver le progrès à l'échelle nationale et favoriser l'adoption d'une culture étrangère.

Le temps nécessaire à un navire de guerre du moment de sa construction et de l'affectation de l'équipage jusqu'à l'atteinte d'une norme opérationnelle reconnue fait en sorte qu'il faut s'attarder sur le rôle des réserves. La Réserve navale n'a pas pour seule fonction la mobilisation. En effet, sa valeur repose surtout sur son affectation à des tâches particulières au sein de la force totale, comme assurer la sécurité portuaire et le contrôle naval de la navigation commerciale (CNNC), être affectée sur des navires de classe *Kingston* et participer aux détachements des opérations de LCM. Il s'agit là d'activités qui peuvent avoir lieu en temps de paix dans le but de permettre, en temps de guerre, une

22 En dépit du besoin des FC de disposer d'une capacité de réparation et de maintenance, la politique actuelle du gouvernement fédéral est que tous les navires du gouvernement canadien seront achetés, réparés et remis en état dans les chantiers maritimes canadiens du Canada (en fonction d'un processus concurrentiel). Consulter la déclaration de M. John Cannis (député libéral) sur la politique maritime officielle du gouvernement, ainsi que les *Débats (Hansard)* de la Chambre des Communes, 23 novembre 1999, ou l'adresse **http://www.parl.gc.ca/36/2/parlbus/chambus/house/debates/026_1999-11-23/han026-e.htm.** Consulter aussi le document *Vaincre les obstacles vers la prospérité : Industrie de la construction navale et maritime industrielle* (Ottawa : Industrie Canada, 2001), et *Réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité permanent de l'industrie* (Ottawa : Industrie Canada, 2000), p. 27-28. Ces deux rapports sont accessibles à l'adresse **http://strategis.gc.ca**.

augmentation rapide, dans un court délai, des rangs de la marine par du personnel qualifié, pour intervenir en cas de crises d'envergure. De plus, les réserves navales offrent un autre service de première importance. Puisque les arsenaux maritimes ne peuvent être situés que sur le littoral, les unités locales de réserve sont indispensables pour assurer la présence de la marine auprès des citoyens habitant loin des littoraux.

Ce paradoxe géographique est la raison pour laquelle certains Canadiens ne connaissent pas leur marine et ne comprennent pas le lien entre une stratégie « navale » et « nationale ». Bien que le Canada occupe la moitié nord de ce qui est pratiquement une île-continent, la tendance naturelle vers une mentalité continentale et la disparition d'une importante flotte marchande canadienne font en sorte qu'il est difficile d'évaluer l'importance du commerce maritime. Même de nos jours le Canada adopte la philosophie selon laquelle « quelqu'un d'autre s'en occupera », la même philosophie qu'il a adoptée le siècle dernier pour le concept de défense impériale. Cependant, le fait est qu'aucun autre état ne veillera à la protection de nos ressources océaniques (surtout si elles sont convoitées) ou à la sécurité de nos frontières maritimes avant qu'une opération collective soit lancée. Le Canada pourrait être appelé à prendre part à un conflit avec pour mandat d'assurer la liberté des mers pour le bien collectif, comme ce fut le cas lors des deux guerres mondiales. Les opérations de soutien de la paix auxquelles participent actuellement les Forces canadiennes n'aident pas à renforcer l'idée selon laquelle les forces armées servent avant tout à titre d'assurance contre l'agression. Puisque la plupart des conflits se déroulent sur terre ou en territoire étranger, les Canadiens ont tendance à concevoir des solutions militaires en fonction de capacités terrestres. Ils ne comprennent que très rarement dans quelle mesure la sécurité des ressources extracôtières repose sur la surveillance et la présence et dans quelle mesure la solidarité internationale se resserre par suite de l'application systématique de sanctions économiques, ni ne saisissent à quel point la participation de nouveaux alliés aux opérations multinationales accroît le sentiment de confiance. Vu sous cet angle, les propos de Mahan (qui a écrit sur l'armée de Napoléon et les navires de la Royal Navy) prennent un tout autre sens : « Battus par la tempête, ces navires lointains sur lesquels la Grande Armée n'a jamais posé le regard, se dressaient entre elle et la domination du monde[23] » [*Traduction*].

Il semble que le manque de visibilité constitue un problème auquel devra s'attaquer la marine canadienne. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un principe en soi, il lui faut élaborer un plan de communication stratégique efficace visant à

23 Citation tirée de Joseph Schull, *Far Distant Ships: An Official Account of Canadian Naval Operations in World War II* (Ottawa : King's Printer, 1950 [réédité à Toronto : Stoddart, 1987]), p. vii.

sensibiliser, non seulement la population mais également le gouvernement, au rôle essentiel de la marine pour la nation. Au sein de la marine, les marins et les aviateurs canadiens doivent apprécier la valeur de leur travail, tandis que les autres éléments des FC et du MDN doivent reconnaître les capacités que la marine peut apporter aux opérations interarmées. Les autres ministères doivent envisager la possibilité de collaborer davantage avec la marine (en sus des activités liées à la pêche et aux opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants), en vue de mettre sur pied une stratégie maritime nationale. Enfin, les politiciens devraient connaître l'ensemble des possibilités offertes par la marine en cas de gestion de crise, et de leur faible coût humain.

Compétences fondamentales de la marine canadienne

La section précédente expliquait les principes généraux d'une stratégie navale de puissance moyenne en vue de démontrer la possibilité de les appliquer au contexte canadien particulier. Derrière chaque principe, on retrouvait le concept de groupe opérationnel, soit le regroupement des compétences nécessaires à des tâches maritimes, sous-marines et aériennes précises. Les caractéristiques inhérentes à un groupe opérationnel naval sont précisément celles que les Forces canadiennes ont déterminé comme étant fondamentales au concept d'unité tactiquement autonome (UTA)[24] :

- elles « doivent être en mesure de s'intégrer à une force interalliés en tant qu'élément adapté à une tâche précise »;
- elles « doivent être modulaires, adaptables et capables de s'associer aux forces internationales et nationales susceptibles de participer à une opération interarmées et interalliés »;
- elles « doivent être en mesure de participer au moins à des opérations [de moyenne envergure]. Cela signifie que les UTA doivent disposer de ressources tactiques suffisantes et disposer notamment d'une capacité d'autodéfense convenable et d'une capacité offensive raisonnable »;
- « ...la contribution militaire de l'UTA doit être suffisamment grande pour qu'on l'identifie à un apport canadien ».

24 *PSC*, p. 18 et 19.

Le concept de groupe opérationnel fournit un cadre de travail dans lequel les aspects techniques, la doctrine et l'organisation de la RAM ont le plus de chance de se réaliser dans un contexte naval. Grâce à cette structure, la marine canadienne dispose de la flexibilité nécessaire pour contribuer efficacement au succès des missions qui lui seront affectées au cours du XXIe siècle. Il faut noter que les principes d'une stratégie navale de puissance moyenne à orientation nationale et expéditionnaire – par le fait même, les principes qui devraient favoriser la création, le maintien et l'utilisation d'un groupe opérationnel naval canadien en 2020 – sont au cœur des trois compétences navales de base présentées à la partie 2.

La première de ces compétences fondamentales, ***constituer et maintenir des forces de combat crédibles***, explique la notion selon laquelle un État indépendant doit avoir à sa portée des ***capacités locales*** pour être en mesure de mettre sur pied et de maintenir ses propres forces armées. Celles-ci doivent être ***polyvalentes et aptes au combat*** pour pouvoir assumer avec crédibilité même les fonctions les plus élémentaires. Elles doivent satisfaire au concept naval élémentaire, soit **flotter**.

La notion de ***liberté des mers*** est implicite dans la deuxième compétence fondamentale, qui exige ***d'être en mesure de fournir une coordination et un soutien logistique maritimes***, et est également essentielle à la capacité d'influer à distance sur les événements. De plus, elle doit satisfaire au concept naval élémentaire, c'est-à-dire **mouvoir**.

La troisième compétence fondamentale, ***savoir ce qui se passe en temps réel et être en mesure d'agir au moyen de diverses options de force***, découle de deux principes de stratégie navale de puissance moyenne, soit que les forces navales doivent être ***polyvalentes et aptes au combat*** pour apporter une contribution efficace à ***une vaste gamme d'opérations***. Le but ultime consiste à participer à ces opérations à titre de ***catalyseur interarmées*** de forces terrestres et aériennes interarmées et interalliées. La stratégie nationale ***d'engagement à l'échelle internationale*** prévoit que les forces navales canadiennes auront, en vertu de différentes ***alliances et coalitions***, à collaborer avec les forces de nations d'idéologie commune. Si elle veut fournir une contribution efficace, la marine canadienne doit tenter d'atteindre un niveau élevé d'***interopérabilité*** avec les forces interarmées et interalliés et faire tout en son pouvoir pour maintenir ce niveau. Cette compétence fait référence au concept naval élémentaire, **combattre**.

Conclusion

Dans un monde multipolaire et interdépendant, les horizons stratégiques des puissances moyennes vont probablement s'élargir. Ces dernières n'étant cependant pas en mesure de se préparer à tous les genres de conflit, elles continueront à considérer la sécurité collective comme nécessaire. En effet, si l'on se fie aux efforts de coalition des années 90 dans le golfe Arabo-Persique et les opérations de l'OTAN dans la mer Adriatique, les forces navales pourraient être appelées à devenir un outil de sécurité privilégié pour les puissances moyennes, comme il en a toujours été de même pour les principales puissances maritimes. De plus, la protection des zones en mer prendra de plus en plus d'importance, particulièrement pour ces puissances moyennes – comme le Canada – qui possèdent des zones économiques ou qui revendiquent des zones entourant les archipels qui se trouvent dans leurs zones exclusives. Il est inévitable que ces États commenceront à déterminer leurs intérêts en matière de sécurité maritime dans de plus en plus de situations nationales, ce qui donnera lieu à la constitution de forces polyvalentes plutôt que spécialisées[25].

Cette partie a fait état des rôles généraux et des fonctions auxiliaires d'une **marine de projection mondiale moyenne** qui sont nécessaires à la **défense** des engagements du pays et des alliés du Canada, à l'**appui** de la politique étrangère du Canada et à la **protection** de la souveraineté canadienne. Les principes d'une stratégie navale d'une puissance moyenne et les compétences de base de la marine canadienne à venir ont également été élaborés. À la lumière de ces faits, il est maintenant possible d'élaborer une stratégie claire et concise qui permet d'établir le ***point de mire*** vers lequel la marine canadienne doit orienter ses activités dans le XXIe siècle :

La stratégie navale pour 2020 : La marine canadienne continuera son évolution vers une force flexible qui s'adapte à toute situation, prête à fournir au gouvernement diverses options stratégiques pertinentes dans toute situation de crise nationale et internationale, pouvant nécessiter des opérations militaires de moyenne envergure.

25 Adapté de l'article du capitaine de frégate S.C, Bertrand « After the Cold War: What Relevance a Navy? », tiré de la *Revue du Collège des Forces canadiennes*, 1991, p. 28.

La marine constituera des forces aptes au combat et rapides au déploiement, souples, létales, surviables et soutenables. Les forces navales du Canada, des unités individuelles aux groupes opérationnels, seront indépendantes sur le plan tactique et capables de se joindre ou de s'intégrer à une force américaine ou multinationale interarmées partout dans le monde. La marine améliorera sa capacité à déployer des forces avant-garde pour intervenir en cas de crise et à appuyer le déploiement rapide des principales forces d'urgence terrestres et aériennes.

7

Rédaction du carnet :

Besoins futurs en capacités navales

7

Rédaction du carnet :

Besoins futurs en capacités navales

Après avoir articulé la stratégie de la marine canadienne pour le XXIe siècle, il reste à compléter le processus de planification stratégique de *Point de mire* en déterminant et en définissant les capacités opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Cette étape s'inscrira dans le processus de développement des Forces canadiennes, animé par le principe selon lequel toutes les marines doivent intégrer, dans une certaine mesure, trois compétences de base : flotter, mouvoir, combattre. En effet, le classement des forces navales (voir la Partie 3) est établi directement en fonction de l'intégration des compétences de base et de la propension des gouvernements à les utiliser. Il faut retenir essentiellement que plus le classement d'une force navale est élevé, plus l'acquisition, la mise en œuvre et l'utilisation des compétences se complexifie. La partie qui suit fait état de l'orientation stratégique adoptée pour interpréter les capacités dont la marine canadienne devra se doter pour assumer les rôles et les fonctions d'une force navale de projection de puissance mondiale dans le contexte opérationnel prévu pour 2020.

Avant d'entreprendre un passage, le navigateur prudent prépare un carnet où il note en détail tous les éléments à prendre en compte. Dans le carnet de navigation de *Point de mire*, on accordera la priorité aux orientations générales du *Livre blanc sur la défense de 1994*, aux objectifs stratégiques de la *Stratégie 2020*, de même qu'à l'évaluation des enjeux stratégiques et militaires en force et au tableau des objectifs de capacité du document *Planification stratégique des capacités des Forces canadiennes* (*PSC*). Ce dernier élément (illustré à la Figure 8), présenté comme tableau central de planification du point de vue d'une force interarmées (c'est-à-dire qu'il intègre également les capacités nécessaires pour les forces aériennes et terrestres), revêt une importance particulière. Il fournit notamment des orientations générales sur les grandes

catégories de capacités nécessaires à toute force militaire générique de puissance moyenne, en les recadrant toutefois dans le contexte canadien pour faire une juste appréciation du niveau des capacités nationales générales nécessaires dans chaque catégorie. Ce tableau souligne en outre la distinction entre les opérations nationales et internationales, en rappelant que l'une ou l'autre de ces opérations pourrait à un moment donné nécessiter un degré de capacité supérieur ou inférieur, selon la situation.

Les objectifs généraux de capacités requis pour les FC en 2020 sont prescrits dans la *PSC* en termes de niveau « haut » (H), « moyen » (M) ou « faible » (F), définis comme suit[1] :

Haut : Les FC doivent avoir une capacité militaire indépendante.

Moyen : Les FC sont pleinement en mesure de participer à des opérations interarmées et interalliés et, au besoin, de diriger des opérations. À ce niveau, les FC doivent assurer au minimum une interopérabilité suffisante avec leurs principaux alliés.

Faible : Les FC sont pleinement en mesure de participer aux opérations interarmées et interalliés, mais non de diriger ces opérations. À ce niveau, les FC doivent assurer au minimum une certaine interopérabilité.

Figure 7[2]

Objectifs de capacités pour les FC

Niveau	Comm.	Info et rens	Opérations			Maintien	Const.	Politique et stratégie ministér.
			Conduite	Mobilité	Protection			
Militaire et stratégique	H	H	F	H	F	F	M	H
Opérationnel (national)	H	H	M	M	M	M	M	M
Opérationnel (International)	M	M	F	F	F	M	F	M
Tactique	M	M	M	M	M	M	M	H

1 Ces définitions comportent des modifications par rapport à celles qui se trouvent dans le Plan d'immobilisations à long terme (Équipement) – Ébauche 3 (Ottawa : MDN, juin 2000) et elles n'en sont pas encore à la version définitive. Elles ont été élaborées en collaboration avec la Direction – Analyse de défense (DAD); les définitions données dans le présent document sont provisoires.

2 La grille des objectifs de capacités est en cours d'élaboration. Ce tableau dépeint l'état actuel de la grille au moment de la publication de *Point de mire*. Le processus subira sans doute d'autres révisions.

Il faut prendre note que les objectifs de capacités (H-M-F) indiqués dans la grille sont en fait un regroupement des exigences générales des FC et ne représentent aucunement un niveau de capacités que doit obligatoirement atteindre chacune des trois armées. À ce titre, il est tout à fait possible que le niveau de capacités visé dans un secteur donné par des services individuels soit inférieur ou supérieur au niveau de capacités visé par les FC. Indépendamment de ce fait, la grille des objectifs de capacités définit les exigences générales des Forces canadiennes envers tout secteur particulier et, à ce titre, elle sert d'outil d'orientation générale pour déterminer le degré d'investissement nécessaire et la priorité qu'il faut lui accorder.

Toutefois, les exigences futures doivent tenir compte du fait que les ressources seront toujours limitées et qu'il existe une limite à la participation militaire du Canada et des forces armées aux opérations (à l'exception de la guerre généralisée). En effet, selon la *PSC*, l'importance numérique et la nature des Forces canadiennes leur permettront rarement d'exécuter des opérations de façon indépendante aux niveaux stratégique ou opérationnel. C'est le plus souvent au niveau tactique que les FC seront appelées à participer aux opérations internationales. Dans le cas des forces navales, la composition d'une unité tactiquement autonome (UTA) peut varier. Il peut s'agir d'une unité simple d'un certain type de plate-forme ou d'un groupe opérationnel complet dont la composition dépendra des exigences de la mission. Les principaux facteurs qui influencent le choix d'un type d'unité seront fondés sur la capacité de l'UTA choisie d'exécuter la mission donnée de façon efficace, sans aide injustifiée de la part des forces des autres pays, et de s'identifier clairement au Canada.

Si on accepte le concept de la planification fondée sur les capacités, il s'ensuit que les forces navales devront posséder une foule de capacités tactiques qui seront soutenues par un large éventail de capacités habilitantes d'ordre tactique, opérationnel et stratégique. Cependant, la présentation en tableau, très schématique, ne réussit pas à illustrer clairement la priorité accordée aux ressources, outre l'attribution des niveaux de capacité H-M-F. En ce sens, *Point de mire* est essentiel au processus de planification fondée sur la capacité parce qu'il fournit aux développeurs de force navale le cadre obligatoire de définition des capacités nécessaires à l'exécution des fonctions de la marine canadienne et, ce qui peut être tout aussi important, des capacités qui ne sont pas nécessaires.

Cependant, si la corrélation entre les secteurs de capacités des FC et les compétences navales de base est étroite, deux facteurs font en sorte qu'elle ne peut être directe. Premièrement, la nature des opérations en mer empêche le classement des capacités en catégories aussi nettes que « Conduite des opérations », « Mobilité », « Protection » et « soutien ». Par exemple, la mobilité d'un groupe opérationnel de surface est directement proportionnelle au degré de maintien

de la puissance en mer rendu possible par les navires ravitailleurs d'escadre, qui peuvent nécessiter un niveau élevé d'auto-défense afin de soutenir des unités de flotte réparties sur un grand territoire. Par ricochet, ces unités de flotte donnent au groupe opérationnel la capacité générale de mener des opérations comme la défense de la force et le soutien aux autres forces.

Deuxièmement, le processus de planification fondé sur les capacités étant toujours en voie de développement, il a été impossible de le suivre à la lettre lors de la rédaction de *Point de mire*. On y fait référence à seule fin de démontrer le lien étroit entre le développement de la force maritime et les processus généraux des FC. Comme il est mentionné dans la Partie 2, un document ultérieur, intitulé *Le Guide de planification stratégique des capacités du Commandant maritime*, s'appuiera en grande partie sur le cadre de planification fondé sur les capacités pour faire le pont entre les orientations conceptuelles qui sont le cœur du présent document et les objectifs à court terme énoncés dans les plan d'action des commandements. Ces documents de suivi donneront suffisamment de détail pour que les membres des forces navales et aériennes (notamment ceux des sections des besoins) mettent le processus en œuvre de façon éclairée dans les délais prescrits du deuxième horizon (5 à 15 années). Par conséquent, la présente partie de *Point de mire* permettra de transposer les compétences navales de base en secteurs de capacités des FC par le biais des ***composantes de compétences***, comme le présente le tableau qui suit (dont il sera question plus loin) :

Figure 8

Liens entres les composantes de compétences navales et les secteurs de capacités des FC

Concepts navals de base	Compétences navales de base	Composantes de compétences	Secteurs de capacités des FC
Flotter	• Constituer et maintenir des forces de combat crédibles.	• Constitution d'une force • Soutien (maintien des ressources)	• Constitution de la force • Soutien • Stratégie et politique ministérielles • Mobilité
Mouvoir	Fournir un soutien logistique et une coordination maritimes.	• Soutien (opérationnel) • Transport maritime	
Combattre	• Savoir ce qui se passe en temps réel et être en mesure d'agir avec des options de forces diversifiées.	• C4ISR • Auto-défense • Aéronavale organique • Défense de la force • Transport maritime • Appui-feu naval • Passerelle C4ISR • Capacités adaptées aux OHG	• Commandement • Information et renseignement • Protection des forces • Conduite des opérations • Politique et stratégie ministérielles

Ces considérations nous ramènent à la question de fond : de quelles capacités la marine canadienne aura-t-elle besoin – et à quel niveau – pour remplir les rôles et les fonctions qui incombent à une marine de projection mondiale moyenne en 2020?

Les exigences nationales de base essentielles au maintien de la souveraineté du Canada sur son territoire marin nécessiteront que la marine conserve des capacités efficaces de commandement et contrôle, de collecte de renseignements, de surveillance et de reconnaissance qui dépassent les limites de la zone économique exclusive. Qui plus est, le contrôle efficace de ce vaste territoire exigera des capacités d'auto-défense et la possibilité de déployer ces forces et de maintenir leur compétence à un niveau suffisamment persuasif pour dissuader les intrus et mettre en échec toute tentative d'agression. Afin d'être efficace et de répondre à ces exigences de base, la force navale de l'avenir devra comporter des composantes de compétence spécifiques, qui peuvent être classées selon les catégories suivantes :

- C4ISR (Commandement , contrôle, communications, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance);
- Auto-défense;
- Constitution d'une force;
- Soutien;
- Force aéronavale organique.

Sans ces composantes générales ou fondamentales des compétences navales de base, la marine ne pourrait prétendre à un tel titre. En effet, ce sont des **composantes de compétences de base** sans lesquelles une force navale nationale devrait tout au plus atteindre des niveaux de compétence de rang 9 – marine symbolique, ou de rang 8 – marine policière. Cependant, étant donné sa situation exceptionnelle – les dépenses et les difficultés sont décuplées par l'étendue du territoire maritime dont il faut assurer la sécurité -, il est suffisant pour le Canada de réunir l'ensemble de ces composantes de compétences de base à un niveau minimal réel pour atteindre le rang 6 – marine de défense extracôtière. Cependant, toujours en raison des exigences opérationnelles exceptionnelles liées à la constitution d'une telle force au Canada, la marine qui en résulterait pourrait contribuer de façon très limitée à la gestion des crises internationales à l'étranger et l'effort resterait plutôt symbolique.

Or, les gouvernements successifs ont cherché à donner une place enviable au Canada sur la scène internationale et, à ce titre, ils ont établi qu'il n'était pas dans son intérêt de maintenir un niveau de contribution symbolique aux opérations navales de coalition. Le Canada vise le rang 3, afin de pouvoir assurer la

projection de puissance moyenne à l'échelle mondiale. Et pour se conformer aux obligations imparties à une force de rang 3, la force future devra s'acquitter de façon indépendante de certaines fonctions de défense de la population canadienne et de soutenir les politiques canadiennes à l'étranger. Elle devra en outre offrir des capacités qui seront des atouts concrets pour les opérations de gestion de crise auxquelles elle participe. Si tel n'est pas le cas, les dirigeants canadiens seront mis à l'écart du processus décisionnel associé à la conduite des opérations de coalition, et ils ne pourront prétendre être autorisés à y participer, ni sur le plan opérationnel, ni sur le plan politique. Les composantes de compétences qui permettront une contribution significative – qu'il s'agisse d'opérations outre-mer indépendantes menées par le Canada ou d'opérations menées dans le cadre de coalitions résultant d'alliances internationales – devront avoir un effet réel de **multiplication de force**. Les bénéfices de ces composantes pour les opérations interarmées et interalliées auxquelles la marine participe dépassent largement la valeur de l'investissement :

- Défense aérienne de la force;
- Lutte anti-sous-marine de la force;
- Transport maritime;
- Appui-feu naval;
- Passerelle C4ISR.

Tout en accordant la priorité à ces composantes de compétences de base, le Canada devra maintenir son engagement à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Cependant, le fait indéniable du caractère limité des ressources oblige le Canada à faire des choix pour que la marine offre le meilleur rendement possible par rapport aux investissements. La nécessité d'optimiser les investissements pourrait inciter la marine à se concentrer sur des rôles spécialisés dont les coûts sont vraisemblablement limités. Cette approche confinerait cependant le Canada, plus souvent qu'autrement, à des rôles de soutien qui, bien qu'utiles sur le plan opérationnel, n'ont pas un impact politique suffisant pour rentabiliser des investissements majeurs. De plus, le fait de se confiner à des rôles de soutien empêcherait le Canada de se doter de la structure de force nécessaire à la défense de ses revendications en matière de souveraineté et de sécurité nationales. Pour optimiser les ressources investies, le Canada pourra miser sur des secteurs dans lesquels la marine a déjà acquis une compétence et une expertise considérables, explorées plus en détail ci-dessous.

Essentiellement, la marine pourra se doter de la structure nécessaire pour être polyvalente et prête au combat en cherchant l'équilibre entre les compétences énoncées ci-dessus. Une fois assurées toutes les compétences de combat

requises, les autres ressources pourront être affectées à des compétences qui ne sont pas liées à la guerre. Ce secteur de compétences constitue une catégorie en lui-même :

- Les capacités adaptées aux opérations hors guerre (OHG).

Enfin, il faut aussi connaître les compétences dont la marine à venir n'aura pas à se préoccuper. Plusieurs d'entre elles sont traitées ailleurs dans *Point de mire* et d'autres se passent d'explications. Il s'agit en fait des compétences demandées à une force navale de projection mondiale majeure ou qui ne sont pas nécessaires pour assurer la défense du Canada. Elles seront dans ce dernier cas l'apanage d'autres forces alliées ou de coalition lors d'opérations expéditionnaires, ou elles nécessiteraient des armes non conventionnelles dont l'utilisation violerait les obligations imposées par des traités dont le Canada est signataire :

- Attaque stratégique;
- Assaut amphibie;
- Pré-déploiement maritime;
- Aéronavale embarquée (porte-avions);
- Lutte antimines de la force;
- Pose de mines offensives et défensives;
- Armes nucléaires, biologiques et chimiques;
- Sauvetage de sous-marins.

Le reste de la présente partie sera donc consacré à la description de chacune des composantes de compétences exigées de la marine à venir, avec une explication de leur importance et de leur application. Elles sont regroupées en *composantes de compétences de base* et en *composantes de compétences ayant un effet multiplicateur de la force*. Chacune des sections se termine par un examen de leurs caractéristiques.

Besoins futurs

Principales composantes de compétence

(C4ISR) – Commandement, contrôle, communications, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance

Une synergie considérable peut se dégager de la fusion des différentes capacités de C4ISR et de la fusion concordante de la doctrine et de la technologie. L'optimisation de cette synergie représentera l'élément clé de la capacité de la

Image opérationnelle commune – évaluation et diffusion en temps quasi-réel.

marine canadienne à contribuer à la poursuite des objectifs nationaux et internationaux. Parallèlement aux objectifs précis en matière d'interopérabilité et de modernisation formulés dans *Stratégie 2020*, un principe directeur de déploiement de la force future permettra d'assurer rapidement une intégration opérationnelle transparente[3] avec nos principaux alliés (la USN plus particulièrement) dans les secteurs clés de la conduite de la guerre.

Les éléments phares de la RAM (l'espace de combat intégré, les opérations réseaucentriques[4] et la faculté de participer à une capacité d'engagement

3 *Stratégie 2020*, p. 10.

4 Les opérations réseaucentriques tirent leur puissance d'un réseau constitué par une force bien informée mais dispersée sur le plan géographique. Les éléments habilitants sont une grille d'information de haut rendement; l'accès à toutes les sources d'information pertinentes; la portée et la précision des armes et leur rapidité de réponse; le renforcement du processus de commandement et contrôle (de façon à inclure l'assignation automatisée à haute vitesse des ressources aux besoins); ainsi que des grilles sensitives intégrées étroitement reliées aux tireurs et au processus de commandement et contrôle. Voir Arthur K. Cebrowski VAdm (USN) et John J. Garstka. « Network-Centric Warfare: Its Origin and Future » dans *United States Naval Institute Proceedings, vol. 124*, n°1, janvier 1998, p. 28-35.

coopérative [CEC][5]) sont devenus les éléments fondamentaux de la conduite d'opérations futures. Tous mettent en évidence l'importance cruciale de la composante de compétence C4ISR. Cette constatation concrétise la direction préconisée par la *Stratégie 2020*, qui incite les FC à entretenir la relation privilégiée du Canada avec les États-Unis en assumant conjointement les coûts de la détection et des télécommunications mondiales. Un examen de la documentation produite par les forces armées des États-Unis et d'autres alliés mène à la conclusion inévitable de la primauté de l'acquisition, de l'intégration et de l'analyse de l'information et des renseignements pour obtenir une « image » détaillée des environnements opérationnels. Il sera tout aussi important d'être en mesure de fournir cette vue opérationnelle commune à tous les échelons du commandement pour les besoins du processus de prise de décisions. Au contraire, si elle ne se dote pas d'une capacité de C4ISR efficace, la marine ne pourrait espérer offrir une contribution significative aux efforts canadiens lors d'opérations internationales[6].

À l'échelon national, une application importante du principe consisterait à améliorer l'image maritime reconnue (RMP) que la marine produit actuellement et à laquelle ont accès d'autres ministères. Le spectre de plus en plus étendu des menaces asymétriques contre l'Amérique du Nord exigera la mise au point et la diffusion de cette vue opérationnelle commune et du système NORAD en un réseau continental global. La vue opérationnelle commune obligera que les futurs systèmes et détecteurs C4ISR soient multidimensionnels et constitués en réseaux. Une telle structure favorisera la collecte de données auprès de divers éléments terrestres, maritimes et aériens[7], leur traitement en un flot de données intégré en vue de la mise au point d'une image commune informatisée, ainsi

5 Ce concept vise la combinaison de grilles sensitives de grande qualité avec une grille d'engagement de haut rendement. Les grilles sensitives fusionnent les données provenant de multiples capteurs déployés dans diverses unités afin de tracer une piste composée dont la qualité permet les engagements. Cette méthodes permet aux unités qui n'auraient pas elles-mêmes produit des solutions de contrôle du feu, détecté un objectif-cible, ou dont les capteurs aient été brouillées peuvent être informées de la présence d'un objectif et l'engager. La CEC devrait aussi permettre au commandant d'avoir un contrôle centralisé des opérations de tous les systèmes d'armes reliés, afin que la CEC soit aussi capable de mener des engagements en mode automatisé. Voir Albert, David S. et coll., *Network Centric Warfare: Developing and Leveraging Information Superiority* (Washington D.C. : DoD C4ISR Cooperative Research Program, 2e éd., 2000), p. 170-172; Cebrowski et Garstka, « Network-Centric Warfare: Its Origin and Future ».

6 Par exemple, bien que la contribution de la marine canadienne à la guerre du Golfe ait consisté en trois bâtiments vieillissants, le commandant de groupe opérationnel canadien était le seul officier non américain à exercer les fonctions de commandant d'un domaine de guerre (Warfare Commander). Cette situation était en grande partie attribuable à la compatibilité et à l'interopérabilité des capacités de C4ISR des bâtiments canadiens avec celles des forces navales américaines et des autres forces navales importantes de la coalition qui étaient présentes sur le théâtre des opérations. Voir Morin et Gimblett, *The Persian Excursion*, p. 113-120.

7 Les ressources de renseignements comprennent les renseignements sur les transmissions (sigint), le soutien par images, les systèmes de surveillance sous-marine, les systèmes d'information sur l'environnement (information océanographique et météorologique), les systèmes tactiques déployés et l'information transmise par les forces interarmées, les forces alliées, les autres ministères et les sources commerciales.

que la mise en place d'un moyen transparent et continu de transfert d'information aux utilisateurs. Les progrès des technologies à l'appui du processus décisionnel permettront de convertir l'information en une « connaissance » réelle. À l'instar des autres systèmes de C4ISR, les systèmes doivent être structurés selon une architecture ouverte afin d'assurer l'interopérabilité avec les forces terrestres et aériennes (interarmées), les forces alliées (interalliées) et les autres ministères. Ils devront également pouvoir être mis à jour afin qu'ils ne deviennent rapidement désuets.

Une composante intégrale de cette capacité garantira un niveau efficace en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (RSR). Le caractère de plus en plus sophistiqué de la technologie de réduction de la signature et l'environnement opérationnel plus difficile que représentent les littoraux augmenteront les défis liés à la détection et à la détermination des cibles. Par conséquent, les futurs systèmes de C4ISR devront effectuer automatiquement la détection, la localisation, le suivi et le choix des objectifs à un niveau qui permettra aux systèmes de contrôle d'être engagés rapidement et automatiquement, selon le désir du commandant. Si les capacités de renseignement et de surveillance ne permettent pas d'obtenir le niveau de détail et de précision requis dans un cas particulier, il faudra s'en remettre à des ressources et à une doctrine solides et fiable pour obtenir l'information en question[8].

L'étendue de la zone de responsabilité du Canada dans ses eaux territoriales exigera à elle seule l'élaboration d'une capacité complète de RSR[9]. Cependant, comme il s'agit d'un territoire défini, des systèmes de surveillance fixes peuvent assurer une bonne partie du contrôle de cette vaste zone. (Pour les mêmes raisons, ces systèmes peuvent se trouver dans des régions éloignées et nécessiter un lien de communication fiable vers l'utilisateur.) Les mêmes exigences générales s'appliquent aux déploiements internationaux, où la zone d'intérêt sera probablement moins étendue mais rarement aussi bien connue. Dans ce

8 Auparavant, les ressources de surveillance et de reconnaissance étaient souvent des plates-formes distinctes. Les ressources de surveillance étaient plus souvent utilisées pour les secteurs vastes et pour fournir de l'information de nature générale sur les activités menées dans la région, notamment la présence de contacts. La reconnaissance (effectuée en règle générale à l'aide d'une plate-forme différente) servait au repérage des cibles et pour obtenir de l'information plus détaillée sur les activités, ou encore pour mener des activités de suivi et de ciblage. Les capacités projetées de certains dispositifs (les satellites ou les aéronefs de surveillance à long rayon d'action, notamment) de fournir indifféremment de l'information générale sur un grand secteur ou de l'information détaillée pointue tend à amenuiser cette distinction. À l'avenir, la différence entre la surveillance et la reconnaissance sera surtout d'ordre doctrinal (à quel moment et de quelle manière faut-il utiliser une ressource pour assumer un rôle en particulier) et beaucoup moins d'ordre opérationnel (quelle ressource devrait être utilisée).

9 Le Canada est le pays qui a les plus longues côtes au monde, et revendique actuellement la souveraineté politique et la compétence économique sur plus de six millions de kilomètres carrés dans les océans Atlantique, Pacifique et Arctique (*Changement de cap*, p. 12n [qui renvoie à Herbert, *Canada's Oceans Dimensions*]). La marine est en grande partie responsable de la surveillance de cette zone et de la création d'une image maritime reconnue qui sera partagée avec les autres ministères.

cas, bien qu'il puisse y avoir des systèmes fixes locaux, il n'est pas garanti que les Forces canadiennes y auront accès. Par conséquent, les forces navales auront besoin de systèmes de surveillance et de reconnaissance polyvalents et faciles à déployer. Bien que l'interopérabilité technologique avec les forces alliées puisse théoriquement permettre l'accès à ce genre de systèmes, il est impossible de garantir que cet accès sera autorisé, et s'il l'est, qu'il ne sera pas limité ou que l'information ne sera pas « filtrée » dans une certaine mesure. Pour éviter une dépendance inutile aux sources étrangères, les forces navales canadiennes et les autorités de commandement nationales devront donc, dans la mesure du possible, avoir accès à de l'information intégrale et indépendante pour assurer la surveillance et la reconnaissance.

C'est en grande partie pour ces raisons qu'il faudra établir un système national de commandement, de contrôle et de communications possédant des capacités internationales. L'orientation de la *PSC* concernant la création d'une capacité nationale élevée ou indépendante sur le plan stratégique militaire dans ce secteur s'applique particulièrement aux forces maritimes canadiennes, le plus souvent déployées en mission partout sur la planète. Qu'ils soient affectés à des opérations interarmées ou interalliés, les commandants navals canadiens sur-place doivent être en mesure de conseiller les commandants aux échelons national et multinational concernant les options militaires qui s'offrent au Canada, sans égard à l'endroit où les Forces sont déployées. Le Canada ne peut pas se fier sur les forces alliées pour exécuter cette tâche. Aux niveaux opérationnel et tactique, ce secteur demeurera aussi essentiel pour les forces maritimes, étant donné les vastes zones de responsabilité maritimes à surveiller et à défendre, ainsi que les ressources limitées dans le cadre d'opérations réactives.

Étant donné l'évolution rapide des situations et les risques qu'entraîne ce rythme, particulièrement dans un environnement potentiellement hostile, il sera essentiel de disposer d'une « connectivité » en temps réel à tous les niveaux des opérations. La disponibilité immédiate et l'exactitude de l'information permettront aux commandants de planifier et d'exécuter rapidement leurs opérations. Il sera donc important que les forces navales bénéficient d'un accès garanti aux systèmes C4ISR, mais aussi que ceux-ci résistent aux interférences. De plus, la marine doit être en mesure d'avoir accès à des capacités de commu-

nication militaire et commerciale. Il est probable que l'on se fie de plus en plus sur les ressources spatiales afin de satisfaire à de nombreuses exigences de la C4ISR. Toutefois, étant donné la nécessité d'effectuer des évaluations et de prendre des décisions indépendantes à l'échelle nationale, les systèmes utilisés à cette fin doivent également posséder des caractéristiques de sécurité multi-niveaux pour éviter la compromission.

La capacité de C4ISR constitue un élément central de l'activité navale. Dans l'ensemble des opérations – que ce soit en temps de paix ou de guerre – il est primordial de définir la situation, d'influencer les mesures prises par nos forces et d'imposer notre volonté à l'adversaire. Il s'agit du principal outil que les commandants utilisent pour faire face aux troubles et à l'incertitude propres à la guerre. Il s'agit également du moyen dont les commandants se servent pour synchroniser les opérations dans le temps, l'espace et par rapport à l'objectif poursuivi afin d'unifier l'effort déployé au sein de la force militaire. Une C4ISR efficace ne remplace pas la qualité des navires, du personnel ni des systèmes. Toutefois, puisque la capacité de C4ISR constitue et continuera de constituer le lien entre ces trois éléments, elle sera l'élément clé qui permettra d'exploiter ces capacités dans des endroits et des moments cruciaux de manière à garantir la réussite des opérations maritimes de la marine à venir[10].

Caractéristiques déterminantes de la C4ISR

- Capacité de surveillance et de reconnaissance multidimensionnelle
- Capacité automatisée de détection, de localisation, de suivi et de choix des objectifs
- Capacité RSR intégrée avec création automatisée d'une vue opérationnelle commune
- Moyen transparent et continu de transfert qui utilise les possibilités de couverture mondiale que permettent les systèmes C4ISR fixes et déployables
- Accès immédiat aux sources militaires et civiles de renseignements, d'information et de communications
- Système C4ISR interopérable (interarmées et interalliés)
- Architecture ouverte et possibilité de développement de l'équipement C4ISR
- Système national C4ISR intégral et indépendant de niveau stratégique fondé sur les possibilités de couverture mondiale offertes par des systèmes interopérables fixes et déployables
- Connectivité en temps réel à tous les niveaux (stratégique, opérationnel et tactique)
- Systèmes de sécurité multiniveaux, multi-utilisateurs et résistant aux interférences
- Doctrine pertinente et personnel hautement qualifié pour la collecte, l'analyse et la diffusion des RSR.

10 Adapté de *The Canadian Navy's Command And Control Blueprint To 2020* (Ébauche) (Ottawa : Direction des projets et de l'élaboration des politiques maritimes, juillet 2000), p. 3.

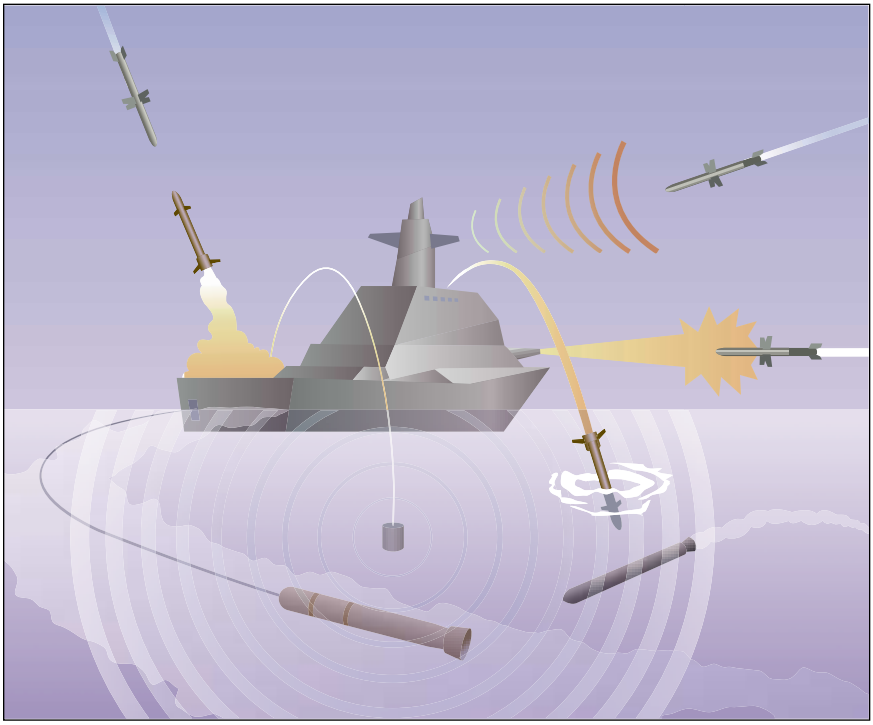

Autodéfense multidimensionnelle.

Auto-défense

Il va de soi que toute force de combat doit pouvoir se défendre elle-même – la capacité de survie est en effet primordiale pour garantir la sécurité du personnel et la réussite de la mission. Bien que de nombreuses tâches assignées aux forces navales ne requièrent pas cette capacité, le déploiement éventuel dans des zones de tension nécessite à tout le moins la capacité de se protéger en cas d'hostilités[11]. Selon la *PSC*, les unités canadiennes doivent être autonomes sur le plan tactique et être à pied d'œuvre pour des opérations de moyenne envergure, ce qui suppose un niveau d'auto-défense proportionnel aux risques

11 Par exemple, bien qu'elles n'aient pas été engagées dans les hostilités, les forces navales de l'OTAN qui, en 1993, faisaient respecter les sanctions prises contre l'ex-Yougoslavie savaient que, si elles pénétraient dans les eaux territoriales monténégrines, elles auraient affaire aux batteries lance-missiles côtières mobiles, à l'artillerie côtière, aux frégates lance-missiles, aux vedettes rapides, aux sous-marins classiques, aux divers aéronefs et aux mines. Consulter l'article du commodore G.R. Maddison, « Operations in the Adriatic », dans le document de Peter Haydon et Ann Griffiths (éds), *Multinational Naval Forces*, Halifax (N.-É.) : Centre for Foreign Policy Studies de l'Université Dalhousie, 1996, p. 200.

auxquels elles pourraient être exposées. Essentiellement, le niveau d'auto-défense sera fonction du type d'unité et de la mission confiée. Où qu'elles soient déployées, les forces maritimes canadiennes doivent être capables de se défendre efficacement et conserver leur capacité à mener les opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs d'une mission.

Sans égard au rôle et aux risques, la capacité d'auto-défense d'une unité devra être multidimensionnelle. La menace éventuelle contre les unités navales peut venir des environnements aérien, de surface, souterrain, spatial ou électromagnétique. Elle peut se présenter sous la forme d'attaques à l'aide d'armes cinétiques traditionnelles comme des balles, des bombes, des missiles, des mines et des torpilles. Elle peut également se présenter sous la forme de méthodes non cinétiques comme les dispositifs électroniques, électro-optiques et acoustiques, les dispositifs à impulsions électromagnétiques et les info-attaques, ou la forme d'armes nucléaires, biologiques et chimiques (NBC) (aussi reconnues sous la rubrique d'armes de destruction massive). Pour contrer ces menaces, il faudra prendre des mesures défensives modernes et efficaces.

Il est facile de se procurer partout dans le monde des systèmes d'armement et des plates-formes d'armes de divers types et de diverses capacités[12]. Ces systèmes d'armes et ces plates-formes, qu'ils soient relativement âgés et simples ou à la fine pointe de la technologie, deviendront probablement de plus en plus répandus et efficaces. La plupart de ces systèmes sont assez petits pour être installés sur des navires et des aéronefs de petite taille et d'autres peuvent être utilisés à partir d'emplacements côtiers. La prolifération des missiles antinavires supersoniques et l'augmentation constante du niveau de furtivité de ces systèmes d'armement vont rendre encore plus important le délai de réaction. Il faut également tenir compte, dans la conception de capacités d'auto-défense, du fait que les opérations menées en zone littorale exposeront nos unités – qu'elles soient de surface, sous-marines ou aériennes – à une vaste gamme d'armes qui ne sont normalement pas présentes dans un environnement océanique, tels que des systèmes de missiles sol-air et sol-surface, ainsi qu'à une vaste gamme de mines sous-marines.

Cette prolifération de la technologie moderne fait en sorte que de nombreux États qui, auparavant, ne représentaient qu'une faible menace, pourraient maintenant avoir en leur possession des méthodes modernes qui leur permettraient d'attaquer très efficacement les forces maritimes. Il est arrivé à plus d'une

12 Voir *Challenges to Naval Expeditionary Warfare*, États-Unis (Office of Naval Intelligence, mars 1997). Par exemple, on mentionne dans cette publication que plus de 75 pays possèdent plus de 90 types de missiles de croisière antinavires, que quelque 60 pays possèdent plus de 60 types de torpilles et que plus de 150 types de mines sont conservées dans les stocks de plus de 50 États. Les forces navales qui sont en mission à proximité des côtes doivent également tenir compte de divers systèmes terrestres.

reprise que des forces militaires marquent des progrès de plusieurs générations dans leur armement grâce à ces armes de haute technologie. Bien que peu d'États soient en mesure de poser, à grande échelle, une menace en haute mer, les forces maritimes, dans le cadre de leurs opérations en zone littorale, devront composer avec un nombre de plus en plus grand de menaces beaucoup plus dangereuses qu'elles semblaient l'être pendant la guerre froide. Il sera de plus en plus impératif de tenir compte de ces nouvelles capacités dans la planification d'opérations de sécurité internationale et dans la participation à ces opérations. De plus, les terroristes et les organisations criminelles ont indubitablement appris à utiliser des plates-formes navales. Même si les unités sont déployées pour contrer des menaces soi-disant non militaires dans les eaux nationales ou nord américaines, le personnel encourent des dangers de plus en plus importants, et cette tendance devrait se maintenir.

Afin de se défendre contre les diverses menaces possibles, il faudra adopter une approche multidimensionnelle à couches qui fait appel à divers systèmes pour optimiser les capacités de détection, de destruction, de neutralisation et d'évitement[13]. Cependant, un seul système ne peut suffire. De plus, étant donné les capacités qui caractériseront les systèmes d'armement de l'avenir, la zone d'auto-défense devra s'étendre bien au-delà de la norme actuelle des 7 à 10 milles nautiques autour de chaque plate-forme de surface, sans quoi la capacité des unités à assurer leur auto-défense sera compromise. Toute auto-défense réussie passe nécessairement par une détection rapide et efficace. Les caractéristiques essentielles en matière d'autodéfense sont la rapidité, la précision et la portée. À cette liste doit s'ajouter la létalité, pour les systèmes d'armement de destruction.

Si dans maintes circonstances il sera suffisant d'éviter et de neutraliser les armes de l'ennemi, une unité qui n'utiliserait que ces deux stratégies d'auto-défense pourrait très rapidement être exposée à des attaques répétées qui la détruirait éventuellement. La moindre des conséquences serait l'empêchement d'accomplir une mission. Dans cette optique, la capacité de contrer ou, si besoin est, d'attaquer et de vaincre une unité hostile doit impérativement être perçue comme un élément vital d'une capacité d'auto-défense solide. Cette capacité donnera en outre aux forces navales canadiennes la souplesse nécessaire pour déployer le niveau de force adapté à la situation. En effet, cette capacité est non seulement nécessaire pour assurer le niveau d'auto-défense requis, mais aussi parce que la capacité d'engager une unité hostile à plus longue distance aboutit d'office à une capacité d'attaque limitée. Les systèmes aériens de destruction, par essence, ont souvent la capacité d'engager les

13 Les systèmes de destruction sont les systèmes qui détruisent, physiquement, l'arme ennemie. Les systèmes de neutralisation sont ceux qui tentent de neutraliser l'arme attaquante en la détournant de sa cible grâce à des méthodes de déception, de séduction ou de confusion.

plates-formes de lancement aéroportées. Des armes antibâtiments et anti-sous-marin dotées d'une capacité de tir à distance augmenteront la capacité des unités de surface et sous-marines de se prémunir contre les attaques initiales et continues. La *PSC* abonde dans le même sens en reconnaissant la nécessité de munir les UTA d'une « capacité offensive raisonnable[14] ». C'est cette flexibilité qui permettra aux unités de la marine non seulement de se défendre, mais également d'entreprendre des opérations visant à faire respecter et appliquer les autorités nationales ou les autorités de la coalition, selon les besoins. De fait, cette capacité d'utiliser des moyens « défensifs » à des fins « offensives » habilitera les forces navales à s'acquitter efficacement de fonctions telles que les opérations d'interception navales, d'interdiction des mers ou de contrôle de l'espace maritime.

La capacité d'auto-défense des unités de la marine doit également permettre d'éviter d'être détecté (ou) de ne pas devenir la cible des systèmes d'armement hostiles. Il est possible d'améliorer ces éléments de plusieurs façons, notamment par l'utilisation plus étendue de méthodes de conception et de matériel qui ont des propriétés de furtivité dans la construction de plates-formes; par l'adaptation de divers systèmes de suppression d'émissions, ou encore par l'imposition d'un processus de contrôle de la signature rigoureux. Depuis les années 50, les navires de la marine canadienne comprennent des capacités de défense contre la guerre nucléaire, biologique et chimique (NBC). Ces caractéristiques d'auto-défense permettent à ces navires de poursuivre leurs missions dans un environnement contaminé pour une durée limitée sans toutefois que cet environnement ne représente un risque excessif pour le personnel navigant. Il demeure pertinent de se tenir au fait de l'évolution de la technologie dans ce domaine en raison du nombre croissant d'États et d'organismes qui ont accès à des armes de destruction massive, ou qui sont susceptibles d'y avoir accès.

Malgré l'utilisation de ces diverses particularités techniques, il faut reconnaître que la nature même de leur emploi amène les membres des forces aéronavales et des forces maritimes à être exposés à des dommages pouvant être occasionnés par l'ennemi ou par l'environnement. Le concept de « l'auto-défense » ne doit donc pas seulement viser la défense d'une plate-forme, mais également la défense des personnes. Les unités navales doivent posséder des capacités de pointe servant à limiter ou à minimiser les dommages qu'elles pourraient subir, bien que cela ne fasse habituellement pas partie du concept d'auto-défense. Ce concept préconise l'amélioration de la protection individuelle contre les dangers NBC et l'instruction du personnel nécessaire à l'utilisation efficace de ces mesures d'auto-défense. Il faudra intégrer aux plates-formes qui fonctionnent avec un équipage réduit – comme c'est le plus souvent le cas actuellement – des systèmes de limitation des avaries et d'extinction des incendies, ainsi que des mesures de précaution.

14 *PSC*, p. 19.

On doit également prêter une attention particulière à la défense des systèmes d'information. En plus des mesures traditionnelles de sécurité physique, des dispositifs de chiffrement et d'antibrouillage, il faudra élargir la définition d'auto-défense pour qu'elle tienne compte des préoccupations ayant trait à l'utilisation de plus en plus répandue des méthodes de communication électronique, des réseaux intégrés et des systèmes informatiques. Les mesures défensives devront donc assurer une protection antivirus et des méthodes de protection des transmissions.

Caractéristiques de l'auto-défense

- Multidimensionnelle – il faut assurer une défense par couches contre les menaces aériennes, de surface, sous-marines, électromagnétiques, terrestres et contre les menaces provenant de l'espace
- Capacité de défense contre les attaques par armes à énergie cinétique et par armes électroniques, électro-optiques, acoustiques, impulsions électromagnétiques, nucléaires, biologiques ou chimiques, ou contre les attaques informatiques.
- Capacité de détection et de réaction rapide et efficace.
- Systèmes automatisés intégrés dotés de systèmes évolués d'appui aux décisions et fonctionnant de façon transparente dans un environnement multidimensionnel.
- Systèmes actifs de destruction et de neutralisation aptes à attaquer ou à détruire des armements d'attaque et les vecteurs d'armes à leur portée.
- Systèmes de destruction et de neutralisation caractérisés par leur rapidité, leur portée et leur précision.
- Systèmes de destruction létals.
- Systèmes passifs d'auto-défense intégrés en vue de réduire la probabilité de détection et d'acquisition (conception utilisant des propriétés de furtivité, systèmes de suppression d'émissions, formation et doctrine sur le contrôle des émissions).
- Plates-formes conçues pour minimiser les avaries encaissées lors du combat. Systèmes de surviabilité intégrés comme les systèmes de défense contre la guerre NBC, d'extinction des incendies, de limitation des avaries, de redondance et de surviabilité de l'équipement et des systèmes essentiels.
- Protection des systèmes informatiques au moyen de capacités de chiffrement, d'antibrouillage et d'antivirus.
- Niveau de défense plates-formes approprié et utilisation prévue.
- Capacité raisonnable d'attaquer et de détruire les plates-formes d'armement hostiles en plus de détruire les armes hostiles elles-mêmes.

L'environnement maritime. *(LS Moses – Le* NCSM Ville de Quebec*)*

Constitution d'une force (acquisition de ressources)

La géographie maritime du Canada se caractérise avant tout par son étendue, sa rigueur et la complexité de son environnement sous-marin. Ces caractéristiques, combinées aux engagements pris par le Canada à l'échelle mondiale, continueront de rendre nécessaire l'acquisition d'unités marines et aéonavales capables de fonctionner dans tous les types d'environnement. Dans le but d'utiliser le plus efficacement possible les technologies et les concepts opérationnels en cours d'élaboration en réponse à la Révolution dans les affaires militaires, et pour suivre la cadence élevée des opérations à laquelle nous nous attendons, la marine devra améliorer ses processus d'acquisition et de formation générale.

Une flotte n'est rien sans l'appui d'une infrastructure et d'un établissement à terre. Des arsenaux maritimes protégés, des écoles de formation efficaces et le professionnalisme de l'état-major responsable de la planification au sein du quartier général sont tous des éléments essentiels à la constitution d'une force navale moderne. Le fait de parvenir à une répartition équitable des ressources entre la flotte et son établissement à terre permettra d'instaurer un bon équilibre

Écoles de formation efficaces – simulateur de passerelle au Centre d'entraînement des officiers de marine, Esquimalt, C.-B. *(Photo des FC)*

entre les deux[15]. De nombreux États ont fait l'acquisition d'équipement moderne et ont constitué des forces relativement importantes, et d'autres sont en mesure de le faire. Cependant, leur incapacité à jumeler l'engagement à acquérir ces ressources avec le niveau élevé de formation que nécessitent le fonctionnement et l'entretien de l'équipement ou encore l'utilisation tactique de ces systèmes a donné lieu au déclin rapide de toute capacité crédible. Bref, « la technologie et l'armement navals sont totalement inutiles s'il y a des lacunes dans leurs techniques d'utilisation »[16] [*traduction*].

En ce qui concerne l'acquisition d'équipement, c'est la compatibilité entre les systèmes qui sera la pierre angulaire de tout mandat de projet. Cet objectif ne doit pas être limité à l'un des services armés; dans la mesure du possible, toute acquisition devra être axée sur la compatibilité au sein des FC et avec les alliés du Canada. L'utilisation de systèmes communs diminuera les besoins en instruction spécialisée, allégera les stocks, augmentera le nombre de membres qualifiés et assouplira les activités de dotation de personnel dans la marine et, dans certains cas, dans l'ensemble des FC. L'équipement dont on fera l'acquisition devra être polyvalent du point de vue technique. Les plates-formes, les systèmes et les logiciels devront pouvoir être mis à niveau, et les nouveaux systèmes ainsi que les nouvelles procédures devront être adaptables. Dans la mesure du possible, la conception des systèmes et la construction des plates-formes devront être faites selon une architecture ouverte, de manière à permettre des mises à niveau fréquentes et rapides qui garantiront le plus longtemps possible leur efficacité et leur fiabilité. Il faudra aussi garantir la disponibilité en tout temps des munitions et des pièces de rechange.

Une autre pierre angulaire des opérations militaires canadiennes sera la préséance accordée à l'interopérabilité des équipements et des capacités acquis. Cependant, il faut se garder de confondre interopérabilité et compatibilité. Deux pièces peuvent garantir l'interopérabilité même si elles sont de fabrication, d'apparence ou d'utilisation différentes, mais les composants de deux équipements ne sont pas interchangeables s'ils ne sont pas entièrement compatibles. L'adoption par l'OTAN et les États alliés du standard disponible sur le

15 Au cours des deux guerres mondiales, la marine canadienne a éprouvé des difficultés aux deux extrêmes. Pendant la Première Guerre mondiale, un état-major suffisant a été constitué, mais ne disposait pas des navires nécessaires à l'exécution efficace de ses fonctions. Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, le quartier général de la marine, surutilisé, a eu de la difficulté à suivre l'expansion rapide de la marine. Les expériences récentes sont plus prometteuses. À l'été 1990, bien que la marine canadienne n'ait déployé que de vieux navires dans le golfe Arabo-Persique, la préparation au déploiement dépendait d'abord de la présence en poste d'officiers d'état-major capables de définir les améliorations requises, puis de la disponibilité de systèmes modernes des Frégates canadiennes de patrouille, systèmes qui étaient alors en cours d'élaboration, et finalement des installations d'arsenal naval nécessaires à leur installation.

16 Reynolds, Clark G. *Command of the Sea: the History and Strategy of Maritime Empires*, Vol. 1 (Malabar : Krieger, Robert E., 1983), p. 10.

marché (COTS) pour l'équipement autorise l'achat de matériel fabriqué au pays qui présente des caractéristiques d'interopérabilité technique et opérationnelle avec le matériel des autres armées et d'autres États. L'interopérabilité ne sera donc plus une question technique; elle relèvera de considérations politiques, notamment sur le plan de la mise en circulation. Malgré le changement de cap relatif aux COTS, il faudra continuer d'acheter du matériel de sources étrangères qui est approuvé par les Forces canadiennes ou le gouvernement pour satisfaire à des exigences d'interopérabilité. Dans la mesure du possible, il faudra assurer le soutien du matériel et la compatibilité avec l'USN.

En plus de voir à ce qu'un niveau de formation initiale adéquat sur les futurs systèmes (et leur entretien continu) soit accessible, la marine devra veiller à donner une formation continue, ce qui nécessitera la mise à jour des habiletés et connaissances découlant des récents progrès de la doctrine et de la tactique, non seulement pour les besoins de l'utilisation des systèmes, mais également pour assurer le respect des concepts généraux des opérations maritimes modernes. Dans le cadre de l'élaboration et de la compréhension d'une doctrine opérationnelle moderne et conjointes, de plus en plus, les programmes d'échange avec les marines alliées et les affectations dans les écoles alliées (particulièrement les collèges d'état-major) demeureront des outils importants, en plus de l'appui et du développement continu des institutions nationales d'éducation et d'entraînement militaires.

Les répercussions à long terme des ressources humaines sur la planification de la force doivent faire l'objet d'une attention spéciale, particulièrement dans un document stratégique comme *Point de mire*. Bien que les ressources financières et matérielles puissent être définies selon leur mode d'acquisition, leur priorité, leur affectation et leur utilisation, les personnes ne sont pas aussi facilement quantifiables. Les personnes sont sensibles, agissent de leur plein gré et font donc des choix. Les ressources humaines doivent donc être traitées différemment des éléments financiers ou matériels de la planification de la force. Bien qu'il soit de plus en plus reconnu depuis quelques années que les ressources humaines constituent la ressource la plus importante de toute organisation, nombreux sont ceux qui considèrent qu'il n'en est rien dans la réalité et que cette affirmation ne sert qu'à amadouer le personnel. D'ici 2020, cette attitude aura changé. À l'heure actuelle, les stratèges en ressources humaines (RH) prédisent que la société canadienne aura évolué et que les personnes ne seront plus perçues comme des *ressources* à exploiter, mais comme des *investisseurs*. Le marché du travail a longtemps été dominé par l'acheteur (ou l'employeur); on prévoit maintenant que le marché sera dominé par le vendeur (ou l'employé); autrement dit, il s'agira d'une transition vers un marché caractérisé par des employés qui exigeront d'optimiser l'investissement de leurs compétences.

Ce changement dans la relation employeur-employé, en plus de la baisse prévue du nombre de candidats d'âge militaire[17], signifie que la concurrence avec le marché du travail civil pour recruter des candidats compétents continuera d'être un défi important. Afin de trouver une solution, les unités navales futures (sédentaires et mobiles) devront utiliser la technologie pour réduire les niveaux de dotation. Toutefois, il est important de remarquer que le remplacement du personnel par la technologie est généralement coûteux; il est peu probable que l'automatisation sera une solution économique aux difficultés de recrutement. Parallèlement à la réduction du nombre d'affectations, la marine devra innover en vue d'attirer des membres qui ont des compétences essentielles que ne peuvent émuler ni la technologie ni l'automatisation.

C'est pourquoi la marine devra adopter une stratégie de recrutement de plus en plus proactive et flexible. Pour tenir compte des besoins de cet « investisseur humain », toute politique en matière de RH pour 2020 devra faire en sorte que les employés reçoivent (au minimum) ce qui suit en retour de leurs compétences : un sentiment d'accomplissement, des possibilités de perfectionnement, des avantages financiers et la reconnaissance du service. Toutefois, toute stratégie des RH axée seulement sur les exigences du nouvel « investisseur humain » est vouée à l'échec. Une stratégie efficace doit également permettre à l'organisation de compter sur des personnes qualifiées pour les tâches immédiates. Le personnel de la marine de 2020 devra être en mesure de s'adapter entièrement à un environnement de plus en plus complexe et qui évolue rapidement; ce personnel devra être caractérisé par sa capacité à traiter rapidement d'importants volumes d'information et à prendre des décisions éclairées lorsqu'il sera soumis à une cadence opérationnelle exigeante. Les personnes qualifiées seront celles qui connaissent très bien les systèmes et qui feront preuve d'innovation et de capacité à prendre des décisions. La marine de l'avenir devra attirer les personnes possédant ces qualités plutôt que de se concentrer seulement sur le nombre de personnes nécessaire pour combler les affectations disponibles.

Le développement de la Réserve navale contribuera de façon importante à la satisfaction des besoins de la marine en personnel. Comme il est mentionné dans la Partie 6, la Réserve navale ne sert pas seulement à la mobilisation. Le personnel de la Réserve sera plutôt appelé à appuyer le type d'opérations militaires nationales auxquelles les FC pourraient participer. De plus en plus, on fera appel à la Réserve navale pour qu'elle mette à contribution des compétences qui, au sein de la force régulière, sont limitées, voire inexistantes. La contribution de la Réserve sera essentielle au maintien des capacités de la

17 Capv Okros, A. « Vers le XXIe siècle : considérations stratégiques liées aux ressources humaines », (exposé présenté devant le Conseil de l'Armée les 7 et 8 janvier 1999).

Compétences spécialisées – entraînement de la Réserve navale en levés des fonds marins. *(NAVRESHQ)*

marine à agir rapidement, puisque le personnel et les actifs de la Réserve continueront de représenter une composante essentielle de la défense du Canada et de l'Amérique du Nord. Leurs compétences en matière de sécurité portuaire et de surveillance côtière et leurs capacités à assurer l'accès aux ports et aux voies navigables stratégiques augmenteront la flexibilité et la disponibilité du personnel naval et des autres actifs de la force régulière dans le cadre des autres opérations.

La composante de compétence *Constitution de la Force* (*acquisition de ressources*) ne se limite pas à la capacité d'acheter du matériel militaire de pointe. Elle englobe aussi la capacité d'acquérir le matériel approprié et aussi de recruter le personnel **convenable**, qui fait preuve des compétences requises pour accomplir toutes les tâches et toutes les missions confiées à la marine. Cette composante comprend en outre la capacité d'assurer le niveau de formation et d'éducation sans lequel la marine ne pourra optimiser le plein potentiel de son matériel et de son effectif d'ici 2020. Qui plus est, elle devra garantir le développement d'une expertise qui permettra au personnel de gérer et d'utiliser efficacement les capacités acquises. Seule une approche personnalisée de recrutement et de maintien de l'effectif, ainsi que l'adoption d'une politique raisonnable d'approvisionnement en matériel peuvent garantir à la marine la flexibilité et la souplesse nécessaires à la constitution de forces compétentes et efficaces.

Caractéristiques de la constitution de la force :

- Programmes innovateurs en matière de RH :
  - Programme de recrutement spécialisé destiné au personnel hautement qualifié.
  - Choix professionnels valorisants.
  - Occasions de perfectionnement pour le personnel – instruction, éducation, emploi.
- Instruction du personnel :
  - Haute qualité de l'instruction de base ou avancée.
  - Doctrine à la fine pointe – utilisation des systèmes, concepts opérationnels.
  - Perfectionnement continu des institutions nationales d'éducation et d'instruction militaires.
  - Interaction avec les institutions d'instruction et d'enseignement supérieur des nations alliées.
- Équipement et plates-formes :
  - Processus amélioré d'acquisition.
  - Compatibilité des systèmes – dans l'ensemble des FC.
  - Interopérabilité – pour les opérations interarmées et interalliées (en particulier avec les É.-U.).
  - Automatisation à grande échelle des systèmes et des plates-formes, en mettant l'accent sur les technologies d'appui au processus décisionnel.
  - Souplesse technologique.
  - Architecture ouverte.
  - Conception permettant des mises à niveau fréquentes.
  - Design robuste
    - permettant une utilisation dans des conditions météorologiques diverses et difficiles.
    - permettant la poursuite des opérations malgré les avaries de combat.
- En mesure d'exploiter les nouvelles technologies.
- Réduction des besoins en effectifs.

Soutien (Maintien des ressources)

Les ressources matérielles et humaines, une fois obtenues, doivent être maintenues. Pour ce faire, il faut être à même de réparer l'équipement, de relever les unités et de remplacer le personnel. Si la composante de constitution de la force exige que l'équipement acheté soit conçu assez solidement pour pouvoir être utilisé de façon prolongée dans des situations opérationnelles, la composante de maintien en puissance des ressources vise pour sa part le maintien

de la disponibilité de ce matériel durant toute sa vie utile. Cette composante sera donc assurée par l'acquisition dès le début de pièces de rechange et d'infrastructures de réparation et de maintenance adéquates, et de leur dotation en personnel sérieux et doté des compétences techniques nécessaires.

En fait, les expériences passées de la marine canadienne justifient entièrement le maintien d'infrastructures de soutien étendu à l'échelle nationale. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, la MRC a constaté que la mise en service, dans l'entre-deux-guerres, de destroyers britanniques, même si elle garantissait l'interopérabilité, a amené la MRC à dépendre trop largement de la Royal Navy en ce qui concerne les remplacements ou les améliorations des navires en temps de guerre. L'industrie canadienne n'avait jamais eu à concevoir ce type d'infrastructure ni à se procurer l'expertise nécessaire pour ce domaine hautement technique et n'a donc pu satisfaire à cette demande que très tard vers la fin de la guerre. Ainsi, au risque de trop simplifier une situation complexe, les groupes d'escortes canadiens étaient parmi les derniers groupes à recevoir l'équipement moderne disponible, ce qui a nui à l'efficacité opérationnelle de la marine. Le Canada doit par conséquent avoir recours aux compétences locales pour la mise au point de systèmes de pointe et de techniques de réparation et d'entretien des bâtiments. Il sera donc primordial pour le Canada, par l'entremise d'intérêts publics ou privés, de mettre en place et de maintenir les installations et les compétences nécessaires à l'amélioration et à l'entretien d'unités navales importantes (et de leurs équipements), pour éviter toute dépendance indue aux ressources étrangères. Il importe avant tout que ces compétences soient maintenues au Canada pour favoriser l'émergence de la marine à venir. Il faut aussi satisfaire à des exigences semblables en matière de capacités de ravitaillement en combustibles et autres types de stocks pour préserver la capacité opérationnelle des unités.

Le maintien des ressources exige également une structure adéquate des forces, pour permettre le roulement d'unités déployées, dans le but d'effectuer des tâches liées à l'entretien et d'apporter les améliorations qui s'imposent, sans pour autant diminuer la capacité de réaction aux tâches demandées. Bien qu'un groupe opérationnel naval puisse être composé d'un nombre indéterminé ou d'un agencement d'unités (selon les exigences de la mission), la structure des forces doit être telle qu'un groupe opérationnel nominal sur chaque côte puisse être déployé facilement et rapidement n'importe où dans le monde. En tenant compte des améliorations à apporter, de l'entretien et des phases nécessaires de l'instruction, la structure des forces doit être, par définition, beaucoup plus importante que l'ensemble de l'effectif opérationnel disponible de la force (à ce sujet, voir la Partie 6, paragraphe Influence des événements à distance).

Installations nationales de réparation de navires – bassin de radoub à l'Arsenal canadien de Sa Majesté, Esquimalt, C.-B. *(Photo des FC)*

Le maintien du personnel exige que les objectifs de recrutement permettent à la marine d'effectuer l'instruction du personnel sans avoir à amener les unités opérationnelles sous les niveaux de dotation requis. De plus, il faut prévoir un nombre suffisant de membres du personnel pour permettre la rotation des unités et assurer une récupération opportune ainsi qu'une qualité de vie raisonnable pour les militaires et leur famille. Depuis 1945, le rapport entre les militaires déployés en mer et les militaires déployés sur la côte était de 50:50 (c.-à-d. 50 % du personnel se trouvait sur des navires et les 50 % restant dans des établissements à terre), rapport supérieur à celui de tout autre pays membre de l'OTAN (la norme est de 40:60), ce qui pourrait être perçu comme un signe d'efficacité de la marine canadienne. Toutefois, ce rapport signifie également que les « meilleures pratiques de gestion » qui ont permis de réaliser des économies au moyen de l'élimination des dédoublements dans les services sur terre, contribuent à augmenter ce rapport. Cependant, ces meilleures pratiques ajoutent une tension sur la qualité de vie des marins et des aviateurs qui, s'ils ne peuvent plus profiter d'affectations à terre, doivent être séparés plus longtemps de leur famille (fait paradoxal, le vieil adage tient toujours; les marins s'engagent dans la marine pour voir le monde, ils s'attendent donc à ce que la cadence opérationnelle soit raisonnable[18]). Les affectations dans les établissements à

18 Voir Capv Laing, Kevin. « Canada's Navy: Operational Tempo at the Millennium » (exposé présenté lors de la conférence « The Canadian Navy in the Post Cold War Era », tenue à l'Université de Calgary en mars 2001; les actes de la conférence seront publiés sous peu).

terre, entre les affectations en mer, continueront d'assurer une rotation opérationnelle raisonnable. Pour préserver le moral du personnel et assurer son efficacité et sa volonté de servir, il faudra également offrir un soutien médical et dentaire adéquat, ainsi qu'un soutien spirituel et familial convenable aux membres du personnel militaire, quel que soit l'endroit où ils sont affectés.

En plus de trouver des méthodes innovatrices pour attirer du personnel, nous devrons établir un plan précis de maintien des effectifs pour voir à ce qu'un nombre suffisant de membres hautement qualifiés demeurent dans la marine, afin de maintenir l'excellence et la capacité d'instruire du nouveau personnel. Il sera également important de maintenir suffisamment de personnel expérimenté dans des postes clés de leadership (qui ne requièrent pas tous nécessairement des habiletés techniques). En vertu de ce plan de maintien de l'effectif, la marine à venir devra constamment mettre les membres de son personnel à l'épreuve afin d'éviter que leurs compétences et intérêts stagnent, ce qui aurait pour effet de diminuer leur efficacité et de miner leur moral.

Caractéristiques du soutien (maintien des ressources) :

- Installations utilisées à des fins de réparation et d'entretien à l'échelle nationale pour la mise en service et la maintenance habituelle des principales unités.
- Installations nationales de ravitaillement en carburant et d'entreposage.
- Structure des forces suffisante pour appuyer l'existence continue de deux Groupes opérationnels canadiens (GOCA) ainsi que des ressources aéronavales qui lui sont affectées – allouer un rapport de 3:1 pour permettre la rotation des plates-formes nécessaire à leur entretien et à leur mise à niveau périodiques.
- Effectifs requis par l'instruction, l'éducation et la rotation non opérationnelle (qualité de vie, qualité de la vie au travail) tout en assurant le maintien de l'effectif des unités opérationnelles au niveau optimal.
- Garantir un soutien médical, dentaire spirituel et familial adéquat au personnel.
- Plan ciblé de maintien des effectifs en vue de protéger l'efficacité tactique et technique de la marine et des forces aéronavales.

Soutien (opérationnel)

Le soutien opérationnel permet de maintenir les forces en station et (ou) sur le théâtre des opérations. Cette composante de compétences est directement liée aux capacités des Forces canadiennes en matière de mobilité et de maintien en puissance, et il va de soi qu'elle favorisera l'atteinte de l'objectif de capacité de déploiement mondial énoncé dans *Stratégie 2020*. Cependant, à l'échelle tactique, elle continuera d'être une exigence de base du maintien des opérations nationales en raison de l'étendue des zones de responsabilité maritime du Canada. Pour assurer l'endurance et la mobilité tactique des unités futures de la marine, il faudra mettre en place quelque type de capacité de ravitaillement

en mer. Ainsi, les frégates et les destroyers peuvent demeurer en mer de huit à dix jours selon leur vitesse (comme pour la plupart des véhicules, plus un véhicule est rapide, plus son endurance diminue); il s'agit là d'un fait généralement reconnu et accepté. La capacité de ravitaillement en mer peut permettre à un navire de demeurer en mer jusqu'à ce que soient atteintes les limites théoriques de l'entretien de l'équipement et de l'endurance de l'équipage[19]. Certes, l'endurance des bâtiments modernes augmentera certainement dans l'avenir, mais cela n'invalide aucunement le principe selon lequel l'approvisionnement en mer peut prolonger leur autonomie. Pour conserver le même nombre d'unités maritimes en poste lorsqu'il n'est pas possible de faire appel à une capacité de ravitaillement en mer, il faudrait prévoir un navire de guerre supplémentaire par poste, probablement plus, selon la distance de l'installation portuaire la plus près. Puisque les navires de guerre, en raison de leur complexité inhérente, sont habituellement beaucoup plus coûteux que les navires de ravitaillement en mer, l'argument économique prêche nettement en faveur de l'acquisition d'une capacité de soutien en mer pour la marine à venir [20].

Le ravitaillement en mer permettra aux unités de rester en poste beaucoup plus longtemps en plus de faciliter leur déploiement sur de longues distances sans recours à des ressources terrestres. Sans cette capacité, la marine devra, en règle générale, limiter ses opérations aux eaux côtières du sud du Canada ou aux environs de ces eaux. Il lui serait pratiquement impossible de déployer des forces importantes au large de la ZEE, dans l'Arctique ou ailleurs dans le monde. Bien qu'il soit possible de faire appel aux ressources de ravitaillement en mer des marines des autres pays, ce qui est d'ailleurs souvent le cas lorsque la marine participe à des opérations et des exercices interalliées, en bout de ligne, la logistique doit demeurer une responsabilité nationale. La capacité de ravitaillement en mer serait probablement essentielle à toute participation des opérations non alliées puisqu'un navire de la marine devant constamment dépendre d'autres navires pour son ravitaillement deviendrait rapidement un fardeau. Par exemple, bien que l'OTAN ait formulé un principe de responsabilité collective qui régit la logistique entre les États membres, certaines exigences spécifiques comme le ravitaillement en munitions ainsi que l'entretien et la réparation des systèmes d'armement demeureront de compétence nationale.

19 *Changement de cap*, p. 13; Capc Bruce Irvine, « Une capacité de soutien à la mer et de transport maritime pour la marine canadienne » *Canadian Defence Quarterly*, 117, n° 4, (été 1997), p. 14. Le principe peut s'appliquer au ravitaillement air-air, mais l'endurance des aéronefs et de leurs équipages sont beaucoup plus limitées.

20 Par exemple, le coût unique net des frégates de classe Halifax est plus de 754 millions de dollars. Voir Daniel Sing, « Procuring Warships for the Navy: Does Canada Spend Its Money Wisely? », *Canadian Forces College Review*, (1995), p. 80. Selon les estimations, il en coûterait 328 millions de dollars pour remplacer les pétroliers ravitailleurs d'escadre de la Marine royale néerlandaise. Même le coût unitaire en capital projeté pour le ALSC (un vaisseau hybride doté de capacités de ravitaillement et autres) s'élève à 410 millions de dollars (QGDN/VCEMD, « DDA Brief of the Strategic Lift Concept Study to PJBD », 26 octobre 2000).

Il est également possible que d'autres forces n'accordent pas la priorité aux besoins de la marine canadienne ou que le niveau des services offerts ne corresponde pas aux attentes des Canadiens. Dans le cadre d'une opération strictement nationale nécessitant un déploiement prolongé, l'absence d'une capacité canadienne poserait un problème. Pour établir une capacité opérationnelle de soutien, plusieurs capacités doivent être réunies : le ravitaillement des unités déployées en carburant, en biens de consommation et en munitions; la coordination logistique; la maintenance de deuxième ligne de l'équipement de l'aéronavale embarquée et le soutien médical et dentaire adéquat.

La capacité de soutien, telle que fournie par un navire ravitailleur, en plus d'être nécessaire, servira à multiplier les forces. La capacité de ravitaillement en mer donnera aux forces maritimes canadiennes la flexibilité nécessaire pour agir à titre d'unités tactiquement autonomes dans le cadre d'opérations nationales à bonne distance du port d'attache ou à l'étranger, dans le cadre d'opérations interarmées. Cette capacité favorisera les forces de la coalition en réduisant, sinon en éliminant, la dépendance du Canada envers les ressources des autres nations en matière de soutien ou en déployant des ressources vitales et habituellement limitées dans le cadre d'opérations multinationales. D'une manière ou d'une autre, cette capacité renforcerait la valeur de toute contribution canadienne aux opérations.

En plus d'une capacité de ravitaillement en mer, les déploiements expéditionnaires pourraient nécessiter aussi la capacité à long terme d'appuyer une force importante sur le théâtre des opérations. En l'absence d'un train d'escadre imposant (et, dans le cas du Canada, il est inabordable), il faudra assurer dans la plupart des cas un certain appui local. Même les sous-marins conduisant des opérations de patrouille indépendantes de longue durée exigeront du soutien et un ré-approvisionnement s'ils se servent de bases avancées en région éloignée ou à l'étranger. Ce niveau opérationnel de capacité sera obtenu grâce à des ententes dont le but consistera à prévoir un soutien fourni par le pays hôte (SFPH) et à l'établissement d'emplacements de logistique avancé (FLS) et (ou) de sites de soutien logistique avancé (ALSS). Ces ententes et installations aideront à améliorer le soutien logistique sur le théâtre des opérations pour les forces déployées en mettant à leur disposition des sites de regroupement et de réapprovisionnement. Il serait également possible de les adapter en vue d'offrir un soutien aux forces interarmées et interalliées déployées dans la région.

Caractéristiques du soutien (opérationnel) :

- Capacité de ravitaillement en mer :
  - Approvisionnement en carburant, en munitions ainsi qu'en biens de consommation (matériels et pièces).
  - Maintenance de deuxième ligne des ressources des forces aériennes organiques.
  - Soutien médical et dentaire adéquat.
  - Interopérabilité dans le cadre d'opérations interarmées (principalement avec les forces des É.-U. et des principaux alliés).
- Soutien sur le théâtre des opérations :
  - Négociation d'un SFPH.
  - Établissement de FLS/ALSS.
- Appui limité aux forces interarmées.

Force aéronavale organique

Il s'agit de ressources aériennes qui font partie intégrante du groupe opérationnel ou des UTA, qu'il s'agisse du perfectionnement du concept actuel des hélicoptères embarqués ou de la conception en parallèle de véhicules aériens télépilotés (RPV). Bien qu'elle représente davantage une méthode d'utilisation des capacités que d'une composante de compétences en soi, la force aéronavale organique tient un rôle si décisif dans tant d'aspects des activités maritimes qu'elle mérite qu'on s'y attarde dans tout examen des capacités qui seront requises dans l'avenir. La force aéronavale organique permet, en particulier, aux forces maritimes d'optimiser la capacité de leurs systèmes d'armement et de détection en raison de son aptitude à élargir les possibilités RSR et les possibilités de contrôle de son unité ou groupe opérationnel hôte[21].

Le caractère unique d'une capacité aéronavale organique tient à son aptitude à réagir rapidement à des menaces au-delà de l'horizon, jour et nuit et dans prèsque toutes les conditions météorologiques. Cette capacité peut permettre le déroulement rapide d'une enquête sur les contacts, pour permettre aux commandants d'effectuer des évaluations des dommages de combats (EDC) pour décider s'il faut poursuivre l'engagement, et ce, à des distances qui dépassent la portée des capteurs organiques utilisés habituellement. Lorsqu'elles sont armées, elles peuvent également atteindre des cibles qui se trouvent hors de la portée des systèmes d'armement installés sur les unités hôtes. Bien d'autres ressources aériennes seraient en mesure de remplir ces rôles, mais elles seraient extérieures aux UTA, ce qui va à l'encontre de l'un de leurs principes

21 Dans leur rôle de surveillance de surface, les hélicoptères embarqués (soit la ressource aéronavale organique actuelle) sont équipés d'un radar moderne pouvant couvrir plus de 25 fois la zone qu'un navire peut surveiller à lui seul. Voir l'énoncé des besoins en matière de capacités opérationnelles du Projet d'hélicoptère maritime, à l'adresse : **http://www.dnd.ca/admmat/mhp/table_of_contents/ch1/ch1.html**, art. 2.2.3.

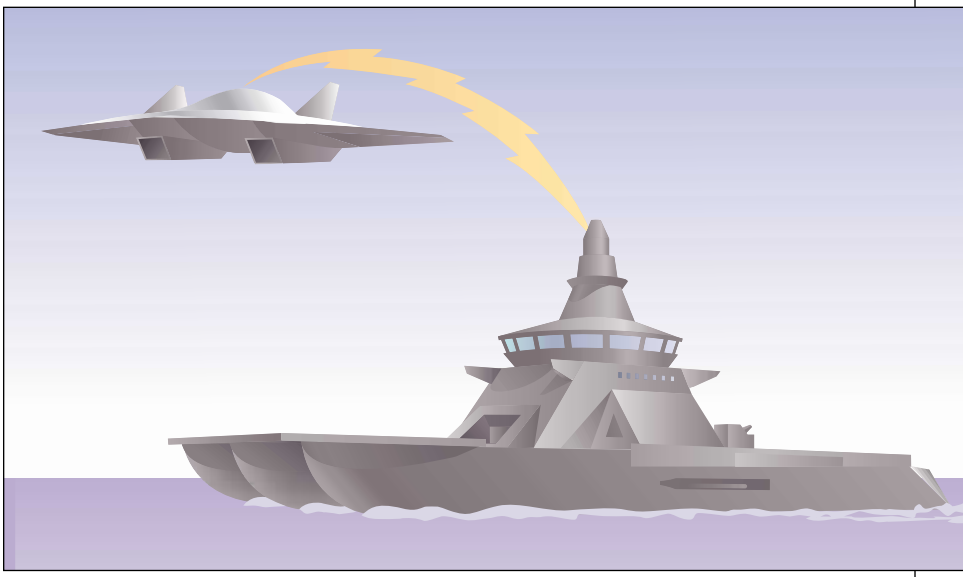

Aéronavale organique.

fondamentaux. Le principal avantage des capacités aéronavales organiques est leur capacité à réagir immédiatement au commandant tactique, et le fait qu'elles ne sont pas soumises aux exigences concurrentes d'autres unités ou niveaux de commandement.

Caractéristiques déterminantes des ressources aériennes organiques :

- Capacité à toute heure du jour ou de la nuit, peu importe les conditions météorologiques.
- Habileté de surveillance en temps réel à distance de sécurité, relais à distance.
- Capacité d'intervention rapide.
- Permet de répondre aux exigences du commandant tactique.
- Capacité limitée d'auto-défense.
- Capacité limitée d'attaque à distance.

Composantes de compétences de multiplication de la force

Si elle se dote uniquement des composantes de compétences de base dont il est question ci-dessus, la contribution de la marine à l'atteinte des capacités générales des FC dans l'environnement de sécurité de 2020 sera modeste. Si les forces maritimes réunissent ces capacités à l'intérieur d'une structure

organisationnelle fondée sur le concept du groupe opérationnel, leur force opérationnelle surpassera en efficacité la somme des composantes individuelles. Il en résultera une marine apte à se déployer, à se défendre et à s'acquitter de fonctions de base, dans une certaine mesure.

Cependant, la marine canadienne ne doit pas de contenter de « se présenter pour se défendre ». Elle doit être en mesure d'apporter son aide aux forces interalliées et interarmées et aux autres ministères sans drainer leurs ressources. *Les composantes de compétences de multiplication de la force* qui suivent permettront au Canada de faire preuve de plus de synergie lorsqu'il participe à une large gamme d'opérations, rendant ainsi la contribution de la marine canadienne souhaitable et utile pour les alliés, les partenaires des coalitions et les autres ministères. De même, ces composantes aideront grandement la marine à venir à atteindre les objectifs énoncés dans *Stratégie 2020*, en matière de modernisation, de capacité de déploiement dans le monde entier et d'interopérabilité. Ces composantes de compétences permettront également aux forces navales d'influer sur les actes d'adversaires réels ou potentiels, soit dans le but de les dissuader, de les intimider ou de recourir à la force. Puisque les ressources sont limitées et qu'il est impossible d'atteindre immédiatement toutes les composantes de compétences souhaitées, ces composantes apparaissent en ordre de priorité, en commençant par les capacités qui seront les plus profitables.

Défense de la force

Pour contribuer significativement au déroulement d'une opération, une force ou une unité doit, en plus de pouvoir se défendre elle-même, être en mesure de défendre d'autres unités, groupes, non-combattants ou des infrastructures nationales. Il faut cependant garder à l'esprit l'exigence de la *PSC* impartie à une force de protection de faible niveau stratégique et opérationnel et qui impose donc aux Forces canadiennes d'être en mesure de mener des opérations interalliées à ces niveaux de conduite de la guerre, sans s'arroger un rôle de leadership. Cependant, au niveau tactique, il est reconnu que les Forces maritimes canadiennes devront être à même de jouer un rôle plus important dans la défense de la force. En ce qui concerne ce niveau, la *PSC* recommande une capacité moyenne.

Il s'agit là d'une exigence convenable étant donné le niveau d'autonomie exigé des contributions du Canada aux opérations internationales. En général, dans le cas des unités, la capacité d'auto-défense devrait suffire. Cependant, si l'UTA déployée prend la forme d'un groupe opérationnel naval, elle devra posséder une capacité accrue d'auto-défense. Le groupe opérationnel, en plus d'être composé d'unités aptes à se défendre elles-mêmes, doit être en mesure de se défendre lui-même et de défendre les unités qui relèvent de son autorité pour mener des opérations indépendantes et semi-indépendantes. De fait, l'habileté de défendre une force, en plus de libérer les autres de ce fardeau, permet également d'élargir

la défense afin qu'elle englobe d'autres forces interarmées ou interalliés ou des non-combattants, selon les capacités des forces qui y participent.

Même si le Canada n'aura pas les moyens de jouer un rôle important ou d'assumer une position de leadership dans tous les domaines de défense potentielle de la force, ce sera loin d'être impossible dans certains domaines. Le Canada possède actuellement des capacités suffisantes en matière de défense aérienne et de lutte sous-marine de la force. Comme nous l'avons déjà vu, nous prévoyons que la menace potentielle dans ces disciplines de guerre devrait se maintenir et même s'intensifier, étant donné la propagation des armes et le déplacement des opérations vers les côtes. La marine devrait donc concentrer dans ces domaines les efforts qu'elle déploie en matière de capacité de défense de la force.

- **Défense aérienne de la force** : Une défense aérienne efficace se déploie sur plusieurs couches et comprend des éléments aériens et de surface[22]. La première couche de cette défense consiste en une

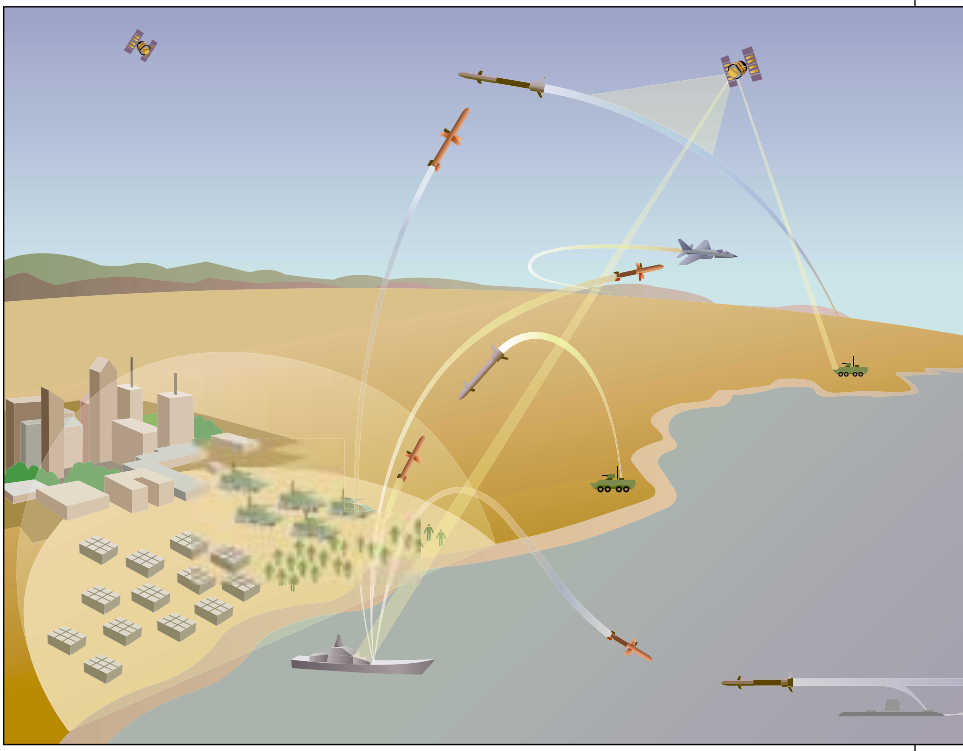

Défense aérienne de la force.

22 Argument soutenu, entre autres, par Hill, *Maritime Strategy for Medium Powers*, p. 171-74.

veille aérienne avancée pour la détection à grande distance des menaces et des armes ou véhicules aériens pour les affronter – mais puisqu'une telle défense est considérée de niveau opérationel (et comprend normalement l'aviation embarquée d'un porte-avions), cette capacité dépasse les exigences futures du Canada. Plus réalisable serait une défense de la prochaine grande zone (intermédiaire) assurée par une combinaison de bâtiments de surface, avec les navires individuels tenus responsables de l'ultime couche – celle de l'autodéfense.

Dans la plupart des cas, les forces navales canadiennes seront confrontées à une menace aérienne importante lors d'opérations interarmées ou interalliés. Dans ces cas, la capacité de diriger les éléments aériens des alliés ou des forces interarmées sera suffisante. Les groupes opérationnels canadiens devront tout de même garantir une capacité indépendante de détection, de localisation, de suivi et d'affrontement de cibles multiples à une distance suffisante pour protéger tous les éléments affectés de la force, dont certains peuvent être éloignés. De plus, la distance d'affrontement doit permettre un délai suffisant pour permettre de réengager l'objectif, en cas d'échec du premier engagement. Vu la rapidité, la portée et la précision accrue des armes aéroportées, les systèmes de défense devront gagner en finesse et en agilité, être en mesure de faire une évaluation et une reconnaissance automatiques des objectifs (ATR), et posséder une capacité de riposte rapide aux attaques. Les systèmes devront présenter en outre des possibilités d'amélioration et une architecture ouverte pour effectuer des mises à niveau rendues nécessaires par les progrès des systèmes ennemis. Les systèmes de contrôle et d'armes devront avoir une longue portée, être rapides et précis et, dans le cas des armes, être létales. Pour ce faire, outre les systèmes d'armes longue portée, il faudra posséder une capacité C4ISR efficace entièrement interopérable avec les principaux alliés pour donner et recevoir les renseignements demandés et assurer une capacité de force de défense raisonnable et rapide. Le concept américain de capacité d'engagement concertée laisse peut-être présager la voie à suivre.

S'il est doté d'une capacité efficace de défense aérienne de la force, un groupe opérationnel naval canadien sera en mesure de défendre tous les navires regroupés dans la zone de couverture de son système d'arme ou de celles des unités placées sous son

contrôle. Selon l'emplacement et la portée efficace de ses armes et détecteurs et de l'interopérabilité de son réseau, cette capacité peut être renforcée afin d'assurer la défense aérienne des unités de force interarmées ou interalliés. Néanmoins, cette capacité, si elle est mise en lien avec l'espace de combat dans son ensemble, devrait permettre de donner au moins une alerte avancée concernant les menaces imminentes et contribuer à la protection aux niveaux opérationnel et tactique. Une capacité efficace de défense aérienne de la force pourrait être dotée en outre de la capacité de soutien à la défense contre les missiles balistiques de théâtre, au moyen de plates-formes marines dotées de fonctions d'indication et d'avertissement (I et A) des lancements de missiles, de même que d'affrontement des cibles. Ces attributs prendront une importance particulière lors des opérations expéditionnaires menées avec des forces interarmées et interalliés.

Caractéristiques de la défense aérienne de la force

- Capacités par couches
- Possibilité de détection à grande distance, localisation, chasse et engagement de cibles multiples (portée et précision)
- Systèmes d'évaluation et de réponse automatisés (rapidité)
- Image de guerre anti-aérienne fusionnée à partir multiples capteurs
- Systèmes d'arme efficace (rapidité, portée, précision et létalité)
- Capacité d'intervention au dessus de la terre
- Interopérabilité dans le cadre des opérations interarmées et interalliés (principalement avec les ressources de GAA de l'USN)
- Capacité de commandement et contrôle auprès des unités navales et aéronavales affectées (notamment les ressources interalliés)
- Participer aux opérations de GAA de théâtre

- **GS de la force** : La guerre sous-marine (GS) comprend tous les aspects des opérations sous-marines. Cependant, la nature des eaux nationales et les zones d'opérations expéditionnaires où les forces seront vraisemblablement déployées forcent le Canada à s'intéresser à deux domaines en particulier : la guerre anti-sous-marins (GASM) et la lutte contre les mines (LCM). La GASM vise obligatoirement la capacité de contrer les attaques de véhicules sous-marins pilotés (sous-marins) ou sans équipage (UUV). La LCM comporte des actions de chasse aux mines, de dragage et de déminage dans une zone donnée. Les opérations menées dans les zones littorales donneront l'occasion aux États de capacité ou des ressources limitées de présenter une menace crédible, par

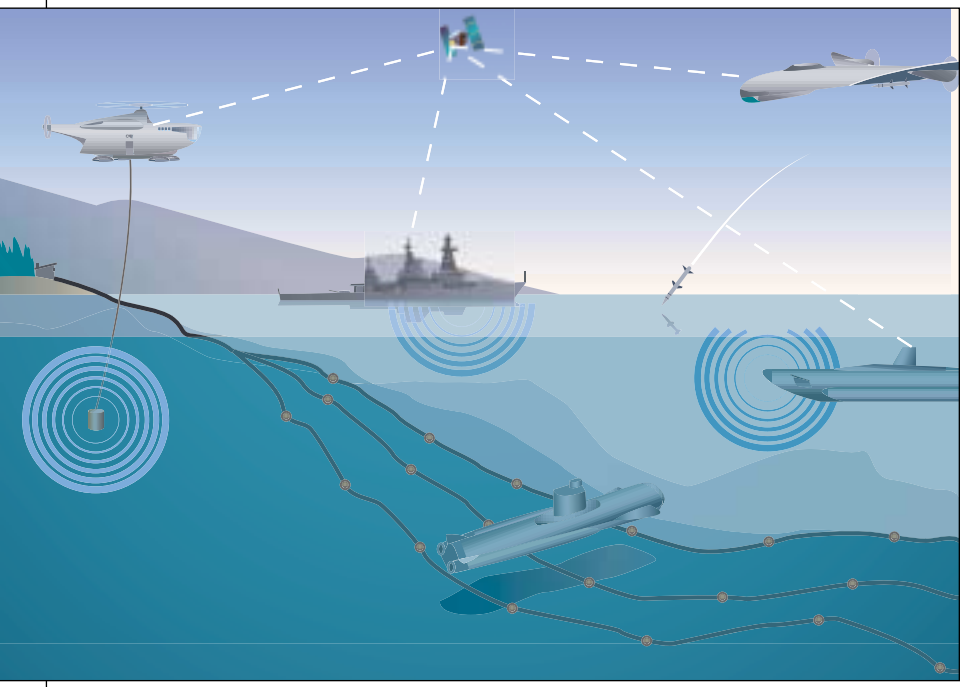

Guerre sous-marine de la force.

attaques asymétriques sous-marines (sous-marins ou mines), dans un environnement particulièrement difficile. Dans ces cas, ils pourraient attaquer en eaux canadiennes ou se défendre dans leurs eaux. Toutefois, le Canada n'ayant ni les moyens ni le besoin d'assurer tous les niveaux de capacité de conduite de la guerre, il faut accepter certaines limites concernant les capacités à acquérir.

Comme c'est le cas pour la défense aérienne, la marine canadienne a développé une capacité et une expertise viables de guerre anti-sous-marine (GASM). Le Canada compte également sur un secteur industriel de recherche et développement (R et D) évolué dans les domaines de l'acoustique, du traitement des signaux et de l'équipement de GASM, sauf les armes. Par conséquent, le fait de se concentrer de façon soutenue sur ce secteur particulier de la GS constituerait une façon logique d'apporter une contribution nationale utile aux opérations interalliés et de coalition.

Les sous-marins représenteront toujours une certaine menace et, même dans les conditions les plus favorables, les opérations de GASM présentent des difficultés étant donné les avantages

inhérents aux sous-marins ennemis. Elles se dérouleront le plus souvent dans les eaux littorales, où elles sont beaucoup plus difficiles qu'en haute mer. Fondamentalement, les divers facteurs géographiques des eaux souvent moins profondes limitent l'environnement acoustique, ce qui rend la détection sous-marine très difficile. Les opérations menées dans les zones de navigation habituellement réglementées des littoraux font en sorte qu'il sera vraisemblablement moins facile qu'en haute mer d'éviter les secteurs de navigation sous-marine. De plus, ces opérations seront plus susceptibles d'être entravées par des menaces supplémentaires et des risques environnementaux. Par conséquent, dans un milieu littoral, les méthodes traditionnelles de détection acoustique seront inadéquates. Non seulement faudra-t-il utiliser les nouvelles technologies acoustiques, mais il faudra également utiliser les capacités des autres détecteurs et nouvelles technologies (environnements de surface, environnements sous-marin, aérien, terrestre et spatial). Ces diverses capacités doivent être exploitées et utilisées conjointement pour créer une image fusionnée de la guerre sous-marine qui doit être intégrée au système général de commandement et de contrôle afin de donner au commandant une bonne idée d'ensemble de la situation tactique.

Beaucoup des caractéristiques de la capacité de défense aérienne sont applicables à la capacité de GASM. La méthode de GASM la plus efficace sera probablement la destruction des sous-marins dans leurs ports d'attache. Cependant, cette option de niveau stratégique et opérationnel ne serait probablement envisageable que dans le contexte d'un conflit de haute intensité. Cette option dépasse également les moyens et les besoins des Forces canadiennes. Néanmoins, la participation de la marine canadienne au niveau tactique sera souhaitable. Une gestion efficace des capacités de GASM nécessitera une capacité C4ISR intégrée et interopérable pour assurer la diffusion de la représentation globale de l'espace de combat qui permettra de rétorquer aux menaces de façon efficace, de préférence à une distance de sécurité qui empêchera les sous-marins ennemis de mettre en danger les forces ou les non-combattants. Ici aussi, un concept de défense à plusieurs couches sera appliqué qui fera appel à des ressources fixes ou mobiles de surveillance et de reconnaissance à longue distance, ainsi que d'atouts de localisation et d'engagements à grande distance. Il pourra s'agir d'éléments aériens ou sous-marins, pilotés ou contrôlés à distance. Des ressources à moins

longue portée (aériennes, de surface ou sous-marines), dotées de capacités de détection, de localisation et de chasse formeront le niveau intermédiaire. Le niveau final de défense AS sera formé d'unités individuelles d'auto-défense, y compris un système intégré de défense anti-torpilles muni de capacités efficaces de détection, de localisation, de destruction et de neutralisation. Bien que le Groupe opérationnel canadien (GOCA) ne pourra mettre en place lui-même toutes les ressources nécessaires à la conduite d'opérations de GASM de la force, il doit posséder les capacités, l'expérience et la formation techniques nécessaires pour effectuer le commandement et le contrôle efficace des ressources fournies par les forces interarmées ou interalliés, qu'elles soient aériennes, sous-marines ou de surface.

La lutte contre les mines (LCM) constitue un autre élément important de la GS. Dans l'avenir, les mines seront encore plus nombreuses, peu coûteuses et faciles à utiliser. Elles continueront de faire des dégâts dont l'ampleur dépasse largement leur coût et leur nombre. La détection prompte représente la première arme contre les mines, parce qu'elles peuvent alors être évitées, et cette méthode sera privilégiée par les forces maritimes déployées à l'étranger.

Malgré des risques très peu élevés d'attaque militaire directe du Canada, la facilité avec laquelle les mines peuvent être mises en place rendent disproportionnés les efforts nécessaires pour contrer la menace potentielle ou réelle. L'utilisation de telles armes pourraient attirer des régimes potentiellement hostiles ou des organisations terroristes qui veulent déstabiliser le Canada, qui veulent lancer des menaces indirectes aux États-Unis ou tout simplement démontrer leur capacité d'agir à l'échelle planétaire. Les ports de Halifax et de Vancouver, ou la Voie maritime du Saint-Laurent, par exemple, représentent des cibles attrayantes pour la pose de mines en territoire canadien. Afin de pouvoir prévenir une telle menace ou de contrer une opération de minage réussie en eaux canadiennes, la marine devra être en mesure d'exécuter certaines opérations de LCM. Actuellement, les Forces possèdent une telle capacité[23] et, pour assurer la défense du Canada, ce secteur de compétence devra être préservé et demeurer apte à contrer les nouvelles menaces éventuelles.

Traditionnellement, la capacité de LCM a toujours mobilisé des quantités considérables de ressources – navires, matériel et

23 On utilise actuellement des technologies modernes de contrôle à distance pour la chasse aux mines, l'élimination et le dragage des mines à influence. Un appareil de détection des mines à distance actuellement à l'essai semble très prometteur.

personnel. Les technologies modernes, notamment les dispositifs à distance, et les améliorations apportées aux mesures d'auto-protection entraîneront des économies importantes, salutaires pour le budget démesuré que la marine devait consacrer à la LCM. Ainsi, la diminution en nombre des moyens affectés à la LCM n'aura aucune répercussion sur leur crédibilité ni sur leur utilité dans nombre de situations et dans différentes plates-formes, et cela très rapidement. Il ne sera plus nécessaire d'assurer une capacité de LCM permanente, composée de navires spécialisés et d'un effectif nombreux. La marine pourra en effet accomplir le même travail avec une organisation allégée, fondée sur des systèmes modulaires et portatifs, conçus pour assurer la défense des eaux nationales et pour appuyer la défense de l'Amérique du Nord.

Caractéristiques de la force de guerre sous-marine

- Force de GASM :
  - Capacité par couches
  - Possibilité de détection à grande distance, localisation, chasse et engagement de cibles multiples (portée et précision)
  - Systèmes d'évaluation et de réponse automatisés (rapidité)
  - Image multi-senseurs fusionnée et automatisée de GASM
  - Capteurs multidimensionnels
  - Système d'arme efficace (rapidité, portée, précision et létalité)
  - Capteur et armes de grands et petits fonds
  - Interopérabilité des opérations interarmées et interalliés (surtout avec les éléments de GASM de l'USN)
  - Capacité de fournir le commandement et contrôle aux éléments de GASM affectés (interarmées et interalliés)
- LCM
  - Possibilité de levés d'itinéraires perfectionnés, de chasse aux mines et de déminage dans les eaux territoriales
  - Capacité C4ISR efficace
  - Interopérabilité – principalement avec les éléments de LCM de l'USN
  - Systèmes modulaires portatifs utilisés par les diverses UTA.

Appui aux autres forces

Cette composante de compétences se limite au transport par mer, à l'appui-feu naval et à la passerelle C4ISR. L'acquisition de l'un ou de l'ensemble de ces éléments servira les objectifs de *Stratégie 2020* en ce qui a trait à la modernisation,

au déploiement planétaire et à la création de partenariats stratégiques. Elles permettront aux forces maritimes canadiennes de fournir un appui efficace aux autres forces, conformément aux directives du gouvernement relatives aux opérations nationales, ou lors des opérations interarmées ou interalliées. Elles permettront avant tout à la marine canadienne de fournir un appui vraiment significatif, au lieu de ne garantir qu'une présence symbolique et des forces défensives.

- **Transport par mer** : Le Canada a souvent utilisé le transport maritime longue distance ou stratégique. Le transport vers l'Europe de l'armée canadienne lors des deux guerres mondiales et le transport en Corée d'une brigade, en 1951, sont les exemples les plus connus. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada a participé en outre à de nombreuses activités de maintien de la paix qui exigeaient une capacité de transport de troupes outre-mer et de maintien de leurs opérations une fois sur place. Les interventions de l'ONU à Suez, à Chypre, en Somalie et dans le Timor-Oriental sont quelques exemples seulement d'opérations où les capacités de transport canadiennes ont suffi. Pour les opérations de l'OTAN dans les Balkans à la fin des années 90, il a fallu recourir à des transporteurs commerciaux. Le Livre Blanc de 1994 et de *Stratégie 2020* exigent tous les deux une capacité de transport stratégique, afin que les Forces canadiennes soient en mesure de répondre rapidement et indépendamment aux crises à l'étranger[24]. Bien que les navires et les aéronefs puissent généralement se rendre sans assistance au poste qui leur a été assigné, le corps principal des forces terrestres et les éléments d'appui nécessaires nécessitent l'emploi d'une forme quelconque de transport stratégique. Les déplacements de grands corps militaires continueront à dépendre de la disponibilité des ressources civiles de la marine marchande. Cependant, il peut arriver que ces ressources ne soient ni disponibles ni propres à l'occasion. Une capacité indépendante de transport par mer donnera aux Forces canadiennes toute la souplesse nécessaire pour assurer un déploiement rapide (et le retrait subséquent) des forces terrestres et aériennes dans les régions éloignées du globe.

  La composante maritime du transport stratégique sera particulièrement importante car elle permet le transport de véhicules

24 *Le Livre blanc de 1994* (ch. 6, p. 7) exige des FC qu'elles se tiennent « .. prêtes à déployer des forces d'intervention pouvant comprendre jusqu'à un groupe opérationnel maritime, un groupe-brigade et un groupe bataillon d'infanterie, ainsi qu'une escadre de chasseurs et un escadron d'aéronefs de transport tactique »; le document *Stratégie 2020* (p. 10) exige que les FC « renforcent la préparation au combat de nos forces navales, aériennes et terrestres ainsi que leur capacité de déploiement et leur soutenabilité dans le monde entier » et « renforcent notre capacité de transport stratégique aérien et naval ».

lourds et hors jauge et d'équipement tel que chars, artillerie automotrice, véhicules blindés de transport de troupes, engins poseurs de ponts et autres pièces d'équipement moyen et lourd qui ne peuvent généralement être transportées par voie aérienne. De plus, le transport par mer est en général sensiblement moins coûteux que le transport aérien stratégique[25]. Si l'on admet que le Canada devra utiliser des forces armées outre-mer, il faut admettre aussi qu'il serait plus économique de mettre en place une forme ou une autre de transport par mer, sauf dans les situations qui nécessitent le transport rapide de fret de taille relativement réduite. Non seulement une capacité de transport par mer permettra-t-elle aux ressources canadiennes d'être transportées vers le lieu désiré (ou d'en être retirées), répondant ainsi partiellement à l'objectif de déploiement dans le monde entier de *Stratégie 2020*, mais cette capacité constituera de plus un élément de soutien.

Deux caractéristiques principales seront requises d'une capacité indépendante ou organique de transport maritime au sein des FC. D'abord, bien qu'elle soit nécessaire à un haut niveau des Forces canadiennes (un niveau qui lui assure une autonomie), son envergure demeurera limitée. Elle doit toutefois permettre aux Forces canadiennes de déployer les principaux éléments et l'équipement des forces d'avant-garde dans le monde entier dans les délais requis[26]. Les forces de contingence principale et les forces de deuxième échelon devront continuer à faire appel à des navires civils. Ensuite, bien qu'il ne soit pas question de mettre en place une capacité d'assaut amphibie, les Forces canadiennes auront besoin d'une capacité de transport par mer rendant possible les interventions sur un théâtre dépourvu d'infrastructures. Bien qu'on puisse s'attendre à ce que la majorité des opérations d'embarquement et de débarquement aient lieu dans des ports disposant d'installations de chargement et de déchargement, rien ne garantit que ce sera le cas. Il a déjà été nécessaire de charger et de décharger du matériel, de l'équipement et du personnel dans des endroits sans installations portuaires ou dont les installations sont rudimentaires, et de telles situations se reproduiront

25 Une comparaison des coûts en 1998 révélait que le coût approximatif du déplacement d'une tonne de chargement par mer était 0,04 $ par tonne-mille. Pour le même chargement transporté par aéronef militaire, le coût aurait été de 3,08 $ pour le CC130, de 0,64 $ pour le CC150, et 0,41 $ pour le C17 Globemaster. MDN, briefing du 3 juin 1998 donné sur le document Strategic Lift Analysis and the Strategic Lift Concept Study par la Direction – Analyse de défense.

26 Selon l'exigence actuelle, il faut concevoir la force terrestre de sorte que « les éléments d'avant-garde et la Force principale de contingence (FPC) soient déployables entièrement vers l'étranger dans un délai de 21 jours et de 90 jours, respectivement ». Voir le document Stratégie 2020, p. 10 et le Livre blanc de 1994, p. 39.

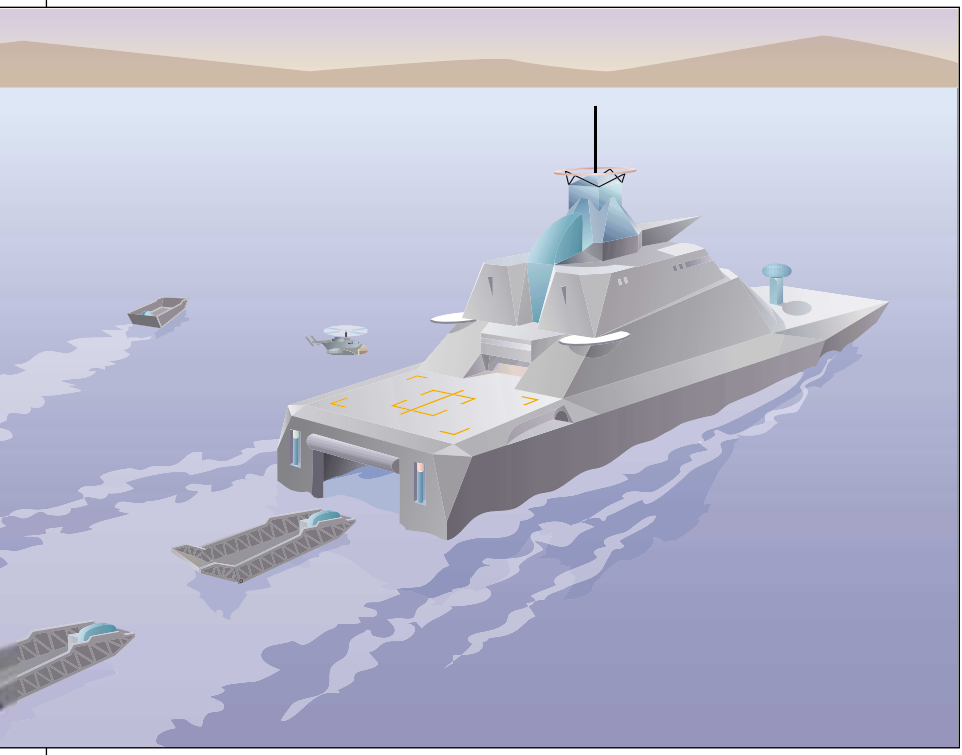

Opérations logistiques sur la rive.

vraisemblablement. Le transport de ressources vers des zones frappées par des catastrophes naturelles ou ravagées par des conflits armés en sont deux exemples[27]. Par conséquent, une capacité de transport par mer doit aussi permettre, au besoin, de débarquer de l'équipement et du ravitaillement sur des plages ouvertes. Cette fonction (opérations logistiques sur la rive) a été prévue pour des environnements peu hostiles. Dans ces conditions, le transport organique par mer des Forces canadiennes doit permettre le chargement et le déchargement efficaces dans des conditions

27 La situation en Somalie au cours de l'Opération Deliverance, en 1992, est un bon exemple. Voir l'article du capv (M) R.W. Allen intitulé « Combined and Joint Operations in Somalia », Multinational Naval Forces, sous la direction de Haydon et Griffiths (Halifax (N.-É.) : Centre for Foreign Policy Studies de l'Université Dalhousie, 1996), p. 203-230.

modérément défavorables. En outre, le transport de corps expéditionnaires dans des endroits difficiles pose la problème éventuel de leur sécurité. Il faudra dans ces cas assurer un niveau minimal de sécurité locale pour garantir l'embarquement ou le débarquement de ravitaillement, d'équipement et (ou) de personnel.

La constitution d'une capacité de transport spécialisée dans la marine diminuerait la dépendance aux navires commerciaux. De plus, cette capacité pourra être reconfigurée ou modifiée afin de remplir une foule d'autres rôles d'appui aux autres forces pour lesquels les navires de guerre ne sont pas les plus appropriés[28]. De plus, des éléments nationaux pourraient ainsi être réassignés immédiatement ou employés à long terme sans que ne surviennent les complications découlant du fait que ces éléments n'appartiennent pas à l'État. Les navires civils n'étant normalement pas tenus de demeurer à l'intérieur d'un théâtre d'opérations dans la plupart des niveaux de conflits, les Forces canadiennes ne disposeraient que d'un degré limité de mobilité intra-théâtre d'opérations si la marine ne possédait pas d'une certaine capacité de transport par mer.

Caractéristiques du transport par mer :

- Disponibilité rapide – élément national
- Structure de force suffisante pour appuyer les exigences limitées en matière de transport (forces d'avant-garde)
- Capacité à transporter de l'équipement hors jauge
- Capacité à exécuter des opérations dans un environnement dépourvu d'infrastructures – opérations logistiques sur la rive
- Capacité à exécuter des opérations dans des conditions environnementales modérément défavorables
- Réutilisable (s'il s'agit d'un élément naval) pour des opérations autres que le transport par mer

28 Comme la mise en place d'installations de commandement et contrôle, de R et R et de soutien médical pour les forces interarmées dans un environnement où les installations à terre sont insuffisantes ou ne sont pas déployées, comme cela s'est produit lorsque des pétroliers ravitailleurs d'escadre ont été déployés en Somalie et au Timor oriental.

Appui-feu naval (AFN) : En raison de leur souplesse et de leur capacité d'intervention rapide, les forces navales pourraient être les premières forces de coalition ou forces nationales à se rendre sur les lieux d'une crise. Ces forces, en plus de l'effet symbolique de leur seule présence, peuvent contribuer, de par leur capacité à utiliser la puissance de feu à terre ou à menacer de le faire, à dissuader les attaques de l'ennemi et à stabiliser la situation, ce qui donnerait du temps pour explorer d'autres méthodes d'intervention. Le but des forces navales en opération le long des littoraux consiste à influencer les événements à terre. La capacité à diriger la puissance de feu vers les cibles terrestres accroîtra grandement la valeur de toute participation future de la marine aux opérations interarmées et interalliés[29].

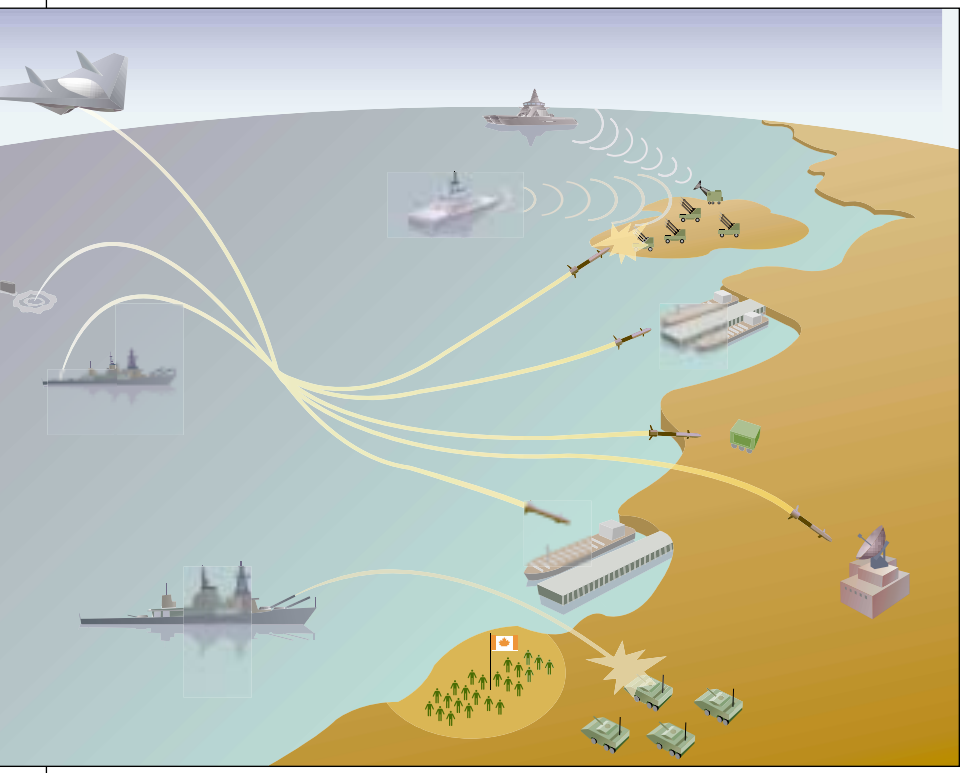

Appui-feu naval.

29 Voir l'article de Richard Scott, « Learning the maritime lessons of East Timor », dans Jane's Defence Weekly, vol. 34, no 09, (30 août 2000), p. 27-30.

L'expression « appui-feu naval » se définit comme suit : attaque à l'aide d'un canon naval, d'un missile ou de systèmes de guerre électronique contre des cibles situées à terre afin de soutenir une ou plusieurs unités déployées à terre[30]. Cette composante de compétences permettra la protection des forces déployées à terre jusqu'à ce qu'elles soient en mesure d'acquérir des capacités de défense suffisantes pour assurer leur propre protection ou pour préparer la zone d'opérations avant l'intégration de forces terrestres, au besoin. Plus particulièrement dans le cas d'intervention rapide au début d'une opération de contingence, l'utilisation de l'appui-feu naval à titre d'artillerie mobile permettra le déploiement des forces terrestres légères et veillera à ce que ces forces ne soient inutilement placées dans une situation dangereuse. L'appui-feu naval peut également servir lorsqu'il faut résoudre un conflit par le biais de l'application de la force, même s'il n'est pas question de faire participer d'autres forces à l'opération. Il est possible, de cette façon, d'éviter le recours à d'autres forces dans des conflits où des pertes risquent d'être subies. Par exemple, mentionnons l'utilisation de ressources aéronavales, de sous-marins et de missiles d'attaque mer-sol pendant la Guerre du Golfe (1991) et les opérations de l'OTAN en Bosnie (1995) et au Kosovo (1999).

La pleine portée de cette capacité excède les besoins et les objectifs des Forces canadiennes. Le Canada n'a aucunement l'intention d'agir seul ni même d'assurer le leadership lorsqu'il faut mener des frappes stratégiques ou opérationnelles ou d'invasions amphibies. Il n'y a donc aucune raison d'élaborer des systèmes particuliers de niveaux stratégique ou opérationnel.

Les besoins seront toutefois différents au niveau tactique. Le Canada a manifesté son intention de participer à des opérations multinationales et déploiera, au besoin, des forces au sol. Bien qu'il ne soit pas question d'effectuer un débarquement de personnel et d'équipement des Forces canadiennes en environnement hostile, rien ne garantit que l'environnement permissif d'un « débarquement administratif » ne se détériorera pas avec l'escalade de la menace contre les forces à terre. Il peut très bien arriver que les forces terrestres (canadiennes ou étrangères) aient besoin d'un appui des forces en mer. Si les forces navales canadiennes sont les

30 Pour une perspective plus approfondie du sujet, voir « Naval Fires: Sea-Based Warfighting in the 21st Century » dans Surface Warfare, vol. 23, no 5 (septembre/octobre 1998), p. 18-23.

seules immédiatement disponibles, il devient nécessaire que cette force soit en mesure de fournir une forme ou une autre d'appui-feu naval de niveau tactique (il peut s'agir de munitions aériennes, de missiles d'attaque mer-sol ou de tirs d'artillerie) aux forces présentes sur les côtes[31].

La capacité d'appui-feu naval peut servir beaucoup d'autres fins sur les côtes. Elle peut assurer la protection requise pour l'évacuation des non-combattants dans un environnement possiblement hostile, une responsabilité nationale clairement définie. De plus, une capacité moyenne tactique d'appui-feu naval pourrait soutenir les capacités de combat et d'auto-défense des unités navales et permettre d'attaquer des cibles situées à terre comme des batteries antinavires ou antiaériennes, qui peuvent poser une menace en zone littorale. Elle pourrait aussi participer à constituer une « capacité offensive raisonnable » pour une forme limitée d'interdiction contre des objectifs terrestres (des bombardements d'objectifs côtiers et l'attaque des trains durant la guerre de Corée – v. la Partie 4). Dans chacun de ces cas, il est considéré qu'une capacité moyenne sera necessaire aux forces navales canadiennes afin de jouer, au niveau tactique, un rôle de leadership d'appui-feu naval dans le cadre des opérations menées à terre[32].

En plus de contribuer aux capacités de défense et d'attaque des forces navales canadiennes, cette capacité réduirait la dépendance de ces forces à la capacité moyenne tactique d'appui-feu naval alliés comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne, au niveau tactique des opérations interarmées. Il en résulterait en outre une capacité de combat avancée qui ferait appel à une technologie de pointe. Les éléments essentiels de cette composante seront la portée, la rapidité, la précision et la létalité, selon le système d'armes utilisé. La capacité sera aussi fonction de l'acquisition d'une capacité C4ISR de pointe. Cette capacité renforcerait du même coup la préparation au combat et augmenterait les possibilités d'emploi au sein des forces interalliées et interarmées et, donc, l'interopérabilité des forces navales canadiennes. Tous ces attributs appuient manifestement les objectifs énoncés dans la *Stratégie 2020*.

31 L'appui-feu naval consiste, au niveau tactique, en la capacité de réagir directement et dans un delai de quelques minutes au plus, contre des forces qui menacent immédiatement les forces alliées. Voir « Naval Fires: Sea-Based Warfighting in the 21st Century », p. 20.

32 Comme nous l'avons mentionné dans la section sur la défense de la force, cette capacité moyenne nécessiterait, si non la possibilité de munir les unités des FC de tous les aspects de cette capacité, au moins la possibilité d'exécuter le commandement et contrôle de toute force convenablement équipée mise à la disposition des commandants canadiens.

Caractéristiques de l'appui-feu naval :

- Capacité au niveau tactique.
- Interopérabilité – pour les opérations interalliés et interarmées (principalement avec la USN).
- Efficacité de la C4ISR dans la désignation d'objectifs de précision.
- Possibilité d'assurer un C2 efficace pour les forces désignées – opérations interarmées.
- Capacité de répondre rapidement aux demandes de tir.
- Système d'arme efficace – rapidité, portée, précision et létalité.

- **Passerelle C4ISR** : Cette capacité conceptuelle prendrait la forme d'une interface entre des systèmes avancés et moins évolués en vue du partage automatisé des renseignements pertinents. Bien que le C4ISR soit une composante de compétences de base essentielle, l'élaboration d'une capacité de « passerelle » avantagerait considérablement les FC puisqu'elle rendrait particulièrement souhaitable la contribution canadienne aux opérations multinationales. Cette passerelle, si elle est réalisable, permettrait aux marines qui ne peuvent mettre en service la technologie nécessaire de lier directement leur technologie aux capacités de C4ISR américaines de le faire par le biais des unités canadiennes. À ce titre, cette technologie accroîtrait de beaucoup l'interopérabilité, non seulement des Forces canadiennes, mais également de nombreuses forces multinationales. Elle renforcerait également la cohésion et la confiance entre les nations qui prennent part à ces opérations. De plus, les forces qui, normalement, n'ont pas accès aux importantes ressources des Américains auront enfin une image plus complète des événements, ce qui améliorera leur contribution aux opérations. De ce fait, les commandants d'opérations pourront accorder une confiance et responsabilité accrues aux forces des pays « moins » avancés et, par la même occasion, laisser les États plus avancés effectuer les opérations que seuls ils peuvent mener à bien. Les autres ministères et organisations non gouvernementales (ONG) pourraient également tirer parti de ces avantages s'ils étaient en mesure de se connecter avec d'autres systèmes commerciaux et gouvernementaux. Il en résulterait un véritable multiplicateur de forces, tant pour les opérations internationales que nationales.

La mise au point de cette composante de compétences nécessitera des logiciels à la fine pointe de la technologie qui seraient en mesure de relier efficacement différents niveaux de complexité technique et qui seront également dotés de fonctionnalités de filtrage efficaces pour empêcher que les systèmes plus simples ne soient pas inondés de données. En outre, il faudrait déployer des mesures de sécurité serrées comme l'accès multiniveaux pour apaiser les craintes des États plus avancés qui fourniront la plupart des RSR servant à l'élaboration de l'image des événements. Bien qu'elle soit difficile à élaborer et à tenir à jour étant donné la participation du Canada aux forces de coalition internationales, cette capacité pourrait être extrêmement utile, en particulier dans le cadre d'opérations de coalition.

Caractéristiques de la passerelle C4ISR :

- Assurer l'interface entre les grands alliés et les forces disposant d'une technologie moins avancée.
- Assurer l'interface entre les systèmes de communication et d'information des autres ministères et des ONG.
- Logiciel sophistiqué.
- Système de filtrage efficace.
- Mesures de sécurité serrées – accès multiniveaux.

Capacités adaptées aux OHG

Un simple coup d'œil à la gamme des conflits (figure 1) permet de constater que les opérations hors guerre (OHG) sont beaucoup plus nombreuses proportionnellement que les opérations de guerre, ce qui n'est pas nécessairement surprenant. Dans le contexte canadien, les OHG sont très diversifiées; elles englobent tant les opérations menées au Canada que celles menées à l'étranger dans le cadre de l'imposition de la paix[33]. Même si l'utilisation de toute forme d'opérations de combat est considérée comme une opération de guerre, un nombre important des activités effectuées par les forces armées ne sont pas considérées comme des opérations de guerre, et il en va de même pour les marines. Un examen des activités de la marine (figure 7) révèle que plusieurs de ces activités s'inscrivent dans la catégorie des opérations hors guerre.

33 Canada, Guide de planification de la Défense 2001 (Ottawa : Ministère de la Déense nationale, 2000), p. GL-6.

Les capacités adaptées sont les capacités ayant pour seul but de mener des OHG. On peut prendre comme exemple l'engagement de ressources financières particulières pour l'ajout d'un élément brise-glace à un navire de guerre, de même que les coûts de fonctionnement et d'entretien associés. L'acquisition d'équipement et d'instruction ayant pour but spécifique d'intervenir lors de catastrophes environnementales ou naturelles en est un autre exemple.

Flexibilité inhérente – un Sea King 'GASM' effectue une mission de sauvetage dans l'Atlantique Nord. (*Photo des FC*)

Cependant, un grand nombre de composantes de compétences énumérées dans la présente partie permettraient à la marine à venir de mener des OHG, même si elles ont été acquises principalement pour participer à des opérations de guerre. En fait, plusieurs fonctions de la marine que l'on définit actuellement comme étant des OHG reposent largement sur ses capacités qui lui permettent de prendre part à des opérations de guerre. Par exemple, la diplomatie navale et les opérations d'interception maritime sont considérées comme des OHG; toutefois, leur efficacité repose sur la capacité inhérente des forces participant à ces opérations de faire usage de force armée au besoin.

L'habileté de mener une vaste gamme d'OHG permettra également d'apporter une contribution significative aux situations nationales et internationales et d'accroître la pertinence de la marine, tant au pays qu'à l'étranger. Le fait de travailler avec d'autres ministères et des ONG permettra d'élargir et de renforcer des partenariats stratégiques conformément aux objectifs de *Stratégie 2020*. Même sans les capacités adaptées aux OHG, les forces navales seront tout de même en mesure de mener un nombre important de ce type d'opérations, en raison de leur souplesse inhérente. Comme nous l'avons vu ailleurs, si les forces militaires et navales instruites et équipées pour le combat peuvent aussi servir à des fins pacifiques, l'inverse est hor de question. Puisque le but ultime de toute force navale consiste à être prête à mener des opérations de combat en vue d'appuyer la volonté nationale, l'acquisition de capacités adaptées aux OHG (de l'équipement particulier, de l'instruction, des compétences et une doctrine, par exemple) ne devrait être envisagée que lorsque toutes les capacités militaires nécessaires ont été mises en place.

Capacités adaptées aux OHG :

- Ne réduisent pas la capacité de combat.
- Ces capacités sont acquises uniquement en vue de situations qui peuvent vraisemblablement se produire.
- Dans une situation donnée, ces capacités sont considérablement plus efficaces que des capacités militaires habituelles.
- Cette capacité n'est pas disponible dans un autre ministère.

Sommaire

Cette partie de *Point de mire* présentait les ***compétences fondamentales*** nécessaires pour remplir les fonctions de la marine canadienne définies à la Partie 6. Plusieurs composantes de compétences relatives à la marine ont été décrites et elles peuvent être directement associées aux objectifs énoncés dans le *Livre blanc sur la défense de 1994*, *Stratégie 2020* et dans le tableau des objectifs de capacités des FC. Sans ***composantes de compétences de base*** bien définies, la marine à venir ne serait rien de plus qu'un tigre de papier, incapable de réaliser ces compétences fondamentales même au niveau le plus élémentaire. Pour être en mesure de jouer, au nom du Canada, un rôle important dans le cadre d'opérations interarmées et interalliés, tant au Canada qu'à l'étranger, la marine à venir devra posséder d'autres ***composantes de compétences de multiplication de force***. Lorsque ces capacités seront en place aux niveaux précisés dans le tableau des objectifs de capacités (figure 8) et qu'elles seront réunies à l'intérieur de la structure catalytique du groupe opérationnel, la valeur de la marine à venir sera pleinement reconnue. On demande, dans *Stratégie 2020* et dans la *PSC*, que des « forces d'une grande qualité qui seront aptes au combat, adaptées à leurs tâches et interopérables » acquièrent une telle compétence. En ce qui concerne les capacités de la marine à venir, le point de mire sur lequel les planificateurs de la marine doivent mettre le cap est précis.

8

Garder
le point de mire

8

Garder
le point de mire

> *Les gouvernements ne peuvent durer toujours, car ils sont voués à naître et à mourir comme les hommes… mais, croyez-moi, quiconque prendra les rênes du pouvoir [au Canada] devra disposer d'une marine, puisque chaque pays qui possède des rives a disposé d'une marine par le passé et doit en disposer dans l'avenir.* [traduction]
>
> Sir Wilfrid Laurier
> *(10 novembre 1910)*[1]

Ces mots ont été prononcés par le premier ministre Laurier avec pour toile de fond le débat à l'échelle nationale portant sur la création de la Marine royale du Canada. Ce n'était pas la nécessité de la marine qui était contestée, mais bien sa forme. À l'époque, la défense maritime du Canada était déjà assurée par la suprématie de la Marine royale. Toutefois, dans les premières années du siècle qui, selon le premier ministre Sir Wilfrid Laurier, devaient appartenir au Canada, une marine en mesure d'agir indépendamment partout dans le monde faisait partie intégrante d'un État souverain. Aujourd'hui, à l'aube du XXIe siècle, le Canada ne doit pas se contenter de moins.

Point de mire, qui se veut en quelque sorte une étude des défis et des possibilités qui caractérisent la sécurité de demain, présente une stratégie navale qui vise à accroître la capacité du gouvernement du Canada à intervenir sur le plan militaire à l'endroit et au moment de son choix. Il s'agit là du point de mire vers lequel la marine canadienne orientera ses activités au XXIe siècle :

> ***La Stratégie navale pour 2020 : La marine canadienne continuera son évolution vers une force flexible qui s'adapte à toute situation, prête à fournir au gouvernement diverses options stratégiques pertinentes, dans toute situation de crise nationales et internationales pouvant nécessiter des opérations militaires de moyenne envergure.***

1 Cité dans Milner, Canada's Navy : The First Century, p. v.

La marine constituera des forces aptes au combat et rapides au déploiement, souples, létales, surviables et soutenables. Les forces navales du Canada, des unités individuelles aux groupes opérationnels, seront indépendantes sur le plan tactique mais capables de se joindre ou de s'intégrer à une force américaine ou multinationale interarmées, partout dans le monde. La marine améliorera sa capacité à déployer des forces d'avant-garde pour intervenir en cas de crise et à appuyer le déploiement rapide des principales forces d'urgence aériennes ou terrestres.

Le fait de poursuivre cette stratégie permettra à la marine à venir de jouer ses trois rôles fondamentaux : **défendre** les engagements nationaux et alliés; **appuyer** la politique étrangère canadienne; **protéger** de la souveraineté canadienne. Cette marine continuera d'offrir au gouvernement canadien un grand nombre d'options en matière de gestion de crise qui touchent à l'éventail des conflits, de la présence et de l'aide humanitaire dans le cadre d'opérations de maintien de la paix au combat pur et simple, dans des scénarios aussi divers que les patrouilles des pêches, les secours d'urgence, l'application de sanctions et la défense collective. Grâce à la marine, une vaste gamme de capacités seront à la disposition des Forces canadiennes pour les opérations futures dans les zones littorales du monde. Certaines de ces capacités ne pourront être offertes que par les forces navales, tandis que d'autres pourraient être offertes par d'autres forces, mais avec moins d'efficacité que si elles étaient offertes par la marine. Les marines ne peuvent tenir le terrain comme l'armée, ni ne peuvent atteindre les coins les plus éloignés du monde aussi rapidement que l'aviation, mais seule une force navale est en mesure de demeurer au large des côtes de son pays ou d'une autre nation pendant une longue période, tout en conservant de grandes capacités de combat. Il faut donc tenir compte de ces caractéristiques uniques au moment de l'élaboration de tout concept en matière d'opérations expéditionnaires pour les Forces canadiennes.

Du point de vue historique, les navires de guerre, de par la complexité des facteurs techniques et sociologiques, constituent une démonstration des réussites propres à une époque spécifique. L'effort nécessaire pour créer et maintenir de telles forces doit être constant et résolu, et il faut sans cesse porter attention aux objectifs visés. Si le coût de la constitution et du maintien d'une force navale viable est élevé, le prix à payer pour son absence est infiniment plus grand. L'expérience et la recherche opérationnelle continuent de faire la preuve du simple fait suivant : si des forces militaires et navales prêtes au combat peuvent

exercer des fonctions qui ne sont pas liées au combat, le contraire n'est pas vrai. La flotte doit être en mesure de s'adapter à l'évolution des tendances, mais doit d'abord et avant tout permettre la satisfaction des besoins fondamentaux liés à la défense du pays. Cependant, les fruits de l'établissement d'une telle force ne sont pas toujours évidents : « Paradoxalement, un bâtiment qui de sa carrière ne fait jamais feu sur l'ennemi peut faire illusion d'inutilité[2] ».[*traduction*]

En dernière analyse, la marine canadienne est un symbole de l'État. Des forces navales compétentes sur le plan technique qui sont en mesure de mener des opérations démontrent que l'État est fort et apte à défendre ses intérêts. *Point de mire* met en lumière les défis maritimes qui découleront du contexte de sécurité du XXIe siècle, établit un cadre conceptuel dans lequel la marine pourra se pencher sur des défis de façon stratégique, et fait part des capacités nécessaires pour mettre en oeuvre cette stratégie. Il expose en fait le besoin d'une ***marine de projection mondiale moyenne qui constituera pour le Canada une force polyvalente et interopérable en mesure de participer à des opérations interalliées et interarmées dans le monde entier***.

TOUJOURS LÀ,
TOUJOURS PRÊTE

2 Contre-amiral Crickard, Fred W., « Maritime Issues in Canadian Security Policy », Niobe Papers, Vo.l 5 : Canada's Navy Sailing into the 21st Century, St John's, T.-N. : Robinson-Blackmore, pour l'Association des Officiers de la marine du Canada, 1993, p. 24.

Sélection
bibliographique

Sélection *bibliographique*

Les références détaillées des documents source complets figurent dans les notes de bas de page. Les documents énumérés ci-dessous sont plutôt des ouvrages d'ordre général recommandés aux personnes qui désirent lire d'autres documents sur le sujet.

Publications gouvernementales

Canada. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international [MAECI]. *Le Canada dans le monde* [énoncé de principe du gouvernement sur les affaires étrangères], Ottawa, ministère des Affaires étrangères, 1995.

Canada. MAECI. *La sécurité humaine : La sécurité des individus dans un monde en mutation*, Ottawa, ministère des Affaires étrangères, 1999.

Canada. Ministère de la Défense nationale [MDN]. *Changement de cap : Une stratégie navale pour le Canada*, Ottawa, Groupe Communication Canada, 1997.

Canada. MDN. *La défense du Canada au-delà de l'an 2010 – Perspectives : Document de conception de la RAM,* Ottawa, QGDN, Groupe de travail opérationnel sur la RAM, le 31 mai 1999.

Canada. MDN. *Le contexte de sécurité futur*, Kingston, Ontario : Rapport 99-2 de la Direction des concepts stratégiques (Opérations stratégiques), août 1999.

Canada. MDN. *Le droit des conflits armés*. Ottawa – QGDN, Bureau du Juage-avocat général, B-CG-005-027-/AAF-021, 2000

Canada. MDN. *Regard sur l'avenir de la marine du Canada – Bâtir les Forces maritimes canadiennes du XXIe siècle*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 1994.

Canada. MDN. *Rapports sur les plans et priorités, 2001-2002*. Ottawa : MDN, 2001.

Canada. MDN. *Définition de la menace : menaces asymétriques et armes de destruction massive,* Ottawa, sous-chef d'état-major de la défense, 2000.

Canada. MDN. *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020*. Ottawa, ministère de la Défense nationale, 1999.

Canada. MDN. *Planification stratégique des capacités des Forces canadiennes*, Ottawa, vice-chef d'état-major de la Défense, 2000.

Canada. MDN. *Livre blanc sur la défense de 1994*, Ottawa, Groupe Communication Canada, 1994.

Canada. Environnement Canada. *L'ABC du changement climatique : Prévoir l'avenir*, Ottawa, Environnement Canada, 1997.

Canada, Conseil du Trésor. Ottawa : Conseil du Trésor, 15 octobre 1990.

Grande-Bretagne. Admiralty. *The Fundamentals of British Maritime Doctrine* [*BR 1806*, 2e éd.], Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1999.

Massel, capc P.L., et coll. *L'étude 2015 sur les forces maritimes canadiennes, Phase II : Analyse des options en matière de structure de la force maritime au moyen du modèle de simulation de la flotte,* Ottawa, QGDN, rapport DRO R9903, juillet 1999.

États-Unis. *New World Coming: American Security in the 21st Century*, Washington DC, United States Commission on National Security / 21st Century, 1999.

États-Unis. Department of the Navy. *Forward… From the Sea: Preparing the Naval Service for the 21st Century*, Washington DC, 1994.

États-Unis. The Joint Chiefs of Staff. *Joint Vision 2020*, Washington, DC, JCS, 2000.

États-Unis. *Le Rapport sur la santé mondiale : la vie au XXIe siècle, une vision pour tous*, New York, Nations Unies, 1998.

Publications secondaires

Bland, Douglas, (éd.), *Canada's National Defence, Volume I : Defence Policy.* Kingston : Queen's University School of Policy Studies, 1997.

Boutilier, J.A. (éd.). *The RCN in Retrospect, 1910-1968*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1982.

Booth, K. *Navies and Foreign Policy*, Londres, Croom Helm, 1977.

Busutti, James J. *Naval Weapons Systems and the Contemporary Law of War*. Oxford : Clarendon Press, 1998.

Cable, James. *Gunboat Diplomacy: Political Applications of Limited Naval Force, 1919-1991*, Londres, Macmillan, 1994.

Crickard, Fred W., et Peter T. Haydon. *Why Canada Needs Maritime Forces*, Nepean, Ontario, Napier Publishing pour l'Association des officiers de la Marine canadienne, 1994.

Corbett, Sir Julian. *Some Principles of Maritime Strategy: With an Introduction and Notes by Eric J. Grove*, Annapolis, MD, Naval Institute Press, 1988.

Douglas, W.A.B. (éd.). *RCN in Transition, 1910-1985*, Vancouver, UBC Press, 1988.

Fry, Joseph N., et J. Peter Killing. *Strategic Analysis and Action*, Scarborough, Ontario, Prentice Hall [4e éd.].

Goldrick, James, et John B. Hattendorf (éd.). *Mahan is Not Enough: The Proceedings of a Conference on the Works of Sir Julian Corbett and Admiral Sir Herbert Richmond*, Newport, RI, Naval War College Press, 1993.

German, Tony. *The Sea is at Our Gates: The History of the Canadian Navy*. Toronto, McClelland & Stewart, 1990.

Griffiths, Ann, Peter Haydon et Richard Gimblett (éd.). *Canadian Gunboat Diplomacy: The Canadian Navy and Foreign Policy*, Halifax, N.-É., Dalhousie University Centre for Foreign Policy Studies, 2000.

Goodstein, Leonard D., Timothy M. Nolan, et J. William Pfeiffer. *Applied Strategic Planning: A Comprehensive Guide*, San Diego, Pfeiffer & Co, 1992.

Gray, Colin S. *The Leverage of Sea Power: The Strategic Advantage of Navies in War*, Toronto, Maxwell Macmillan Canada, 1992.

Grove, Eric. *The Future of Sea Power*. London, Routledge, 1990.

Hattendorf, John (éd.). *Mahan on Naval Strategy: Selected Excerpts from the Writings of Rear Admiral Alfred Thayer Mahan USN with a Commentary*. Annapolis, MD: Naval Institute Press, 1991.

Hadley, Michael, Rob Hubert, et Fred W. Crickard (éd.). *A Nation's Navy: In Quest of Canadian Naval Identity*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1996.

Haydon, Peter T. *Sea Power and Maritime Strategy in the 21st Century: A "Medium" Power Perspective*, Halifax, N.-É., Dalhousie University Centre for Foreign Policy Studies, Maritime Security Occasional Paper No 10, 2000.

Herbert, Glen J. *Canada's Oceans Dimension: A Factbook*, Halifax, N.-É., Maritime Affairs Press, Niobe Papers Vol. 11, 1999.

Hill, Rear Admiral J.R. *Maritime Strategy for Medium Powers*, Annapolis, MD, Naval Institute Press, 1986.

Hore, Peter (éd.). *The Genesis of Naval Thinking Since the End of the Cold War (Maritime Strategic Studies Institute [MSSI] Paper No 2)*, Londres, HMSO, 1999.

Jockel, Joseph T. *The Canadian Forces: Hard Choices, Soft Power*, Toronto, Institut canadien des études stratégiques, 1999.

Koburger, Charles W. Jr. *Sea Power in the Twenty-First Century: Projecting a Naval Revolution*, Londres, Praeger, 1997.

Kostash, Myrna. *The Next Canada : In Search of Our Future Nation*. Toronto : McClelland & Stewart, 2000.

Maloney, Sean M. *The Inevitable Never Happens and the Unexpected Constantly Occurs: Canadian Maritime Forces and Contingency Operations, 1945 to 1996*.

Milner, Marc. *Canada's Navy: The First Century*, University of Toronto Press, 1999.

Owens, Admiral William A. (USN, retraité), *High Seas: The Naval Passage to an Uncharted World*, Annapolis, MD: Naval Institute Press, 1995.

Plotz, Jason. *The Navy and the Post-Modern State: Maritime Security Occasional Paper No. 9*, Halifax, N.-É., Dalhousie University Centre for Foreign Policy Studies, 2000.

Pugh, Michael (éd.). *Maritime Security and Peacekeeping: A Framework for United Nations Operations*, Manchester, University Press, 1994.

Strategy and Forces Planning [différents éditeurs – The Strategy and Forces Planning Faculty, National Security Decision Making Department, Naval War College], Newport, RI, Naval War College Press, 2000 [3e éd.].

Sumida, Jon Tetsuro. *Inventing Grand Strategy and Teaching Command: The Classic Works of Alfred Thayer Mahan Reconsidered*. Baltimore, MD, The Johns Hopkins University Press, 1997.

Till, G. (éd.). *Seapower : Theory and Practice*. Londres : Frank Cass, 1994.

Tummers, Edward L. (éd.). *Maritime Security in the Twenty-First Century: Maritime Security Occasional Paper No. 11*, Halifax, N.-É., Dalhousie University Centre for Foreign Policy Studies, 2000.

Hommages

Hommages

La publication de Point de mire *est le fruit des travaux d'une équipe de la direction de la statégie maritime comprenant le capitaine de vaisseau Dean McFadden, le capitaine de frégate Chris Gunn, les capitaines de corvette Richard Gimblett et George Kearney, et le Docteur Brooke Smith-Windsor. Des membres des communautés navale, militaire et universitaire ont participé aux séminaires de planification initiale; les ébauches successives du document, lues en entier ou en partie, ont grandement bénéficié de leurs commentaires. Le chef d'état-major des Forces maritimes est reconnaissant du service qu'ils ont rendu à la marine. Étant-donné les changements périodiques de grade et d'état, ils sont ici énumérés par ordre alphabétique: John Bell, Jim Boutilier, Charles Brown, Ron Buck, Bob Bush, John Bycroft, Mike Cowen, Mike Craven, Fred Crickard, Rob Davidson, Bob Durocher, Bob Gongora, Russ Green, David Griffiths, Paul Guindon, Mike Haché, Doug Hales, Greg Hannah, Ken Hansen, Richard Harrison, Peter Haydon, Chris Henneberry, Jim Hewitt, Rob Huebert, Guy Killaby, Mike Knippel, Eric Lerhe, Ian Mack, Sean Maloney, Bill March, René Marin, Darren McGuire, Doug McLean, Dusty Miller, Marc Milner, Dave Neil, Dean Oliver, Ian Parker, Ty Pile, Colin Plows, Dominic Rossi, Denis Rouleau, Joel Sokolsky, Bob Spittall, Cedric Steele, Doug Thomas, Rick Town, Ed Tummers, Mark Tunnicliffe, John turner, Paul Ward, Kelly Williams, Mike Whitby.*

Annexes

Annexe A

Choix de textes

Forces canadiennes/Ministère de la Défense nationale

Au début de l'élaboration du *Point de mire*, le boursier de la Défense à l'université Dalhousie et les officiers d'état-major de la Direction – Stratégie maritime ont rédigé des documents d'information pour définir le contexte et susciter la discussion. D'autres contributions à l'élaboration de *Point de mire* sont venues d'analyses de l'avenir de la sécurité commandées par plusieurs universitaires éminents, et dans une certaine mesure de plusieurs études sur les capacités futures menées par d'autres sections de l'état-major des Forces maritimes. Parmi ces dernières études, la plus importante était le « Capability Blueprints for 2010 », préparé par les cellules de détermination des besoins de l'état-major des Forces maritimes. Bien qu'elle traite de concepts généraux communs, la portée de l'étude va moins loin dans le temps, et elle fera partie du plus vaste *Guide de planification stratégique des capacités des Forces maritimes* qui sert au suivi des progrès. Cette étude n'est pas énumérée ici, mais on peut l'obtenir sur demande.

Maritime Security In The Twenty-First Century: Maritime Security Occasional Paper No. 11 – Ces documents d'information ont été rédigés dans le but de susciter la discussion dans le cadre d'une série de séminaires qui ont eu lieu au printemps 2000 sur les thèmes qui allaient être abordés dans *Point de mire*. Ils comportent les travaux suivants, rédigés par le boursier de la Défense à l'université Dalhousie, des officiers d'état-major de la Direction de la Stratégie maritime et plusieurs professeurs éminents :

- Introduction, *Dr Timothy M. Shaw*
- A Century of Canadian Maritime Force Development: A Reinterpretive History, *Capc Richard Gimblett*
- A Naval Assessment for 2020, *Capc George Kearney*

- The (Re)Definition of Security: Implications for Canadian Naval Strategy in the 21st Century, *Brooke Smith-Windsor, Ph.D.*
- Maritime Security in the 21st Century: The Changing Maritime Security Environment, *Commandant Edward L. Tummers*
- Thoughts from the Outside: Rethinking Maritime Strategy and Force Requirements for 2020, *James Fergusson, Ph.D.*
- Whither the Navy? A Hard Look at the Future of the Canadian Navy, *Marc Milner, Ph.D.*
- What Naval Capabilities Does Canada Need?, *Peter Haydon*

Stratégie de défense 2020 – le document principal présente ce texte comme le principal document qui oriente l'évolution du MDN et des FC dans le XXIe siècle. Ce document aborde un grand nombre de questions relatives à la défense décrites dans ses propres ouvrages de référence (publiés séparément par la suite) :

- ***Vue d'ensemble stratégique***[1]. Produite annuellement par la Direction – Analyse stratégique, ce document cerne et analyse les facteurs géopolitiques, économiques, militaires, ethniques, religieux et technologiques qui influent sur l'activité partout dans le monde. En plus d'une revue des principales régions géographiques du monde, le document examine aussi des questions et des dossiers fonctionnels précis. La discussion et l'analyse y sont menées à un niveau stratégique général et n'ont pas expressément trait aux Forces Canadiennes, bien que l'on puisse en tirer des conclusions concernant les implications à long terme sur les intérêts de sécurité du Canada.
- ***Évaluation militaire***[2]. Il s'agit d'un document prospectif que la Direction – Analyse de défense (DAD) fait paraître deux fois par année en vue de mettre en contexte les activités de planification de défense au sein des Forces canadiennes. Il vient compléter la *Vue d'ensemble stratégique*, à la différence que *l'Évaluation militaire* analyse les implications de la conjoncture géopolitique pour les Forces canadiennes, notamment en termes des besoins stratégiques en matière de capacités sur unepériode plus longue. Bien qu'il s'agisse d'un document de base utile, il ne présente pas de manière suffisamment détaillée le nouveau contexte de la

1 Vue d'ensemble stratégique 2000 (Ottawa : Direction – Analyse stratégique, ministère de la Défense nationale, 2000)

2 *Évaluation militaire 2000* (Ottawa : Direction – Analyse de défense, ministère de la Défense nationale, 2000).

sécurité maritime pour *Point de mire*. Les évaluations en matière de sécurité du point de vue maritime ont donc été élaborées à l'interne, par l'État-major des Forces maritimes[3].

- ***La défense du Canada au-delà de 2010 – Perspectives : Document de conception de la RAM***[4]. Ce document examine les possibilités de changement à la doctrine et à l'organisation des FC du MDN offertes par cette question de défense.

Le contexte de sécurité futur[5]. Ce document de conception représente la première étape des trois étapes du processus de transition de l'armée canadienne vers l'Armée de l'avenir. Ce document se penche sur les facteurs qui semblent avoir le plus d'incidence sur l'avenir, y compris les leçons à tirer de l'histoires, l'environnement géostratégique mondial, l'environnement national, les nouvelles technologies et la progression des forces alliées et étrangères. En conclusion, on y évalue l'incidence du contexte de sécurité futur sur les opérations, et on y décrit les principaux rôles que devrait jouer l'Armée de l'avenir. Bien que sa propre publication ait été en partie éclipsée par de la sortie du document *Stratégie de défense 2020*, plusieurs des thèmes que ce document aborde ont un lieu direct avec les thèmes que l'on trouve dans *Point de mire*.

É.-U. et les alliés

Au sein des partenariats en matière de sécurité internationale entretenus par le Canada en Amérique du Nord et en Europe, ce sont aux États-Unis et au Royaume-Uni que l'on doit la plupart des nouveaux développements. Il est essentiel, avant d'entreprendre toute réévaluation des forces armées canadiennes, de comprendre comment ces pays développeront et utiliseront leurs forces armées dans le contexte de sécurité futur. Il y aurait également lieu, pour réaliser cet exercice, de s'inspirer des similitudes qui existent entre le Canada, l'Australie et les Pays-Bas, particulièrement sur les plans militaire, social, économique et politique. Les documents qui suivent exposent les stratégies que ces forces navales ont adoptées récemment et qui présentent un intérêt particulier pour nous.

3 Voir la partie 5 et l'annexe D.

4 *La défense au Canada au-delà de 2010 – Perspectives : Document de conception de la RAM* (Ottawa, QGDN, Groupe de travail opérationnel sur la RAM, le 31 mai 1999), p. vi.

5 *Le contexte de sécurité futur* (Kingston, Ontario : Rapport 99-2 de la Direction des concepts stratégiques (Opérations stratégiques), août 1999).

From the Sea *et* ***Forward ... From the Sea***.[6] Publié en 1992, ***...From the Sea*** définit le concept stratégique devant aider le service naval des É.-U. (c.-à-d. la Navy et les Marine Corps) à réussir la transition de la guerre froide au XXIe siècle. Il propose un changement de cap et de priorités. Ainsi, les opérations en mer seront progressivement remplacées par la projection de puissance et l'utilisation des forces navales en vue d'influer sur les événements qui surviennent dans les régions côtières de partout dans le monde. En 1994, le document ***Forward ...From the Sea*** a mis à jour et étoffé ces premiers concepts stratégiques, en vue d'aborder particulièrement les contributions uniques que peuvent apporter les corps marins expéditionnaires dans le cadre des opérations menées en temps de paix et des interventions en cas de crises ou de conflits régionaux.

Joint Vision 2020[7]. Ce document s'inspire des concepts établis dans ***Joint Vision 2010***, relativement à la transformation des forces armées américaines. Il présente les forces interarmées comme la clé du succès opérationnel en raison de leur flexibilité et de leur souplesse d'exécution. Il rappelle également que la supériorité de l'information est essentielle à la progression des capacités opérationnelles des forces interarmées et expose une vision qui reconnaît l'importance de l'innovation technologique et technique, mais qui précise que ces innovations doivent être accompagnées par des innovations dans l'organisation et la doctrine.

The Fundamentals of British Maritime Doctrine (*BR 1806*, 2e éd.)[8]. La première édition de ce document a été publiée en 1995 et avait pour but principal de renseigner tant les militaires professionnels de la marine que les profanes sur les principes sur lesquels est fondée la doctrine maritime. Il s'agit d'une référence indispensable à toute étude de la stratégie maritime et de son influence sur les relations internationales. Bien que la seconde édition ait suivi l'examen de la défense stratégique de 1998 du Royaume-Uni, les seuls changements importants apportés au document proviennent de l'intégration des travaux ultérieurs de *The United Kingdom Doctrine for Joint and Multinational Operations (UKOPSDOC)*, ce qui illustre bien la pertinence de ce document.

6 " . . . From the Sea: Preparing the Naval Service for the 21st Century", septembre 1992, **http://www.chinfo.navy.mil/navpulib/policy/fromsea/fromsea.txt**; et "Forward . . . From the Sea", novembre 1994, **http://www.chinfo.navy.mil/navpulib/policy/fromsea/forward.txt**.

7 *Joint Vision 2020* (Washington, DC, US Government Printing Office, juin 2000).

8 *The Fundamentals of British Maritime Doctrine* (BR 1806, 2e éd.) (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1999).

Defence 2000: Our Future Defence Force – Livre blanc sur la défense de l'Australie[9] *Defence 2000* donne un aperçu exhaustif de la politique de défense australienne et décrit clairement les objectifs stratégiques et les objectifs relatifs à la structure de ses forces que vise l'Australie pour le XXIe siècle. Bien que la priorité des forces australiennes (ADF) demeure la défense et la sécurité de l'Australie et les stratégies adoptées à cette fin, le Livre blanc introduit la possibilité pour l'ADF de participer à des opérations de stabilisation, y compris les opérations d'imposition de la paix et d'aide humanitaire à l'échelle internationale, mais surtout régionale. Pour que l'ADF soit prête à toute éventualité possible, de la guerre classique aux opérations hors guerre (OHG), *Defence 2000* recommande un renforcement de la structure des forces (l'objectif est de 54 000 membres à plein temps d'ici 2010), l'octroi de financement supplémentaire en vue d'augmenter et d'améliorer les capacités des trois services, ainsi que le maintien d'une alliance solide avec les États-Unis.

Livre blanc sur la défense 2000 des Pays-Bas[10]. Bien que ce document gouvernemental officiel confirme que l'armée néerlandaise doit être prête à intervenir dans toutes sortes de conflits, d'une grande guerre à l'aide humanitaire, il présente des forces armées axées davantage sur la gestion de crises que sur la défense collective. En soulignant l'importance de l'interopérabilité des systèmes de commandement et de contrôle dans la réalisation des objectifs à venir tout en visant le renforcement des capacités interarmées, ce document présente une orientation sur différents objectifs stratégiques importants et innovateurs. Ainsi, la marine néerlandaise explorera la possibilité d'acquérir des installations maritimes de défense antimissile, prendra des mesures en vue d'améliorer sa capacité de transport maritime stratégique et examinera la possibilité d'installer un quartier général interarmée dans ce nouveau navire.

9 *Defence 2000: Our Future Defence Force* (Canberra, Department of Defence, 2000), **http://www.defence.gov.au**

10 *Livre blanc sur la défense 2000 des Pays-Bas* (ministère de la Défense des Pays-Bas, 1999).

Annexe B

Scénarios de planification des forces[1]

Nº	Scénario	Résumé
1	***Recherche et sauvetage au Canada***	Les scénarios secondaires sont : sauvetage en mer au moyen d'un navire, recherche et sauvetage d'une équipe de chasse dans le Nord, sauvetage de survivants d'un écrasement d'un gros avion de ligne dans une région éloignée du Nord.
2	***Secours d'urgence au Canada***	Contribuer à la fourniture de secours humanitaire et aider les autorités à restaurer l'infrastructure locale, à la suite d'un tremblement de terre important survenu sur la côté ouest du Canada.
3	***Aide humanitaire internationale***	Dans le cadre d'une opération de l'ONU, aider à la distribution de fournitures de secours à des réfugiés rassemblés dans un pays de l'Afrique centrale.
4	***Surveillance/ contrôle du territoire canadien et de ses voies d'accès***	Aider d'autres ministères et les autorités de police à identifier, poursuivre et, au besoin, intercepter les plates-formes soupçonnées de transporter de la contrebande ou des immigrants clandestins avant qu'elles ne pénètrent dans le territoire canadien ou après.
5	***Protection et évacuation de Canadiens en territoire étranger***	Aider le MAECI, dans le cadre d'une force interalliée, à assurer la protection et l'évacuation de ressortissants canadiens se trouvant dans un pays étranger qui est menacé par un conflit.
6	***Opérations de soutien de la paix (chapitre 6)***	Participer, dans le cadre d'une force de maintien de la paix de l'ONU, à faire respecter le cessez-le-feu et aider à instaurer un climat stable et sécuritaire qui soit favorable à l'édification de la paix.
7	***Aide au pouvoir civil***	Aider les autorités civiles à instaurer l'ordre public dans un secteur où l'anarchie s'est installée, conséquence de querelles pour le contrôle des droits sur l'utilisation de l'eau à une époque de sécheresse intense.
8	***Respect de la souveraineté et des intérêts nationaux***	Revendiquant une compétence élargie en vertu de UNCLOS III, le Canada demande l'arrêt de l'exportation des fonds marins canadiens par un pays étranger. Les FC aident d'autres ministères à faire respecter les revendications du Canada.
9	***Opérations de soutien de la paix (chapitre 7)***	À la demande d'un pays étranger, dans le cadre d'une coalition de l'ONU, les FC participent aux opérations visant à rétablir les frontières existant avant le déclenchement des hostilités avec le pays voisin et à redonner le contrôle d'un territoire occupé au pays ayant droit.
10	***Défense du territoire du Canada et des États-Unis***	En collaboration avec les forces américaines, les FC défendent le territoire canado-américain contre des menaces potentielles lancées par une nouvelle puissance mondiale au regard de l'appui que le Canada et les États-Unis donnent à une opération militaire étrangère.
11	***Défense collective***	Dans le cadre d'une force de l'OTAN, les FC tentent de prévenir et, au besoin, de contenir une attaque lancée contre un territoire de l'Organisation, puis elles mènent des opérations de restauration.

[1]PD 2001 – Tableau 4-8

Fonction maritime	1 Recherche et sauvetage	2 Secours d'urgence	3 Aide humanitaire	4 Surveillance	5 Évacuation des Canadiens	6 Opérations de soutien de la paix	7 Aide aux autorités civiles	8 Souveraineté	9 Opérations de soutien de la paix	10 Défense du pays et des alliés	11 Défense collective
Rôle militaire											
Maîtrise de l'espace maritime	*Cette fonction permet l' exécution de la plupart des autres fonctions*										
Contrôle de l'espace maritime				X		X		X	X	X	X
Interdiction de l'espace maritime								X	X	X	X
Domination sur l'espace de combat	*Cette fonction permet la projection de puissance maritime*										
Parc naval								X			X
Projection de puissance maritime					X	X			X		X
Exécution de manœuvres navales	*Cette fonction permet l' exécution de la plupart des autres fonctions*										
Rôle policier											
Patrouilles de souveraineté				X				X			
Aide aux autorités civiles							X				
Soutien aux autres ministères		X		X			X	X		X	
Recherche et sauvetage	X										
Gestion de l'espace maritime								X			
Secours d'urgence		X									
Rôle diplomatique											
Déploiements préventifs					X	X		X			
Coercition									X		
Opérations d'interdiction maritime						X		X	X	X	
Opérations de soutien de la paix			X			X			X		
Opérations d'évacuation des non-combattants			X		X	X			X		
Coopération civilo-militaire	*Cette fonction touche à l' ensemble des fonctions et des scénarios*										
Usage symbolique					X	X		X			
Présence					X	X	X	X	X	X	X
Aide humanitaire			X			X			X		
Mesures de confiance						X					
Diplomatie de deuxième niveau						X					

Rôles et fonctions des forces navales et scénarios de planification des forces

ANNEXE C

C

Opérations maritimes canadiennes, 1945-2001

Date	Forces	Opération	Endroit	Type
1946 à 1960	• 1 DD et jusqu'au groupe-brigade	Exercices de la Force de frappe mobile et de la Northern Landing Force	Arctique canadien	• Patrouilles assurant la souveraineté du Canada • Manœuvre en mer (planifiée)
1949	• 1 DD	CANAVHED 1-49	Chine (Guerre civile)	• Ordre d'évacuation des non-combattants (planifié) • Présence
1950	• 1 DD	Écrasement d'un B-36	Colombie-Britannique	• Mission SAR en territoire radioactif
1950	• RMRC Établissement à terre • Groupe No 11, ARC • École ARC • Rivières CAJTC • 16e Bde (M) ou • ARC unité tpt	Op REDRAMP Op BLACKBOY Op RAINBOW (Débordement de la rivière Rouge)	Manitoba	• Secours d'urgence
1950 à 1957	• 3 DD • 1 groupe-brigade • 428e Escadron de transport	Action policière des Nations Unies	Corée	• Contrôle de l'espace maritime • Domination sur l'aire de combat • Projection de puissance maritime • Manœuvre en mer • Opération d'interdiction maritime • Opérations de paix • Aide humanitaire
1952	• 1 CVL		Égypte	• Ordre d'évacuation des non-combattants (planifié) • Remplacé par un rôle de présence
1952	• MRC Établissement à terre • 1 hélicoptère	Lutte contre le feu	Nouvelle-Écosse	• Secours d'urgence
1954 à 1973	• Observateurs militaires	CISC Indochine	Laos, Cambodge, Nord et Sud Vietnam	• Mesures de confiance
1956	• 300 personnes (Milice et régulière) • Hélicoptère MRC • ARC (Force de transport auxiliaire)	Catastrophe des mines de Springhill	Nouvelle-Écosse	• Secours d'urgence
1956	• 6 DD		Sainte Lucie	• Coercition • Ordre d'évacuation des non-combattants (planifié)
1956 à 1957	• 1 CVL, • Engin de débarquement • 2 hélicoptères • Contingent canadien de la FUNU	Op RAPID STEP (FUNU I)	Égypte	• Déploiement préventif • Opérations de paix • Aide humanitaire • Mesures de confiance

Date	Forces	Opération	Endroit	Type
1958 à 1963	• Groupe CVL • Appui APATMAR	Op GRAND BANKS	Côte atlantique	• Interdiction des mers • Coercition
1960s	• Habituellement, groupe-bataillon • 1-2 DD • 1 AOR	Exercices de la Force de défense du Canada	Côtes est et ouest	• Patrouilles assurant la souveraineté du Canada • Présence
1960	• Personnel médical MRC • Aéronef de transport de l'ARC	Séisme	Chili	• Aide humanitaire
1960s	• 1 groupe-brigade • Unités de la base Î.-P.-É. de l'ARC • Hélicoptères S-55 de la MRC	Lutte contre le feu	Maritimes	• Secours d'urgence
1961	• 1 DD	Suite à la crise de la baie des Cochons	Cuba	• Opérations de paix (planifiées) • Mesures de confiance (planifiées)
1962	• ARC et MRC de la côte est	Crise des missiles cubains	Océan Atlantique	• Contrôle de l'espace maritime • Coercition
1962	• APATMAR	Suite 'à la crise des missiles cubains	Cuba	• Opérations de paix (planifiées) • Mesures de confiance (planifiées)
1963	• 1 DD • 1 CVL • 1 bataillon d'infanterie		Haïti	• Ordre d'évacuation des non-combattants (planifié) • Remplacé par un rôle de présence
1964	• 1 CVL • 1 DD • 1 bataillon d'infanterie	Op SNOW GOOSE (UNFICYP)	Chypre	• Déploiement préventif • Opérations de paix • Aide humanitaire • Mesures de confiance
1965	• Établissement à terre (215 personnes)	Effondrement d'un immeuble	Québec	• Secours d'urgence
1965 – jusqu'à présent	• 1 DDH/FFH • parfois augmenté d'un AOR	STANAVFORLANT	Zone relevant de l'OTAN	• Déploiement préventif • Présence • Parc naval • Mesures de confiance
1966	• 3 RCHA • BFC de Gimli, Rivers, Shilo, Portage La Prairie • NCSM Chippawa • NCSM Cape Breton (Établissement à terre) • 10e Cie du CRIAC	Secours aux victimes des inondations	Winnipeg, Manitoba	• Secours d'urgence

Date	Forces	Opération	Endroit	Type
1967	• 3 DDE • 1 AOR • air transport • CC FUNU I	Op LEAVEN (retraite de la FUNU I)	Égypte	• Évacuation de la FUNU I (planifié) • Remplacé par un rôle d'opérations de paix • Présence
1969	• Esc APATMAR Argus	Op HOT LINE	Vietnam	• Mesures de confiance (planifiées)
1970s	• 1 AOR • 1 DDH • 3 DDE • 1 SSK • Esc APATMAR	Opérations de protection du territoire	Canada	• Patrouilles assurant la souveraineté du Canada
1970	• Unité de plongée de la flotte (atlantique) • Régiment de génie de combat	Op ARROW OIL	Chedabucto Bay, Nouvelle Écosse	• Gestion des océans
1973	• 1 DDE (2 rotations)	Op WESTPLOY 1/73 Op WESTPLOY 2/73	Vietnam	• Évacuation de la CISC (planifié) • Présence
1973 à 1979	• 1 AOR • sigs, log, PM, tpt aérien • 3 Twin Huey • 3 Buffalo	Op DANACA (FUNU II)	Égypte	• Déploiement préventif • Opérations de paix • Aide humanitaire • Mesures de confiance
1973	• 1 DDE • 1 APATMAR Argus	Lutte contre le trafic de stupéfiants	Colombie-Britannique	• Appui aux autres ministères
1974	• 2 DDH		Grenade	• Ordre d'évacuation des non-combattants (planifié) • Remplacé par un rôle de présence
1974	• 4 DDH • 1 AOR • 2 APATMAR Argus		Portugal	• Ordre d'évacuation des non-combattants (planifié) • Remplacé par un rôle de présence
1976	• 3 groupes-brigades • 1 Esc CF-5 • 1 AOR • 5 DDH • Unité de plongée de la flotte	Op GAMESCAN 76	Canada	• Appui aux autres ministères
1979	• 3 DDH • 1 AOR • bataillon d'infanterie		Jamaïque	• Ordre d'évacuation des non-combattants (planifié) • Manœuvre en mer (planifiée)

Date	Forces	Opération	Endroit	Type
Juillet 1981	• (500 membres) • 10 Kiowa • 17 Twin Huey • 6 Chinook • Unité de plongée de la flotte • CF-5 Soutien (chasseurs) • CMDN	Sommet du G-7 à Ottawa	Ottawa, Ontario	• Appui aux autres ministères
Janvier 1983	• 2 Bataillon RNR • Unité de plongée de la flotte (atlantique)	Secours aux victimes des inondations	T.-N.	• Secours d'urgence
1986	• Bataillon d'infanterie • 15 RAC, RCA • 1 DDE • Unité de plongée de la flotte	EXPO 1986	Colombie-Britannique	• Appui aux autres ministères
1988	• 1 DDE • 2 DDH • 1 AOR • Bataillon d'infanterie	Op BANDIT	Haïti	• Ordre d'évacuation des non-combattants (planifié) • Remplacé par un rôle de présence
1989	• 1 AOR • 2 C-130 • Unité composite ing	Ouragan Hugo	Montserrat	• Aide humanitaire
1989 à 1992	• Observateurs maritimes	Op SULTAN (ONUCA)	Nicaragua	• Opérations de paix
1991 à 1994	• Observateurs maritimes	Op MATCH (ONUSAL)	Salvador	• Opérations de paix
1990 à 1991	• DDH, DDE, AOR • 2 esc CF-18 • Hôp de C	Op FRICTION	Golfe Arabo-Persique	• Opération d'interdiction maritime • Coercition • Contrôle de l'espace maritime • Domination sur l'espace de combat
1990	• 1 groupe-brigade • 1 APATMAR • Patrouilleur fluvial	Op SALON (Crise d'Oka)	Québec	• Aide aux autorités civiles
1991 à 1994	• Observateurs militaires	Op BOLSTER (MSCE)	ex-Yougoslavie	• Opérations de paix
1991 à 1993	• Cie tpt • Personnel du génie (240 personnes) • Observateurs maritimes (9 CF pers)	Op MARQUIS (APRONUC)	Cambodge	• Opérations de paix • Mesures de confiance

Date	Forces	Opération	Endroit	Type
1991	• 1 DDH	Op FLAG	Golfe Arabo-Persique	• Opération d'interdiction maritime
1991 à 1992	• 1 AOR • 3 DDH ou DDE • Compagnie d'infanterie	Op ESCORT	Haïti	• Ordre d'évacuation des non-combattants (planifié)
1992	• 1 DDE	Op BARRIER	Mer Rouge	• Opération d'interdiction maritime
1992 à 1993	• CABG • 1 AOR • 3 Sea King • C-130 appui	Op DELIVERENCE Op CORDON (UNITAF, UNOSOM II)	Somalie	• Opérations de paix • Aide humanitaire • Présence
1992 à 1995	• 1 FFG ou DDH (7 rotations) • 1 AOR (2 rotations) • 2 APATMAR (2 rotations)	Op SHARP GUARD	Mer Adriatique	• Opération d'interdiction maritime • Coercition • Projection de puissance maritime
septembre à octobre 1992	• 1 AOR • Unité composite ing • 429e escadron de transport	Op TEMPEST (Ouragan Andrew)	Florida, É.-U. Bahamas	• Aide humanitaire
1993 à 1994	• 2 DDE/FFG/DDH • 1 AOR	Op FORWARD ACTION Op DIALOGUE	Haïti	• Coercition • Ordre d'évacuation des non-combattants (planifié) • Présence
1993	• 1 SSK	Op AMBUSCADE	Banc Georges	• Appui aux autres ministères
1993	• Bâtiment de soutien des opération de plongée	Op JAGGY	Océan Atlantique	• Appui aux autres ministères
1993	• Bâtiment de soutien des opération de plongée • APATMAR	Op HOGAN	Océan Atlantique	• Appui aux autres ministères
1993	• Bâtiment de soutien des opération de plongée • APATMAR	Op HERALD	Océan Atlantique	• Appui aux autres ministères
1993	• Bâtiment de soutien des opération de plongée • APATMAR	Op SIMORG	Océan Atlantique	• Appui aux autres ministères
1993, 1996	• Bâtiment de soutien des opération de plongée • APATMAR	Op IRVING WHALE	Golfe du Saint-Laurent	• Appui aux autres ministères • Gestion des océans
1993	• APATMAR	Op BELT	Océan Atlantique	• Appui aux autres ministères
1993	• 1 AOR • 3 DDH ou DDE • Compagnie d'infanterie	Op DIALOGUE	Haïti	• Ordre d'évacuation des non-combattants (planifié) • Remplacé par une présence

Date	Forces	Opération	Endroit	Type
1994	• 1 DDE • APATMAR	Op JULES	Océan Atlantique	• Appui aux autres ministères
1995	• APATMAR	Op HEARTH	Océan Atlantique	• Appui aux autres ministères
Feb-Apr 1995	• 1 FFH	Op PROMENADE	Abu Dhabi	• Présence • Appui aux autres ministères
1995	• Groupe-brigade • 3 AOR • 3 à 6 FFH/DDH • Esc CF-18	Op COBRA	Mer Adriatique	• Évacuation de la FORPRONU (planifié)
1995	• 1 FFH	Op TRANQUILLITY	Golfe Arabo-Persique Littoral du Pacifique	• Opération d'interdiction maritime • Coercition
1995	• 1 DDE • APATMAR	Opérations contre l' immigration clandestine	Océan Atlantique	• Appui aux autres ministères
1995	• 4 FFH/DDH • 1 SSK • APATMAR Aurora	Op OCEAN VIGILANCE ('guerre du Turbot')	Grand Bancs	• Appui aux autres ministères • Présence • Parc naval
1995	• Unité de plongée de la flotte (atlantique) • NCSM YORK	Op NIMROD	Lac Ontario	• SAR
1996	• 1 DDE • APATMAR	Op HIVE	Océan Atlantique	• Appui aux autres ministères
1997	• 1 SSK	Op GROUSE	Grand Bancs	• Appui aux autres ministères
1997	• 2 groupe-brigade • Transport aérien • Établissement à terre • Quartier Général Quatrieme Groupement D'operations Maritime • Unités de plongée de la flotte (atlantique et pacifique)	Op ASSISTANCE (Secours aux victimes d'inondations)	Manitoba	• Secours d'urgence
1997	• Établissement à terre • 1 FFH	Op MANDIBLE (Sommet de l'APEC)	Vancouver, Colombie-Britannique	• Appui aux autres ministères
1997	• 1 FFH	Op PREVENTION	Golfe Arabo-Persique	• Opération d'interdiction maritime
1998	• Établissement de maintenance de la Flotte • Établissement à terre	Op RECUPERATION	Canada oriental	• Secours d'urgence

Date	Forces	Opération	Endroit	Type
1998	• 1 FFH • 2 KC-130	Op DETERMINATION	Golfe Arabo–Persique	• Coercition • Opération d'interdiction maritime
1998 à 2001 (continu)	• 1 FFH (5 rotations à date)	Op MERCATOR Op AUGMENTATION	Golfe Arabo–Persique	• Opération d'interdiction maritime
1998	• 1 AOR • 1 SSK • 2 FFH • 4 NDC • Unités de plongée de la flotte (atlantique et pacifique) • Unités de plongée expérimental • 4 Unités de plongée combat de l'armée de terre • 4 APATMAR • 1 bataillon d'infanterie	Op PERSISTENCE (CATAIR à la suite de l'écrasement de la Swissair)	Nouvelle-Écosse	• Secours d'urgence
1999	• Unité de plongée de la flotte (atlantique) • ADAC TRINITY • 1 NDC	Op ASENSION / CLAIRE LILLEY	Halifax	• Gestion des océans
1999 à 2000	• 1 AOR • 1 C-130 (parfois) • 1 groupe – compagnie d'infanterie	Op TOUCAN (INTERFET)	Timor orientale	• Opérations de paix • Aide humanitaire • Mesures de confiance
2000	• 1 DDG • 1 FFH • 1 APATMAR	Op MEGAPHONE (arraisonnement du GTS Katie)	Golfe du Saint-Laurent	• Coercition

Annexe D

Évaluation des forces navales futures

Le commentaire qui suit constitue le fondement de l'analyse faite dans *Point de mire* des difficultés avec lesquelles le Canada et ses alliés pourraient être aux prises en 2020. Le commentaire s'inspire du document de travail interne de la Direction de la Stratégie maritime « A Naval Assessment for 2020 » (non publié) et de la section « Menaces pesant sur les forces navales 1997-2015 » du document *Changement de cap*. La discussion est conforme à la typologie des forces navales présentée à la 3e partie de *Point de mire*; elle aborde tour à tour les différentes régions géographiques, l'accent étant mis sur les régions extérieures à la zone de l'OTAN, à l'exception de la Méditerranée orientale.

Amérique latine

La montée de la démocratie, la réduction de la tension entre les États et la diminution de l'influence des militaires sur la politique dans toute l'Amérique latine se sont traduites par une réduction substantielle de plusieurs forces armées régionales. À la fin des années 90, la plupart des militaires devaient utiliser des armes et du matériel désuets. La dernière modernisation d'envergure des forces armées d'amérique latine a eu lieu à la fin des années 70. Une modernisation à grande échelle s'impose donc. Pourtant, la majorité des forces régionales ne prévoient aucune modernisation d'importance (font exception à cette règle les pays qui subissent des pressions de la part des États-Unis pour mener des opérations de lutte antidrogue). Les gouvernements doivent généralement résoudre des problèmes socio-économiques internes plus urgents (comme la pauvreté généralisée) pour lesquels ils doivent faire appel à des solutions non militaires.

Qu'elles aient été modernisées ou non, cependant, les principales forces militaires majeures d'Amérique latine sont maintenant, et selon toute vraisemblance demeureront, des forces terrestres. À la fin des années 90, les forces navales et aéronavales de la région étaient relativement limitées, et aucun

changement à cet égard n'est prévu avant 2020. Dans les Caraïbes et l'Amérique centrale, les forces maritimes sont de taille réduite, la majorité des États ne possédant que quelques embarcations de patrouille côtière. Étant donné le coût des bâtiments de guerre de haute mer modernes et des systèmes d'armes maritimes et la faible probabilité que les frontières de ces États soient attaquées, il est fort peu probable que ces États investissement de façon significative dans leurs capacités navales au cours des deux prochaines décennies. Ainsi, on prévoit que ces forces navales conserveront leur rôle symbolique ou constabulaire. Quelques forces navales sud-américaines moderniseront vraisemblablement leurs armes, leurs capteurs et leurs systèmes de commande et de contrôle. Plusieurs demeureront sans doute efficaces d'un point de vue technique et tactique et pourraient devenir des forces navales de défense côtière du territoire. Néanmoins, à l'exception peut-être de l'Argentine et du Chili, on s'attend à ce que ces forces, en raison de leur taille et de leurs ressources, demeurent marginales par rapport aux principales forces navales de l'OTAN[1].

Europe de l'Est et du Sud-Est

La possibilité de voir éclater des conflits intérieurs et des conflits entre les états de l'Est et du Sud-est de l'Europe, semblables à ceux qui ont sévi dans les Balkans au cours des années 90, ne peuvent être écartée[2]. Le potentiel de friction en 2020 entre la Russie et les états limitrophes de sa frontière occidentale ne saurait non plus être ignoré. Ceci étant dit, à l'exception peut-être de la Russie (voir ci-dessous), les États qui risquent d'être impliqués dans l'une ou l'autre de ces situations ne possèdent que des ressources maritimes négligeables ou inexistantes, et cette situation ne devrait pas changer au cours des deux prochaines décennies.

Bien que ces États fassent tous deux partie de l'OTAN, la possibilité que la Grèce et la Turquie soient impliquées dans un conflit armé au sujet de Chypre ou de l'Égée persistera vraisemblablement jusqu'en 2020. Dans ce contexte, ces deux pays sont capables de déployer une force militaire complète à l'exception des armes nucléaires, et il est prévu qu'ils le demeureront. Dans l'environnement maritime, les deux pays possèdent une flotte mixte, composée de navires et d'aéronefs âgés et d'équipement ultramoderne, y compris des missiles modernes et des systèmes de contrôle de tir installés sur des bâtiments de guerre de surface, ainsi que des torpilles modernes utilisées par leurs sous-marins. On s'attend à ce que chaque nation continue à accuser un rebut d'un maxium

1 Une grande partie de cette section est tirée de H.P. Klepak, *Current Strategic and Military Trends in Latin America*, Note de recherche n° 99/02, Ottawa, Direction de l'analyse stratégique, ministère de la Défense nationale, février 1999.

2 Zalmay Kahlilzad et Ian O. Lesser, éd. *Sources of Conflict in the 21st Century: Regional Futures and US Strategy*, Santa Monica, CA, RAND, 1998, p. 235.

d'une génération sur les principales forces navales grâce au maintien de forces navales de faible portée performantes. Par conséquent, si l'un des scénarios de planification des forces établis par les FC devait se dérouler dans le cadre d'un conflit en Méditerranée orientale (voir ci-dessous le texte distinct portant sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord), la planification de la conduite de la guerre maritime doit se préparer à contrer l'emploi probable des systèmes d'armes ultramodernes.

Russie

La Fédération de Russie a hérité de la majorité des membres du personnel et de l'équipement militaire de l'Union soviétique. Elle ne possède toutefois pas les mêmes ressources, ni l'organisation étatique dont elle aurait besoin pour en assurer le maintien[3]. Depuis le début des années 90, la marine russe souffre d'une diminution de ses ressources industrielles et logistiques. Dès 1991, les compagnies de construction navale ont commencé à se tourner vers d'autres activités, et les nouveaux bâtiments étaient souvent livrés impropres au service[4]. La construction de sous-marins a été à toutes fins pratiques arrêtée en 1998. L'année suivante, le Chef d'état-major de la marine russe déclarait que son budget ne lui permettait pas de couvrir les dettes contractées envers les entrepreneurs et les fournisseurs, et encore moins de procéder à une modernisation ou de répondre aux besoins opérationnels[5]. La même année, *Jane's Fighting Ships* affirmait que plusieurs bâtiments de la marine russe étaient probablement incapables de prendre la mer[6]. Si les difficultés économiques de la Russie persistent[7] et que des ressources additionnelles ne sont pas affectées à la marine, les moyens maritimes du pays vont sans doute se dégrader d'avantage pendant les deux prochaines décennies. Au rythme de construction actuel (en 1999, aucune construction de nouveaux bâtiments de surface n'était prévue avant 2005), la taille de la marine aura diminué considérablement en 2020, et la majorité des bâtiments auront alors plus de 20 ans de service[8]. La marine russe conservera toutefois sa force de dissuasion nucléaire (en mer).

3 Michael Mandelbaum. *The Dawn of Peace in Europe*, New York, The Twentieth Century Fund Press, 1996, p. 142.

4 C.A.M. Parrish. *The Future of the Soviet Navy*, Sandhurst, Soviet Studies Research Centre, RMA Sandhurst, 1991, p. 3.

5 Richard Sharpe, éd. *Jane's Fighting Ships 1999-2000*, Coulsdon, Jane's Information Group Limited, 1999, p. 78; A.D. Baker III, « World Navies in Review », Actes de l'USN (*United States Naval Institute*) vol. 124, n° 3, mars 1998, p. 79.

6 Sharpe, éd. *Jane's Fighting Ships 1999-2000*, p. 78; Parrish, *The Future of the Soviet Navy*, p. 3.

7 Le PIB de la Russie a diminué de 43 % de 1991 à 1999. Voir États-Unis, Central Intelligence Agency, *World Fact Book 1999 – Russia*, à l'adresse suivante : **http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/rs.html**, p. 7.

8 Sharpe, éd. *Jane's Fighting Ships 1999-2000*, p. 78; A.D. Baker III, « World Navies in Review », *Actes de l'USNI* vol. 122, n° 3 – vol. 125, n° 3, mars 1996-99.

Cependant, si la Russie règle ses problèmes intérieurs et s'engage sur la voie de la prospérité et des réformes démocratiques, on assistera vraisemblablement à une revitalisation de sa force militaire. Les forces armées modernes et performantes qui en résulteraient seraient réduites de beaucoup par rapport à celles des années 90, et elles seraient d'abord conçues pour assurer la sécurité de la Russie sur le plan international, dans le cadre d'un régime de sécurité collectif ou commun[9]. À l'exception des ressources nucléaires maritimes, la réforme militaire serait probablement axée – au début – sur le rétablissement de forces terrestres et aériennes crédibles. Pendant la guerre froide, l'Union soviétique justifiait son besoin d'une marine de haute mer importante et bien équilibrée en affirmant qu'il s'agissait d'une moyen de défendre sa force de SNLE, et de prévenir les attaques par mer contre son territoire au moyen du blocage des voies de communications de l'Atlantique Nord en cas de guerre. L'URSS utilisait aussi cette impressionnante force maritime pour affirmer sa puissance à l'échelle internationale et pour souligner à ses alliés, ses partenaires commerciaux et aux pays neutres que les États-Unis n'étaient pas la seule superpuissance[10]. Une Russie démocratique au sein d'un régime de sécurité commun ne serait pas soumise aux mêmes impératifs stratégiques. Il ne saurait plus être question de justifier le maintien de ressources maritimes importantes par l'imminence d'une attaque de l'Ouest par la mer.

De même, il n'est pas impossible que nous n'assistions à un retour à l'autoritarisme en Russie, auquel cas le pouvoir militaire russe – incluant les forces navales -pourrait très bien être renforcé à un niveau qui constituerait une menace sérieuse pour ses voisins et l'ordre mondial. Il est fort probable, cependant, que les autres États disposeraient d'un délai siffisant à contrer une telle situation[11].

Afrique subsaharienne

Peu importe si, en 2020 l'Afrique subsaharienne doive ou non faire face à des problèmes de pauvreté, à la corruption, à des conflits internes et à la dépendance à l'aide étrangère[12], l'avenir des actifs navals de la région semble stable.

9 G.P. Armstrong. *Russia in 2005: Security and Foreign Policy*, Ottawa, Direction de l'analyse stratégique, ministère de la Défense nationale, octobre 1997, p. 9; Mandelbaum. *The Dawn of Peace in Europe*, p. 123.

10 Voir Norman Friedman, « The Soviet Navy in Transition », *Soviet Power: The Continuing Challenge*, Londres, The Macmillan Press Ltd., 1987, pp. 236-248.

11 Mandelbau. *The Dawn of Peace in Europe*, p. 145.

12 Pour consulter un article qui prévoit à l'Afrique un avenir sombre et parsemé de difficultés, voir Robert D. Kaplan, « The Coming Anarchy », *The Atlantic Monthly* vol. n° 273:2, février 1994, pp. 47-76. On trouvera une projection plus positive dans le texte de John Stackhouse (« Democracy's big year », *The Globe and Mail*, 30 déc. 00, pp. A9-A10).

À l'exception de l'Afrique du Sud[13], les ressources navales et maritimes des pays au sud du Sahara sont négligeables. Les quelques bâtiments existants sont généralement en piètre état et s'aventurent rarement en mer. Un investissement de capitaux important serait nécessaire pour remédier à cette situation, mais il est peu probable que de telles ressources soient disponibles en raison des autres problèmes socio-économiques urgents des pays de la région. En outre, même si le capital requis devenait disponible, il est peu probable que les faibles niveaux de scolarité et d'alphabétisation et l'accès très limité aux technologies modernes qui caractérisent la région pourraient être surmontés en l'espace de deux décennies[14]. Par conséquent, les forces navales canadiennes et alliées qui pourraient être déployées dans ces régions en 2020 ne rencontreraient vraisemblablement que des forces navales policères.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est importante d'un point de vue stratégique mondial puisqu'elle contient entre 65 et 75 p. cent des réserves de pétrole connues[15]. Il s'agit de l'une des zones les plus militarisées de la planète, et il est fort probable qu'elle le demeurera. Cependant, la majorité des pays de cette région ont traditionnellement concentré leurs efforts sur le renforcement de leurs forces terrestres et aériennes, au détriment de leurs forces navales. En raison de la nature historique de la plupart des conflits qui sévissent actuellement entre les États de la région et de l'utilité accrue des forces aériennes et terrestres dans les opérations de sécurité intérieures, la majorité des pays de cette zone se contentent de forces navales capables d'assurer la défense de leur territoire au large des côtes. Il est prévu que cette tendance se maintienne. En 2020, les forces navales des pays de la zone continueront à être peu importantes et essentiellement côtières. En fait, la zone océanique relativement peu étendue à l'intérieur de la région incite peu les pays de la région à accroître leurs capacités opérationnelles de haute mer[16]. En 1999, les forces navales de la région étaient en général constituées de petits

13 Voir Sharpe, éd. *Jane's Fighting Ships 1999-2000*. La flotte de la South African Navy n'a qu'une projection de puissance limitée. Elle comprend des sous-marins diesel, des vedettes rapides d'attaque armés de missiles et des ravitailleurs d'escadre. Ces forces sont maintenues selon des normes techniques élevées et font régulièrement des exercices en mer. En décembre 1999, l'Afrique du Sud a aussi commandé 3 nouveaux sous-marins de type 209 et 4 corvettes de patrouille MEKO A200. Voir Helmoed-Romer Heitman, « South Africa signs orders for $5 billion », *Jane's Defence Weekly* vol. 32, n° 23, 8 décembre 1999, p. 3.

14 En 1998, cette région avait le PIB le plus bas au monde, elle venait au second rang pour le taux d'analphabétisme chez les adultes et au premier rang pour le taux brut de scolarisation à tous les niveaux. Voir **http://www.worldbank.org**.

15 Khalilzad et Lesser, éd. *Sources of Conflict in the 21st Century*, p. 173; Milan Vego, « Multinational Naval Cooperation in the Middle East and Mediterranean: Problems and Prospects » dans Fred W. Crickard, Paul T. Mitchell et Katherine Orr, éd. *Multinational Naval Cooperation and Foreign Policy into the 21st Century*, Aldershot, Angleterre, Ashgate, 1998, pp. 195-219.

16 Bien que la Méditerranée s'étende sur 2 300 NM de Gibraltar à la Syrie, sa largeur maximale est d'environ 500 NM; en conséquence, aucun point n'est situé à plus de 230 NM des côtes. Le Golfe a environ 230 NM de large à son point le plus large.

bâtiments armés de missiles, et les bâtiments et les armes se composaient autant d'éléments désuets que des versions les plus récentes offertes sur le marché d'exportation. Pareillement les mêmes qualifications tactiques et techniques du personnel variaient considérablement : on y trouvait aussi bien des débutants peu efficaces que des professionnels bien entraînés. Cette situation est peu susceptible de changer d'ici à 2020, les forces maritimes régionales comprennant aussi bien des marines symboliques que des marines de défense extra-côtières (à l'exception d'Israël, qui maintient des ressources lui permettant d'effectuer une projection de puissance chez ses voisins). Outre ces considérations, il faut noter que de nombreux États situés le long de la côte sud de la Méditerranée possèdent déjà des missiles surface-surface et air-sol basés à terre, qui sont capables d'interdire les LCM et d'engager les navires de passage[17]. En raison de l'efficacité croissante des systèmes de missiles basés à terre du point de vue de la portée et de la précision et en raison de leur simplicité et de leur coût relativement faible par rapport aux plates-formes navales, on s'attend à ce que de nombreux États investissent dans le maintien et la modernisation de ce type de ressources.

Asie du Nord-Est

L'Asie du Nord-Est, qui comprend la Chine, Taïwan, le Japon ainsi que la Corée du Nord et du Sud, demeure parmi les régions du globe les plus militarisées, particulièrement sur le plan naval. On s'attend à ce que la région soit encore hautement militarisée en 2020 en raison des importants programmes de modernisation de leurs forces entrepris par certains pays ainsi que des tensions politico-culturelles et des conflits sur l'utilisation des ressources auxquels doivent faire face plusieurs pays de cette région.

La Chine – La puissance navale de la Chine devrait connaître une augmentation au cours des deux prochaines décennies; l'ampleur de cet accroissement dépendra toutefois de la prospérité économique du pays[18] et de sa stabilité politique. Pendant plus de trente ans, la Chine s'est surtout préoccupée de la défense continentale de son territoire contre la menace d'une invasion armée de l'Union soviétique à laquelle la Chine aurait dû répondre par une solide défense et une mise en application à grande échelle du principe de la « Guerre du Peuple ». Dans les années 80, la Chine a commencé à revoir sa stratégie et à accorder

17 Ingo Vormann. « NATO's Star Rises in the Med », *Actes de l'USN* vol. 125, n° 3, mars 1995, pp. 77-78.

18 Bien que certains analystes prévoient que l'économie de la Chine sera la plus importante au monde en 2020 (Andrew R. Wilson, « Chinese Seapower in the 21st Century: Aspirations and Limitations », document présenté à la Seapower at the Millennium conference, Portsmouth, 12-14 janvier 2000, [non publié]; Khalilzad et Lesser, éd., *Sources of Conflict in the 21st Century*, p. 103), d'autres sont moins optimistes en raison des problèmes permanents, dont un développement économique inégal, une infrastructure déficiente ainsi que la corruption et le chômage généralisés (Gerald Segal, « Does China Matter? », *Foreign Affairs* vol. 78, n° 5, sept.-oct. 1999, pp. 24-36; *World Fact Book 1999 – China*, p. 6; R.P. Jakubow et al. *Aperçu de la stratégie 1999*, Rapport de projet n° 9917, Ottawa, Direction de l'analyse stratégique, ministère de la Défense nationale, 1999, p. 8).

autant d'importance à l'amélioration de sa force navale qu'à la défense continentale de son territoire. Ce changement de cap résulte en partie d'un rapprochement avec la Russie, d'une importance accrue accordée à l'importance des régions côtières dans un contexte d'ouverture des marchés et d'une préparation portant davantage sur d'éventuels conflits régionaux d'envergure limitée (l'enjeu pourrait être Taïwan ou les ressources de la mer de Chine méridionale) que sur une guerre de survie nationale[19].

L'amélioration de la force navale chinoise est axée sur l'acquisition de bâtiments et de systèmes d'armes plus avancés (souvent de conception Russe[20]), qui comprennent notamment des éléments capables de lui fournir des capacités de navigation en haute mer. La marine de l'Armée populaire de libération (APL) s'efforce de développer une force d'aviation embarquée d'ici 2020 afin de compenser la faiblesse de sa défense aérienne et de sa projection de puissance[21]. L'APL a déjà conçu quelques familles de missiles, des sous-marins de classe *Ming* et divers bâtiments de combat. Il est néanmoins peu probable qu'elle arrive à constituer d'ici 2020 une marine de haute mer moderne capable de manœuvrer partout au monde. Plusieurs raisons expliquent cette situation, notamment : le retard que la technologie russe accuse souvent sur la technologie occidentale; les défis de taille auxquels font face les Chinois en ce qui a trait aux soutien au personnel, aux ressources financières et à la maîtrise de l'utilisation tactique des systèmes[22]; et la production en grand nombre de bâtiments modernes, qui est ralentie par la désuétude des chantiers navals n'ayant fait l'objet d'aucune réforme[23].

En résumé, les forces navales de la Chine devraient subir une modernisation continuelle et devraient demeurer parmi les plus importantes de l'Asie. En 2020, la marine de l'APL possédera vraisemblablement une composante océanique de petite taille, moderne et dotée d'une gamme complète de ressources navales qui garantira à la Chine une capacité de projection de puissance sur ses voisins[24].

---

19 Wilson. « Chinese Seapower in the 21st Century ».

20 On peut citer en exemple les deux destroyers *Sovremennyy*. Les systèmes des *Sovremennyy SSN22 et SAN 7* procureront à la Chine des ressources avancées sol-sol et antiaériennes. Voir les Actes de *l'USNI*, vol 124, n° 3, mars 1998, p. 89.

21 Il s'agit aussi sans aucun doute d'une question de prestige, car l'Inde et la Thaïlande (deux concurrents au niveau régional) possèdent des porte-avions. Voir S.E. Speed, *The Maritime Forces of East Asia and the Western Pacific*, rapport de projet n° 9821, Ottawa, Direction de l'analyse stratégique, ministère de la Défense nationale, décembre 1998, p. 23; George S. Capen, « Wei-chi: The Game of War » dans les Actes de l'*USNI*, vol. 125, n° 8, août 1999, p. 61.

22 Voir Christopher S. Parker, « New Weapons for Old Problems: Conventional Proliferation and Military Effectiveness in Developing States » *International Security*, vol. 23, n° 4, printemps 1999, pp. 119-147.

23 Wilson, « Chinese Seapower in the 21st Century ».

24 Cette force comprendra non seulement des ressources sol-sol, antiaériennes et sous-marines, mais aussi possiblement une capacité d'imagerie et de frappe assistée par des ressources spatiales. Voir *Jane's Defence Weekly* vol. 29, n° 7, le 18 février 1998, p. 26; et Frank Gaffney, « China Threatens to Thwart US Domination of Space » *Defence News* vol. 14, n° 49, le 13 décembre 1999, p. 19.

Cette marine conservera vraisemblablement un retard technologique et tactique par rapport aux forces navales occidentales, mais ce retard s'amenuisera graduellement.

Le Japon- En tant que puissance commerciale largement tributaire de la mer pour soutenir son économie et nourrir sa population[25], le Japon considère la sécurité de ses voies de communication maritimes comme un élément national vital. En fait, les voies maritimes régionales de l'Asie du Sud-Est et de la mer de Chine méridionale (dont plusieurs états revendiquent les droits) sont d'une importance cruciale pour l'avenir économique du Japon. Par conséquent, il est fort probable que d'ici l'an 2020, le Japon ait maintenu ou accru la taille et les capacités de ses forces maritimes[26]. Il est possible que le désir des Américains de voir leurs alliés se charger d'une plus large part du fardeau de la sécurité dans la région Asie-Pacifique incite le Japon à accroître ses capacités. (Conformément au Traité de sécurité entre les États-Unis et le Japon, ce dernier a déjà commencé à jouer un rôle plus important par le maintien, depuis 1981, d'un périmètre défensif établi à 1 000 NM de Tokyo[27].) En outre, si les États-Unis devaient réduire substantiellement les forces d'intervention lointaine qu'ils ont déployées dans la région, le Japon serait forcé de revoir les restrictions constitutionnelles imposées au développement de ses forces armées.

Tout laisse croire que la modernisation soutenue des forces navales japonaises est facilement réalisable. Le Japon est probablement le pays de cette région qui est le plus susceptible de restructurer ses forces rapidement pour faire face, sans aide extérieure, à des situations dangereuses[28]. Ce pays possède une économie mature et importante, caractérisée par une population scolarisée, grandement dévouée au travail; de plus, le Japon maîtrise la haute technologie et possède une tradition de collaboration entre le gouvernement et l'industrie. C'est ce qui fait croire aux observateurs que le Japon serait capable, si la volonté politique existait, de monter deux groupements tactiques de porte-avions entièrement opérationnels d'ici cinq ans. Il est aussi admis que, outre ses forces navales, le Japon pourrait convertir rapidement ses fusées de lancement de satellites en missiles balistiques à longue portée; de même, il suffirait de quelques mois au Japon pour transformer son matériel nucléaire excédentaire pour en faire de

25 Par exemple, la production d'énergie du Japon dépend presque totalement du pétrole importé. Voir États-Unis, Central Intelligence Agency, *World Fact Book 1999* – Japan à **http://www.cia.gov/cia/publictions/factbook/ja.html**, p. 6.

26 En 2000, les principales forces de combat de la force de défense maritime du Japon comprenaient 18 SSK, 40 destroyers, 15 frégates et 93 avions P3C II/III modernisés, capables d'effectuer des patrouilles maritimes, de prendre part à une guerre anti-sous-marine et à des frappes maritimes. Voir Sharpe, éd., *Jane's Fighting Ships 1999-2000*, pp. 374-402.

27 Speed. *The Maritime Forces of East Asia and the Western Pacific*, p. 8.

28 Speed. *The Maritime Forces of East Asia and the Western Pacific*, p. 9; dans un même ordre d'idées, *Jane's Fighting Ships* affirme que le Japon a un programme de construction qui « va comme sur des roulettes », Sharpe, éd. *Jane's Fighting Ships 1999-2000*, p. 83.

1000 à 2000 ogives nucléaires[29]. Bref, bien que l'avenir ne soit pas sans difficulté (par exemple, le vieillissement de la population pourrait avoir un effet négatif sur l'économie nationale[30]), la possibilité qu'en l'an 2020 le Japon se transforme en puissance militaire importante au niveau régional, voire mondial, ne peut être rejetée. Il est donc possible que la marine japonaise soit en mesure de projeter une puissance moyenne ou forte à l'échelle internationale d'ici l'an 2020.

Taïwan et la péninsule coréenne – La possibilité qu'un conflit éclate entre Taïwan et la Chine au sujet de l'aspiration à l'indépendance de Taïwan est réelle. Comme nous l'avons déjà vu, si un tel conflit devait se produire d'ici 2020, l'APL disposerait d'une marine avancée au plan technologique et d'une projection de puissance régionale. Les missiles côtiers de la Chine pourraient aussi jouer un rôle dans ce genre de conflit. Afin de parer à cette menace, il est permis de s'attendre à ce qu'au cours des 20 prochaines années, Taïwan maintienne la force de projection extra-côtière de sa marine, qui est relativement bien entraînée et perfectionnée et qui dispose de la technologie et du soutien des Américains[31].

Si les hostilités devaient être déclenchées entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, qui sont opposées sur le plan idéologique, au cours des 20 prochaines années, des forces maritimes seraient sans doute utilisées, mais à différents degrés d'efficacité. Bien que les forces navales de la Corée du Nord comptent sur des effectifs importants, il s'agit en grande partie de forces côtières désuètes, qui comprennent plusieurs petits sous-marins et dont les capacités d'intervention en haute mer sont presque inexistantes[32]. En raison de la mauvaise situation économique et du piètre état de l'industrie de la Corée du Nord, il est fort probable que cette situation persiste au cours des deux prochaines décennies et que la Corée du Nord doive se contenter d'une marine de défense côtière. Néanmoins, des mines et des missiles capables d'atteindre le théâtre pourraient jouer un rôle important[33], tout comme le ferait la participation à des conflits régionaux d'une flotte chinoise de haute mer disposant de plus de ressources. À moins d'un revirement économique majeur, les forces maritimes de la Corée du Sud demeureront

29 Joe Varner, « Canada and the Emerging Asia-Pacific Security Dilemma », *Proceedings of the First Graduate Student Symposium*, Ottawa, Institut du Congrès des associations de la Défense, 1999, p. 13.

30 *World Fact Book 1999 – Japan*, p. 6 de **http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/ja.html**

31 Sharpe, éd. *Jane's Fighting Ships 1999-2000*, pp. 413-426 et 679-694; *USNI Proceedings*, vol. 124, n° 3, mars 1998, p. 91; *USNI Proceedings*, vol. 125, n° 3, mars 1999, pp. 79-82. Voir aussi S.E. Speed, *Étude générale sur la question de Taïwan*, Rapport sur la politique n° 9911, Ottawa, Direction de l'analyse stratégique, ministère de la Défense nationale, août 1999 et Speed, *The Maritime Forces of East Asia and the Western Pacific*.

32 Sharpe, éd. *Jane's Fighting Ships 1999-2000*, pp. 407-412.

33 En août 1998, la Corée du Nord a effectué un lancement d'essai d'un *Taepodong 1* MRBM. Voir Jakubow et coll., *Aperçu de la stratégie 1999*, pp. 42, 104.

probablement assez efficaces et avancées au plan technologique, avec une flotte de haute mer d'approche correspondant à une force capable de projection de puissance sur les pays voisins[34]. Enfin, il faut noter qu'une Corée réunifiée pourrait devenir une puissance maritime régionale très importante.

Asie du Sud-Est

De façon générale, l'Asie du Sud-Est comprend le triangle formé par la baie du Bengale, l'Australie et le Pacifique Ouest. Elle englobe la mer de Chine méridionale, le golfe de Thaïlande, les eaux baignant l'Indonésie et les Philippines ainsi que la mer d'Andaman. Elle inclut également Brunei, le Myanmar (Birmanie), le Cambodge, le Laos, la Malaisie, Singapour et le Vietnam.

L'Asie du Sud-Est est importante sur le plan stratégique et elle le sera vraisemblablement encore dans 20 ans. Quarante pour cent du commerce maritime international transite dans cette région, qui renferme aussi d'importantes ressources sous-marines, particulièrement dans la mer de Chine méridionale[35]. Par conséquent, toute tentative de l'un de ces États visant à prendre le contrôle de cette région pourrait avoir des répercussions importantes sur les activités maritimes et commerciales mondiales[36]. De telles tentatives de prise de contrôle constituent une possibilité réelle et elles font peser le risque d'éclatement d'un conflit armé. Dans toute la région, les pays continuent à exercer l'un contre l'autre des revendications territoriales, et aucune solution facile n'est prévisible[37]. Des désaccords importants au sujet des revendications de souveraineté sur les voies de navigation telles que le détroit de Malacca et le détroit de Singapour (par où transitent quotidiennement des centaines de navires) et de la limite de

34 La Corée du Sud a manifesté son intention d'étendre ses ressources navales au-delà des opérations côtières et d'acquérir des ressources de haute mer. L'objectif officiel consiste à acquérir des ressources pouvant assurer la défense de sa marine marchande et de ses lignes de communication maritimes.

35 Bien qu'aucune étude géologique systématique n'ait été effectuée, le ministère chinois de la Géologie et des Ressources minérales affirme qu'il y a entre 17,7 et 30 milliards de tonnes de pétrole près de la chaîne de l'île Spratly. Voir Malcolm Murfett, « All Bets Are Off: The Maritime Situation in Southeast Asia in the Year 2000 ». Document présenté à la conférence *Seapower at the Millennium*, Portsmouth, 12-14 janvier 2000, (non publié).

36 S.E. Speed. *Maritime Issues and Naval Developments in Southeast Asia*, rapport de projet n° 9724, Direction de l'analyse stratégique, ministère de la Défense nationale, novembre 1997, p. 3. Un autre concept est présenté par Dan Coulter, « Global Shipping Trends and Implications for Navies », dans Crickard, Mitchell et Orr, *Multinational Naval Cooperation and Foreign Policy into the 21st Century*, pp. 46-68. Selon lui, en cas d'une perturbation majeure, les compagnies de transport maritime pourraient changer leur itinéraire et contourner l'Australie. Quel que soit le mérite de cet argument, les nations susceptibles d'être touchées vont selon toute vraisemblance continuer à manifester leur intention de maintenir « la liberté des mers » dans la région.

37 Les Philippines revendiquent l'État malais de Sabah. L'Indonésie et la Malaisie revendiquent toutes deux les îles de Sipidan et de Ligitan au sud-est de Sabah. Brunéi revendique la région malaise de Limbang, qui divise Brunéi. La Malaisie revendique les îles Pedra Branca, qui sont contrôlées par Singapour. En outre, la majorité des frontières maritimes de la région font l'objet de revendications. Voir Speed, *Maritime Issues and Naval Developments in Southeast Asia*, pp. 7-8.

la zone économique maritime exclusive de 200 NM imposée par la Convention des Nations-Unies de 1982 sur le droit de la mer[38]. La stabilité politique et la cohésion interne de certains états et la piraterie qui sévit dans la région sont d'autres questions stratégiques préoccupantes à long terme[39].

Parallèlement aux groupes qui se livrent à la piraterie (lesquels peuvent disposer de vedettes lourdement armés, de radars et de systèmes de communication par satellite), les forces maritimes de l'Asie du Sud-Est ne sont rien de plus que des marines de défense extra-côtière et elles le demeureront vraisemblablement. Bien que la plupart des États de la région aient entrepris des programmes de modernisation, ils ont misé sur de petits navires comme des corvettes et des patrouilleurs océaniques. Si l'on se fie aux données historiques, on peut s'attendre à ce que le nombre de bâtiments et leur degré de perfectionnement varie considérablement[40]. Par conséquent, les forces navales occidentales qui seront déployées en Asie du Sud-Est en 2020 devront sûrement composer avec quelques forces maritimes régionales professionnelles disposant de la technologie la plus récente qui soit disponible pour l'exportation[41].

L'Australie et la Nouvelle-Zélande – Il s'agit de deux États qui ont un intérêt stratégique particulier dans la région de l'Asie-Pacifique. En fait, le livre blanc de l'Australie sur la défense, *Defence 2000: Our Future Defence Force*, désigne la défense de la stabilité au sein des pays voisins et de la grande région de l'Asie-Pacifique comme le principal objectif stratégique à long terme après la défense de l'Australie. Afin d'atteindre ces objectifs – qu'il s'agisse de venir en aide à un pays voisin aux prises avec une agression provenant de l'extérieur ou de prendre part à des opérations de maintien ou de soutien de la paix à l'étranger – les forces de défense australiennes (ADF) envisagent la constitution d'une force navale robuste. Il est prévu que le budget annuel de l'Australie consacré à la

38 Voir Murfett, « All Bets Are Off », p. 15 et Speed, *Maritime Issues and Naval Developments in Southeast Asia*, pp. 6, 13-14.

39 Pour un examen détaillé de la situation en Indonésie, voir S.E. Speed, *Indonesia: A Strategic Appraisal*, note de recherche 97/06, Direction de l'analyse stratégique, ministère de la Défense nationale, mars 1997. Au sujet de la piraterie, consulter Tammy Arbuckle, « Scourge of Piracy Returns to Southeast Asia », *Jane's International Defence Review*, vol. 29, n° 8, le 9 août 1996, pp. 26-29.

40 Par exemple, les pays qui ont connu une forte croissance économique dans les années 80 et 90 et qui comptaient sur une main-d'œuvre scolarisée ont pu se constituer des forces performantes. En 1999, « Les neuf marines de l'Asie du Sud-Est étaient de nature très variables : tandis que la flotte cambodgienne était presque inexistante et que la force birmane était une force riveraine seulement, la Thaïlande et Singapour possédaient des marines complètes utilisant des technologies de pointe.[*Traduction*] » En 1999, plusieurs États de l'Asie du Sud-Est possédaient des sous-marins ou souhaitaient en acquérir, la majorité d'entre eux possédaient des missiles surface-surface (incluant des batteries de missiles côtières) et plusieurs, une force de frappe aérienne. Voir Speed, *Maritime Forces of East Asia and the Western Pacific*, pp. 33-46; et Sharpe, éd., *Jane's Fighting Ships 1999-2000*.

41 Il est également important de noter qu'à la fin des années 90, la Chine a commencé à construire, avec l'autorisation des autorités de Myanmar, une base navale sur l'île Hianggyi, à la rencontre de la baie du Bengale et de la mer d'Andaman, et une installation de renseignements d'origine électromagnétique sur l'Île Coco, au nord des îles indiennes Andaman. Murfett, « All Bets Are Off », pp. 5-6.

défense augmente de 23,5 milliards $A d'ici 2010, dont 2,1 $A seraient consacrés à la marine. Ces sommes serviront en partie à moderniser la défense contre les missiles anti-navires des huit frégates ANZAC, à introduire, à compter de 2013, trois éléments d'une nouvelle classe de navires antiaériens, d'équiper les six sous-marins Collins de nouveaux systèmes de combat, et de concevoir deux bâtiments de soutien à usages multiples (les navires HMAS *Westralia* et *Success* devant être remplacés en 2009 et 2015 respectivement). Ces améliorations serviront à maintenir l'efficacité technique et tactique de la Royal Australian Navy (RAN) à titre de marine de projection mondiale moyenne (l'aptitude de l'Australie à maintenir la sécurité mondiale en contribuant aux efforts de maintien de la paix de l'ONU est aussi considérée dans le livre blanc comme un objectif stratégique clé)[42]. De plus, on peut aussi s'attendre à ce que les nouvelles frégates ANZAC de la Royal New Zealand Navy (RNZN) lui permettent de collaborer étroitement avec la RAN à de futures opérations internationales de stabilisation comme celles qui ont été menées au Timor oriental en 2000[43]. La marine canadienne pourra donc envisager le maintien, en collaboration étroite avec les forces navales des États-Unis et la Marine royale, de liens étroits avec la RAN et la RNZN, qui seront des marines professionnelles et compétentes.

Asie méridionale

L'Inde – Bien que le pays soit aux prises avec d'importants problèmes internes (par exemple, les conflits ethniques et religieux et la nécessité de procéder à une réforme en profondeur de son économie[44]), l'Inde est considérée à bien des points de vue comme une puissance mondiale en émergence ayant un potentiel économique, technologique et militaire important. Elle possède déjà un arsenal nucléaire et des forces armées importantes. Les tensions territoriales et politiques, en particulier avec le Pakistan et la Chine, et l'inquiétude de l'Inde au sujet de l'influence de la Chine et du Japon en Asie du Sud-Est, demeureront vraisemblablement des sources potentielles de conflits au cours des 20 prochaines années[45].

42 Australie, *Defence 2000: Our Future Defence Force*. Livre blanc de l'Australie sur la défense pour 2000; voir aussi S.E. Speed, *Defending Australia: An Assessment of the New White Paper*, Ottawa, Direction de l'analyse stratégique, ministère de la Défense nationale, 2000, particulièrement les pages 5 et 9.

43 Voir Richard Scott, « The Future: Commodore Peter McHaffie, Maritime Commander New Zealand (Now Chief Of Naval Staff) », *Navy Today*, Wellington, Naval Staff, p. 7.

44 En plus du défi posé par le nationalisme hindou, des mouvements séparatistes existent dans le Punjab, le Cachemire et le Tamil-Nadu. Scott Roberston, *Évaluation militaire*, Rapport DRO R9904, Ottawa, Direction de l'analyse stratégique, ministère de la Défense nationale, août 1999, pp. 24-25. Pour une analyse économique, consulter K.S. Nathan, « China, India, and Asian Balance of Power in the 21st Century », *Asian Defence Journal*, vol. 194, n° 1, avril 1999, p. 7.

45 Voir Khalizad et Lessor, *Sources of Conflict in the 21st Century*, p. 150; Roberston, *Évaluation militaire*, pp. 25, 28-29; et K.S. Nathan, « China, India, and Asian Balance of Power in the 21st Century », *Asian Defence Journal*, vol. 194, n° 1, avril 1999, pp. 6-9.

Ces tensions, ajoutées au désir de l'Inde de protéger son important commerce maritime et d'appuyer ses revendications visant une zone économique exclusive étendue, vont sans doute favoriser une modernisation accrue de la Marine indienne et de sa capacité d'intervention en haute mer[46]. À la fin des années 90, une grande partie des 35 navires et sous-marins importants de la Marine indienne avaient plus de 20 ans et devaient être remplacés. En 1995, le gouvernement a adopté une politique selon laquelle 70 p. cent des bâtiments devaient être produits au pays en 2005[47]. Cependant, il est difficile de voir comment l'Inde pourra atteindre cet objectif. Selon de sources indiennes, 30 navires seraient déjà en attente d'être construits[48]. Certaines estimations situent la taille de la flotte indienne à 21 bâtiments importants en 2010, et d'autres observateurs sont encore plus pessimistes[49]. L'industrie navale indienne a déjà conçu et produit des navires atteignant environ 7 000 tonnes; elle n'a cependant pas la capacité de produire rapidement un grand nombre de navires. En moyenne, les chantiers maritimes indiens ont besoin de 6 à 8 ans pour produire des bâtiments de la taille d'une frégate ou d'un destroyer[50]. En principe, l'achat de navires étrangers pourrait contribuer à compenser certains des retards prévus. Toutefois, l'achat de navires étrangers en nombre suffisant pour prévenir la diminution de la taille d'ensemble de la flotte de l'Inde est cependant considéré comme impossible du point de vue économique. De plus, les navires construits en Inde utiliseront vraisemblablement la technologie russe et seront dotés d'armes et d'équipement russes[51]. Par conséquent, la force navale indienne, comme c'est le cas en Chine, accuserait un retard sur la technologie utilisée dans les principales marines occidentales.

En somme, les forces navales de l'Inde vont vraisemblablement continuer, au cours des deux prochaines décennies, à représenter une force de projection régionale moyenne qui sera autonome et grandement améliorée. En effet, la Marine indienne semble déterminée à maintenir une capacité d'intervention en

46 80 p. cent du pétrole de l'Inde est transporté par voie maritime. Voir Aabha Dixit, « Indian Navy: Working out of a financial and operational crisis? » *Asia-Pacific Defence Reporter*, vol. 23, n° 3/4, mars-avril 1996, pp. 20-21; Jakubow et coll., *Strategic Overview 1999*, p. 59.

47 Rahul Bedi, « Mixed fortunes for India's defence industrial revolution », *Jane's International Defence Review*, n° 32 (mai 1999), pp. 22-30.

48 J.G. Nadkarni, « Indian Navy Stands at a Crossroads », *USNI Proceedings*, vol. 124, n° 3, mars 1998, p.72; Dixit, « Indian Navy », pp. 20-21.

49 Rahul Bedi, « Making Ends Meet », *Jane's Defence Weekly*, vol. 31, n° 18, le 5 mai 1999, pp. 24-34; R.P. Khanna, « India's Naval Defence Doctrine », *Asian Defence Journal*, vol. 282, n° 10, octobre 1998, p. 22.

50 Khanna, « India's Naval Defence Doctrine », p. 22; Sharpe, éd., *Jane's Fighting Ships 1999-2000*, pp. 297-316; Andres de Lionis, « Mix and match: India's puzzling approach to naval procurement », *Jane's Intelligence Review*, vol. 10, n° 11, novembre 1998, pp. 32-34.

51 Nadkarni, « Indian Navy Stands at a Crossroads », p. 71.

haute mer comprenant une force aéronavale basée sur des porte-avions, des bâtiments de combat de surface et des forces sous-marines performantes. La possibilité que le pays acquière un sous-marin nucléaire d'ici 2020 est aussi envisageable[52]. En outre, les programmes de développement de l'Inde ont connu un certain succès dans le domaine de la technologie des missiles ainsi que dans les domaines de la technologie et de la guerre de l'information[53]. L'Inde étudie aussi la possibilité de faire l'acquisition d'avions de détection aérienne avancée et d'utiliser des satellites[54]. En plus du matériel et des logiciels, la Marine indienne emploie un personnel bien entraîné comptant plusieurs décennies d'expérience dans les opérations de haute mer et dans l'utilisation de ressources maritimes variées. Ainsi, en 2020, la Marine indienne sera vraisemblablement une force moderne et compétente d'un point de vue tactique, quoique de dimension réduite, qui sera capable d'exercer une projection de puissance à l'échelle régionale.

Conclusion

En conclusion, il ne fait aucun doute qu'en 2020, les forces maritimes canadiennes et alliées devront être prêtes à faire face à toute une gamme de ressources navales comportant aussi bien des forces de défense côtière rudimentaires mais possiblement destructrices que des flottes régionales de haute mer d'une grande efficacité. En effet, l'usage de plus en plus répandu d'armes avancées comme des missiles antinavires, des sous-marins et des bâtiments de combat de surface modernes, le risque de voir apparaître une nouvelle génération de menaces comme les armes à énergie dirigée, ainsi que l'utilisation de technologies dépassées mais encore efficaces comme les mines, démontrent que le Canada doit maintenir et améliorer les ressources navales des Forces canadiennes. En ne le faisant pas, il compromettrait indûment la capacité du Canada de participer à des opérations multinationales de stabilisation, en plus de mettre en danger la vie des marins et des aviateurs chargés de mettre en application la politique du gouvernement.

52 Ce projet est passé par diverses phases d'élaboration, il a été laissé de côté, puis remis en branle pendant plus de 20 ans et il doit maintenant être mis en œuvre vers les années 2004-2008. Ce projet, l'ATV (navire de pointe) a nécessité un financement important et il continue à le faire. De Lionis, « Mix and Match », p. 34; Bedi, « Making Ends Meet », p. 32.

53 Bedi, « Mixed fortunes for India's defence industrial revolution », pp. 28-30; Mohammed Ahmedallah, « PRITHVI », *Military Technology*, vol. 23, n° 4, septembre 1998, pp. 76-78.

54 Robert Karnoil, « Asian Arena », *Jane's Defence Weekly*, vol. 32, n° 21, le 24 novembre 1999, pp. 27-37.

L

Lexique

Lexique

Les références citées entre parenthèses après certaines entrées représentent les documents source.

Documents sources

AAP 6	Glossaire OTAN de termes et définitions
Changement de cap	*Changement de cap : Une stratégie navale pour le Canada*, 1997
B-GG-005-004/AF-000	Manuel des opérations des FC, *Le manuel clé*
BR 1806	*British Maritime Doctrine*
C2W Handbook	
PD 2001	*Plan de la Défense 2001*
Joint Pub 1-02	*Department of Defense Dictionary of Military and Associated Terms* (US DoD).
MS/MCP 1	Military Studies, Maritime Component Programme : Manuel de doctrine navale (Collège des Forces canadiennes)
NDP 1	*Naval Doctrine Publication 1* (USN)
RAN Doctrine 1 2000	*Australian Maritime Doctrine*
PSC	*Planification stratégique des capacités des FC*

A

Actions et rôles « policiers »

Application (ou emploi) de la force dans les fonctions policières. Usage de la force militaire minimale afin de faire observer une disposition du droit, un mandat ou un régime national ou international, en dernier et s'il est établi hors de tout doute raisonnable qu'il y a eu infraction ou intention en ce sens. Le degré de force autorisé et la nature des mesures permises sont souvent définis dans la loi, le mandat ou le régime qu'il s'agit de faire observer.(*BR 1806*)

Aide au pouvoir civil

Assistance fournie par les Forces canadiennes, suite à une demande formulée par le procureur général d'une province ou d'un territoire, dans les cas où une émeute ou des troubles de l'ordre public dépassent le contrôle des pouvoirs des autorités civiles. (*PD 2001*)

Aide humanitaire

Activités des forces militaires, le plus souvent en situation d'urgence, visant à atténuer les souffrances humaines, surtout dans les cas où les autorités locales ou gouvernementales ne sont pas en mesure de fournir une assistance adéquate à la population ou encore qu'elles ne souhaitent pas le faire. L'aide humanitaire peut prendre les formes suivantes : protection contre les épidémies, fourniture d'aide alimentaire, de soins médicaux ou d'aide aux services de santé publique (par exemple, la restauration des infrastructures essentielles). Le consentement de l'État en conflit n'est pas requis pour fournir l'aide sanctionnée par une résolution de l'ONU. (*PD 2001*)

AOR

Pétrolier ravitailleur d'escadre. (*Changement de cap*)

Appui-feu naval

Attaque à l'aide d'un canon naval, d'un missile ou de systèmes de guerre électronique contre des cibles situés à terre afin de soutenir une unité ou des unités déployées à terre.

Apte au combat

État d'une structure de forces et du matériel connexe, qui traduit sa capacité d'exécuter une mission de combat. (*PD 2001*)

Armes de destruction massive

Armes possédant un pouvoir de destruction élevé ou utilisées de manière à tuer un grand nombre de personnes. Il peut s'agir d'armes nucléaires (armes capables de produire une explosion nucléaire), d'armes chimiques (substances chimiques destinées à être employées dans des opérations militaires pour tuer, blesser grièvement ou incapaciter l'homme par leurs effets physiologiques), biologiques (micro-organismes ou dérivés organiques qui causent des maladies chez les humains, les plantes ou les animaux ou qui entraînent une détérioration du matériel) ou radiologiques (armes fonctionnant au moyen de matières radioactives dont les effets entrainent des dégats matériaux et la maladie ou la mort chez l'homme); n'entrent pas dans cette définition les moyens de transport ou de propulsion des armes, à moins qu'ils n'en fassent partie intégrante.

Avant-garde

L'avant-garde est l'élément de la Force principale de contingence qui se maintient dans un état d'alerte très élevé et qui se déploie avant l'essentiel de la force.
(*PD 2001*)

C

Capacité

La capacité est une fonction de la possibilité pour une force de planifier à l'avance une mission et de la réaliser. Il s'agit en général d'une fonction de structure des forces (organisation et matériel) renforcée de l'instruction et du soutien logistique. Elle peut se définir comme la capacité de confronter les risques définis dans le scénario qui se rapporte à un objectif de mission de défense, ou les risques associés à des opérations réelles. Elle englobe la disponibilité du personnel et du matériel ainsi qu'une évaluation pondérée et qualitative. (*PD 2001*)

Capacité de déploiement

La capacité de déployer le personnel et le matériel dans un théâtre d'opérations. Les aspects importants à considérer sont la taille de la force, le délai requis pour rejoindre le théâtre, la distance entre le théâtre opérationnel et la base habituelle d'opérations ainsi que les conditions locales dans le théâtre. (*PD 2001*)

Coercition

Recours à la force, ou menace d'usage de la force, à l'endroit d'un adversaire afin de le contraindre à modifier son comportement. (*BR 1806*)

Commandement et contrôle

Les activités, extrants, infrastructure, matériel et personnel destinés à : orienter, coordonner et contrôler tant la constitution que l'emploi des forces; établir l'orientation stratégique et opérationnelle (doctrine et encadrement) ainsi que les principes directeurs et intervenir à ces égards. (*PD 2001*)

Commandement

Commandement stratégique militaire

Élaborer et réviser la stratégie militaire nationale et multinationale et fournir l'orientation stratégique. L'orientation stratégique militaire émane du QGDN. (*PSC*)

Commandement opérationnel

Le commandement dans le cadre d'une bataille exige une observation étroite de l'objectif militaire, mais une souplesse dans la méthode. Il constitue l'élément le plus important qui permet d'assurer que les ressources opérationnelles sont orientées vers l'accomplissement de l'objectif militaire. Le commandement renvoie à l'exercice intelligent de l'autorité sur les forces interarmées et interalliées affectées ou détachées en vue d'accomplir la mission. Il englobe la planification, la direction, la coordination et le contrôle des forces dans la conduite de la campagne et des opérations. (*PSC*)

Commandement tactique

Assumer le pouvoir et la direction des forces affectées ou détachées, dans la poursuite de la mission. Le C2 englobe l'organisation des effectifs, du matériel et des installations durant la planification et la conduite des opérations militaires. (*PSC*)

Conduite des opérations

Conduite des opérations stratégiques militaires

La conduite d'opérations au niveau national, nécessitant la coordination des questions de haut niveau recoupant plusieurs compétences, tant au sein du MDN/FC que, souvent, dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. (*PSC*)

Conduite des opérations de niveau pratique

La nature des objectifs stratégiques déterminera autant les objectifs militaires que l'envergure et l'intensité des opérations militaires. Le succès repose donc sur la concrétisation d'un « état final », soit aboutir à une conjoncture qui satisfait les objectifs précisés. Cet état final se réalise en dictant a forme du secteur des opérations interarmées et en perturbant la cohésion de l'ennemi. (*PSC*)

Conduite des opérations tactiques

Appliquer une combinaison de forces interarmées pour réaliser les objectifs opérationnels. (*PSC*)

Consolidation de la paix

Mesures prises à la suite d'un conflit en vue de repérer et de soutenir les initiatives et structures qui viendront consolider la paix et instaurer la confiance et l'interaction chez d'anciens ennemis, prévenant ainsi un retour aux hostilités. Un élément de la consolidation de la paix est la mise en application de la paix, qui consiste à déployer une présence militaire internationale sur le

terrain, jusqu'ici avec le consentement de toutes les parties concernées, en vue de mettre en œuvre les dispositions militaires d'un accord de paix. Les opérations sont menées en vertu du chapitre VII de la Charte de l'ONU; les soldats portent des armes plus lourdes que les casques bleus traditionnels et ils sont autorisés à appliquer une force qui dépasse celle de l'autodéfense. (*PD 2001*)

Constitution de la force militaire

Constitution stratégique de la force militaire

Le processus qui vise à mener des forces, ou une partie, à un niveau de préparation opérationnelle, au moyen du regroupement et de l'organisation d'effectifs, de fournitures et de matériel. Cette tâche comprend l'entraînement et la dotation des forces ainsi que la fourniture des moyens pour leur déploiement, ravitaillement et récupération, en réponse à toutes menaces actuelles et éventuelles. On doit tenir compte de la nécessité de poursuivre des opérations simultanées et d'assurer une récupération opportune. Il englobe également la mobilisation et la reconstitution nécessaires dans le cas d'un conflit d'envergure, par exemple une guerre généralisée, ainsi que le développement à long terme des capacités devant répondre aux circonstances évoluantes. (*PSC*)

Constitution opérationnelle de la force

Établir les installations et les effectifs requis pour améliorer le rendement dans le théâtre, et en assumer la direction et le contrôle. Élaborer la doctrine et les besoins visant à faciliter l'efficacité des opérations interarmées au niveau pratique. (*PSC*)

Constitution tactique de la force

Établir les installations et les effectifs requis pour préparer les unités en vue des missions opérationnelles, et en assumer la direction et le contrôle. (*PSC*)

Contingence

Situation imprévue ou fortuite qui peut nécessiter une intervention militaire. (*B-GG-005-004/AF-000*)

Contrôle de l'espace maritime

Situation qui existe lorsqu'une partie peut agir sans entraves dans une zone de l'espace maritime pendant une période donnée. Cet « espace maritime » englobe les environnements sous-marin, de surface et aéromaritime. (*AAP-6*)

Coopération civilo-militaire (COCIM)

Ensemble des mesures prises par un commandant militaire concernant les rapports entre les forces armées et le gouvernement, les organismes civils ou la population civile dans les secteurs de stationnement ou d'emploi des forces militaires. (*B-GG-005-004/AF-000*)

D

Déploiement préventif

Déploiement de forces afin d'empêcher l'apparition ou la dégradation d'une crise ou d'un conflit. (*MS/MCP 1*)

Destruction

Méthode de destruction physique d'une cible ou d'une arme attaquante.

Développement des forces

Planification et conceptualisation qui s'associent à la création, au maintien et à l'adaptation de capacités militaire devant l'évolution des contextes de sécurité et de ressources. Idéalement, le développement des forces devrait être holistique, c'est-à-dire englober l'éventail complet des facteurs associés à la création, au maintien et à l'adaptation d'un potentiel militaire. (*PSC*)

Diplomatie de deuxième niveau

Interaction officieuse entre personnes provenant de groupes ou de pays opposés, qui vise à se pencher sur les problèmes et à y trouver des solutions. En règle générale, ces rencontres s'effectuent sous la forme de conférences et colloques auxquels prennent part, notamment, des officiers militaires, des représentants gouvernementaux et des intervenants du milieu universitaire, qui participent à titre personnel plutôt qu'à titre de représentants officiels.

Diplomatie maritime

Utilisation de forces maritimes à des fins diplomatiques pour appuyer, convaincre, dissuader ou contraindre. (fondé sur *BR 1806*)

Diplomatie préventive

Mesures visant à prévenir l'éruption d'une dispute entre deux parties et (ou) la transformation de différends existants en conflit. Cela peut englober un déploiement préventif de forces, avant le déclenchement du conflit, en vue de désamorcer la tension, de renforcer la confiance et d'empêcher que des incidents mineurs ne dégénèrent, par malentendu, en hostilités d'envergure. (*PD 2001*)

Dissuasion

Fait de persuader un agresseur potentiel que les conséquences d'une action coercitive ou d'un conflit armé l'emporteraient sur les gains escomptés. Cela nécessite le maintien d'une puissance militaire et d'une stratégie crédibles reposant sur une volonté politique nette d'agir. (*AAP-6*)

Doctrine

Principes fondamentaux qui guident les forces armées dans la poursuite d'un objectif. Ces principes sont impératifs, mais leur application requiert du jugement. (*AAP-6*)

Domination sur l'espace de combat

Degré de contrôle sur les dimensions de *l'espace de combat* qui augmente l'autonomie d'action des forces alliées et limite celle des forces ennemies. Elle permet la projection de puissance et le maintien des forces en place ainsi que la réalisation de la gamme complète des missions potentielles. (*BR 1806* et *MS/MCP 1*)

E

Emplacement de logistique avancé

Habituellement, le dernier point de transbordement à terre du matériel et du personnel qui fait le lien entre un *site de soutien logistique avancé (ALSS)* et la mer. Cet emplacement est lié à l'ALSS par le tranport aérien à l'intérieur du théâtre. Dans le cadre d'une opération de l'OTAN, le commandant en charge de l'emplacement de logistique avancé relève directement du commandant de la logistique multinationale (CLM). La coordination quotidienne avec le commandant de l'ALSS doit être assurée. (*BR 1806*)

Espace de combat

L'ensemble de l'espace aérien, de la surface, de la subsurface, de la terre et du champ électromagnétique qui forme la zone d'influence et la zone d'intérêt d'une campagne ou d'une opération. (*MS/MCP 1*)

F

Force adaptée à la tâche

Un regroupement provisoire d'unités/formations, sous la direction d'un commandant, constitué pour exécuter une opération ou une mission bien précise. (*PD 2001*)

Force Opérationelle

Groupement temporaire d'unités constitué sous l'autorité d'un même chef en vue d'exécuter une opération ou une mission déterminée. (*AAP-6*)

Force principale de contingence

Par principe général, les FC seront prêtes à déployer, dans le cadre d'opérations de l'ONU, des forces de contingence pouvant comprendre jusqu'à un groupe opérationnel maritime, un groupe-brigade renforcé d'un groupe-bataillon d'infanterie, une escadre de chasseurs, et un escadron d'aéronefs de transport tactique. (*PD 2001*)

Forces de protection

Forces de protection stratégique militaire

Définir les mesures qui visent à assurer la meilleure protection à l'infrastructure nationale et à la base de mobilisation contre des dommages en cas d'attaque. (*PSC*)

Forces de protection de niveau opérationnel

Englobe tous les aspects concernant la protection des bases, des plates-formes, des armes, des personnes, du matériel et de l'information. Le but consiste à préserver la liberté d'action du commandant et à minimiser le geste de l'ennemi. Besoin est de trouver un équilibre entre la sécurité absolue et d'autres impératifs tels que la mobilité, la souplesse et la surprise. La sécurité comprend la domination du spectre électromagnétique. Conserver le potentiel de combat de la force pour qu'il puisse être appliqué à un moment et à un endroit décisifs. Cela englobe les mesures visant à contrer les forces ennemies en rendant les forces, les systèmes et les installations amis difficiles à repérer, à attaquer et à détruire. (*PSC*)

Forces de protection tactique

Protéger les unités, les effectifs, les équipements, les zones, les activités et les fournitures contre l'ennemi, contre les systèmes amis et contre les phénomènes naturels. Cela englobe l'atténuation des effets des armes NBC et radiologiques ainsi que, dans la mesure du possible, le maintien de la mobilité et de la contre-mobilité des forces opérationnelles et la protection des forces contre des dangers de la zone de combat. (*PSC*)

Forces navales

Forces dont le rôle principal consiste à mener des opérations militaires en mer et à partir de la mer. L'expression s'étend aux navires de guerre, aux sous-marins, aux navires auxiliaires, aux navires organiques, aux installations sous-marines fixes, aux installations côtières fixes (les batteries, par exemple) de défense des voies de navigation, aux appareils de l'aéronavale basée à terre et aux autres aéronefs basés à terre et affectés à des tâches maritimes. (*BR 1806*)

Forces opérationnelles

Les activités et extrants qui concernent directement les opérations militaires ou qui font partie de ressources contingentes pour la conduite d'opérations militaires. Les forces opérationnelles englobent la force (régulière, de réserve et en mobilisation), le matériel et l'appui tactique. Y sont incluses, l'instruction collective et l'instruction pour une mission précise. (*PD 2001*)

Forces polyvalentes

Force armée souple et prête au combat, capable de mener avec efficacité des opérations dans un contexte caractérisé par des menaces multiples. (*PD 2001*)

G

GASF

Guerre antisurface. Opérations menées contre des navires de guerre de surface ou des navires marchands d'un adversaire. (*Changement de cap*)

GASM

Guerre anti-sous-marine. Opérations menées avec l'intention d'interdire à l'ennemi l'utilisation efficace de ses sous-marins. (*Changement de cap*)

Gestion des océans

Ensemble global des mesures interministérielles et interorganismes, officielles ou non prises à la fois dans des situations nationales et internationales, dont l'objectif consiste à régir les activités menées en mer, sous la mer et dans l'espace aérien situé au-dessus de la mer.

Groupe opérationnel

Groupe d'unités relevant d'un commandant subordonné relevant lui-même du commandant d'une *force opérationelle*. Ce type de groupe est formé dans le but d'assumer une ou des fonctions précises. Dans une organisation opérationnelle, ce groupe se situe au deuxième échelon. (*BR 1806* et *MS/MCP 1*)

Guerre antiaérienne

Opérations menées pour éliminer ou réduire à un niveau acceptable une menace aérienne ennemie ou une menace de missiles. (*Changement de cap*)

Guerre de manœuvre

Concept de la guerre selon lequel on vainc l'ennemi par la rupture de sa cohésion physique et morale plutôt que par l'usure graduelle. (*BR 1806*)

I

Imposition de la paix

Opérations menées en vue de rétablir la paix entre des parties belligérantes qui ne consentent pas toutes à une intervention et qui seraient engagées dans des activités de combat. De telles opérations se réalisent à titre de mesure provisoire en vertu du chapitre VII, article 40 de la Charte de l'ONU. Les soldats portent des armes lourdes et sont autorisés à appliquer une force qui dépasse celle de l'autodéfense. L'imposition de la paix diffère de l'application, qui est prévue au chapitre VII, article 42 de la Charte et concerne plutôt des actes d'agression. (*PD 2001*)

Information et renseignement

Information et renseignement stratégiques militaires

Assurer, selon les besoins, les services de renseignement, de surveillance stratégique et de reconnaissance aux consommateurs stratégiques, en vue de la formulation de la politique nationale, de la stratégie ainsi que des plans et des opérations militaires. (*PSC*)

Information et renseignement opérationnels

Englobent tous les renseignements dont le commandant et la force ont besoin, notamment le renseignement sur l'ennemi et sur ses propres forces, les informations météorologiques et les données topographiques. Grâce à une information précise et opportune, le commandant peut planifier et agir avec souplesse et trouver un équilibre entre les demandes de concentration de la force,

l'économie de l'effort et la sécurité. Elle réduit par ailleurs le risque. La surveillance et la reconnaissance opérationnelles y sont incluses. (*PSC*)

Information et renseignement tactiques

L'architecture de renseignement sera adaptée à l'opération et tiendra compte des questions comme l'accès aux bases de données, les liens aux sources et aux organismes ainsi que la prestation d'un flux efficace de données entre les composantes du système de renseignement, de surveillance, d'acquisition et de reconnaissance d'objectifs. (*PSC*)

Infrastructure

Terme englobant d'une façon générale les constructions, les installations ou les aménagements fixes et permanents qui permettent d'assurer le soutien et le contrôle de la force militaire. (*PD 2001*)

Interalliés

Adjectif qui dénote les activités, opérations, organisations, etc. entre deux ou plusieurs forces ou organismes de deux ou de plusieurs alliés. Voir aussi *interarmées*. (*PSC*)

Interarmées

Adjectif qui dénote des activités, opérations, organisations, etc. auxquelles participent des éléments de plus d'un service (une armée) du même pays. (Lorsque tous les services ne sont pas concernés, les participants sont identifiés). Voir aussi interalliés. (*PSC*)

Interdiction de l'espace maritime

Action d'empêcher un adversaire de contrôler une zone maritime sans être capable de la contrôler soi-meme. (*AAP-6*)

Interopérabilité

La capacité des systèmes, des unités ou des forces d'assurer des services à d'autres systèmes, unités ou forces ou d'en recevoir, et d'utiliser les services ainsi échangés pour opérer efficacement ensemble. (*AAP-6* et *PSC*)

L

Liste canadienne de tâches interarmées (LCTI)

Afin d'assurer une terminologie commune pour les débats autour des capacités des Forces canadiennes, on a élaboré une liste de tâches interarmées, la LCTI, qui cadre avec des listes similaires

chez les alliés. La LCTI permet de décrire et de faire correspondre les types de capacités qui pourraient être requis, dans certaines mesures, par les Forces canadiennes. Elle offre un langage commun aux responsables du développement des forces chez le MDN/FC. Ce cadre a été sanctionné par une réunion spéciale du Comité de contrôle de la gestion, présidée par le *SM* et le *CEMD*, et tenue en mars 2000. (*PD 2001*)

Littoral/zone littorale

Zones côtières et terrestres susceptibles à être influencées de la mer. On entend généralement par zone littorale la zone qui couvre 100 km à terre et 200 milles marins (NM) en mer et qui, sur le plan vertical, s'étend de l'espace au sol et au fond de l'océan (*fondé sur BR1806 et USN Oceanographic Command*).

Logistique

Science de la planification et l'exécution de déplacements des forces armées et de leur maintenance. Dans son sens le plus étendu, ce terme englobe les aspects des activités militaires qui traitent des points suivants: a. étude, mise au point, acquisition, conservation, transport, distribution, maintenance, évacuation et réforme des matériels; b. transport, évacuation et hospitalisation de personnel; c. acquisition ou construction, entretien, mise en œuvre et déclassement d'installations; d. acquisition ou prestation de services. (*AAP- 6; CFP 300-1* précise que dans les opérations canadiennes, le transport, l'évacuation et l'hospitalisation des effectifs ne relèvent pas de la logistique).

M

Maintien de la paix

Déploiement, sur le terrain, d'une présence internationale, jusqu'ici avec le consentement de toutes les parties concernées, comprenant généralement des militaires et (ou) agents de police de l'ONU ainsi que, souvent, un effectif civil. Ces opérations sont menées en vertu du chapitre VI de la Charte de l'ONU; les soldats portent des armes légères et ne peuvent recourir à la force que pour des raisons d'autodéfense. (*PD 2001*)

Maîtrise de l'espace maritime

Liberté d'utiliser l'espace maritime et d'en interdire l'emploi par un adversaire. (*AAP-6*)

Manœuvre navales

Capacité d'utiliser l'accès unique d'une mer afin d'imposer sa force ou son influence à un moment et un endroit choisis. (BR1806)

Matériel

Équipements ou fournitures qu'une organisation ou une institution utilise, ou qui sont nécessaires à un travail ou à une entreprise quelconque. Tous les articles (incluant les navires, les chars, les armes automotrices, les aéronefs, ainsi de suite, et les pièces de rechange, les logiciels et le matériel de soutien qui y sont associés, et excluant les biens immobiliers, les aménagements et les services publics) qui sont nécessaires à la dotation, à l'exécution, au maintien et au soutien des activités liées à la défense, que ces articles servent à des fins administratives ou au combat. (*PD 2001*)

Menaces asymétriques

La tentative d'une partie opposée d'éviter le potentiel classique de notre force militaire actuelle, en employant des techniques inattendues ou inhabituelles pour se donner de l'avantage. Cela peut englober le recours à la surprise dans toutes ses dimensions opérationnelles et stratégiques ainsi que l'utilisation d'armes, de manières auxquelles les Forces canadiennes ne s'attendaient pas. Trois grandes approches que les ennemis potentiels des FC peuvent utiliser pour obtenir un avantage asymétrique sont le recours aux armes de destruction massive, la guerre élecronique ou le choix de combattre seulement dans un terrain complexe. (*PD 2001*)

Mesures de confiance (MDC)

Mesures prises par des adversaires passés, présents ou éventuels afin d'instaurer un changement positif dans leurs relations de sécurité et, par le fait même, d'établir une relation de confiance et de réduire les risques inhérents aux malentendus ou aux erreurs de calcul. Ces démarches peuvent prendre la forme d'ententes visant à prévenir des incidents en mer, d'avis préalables à la tenue d'activités militaires importantes, d'invitations à assister à des exercices militaires et, en bout de ligne, d'une collaboration active.

Mission

La mission et le mandat d'une organisation énoncent les objectifs que celle-ci poursuit ou sa raison d'être. (*PD 2001*)

ou

Les activités essentielles qui sont confiées à un individu, à une unité ou à une force. La mission comporte des éléments du qui,

du quoi, du quand, de l'où et du pourquoi (les justificatifs), mais elle précise rarement le comment. (*PSC*)

Mobilité

Mobilité stratégique

Déployer la force constituée et les charges vers le théâtre des opérations, les y redéployer ou vers un autre théâtre, dans la poursuite de nouveaux objectifs. Une fois le but atteint, récupérer la force et la ramener à sa base d'origine. (*PSC*)

Mobilité opérationnelle

Déploiement qui englobe l'installation et le déploiement stratégique, l'accueil ainsi que le déploiement de continuation dans le théâtre. Il comprend également l'établissement de l'infrastructure de communications. La récupération concerne le retour au Canada de la force, de son matériel et de tout stock non utilisé, ainsi que le démantèlement de l'infrastructure d'approvisionnement et des mouvements. (*PSC*)

Mobilité tactique

Déplacer les forces de sorte qu'elles occupent une position d'avantage par rapport à l'ennemi. Cette tâche englobe l'emploi de la force dans le champ de bataille parallèlement au tir ou au potentiel de tir. La manœuvre constitue l'élément dynamique du combat, les moyens de concentrer une force à un point décisif dans le but d'obtenir la surprise, le choc psychologique, la poussée physique et la domination morale, permettant à des forces réduites de défaire des forces plus importantes. Cette tâche inclut le mouvement des unités de combat et des unités de soutien. (*PSC*)

N

Neutralisation par déroutement

Moyen de combattre une cible ou une arme attaquante en ayant recours à des contre-mesures et aux techniques de déception, séduction ou de confusion.

Niveau opérationnel

Le niveau opérationnel d'un conflit s'intéresse à la production et à l'agencement de la campagne, synchronisant les ressources militaires et autres en vue d'attendre l'état final voulu et de réaliser les objectifs militaires. Les activités militaires au niveau opérationnel sont d'habitude interarmées; elles sont parfois interalliées aussi. (*PSC*)

Niveau stratégique militaire

Le niveau stratégique militaire s'intéresse à définir les objectifs et l'état final ainsi que les mesures militaires requises, à allouer les ressources et à faire observer les contraintes imposées par les dirigeants politiques. (*PSC*)

Niveau stratégique national

Ce sont les dirigeants politique d'un pays qui définissent le type et la quantité des ressources qui seront consacrées à la poursuite des objectifs vitaux pour la sécurité nationale. (*PSC*)

Niveau tactique

Le niveau tactique s'intéresse à la planification et à la direction des ressources militaires qui mènent des batailles, des engagements et (ou) des activités s'inscrivant dans une séquence d'opérations majeures, dans le but d'atteindre les objectifs opérationnels. Les opérations de combat sont le principal point de focalisation de ce niveau, mais la même logique s'applique aux opérations militaires d'ordre pacifique. (*PSC*)

O

Opération d'évacuation des non-combattants

Opération visant l'évacuation et le transport en lieu sûr de non-combattants menacés en pays étranger. (*BR 1806*)

Opération d'interception maritime

Surveillance, interception et, lorsque la situation l'impose, abordage de navires commerciaux pour vérifier, rediriger ou saisir leurs cargaisons afin d'appliquer les sanctions économiques.

Opération interarmées multinationale

Opération menée par les forces de plusieurs pays, à laquelle participe des éléments d'au moins deux armées. (*AAP-6*)

Opération multinationale

Terme générique servant à décrire les actions militaires des forces de deux ou plusieurs pays, celles-ci étant généralement organisées en une coalition ou une alliance. (*Joint Pub 1-02*)

Opérations

Courantes ou naissantes. Les opérations courantes représentent d'habitude des activités qui sont constabulaires ou menées dans le cadre d'opérations hors-guerre. Elles sont en principe planifiées. Les opérations naissantes sont d'habitude celles qui ont lieu dans des périodes précédant des hostilités ou dans des contextes

d'hostilités. Les opérations constabulaires ou les OHG qui ne sont pas prévues constituent elles aussi des opérations naissantes. (*PD 2001*)

ou

L'exécution de service, d'entraînement ou d'une mission administrative militaire; le processus d'exécution des opérations de combat (ou des opérations pacifiques). (*PSC*)

Opérations de contingence

Opérations provoquées par des événements imprévus et visant à défendre les intérêts du Canada au pays comme à l'étranger, qui font appel à l'application d'une force militaire ou à l'assistance militaire. (*PD 2001*)

Opérations de faible envergure

Opération militaire normalement menée par des forces disponibles, en appliquant la force minimale nécessaire à l'accomplissement de la mission. Les contacts avec les opposants peuvent être peu fréquents. (*PD 2001* et *PSC*)

Opérations de grande envergure

On peut avoir recours à la gamme complète de l'armement moderne, y compris les armes de destruction massive. Le déroulement soutenu de telles opérations exige la mobilisation de tout le potentiel militaire d'un pays. L'activité militaire se déroule à une vitesse et avec une violence maximales sans interruption dans l'ensemble du théâtre d'opérations. (*PD 2001* et *PSC*)

Opérations de moyenne envergure

Opération militaire faisant appel à la plupart, sinon à l'ensemble, des forces disponibles d'une nation et pouvant exiger la mobilisation de ressources supplémentaires. On recourt à la force mortelle, bien que l'on puisse imposer des restrictions sur les types d'armes ou la zone géographique dans laquelle on s'en sert. L'activité militaire se déroule avec rapidité et violence mais elle peut être intermittente et localisée dans une zone d'opérations. (*PD 2001* et *PSC*)

Opérations de soutien de la paix

Terme générique, qui décrit les opérations visant non pas à mettre un agresseur en échec, comme dans le cas d'une guerre, mais plutôt à appuyer les activités d'ordre diplomatique et humanitaire en vue d'un règlement politique à long terme. Les cinq types d'opérations de soutien de la paix sont : la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, l'imposition de la paix, la consolidation de la paix après le conflit. (*PD 2001*)

Opérations hors-guerre

Terme englobant le recours aux capacités militaires dans toute la gamme des opérations militaires, exception faite de celles liées à une action d'envergure et soutenue qui, elles, se rapportent à la guerre. Le concept des OHG est vaste; elles englobent tant les opérations menées au Canada que celles menées à l'étranger dans le cadre de l'imposition de la paix. (*PD 2001*)

Opérations informationnelles

Mesures prises à l'appui d'objectifs nationaux qui influent sur les décideurs, mesures destinées à nuire à l'information de l'autre tout en exploitant et en protégeant ses propres renseignements. (*PD 2001*)

Opérations menées en vertu du chapitre VI

Opérations menées en vertu du chapitre VI de la Charte des Nations Unies. En règle générale, il s'agit d'opérations impartiales menées par une tierce partie chargée de surveiller ou de faire respecter un cessez-le-feu ou une séparation des forces. Le consentement des parties impliquées dans le conflit est habituellement une condition préalable, et le recours à la force n'est autorisé qu'aux fins d'autodéfense. La présence des forces de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre est un bon exemple de ce type d'opérations. *(MDN – sous-ministre adjoint (Politiques)*)

Opérations menées en vertu du chaptire VII

Opérations menées en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. En règle générale, il s'agit d'interventions pouvant nécessiter l'apport de forces armées qui visent le maintien ou la restauration de la paix et de la sécurité internationales. Les actions coercitives peuvent être dirigées par les Nations Unies ou par une coalition d'États membres agissant pour le compte des Nations Unies. Les mesures coercitives contre l'Irak sont un bon exemple de ce type d'opérations. (MDN – *sous-ministre adjoint (Politiques)*)

P

Parc naval

Utilisation des options offertes par l'existence d'une flotte permanente pour limiter les options dont dispose la force ennemie dans l'utilisation de sa propre flotte. (*BR 1806* et *MS/MCP 1*)

Patrouille de souveraineté

Forme précise de présence dans un champ de responsabilité maritime d'un pays par souci d'édification de la nation afin de donner du poids aux revendications dans les eaux contestées ou pour simplement « montrer le pavillon» dans un contexte national.

Plan d'activités

Définit les objectifs d'une organisation, les stratégies visant à les atteindre (compte tenu du contexte dans lequel évolue l'organisation et des besoins de ses clients), les critères dont elle se servira pour mesurer ses progrès et atteindre ses objectifs de rendement (c.-à-d. les obligations et les échéanciers). Le plan d'activités répond aux résultats et attentes clés en établissant des niveaux d'extrant dans les limites du GPD. Il constitue par ailleurs le moyen d'instaurer la responsabilité verticale. (*PD 2001*)

Présence

Exercice général de la diplomacie navale comportant des déploiements, des visites de ports, des exercices et des manœuvres de routine dans des zones d'intérêt pour manifester son intérêt, pour rassurer des amis ou des alliés et par mesure de dissuasion. (*BR 1806* et *MS/MCP 1*)

Projection de puissance

Voir « Projection de puissance maritime ».

Projection de puissance maritime

Capacité de projeter, de maintenir et de déployer une force maritime efficace en mer pour influer sur des événements terrestres. (*RAN Doctrine 1, 2000*)

R

Ravitaillement

Ravitaillement stratégique militaire

Maintenir le niveau adéquat de logistique militaire pendant la durée qu'il faut pour atteindre les objectifs. (*PSC*)

Ravitaillement opérationnel

Assurer le soutien logistique et autre requis pour maintenir en puissance la force durant les opérations dans le théâtre. Cela englobe la définition des besoins opérationnels et l'établissement des priorités en matière d'emploi des ressources fournies. (*PSC*)

Ravitaillement tactique

Toute force militaire nécessite du ravitaillement à chaque étape d'une campagne, depuis la constitution de la force jusqu'à sa récupération et après. Sans un ravitaillement adéquat, une grande part de la volonté et des moyens de combattre sera perdue. (*PSC*)

Recherche et sauvetage

Mise en œuvre d'aéronefs, d'embarcations de surface, de sous-marins, d'équipes de sauvetage et d'équipements spécialisés pour rechercher et secourir le personnel en détresse sur terre ou en mer. (*AAP-6*)

Reconnaissance

Mission entreprise en vue d'obtenir, par observation visuelle ou par d'autres modes de détection, des renseignements bruts sur les activités et les possibilités d'un ennemi actuel ou en puissance, ou d'acquérir des données concernant les caractéristiques météorologiques, hydrographiques ou géographiques d'une zone particulière. (*AAP-6*)

Renseignement

Résultat de l'exploitation des renseignements bruts concernant les nations étrangères, les forces armées ennemies ou pouvant le devenir, les zones où des opérations sont effectivement menées ou pourraient l'être. Le terme s'applique aussi aux activités d'élaboration du renseignement et aux organismes qui s'y consacrent. (*AAP-6*)

Rétablissement de la paix

Démarches entreprises pour amener des parties en conflit à une entente négociée, au moyen de la diplomatie, de la médiation et d'autres mesures pacifiques comme celles prévues par le chapitre VI de la Charte de l'ONU. (*PD 2001*)

Roulement

Remplacement du personnel ou des unités déployés à la ligne de front par le personnel de réserve afin de maintenir l'efficacité au combat des forces participant à une opération. (*BR 1806*)

S

Scénarios de planification de la force

Les besoins de capacités et les options de structure des forces seront évaluées chez les Forces canadiennes dans le contexte de onze scénarios de planification. Ces derniers couvrent la gamme

des conflits et décrivent des opérations qui représentent celles envisagées par les FC. Les scénarios évolueront au besoin afin de garantir qu'ils traduisent toujours le contexte stratégique ainsi que les perspectives de défense du Canada. Les détails sont disponibles auprès du bureau de première responsabilité (BPR), soit le Directeur général – Planification stratégique/Directeur – Analyse de défense (DGPS/DAD), ou sur les sites intranet et Internet du DAD. Les exigences en matière de capacités, de disponibilité opérationnelle, de soutenabilité et de capacité de déploiement découleront des scénarios, en paralèlle des objectifs de défense et des tâches. (*PD 2001*)

Secours d'urgence

Mesures prises par des forces militaires, en collaboration avec les autorités civiles, pour apporter de l'aide à la population après une catastrophe naturelle ou technologique (ouragan, inondation, tremblement de terre, feu de forêt, déversement de produits chimiques, accident nucléaire, etc.). (*Changement de cap*)

Site de soutien logistique avancé (ALSS)

Point de transbordement principal du matériel et du personnel en direction et en provenance d'unités sur mer. Dans le cadre d'une opération de l'OTAN, le commandant de l'ALSS relève du commandant de la logistique multinationale (CLM). La coordination quotidienne doit être effectuée avec les *emplacements logistiques avancés* (ELA). (*BR 1806*)

Soutenabilité

Le temps pendant lequel des articles consomptibles comme les pièces de rechange essentielles, les produits pétroliers, les munitions et les aliments peuvent être conservés afin de permettre à une force de poursuivre les opérations de façon engagée. L'usage de ces articles dépend largement de la nature du conflit. Les opérations hors-guerre et les périodes précédant les hostilités nécessitent en général une quantité considérablement moindre de consomptibles, en particulier les munitions, que les moments d'hostilités. (*PD 2001*)

Soutien (maintien en puissance)

Exigence requise d'une force militaire de maintenir sa capacité opérationnelle pendant le temps qu'il faut pour atteindre ses objectifs. Le maintien en puissance englobe l'approvisionnement ininterrompu en articles consomptibles ainsi que le remplacement en matériel et en personnel des pertes subies au combat et des usures non liées au combat. (*PD 2001*)

Soutien au combat

Aide fournie aux éléments de combat, principalement aux plans administratif et logistique. (*PD 2001*)

Soutien aux autres ministères

Aide d'autres ministères fédéraux ou autres paliers de gouvernement, à la demande de ceux-ci, à atteindre les objectifs nationaux dans des domaines comme la protection des zones de pêche, la lutte contre le trafic de stupéfiants et la protection de l'environnement (*PG 2001*).

Soutien fourni par le pays hôte (SFNH)

Aide civile et miliaire fournie en temps de paix, de crise ou de guerre par un pays à des forces étrangères qui sont basées, en vertu d'accords conclus entre deux pays, sur son territoire. (*MS/MCP 1*)

Souveraineté

Concept délicat et complexe, la souveraineté comporte des éléments émotifs et rationnels et elle est souvent une affaire de point de vue. La souveraineté est le privilège exclusif dont jouit un État quant à l'utilisation de la force sur son territoire et elle est liée à la reconnaissance d'un corps politique en tant qu'État. Le concept de souveraineté comporte implicitement la capacité d'un État d'être au courant de l'activité à l'intérieur de ses frontières et de la contrôler. Dans son acception la plus simple, la souveraineté découle de la position dont jouit un État en tant qu'autorité suprême dans les limites de son territoire. Avec l'avènement des sociétés multinationales, la création d'organismes multinationaux comme l'ONU et l'EU et du fait de l'importance durable de forces transnationales comme la religion, l'ethnicité et la culture, la souveraineté des États a diminué, mais elle demeure une force notable dans le monde. (*Changement de cap*)

Stratégie

Mettre en place et utiliser de façon judicieuse et efficace les ressources politiques, économiques, psychologiques et militaires nécessaires en temps de paix et de guerre afin de favoriser le plus possible l'application des politiques, d'augmenter les chances de victoire et, par le fait même, de réduire les probabilités de défaite et de faire en sorte que les situations connaissent une issue positive. (*C2W Handbook*)

Stratégie et politique ministérielles

Niveau stratégique

Protection de la sécurité nationale au moyen de la collaboration avec d'autres ministères et des organismes non gouvernementaux et membres d'alliances internationales. (*PSC*)

Niveau opérationnel

Provide liaison with allied and host government. (*SCP*) / Communication avec des gouvernements alliés et hôtes. (*PSC*)

Niveau tactique

Interactions efficaces entre les forces nationales et les forces alliées, d'autres ministères et des organismes non gouvernementaux. (*PSC*)

Stratégie militaire

L'emploi des forces armées d'une nation dans le but de réaliser les objectifs de la politique nationale en ayant recours à la force ou la menace de son utilisation.(*C2W Handbook*)

Structure des forces

Composition des forces quant aux types de formations et unités et leur matériel ainsi qu'au rapport qui les relient. (*PD 2001*)

Surveillance

Observation systématique de l'espace, des surfaces terrestres, aéromaritimes et des zones sous-marines, des lieux, des personnes ou des objets, à l'aide de moyens visuels, acoustiques, électroniques, photographiques ou autres (*AAP-6*)

Systèmes d'information

Coordination du matériel, des méthodes, des techniques et, au besoin, du personnel en vue de remplir les fonctions particulières de traitement de l'information. (*PD 2001*)

T

Transport maritime

Déplacement de matériel ou de personnes entre deux points par voie d'eau.

(*BR 1806*)

U

UNCLOS

Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. UNCLOS III désigne la Convention qui a été signée en 1982 et qui est entrée en vigueur en novembre 1994.

Usage symbolique de la force

Forme de diplomatie maritime selon laquelle les forces maritimes peuvent avoir pour seule mission de transmettre un message politique à un gouvernement particulier, sans toutefois menacer un adversaire ni offrir d'aide militaire importante à une nation alliée. (*BR 1806*)

Z

Zone économique exclusive (ZEE)

Zone (qui peut s'étendre jusqu'à 200 milles nautiques des côtes en vertu de l'UNCLOS III) dans laquelle un État exerce sa compétence et contrôle l'exploration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles des eaux, des fonds marins et du sous-sol. Les navires y jouissent d'une liberté de navigation en haute mer, et les aéronefs, d'une liberté de survol, à moins qu'ils n'enfreignent les droits économiques des États riverains de la ZEE. Le Canada n'a pas encore déclaré de ZEE. (*Changement de cap*)

Notes

Notes